ÉTUDES KAIROUANAISES

KAIROUAN ET LES CHABBÏA

(1450-1592)

Ch. MONCHICOURT

ÉTUDES KAIROUANAISES

KAIROUAN ET LES CHABBÏA

(1450-1592)

Préface de R. Brunschvig

Maître de conférences

à la Faculté des Lettres d'Alger

TUNIS

Imprimerie J. ALOCCIO, 6, rue d'Italie

—

1939

PREFACE

Pendent opera interrupta...

De par une pieuse et juste pensée, le présent volume assemble les huit fragments parus — les seuls désormais, hélas ! à paraître — d'un grand travail historique inachevé. Inachevé, encore fragmentaire, mais qui déjà, par la masse et la variété remarquable des documents, par le fouillé et la maîtrise de leur mise en œuvre, renouvelle complètement, sous le titre modeste, en partie inexact, d'*Etudes kairouanaises*, notre connaissance du XVI^e^ siècle tunisien. Ce titre même, comparé au contenu des derniers chapitres, suffirait à prouver combien l'intention de l'auteur, en cours de route, a dévié. De simples digressions accessoires sont devenues, pour notre bonheur, des développements autonomes et importants; et si l'unité de l'ouvrage peut sembler en être rompue, tout le profit de ce revirement cependant revient au lecteur, qui de lui-même rétablira l'équilibre et aura conscience, en fin de compte, de se trouver devant un tout : l'agonie de la Tunisie indépendante du moyen-âge dans les douleurs de l'enfantement d'une Tunisie moderne, plus ou moins sujette de l'étranger.

Il n'est pas indifférent, par ailleurs, que Charles Monchicourt ait appuyé, « centré », sur Kairouan ses pérégrinations à travers la politique ifriqiyenne du XVI^e^ siècle. Posté de la sorte au cœur du pays, il l'a senti battre. Et comme Kairouan, la vieille capitale, jalouse de sa rivale triomphante Tunis, a précisément alors formé le noyau de la résistance à la traîtrise et aux envahisseurs, c'est en se plaçant d'emblée à ce point vital et en rayonnant de là alentour, qu'il a été le mieux possible d'éclairer *du dedans* les vicissitudes jusqu'ici mal connues de ces luttes intestines ou extérieures, et de détruire leur étrangeté.

Il faut louer la grande érudition de Monchicourt, fruit d'un labeur que, parmi d'autres tâches, il avait poursuivi des années durant. Les « sources » de tout ordre, arabes, espagnoles et italiennes, récits de chroniqueurs et vies de saints, parchemins et papiers d'archives,

inscriptions et monnaies, sa curiosité inlassable, active, fouineuse, a tout recherché, scruté, pressuré. Y a-t-il lieu de se plaindre de ce que parfois peut-être la documentation détourne le récit, de ce que le plaisir manifeste de publier, surtout pour l'arabe, telle pièce rare l'emporte sur le respect d'un plan uniforme et entraîne vers des discussions et des sentiers latéraux ? Ce serait sacrifier au goût étroit du rectiligne un enrichissement certain.

Une sorte de prologue situe socialement et moralement la Kairouan de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe : entourage bédouin, tradition religieuse persistante de la cité, climat maraboutique en voie de concrétisation. Une fin — qui ne devait pas être telle — nous initie, à l'aide de données parfaitement neuves et parfaitement élaborées, à la disparition ultime des Hafsides en terre chrétienne ou sur le sol ingrat de leur patrie. Dans l'encadrement de ces deux thèmes se joue le drame essentiel. Il ne dure que quarante années : de 1534 à 1574, le temps que les Turcs mirent en Tunisie à évincer définitivement du pouvoir, non seulement la vieille dynastie hafside, et les Espagnols de Charles-Quint et de Philippe II, mais aussi l'Etat maraboutique kairouanais, de fondation récente, des Chabbia. C'est ici, sur ce dernier point, que s'offre l'apport le plus fécond de l'historien : cet Etat chabbi de Sidi Arfa et de ses successeurs, si proches de ce que furent naguère les Senoussistes tripolitains, il réussit à l'arracher des limbes, à l'insérer suffisamment dans l'espace et le temps, à en démonter les plus gros rouages, à l'intégrer dans les fastes militaires et diplomatiques de la Berbérie. Et, de plus, voici le facteur bédouin, estimé à sa valeur exacte, qui est plus grande qu'il n'apparaît dans beaucoup de textes, mais moindre, pour des raisons matérielles, à partir de cette date, qu'une imagination excessive pourrait le supposer. Tous ces éléments politiques qui entremêlent ou opposent leurs intérêts, s'allient ou se scindent, quelle bigarrure, quelle complexité, accrues de l'hostilité de ville à ville, de quartier à quartier, de fraction de tribu à fraction de tribu ! A préciser le détail des faits, à débrouiller le fil des intrigues, bien des perspectives se modifient : on n'assiste plus uniquement au choc, sur la terre d'Afrique, de deux peuples étrangers, maîtres de la mer, Espagnols et Ottomans, mais la position des derniers Hafsides acquiert sens et

relief, mais la psychologie indigène elle-même s'éclaire, et ce qu'on en découvre explique à son tour les tiraillements, les déchirements d'une société qui s'effondre avant de réaliser un équilibre neuf.

Rien n'est plus propre qu'une pareille crise, si on l'expose avec à la fois minutie et largeur de vue, à mettre à nu les ressorts les plus vigoureux de la politique intérieure dans l'extrémité orientale de la Berbérie. Qui fonderait toute cette histoire sur l'opposition, érigée en système, entre nomades et sédentaires, s'exposerait ici à une sévère déconvenue. Opposition, il est vrai, évidente dans certaines limites et dans certains cas : l'économie agricole et urbaine, l'Etat sédentaire souffrent du fait bédouin, de l'idéal bédouin qui les contrecarrent, les menacent, les diminuent; mais aussi, dans la vie quotidienne comme dans les grands événements politiques, que d'entrecroisements, de collaborations, de symbioses ! La dissociation constante des tribus, par exemple, s'opère, selon les circonstances, par la manœuvre et au bénéfice du pouvoir central, ou contre lui et au profit de ses adversaires; mais presque toujours l'association fonctionne — contre une association rivale et de même type — entre un élément sédentaire et un groupe bédouin.

Autrement fondamental et puissant est le sentiment *musulman* des masses qui, en dépit des vieilles querelles intestines, des conflits d'intérêts, des abdications momentanées, demeure permanent et commande, en dernière analyse, bien des réussites et des revers. La désaffection du public à l'égard des Hafsides n'a pas de cause plus profonde que leur subordination à des princes chrétiens, que leur appel à la chrétienté. Quels que fussent en effet leurs excès ou leurs fautes, les ultimes représentants de cette dynastie, en quelque sorte nationale, de l'Ifriqiya, n'étaient nullement des indignes : énergiques, braves pour la plupart, rien en eux d'une fin de race, d'un amollissement incurable de décadents. La figure d'un Mouley Hâcen, cavalier aveugle et exilé, puis combattant farouche pour la reconquête de son royaume, a quelque chose de la tragédie antique : elle est faite pour émouvoir et ennoblir.

Espagnols et Ottomans, qui ont heurté en Berbérie leur expansion contradictoire, n'y agirent point dans le même esprit ni selon des méthodes identiques. Si de multiples causes ont amené la victoire

finale des Turcs, l'une des plus notables, encore qu'on la néglige facilement, fut la volonté musulmane des habitants, plus disposés, à joug égal, ou même s'il eût fallu subir quelques brimades supplémentaires, à s'incliner sous des coreligionnaires que devant des chrétiens. Seule l'époque contemporaine, par une évolution sensible — mais sujette à bien des retours — de la mentalité de part et d'autre, a créé des conditions favorables à l'acceptation d'une autorité non-musulmane, pourvu que celle-ci fût respectueuse des lois et coutumes de l'Islam.

Cet Islam ifriqiyen, fort conservateur, n'est point fanatique; il ne tient pas à s'affirmer par des coups d'éclat, à fomenter des révolutions politiques ou des bouleversements sociaux. Mais, s'il se croit atteint dans ses œuvres vives, il est susceptible de soudaines et violentes réactions. L'affaire chabbia est l'un de ces accès d'exaspération xénophobe qu'a su nourrir, à dater du XV[e] siècle, le maraboutisme nord-africain. Cependant, son insuccès même démontre la modération foncière des autochtones de Tunisie, leur réticence devant ces formes excessives, ces explosions inquiétantes et mal préparées. On n'entend pas, certes, nier la part des conditions techniques : la supériorité d'une organisation militaire stricte et d'un équipement moderne, avec armes à feu, chez les combattants venus du dehors. Mais il serait injuste de trop réduire l'influence du spirituel. Si la solution turque a prévalu, alors qu'elle ne parvint jamais à s'implanter au Maroc, c'est que la Tunisie, dans son ensemble, n'était pas mûre pour accepter la brusque promotion de chefs religieux au rang de souverains politiques : les prétentions califiennes des Chabbia ou « papes de Kairouan », de ces hommes nouveaux qui n'osaient d'ailleurs point se dire chérifs, ne parlaient pas au cœur de la foule et peut-être même étaient une maladresse, parce qu'elles devaient paraître usurpées.

L'échec assez rapide de cette tentative a encore une autre signification. C'en était fait à tout jamais des essais de faire partir de Kairouan, voire, d'une façon plus générale, de l' « intérieur », des mouvements d'envergure, subversifs ou régénérateurs. L'ancienne capitale, fondée par les Arabes de la conquête et que d'autres Arabes avaient ruinée, s'était bornée, pendant les derniers siècles du moyen-âge, drapée dans ses grands souvenirs, à une vie honorable, mais de second plan. Elle ne devait plus, ne pouvait plus, malgré quelques fallacieuses entreprises, recouvrer son prestige perdu. La Tunisie était revenue, par une pente naturelle et irrésistible, à sa vocation méditerranéenne : les villes du littoral, Tunis en tête, détenaient les clés de son destin.

Voilà quelques-unes des réflexions, entre tant d'autres, que suggère la lecture de ces *Etudes kairouanaises* de Monchicourt. L'auteur lui-même a émaillé son œuvre de rapprochements judicieux, d'aperçus personnels qui ne manquent ni de finesse ni de saveur. Qui mieux que lui a connu cette Tunisie du XVI[e] siècle, dont il sondait l'histoire, sous tous ses aspects, depuis plus de trente ans ? Qui plus que lui, haut fonctionnaire à Kairouan, puis à Tunis, ethnographe, géographe, historien du passé et du présent, était averti des réalités mortes et vivantes de la Régence, capable d'aller jusqu'au fond des choses et de saisir leurs rapports vrais ? Qui, aussi bien qu'il eût su le faire, prolongera l'étude interrompue, explorera la Tunisie turque dans ses recoins, dans ses profondeurs ?

Alger, janvier 1939.

Robert BRUNSCHVIG.

PREAMBULE

COUP D'ŒIL SUR KAIROUAN AVANT LES CHABBÏA

PRÉAMBULE

COUP D'ŒIL SUR KAIROUAN AVANT LES CHABBIA

Siège des gouverneurs des Califes, chef-lieu des Aghlabites et du premier Fatimite, métropole arabe, steppique et terrestre, substituée à la Carthage latine, tellienne et maritime, Kairouan, après sa fondation par Sidi Oqba, vers 670, était rapidement devenue la ville la plus considérable entre l'Egypte et l'Atlantique. Puis, du xe au xiiie siècle, la crainte alternée des déferlements berbères, relayés après 1050 par les poussées hilaliennes et les attaques navales des chrétiens, ballotte Fatimites et Zirides de Kairouan à Mehdia, de l'intérieur à la côte orientale, et inversement : hantise qui amène finalement les Almohades à se fixer à Tunis. Dans le deuxième quart du xiiie siècle, le fondateur de la dynastie hafside, Abou Zakaria Yahia, après s'être fait proclamer à Kairouan, selon Ibn Abi Dinar, renouvelle cette cérémonie à Tunis deux lustres plus tard [1]. Actes successifs, caractéristiques du transfert définitif de la suprématie d'une cité à l'autre.

1. **La Ville Religieuse et les Bédouins.** — Lors de sa splendeur, Kairouan [2], comme d'autres capitales musulmanes, était une ville

---

(1) Ibn Abi Dinar. *Histoire de l'Afrique et de Tunis*, traduite par *Pellissier et de Rémusat*. Paris, 1845 (Coll. de l'Explor. Scient. de l'Algérie). Cet auteur, natif de Kairouan, qui écrivit son ouvrage en 1681, est généralement appelé El Kairouani par nos Français. Les deux cérémonies en question sont datées par lui (p. 219 de la trad.) des années 625 et 634 de l'Hég. (1228 et 1237 de J. C.). Le titre de l'ouvrage en arabe est *Kitab el mounes fi akhbar Ifriqia ou Tounes* (Livre du Compagnon sur l'histoire de l'Ifriqia et de Tunis) par Mohammed ben Abi El Gassem Er-Raini El Kairouani, connu sous le nom d'Ibn Abi Dinar. Imprimé à Tunis, 1286 Hég., 304 pages. La version française laisse beaucoup à désirer. Souvent elle brode plus qu'elle ne traduit et, à ce jeu, elle accumule les erreurs. On ne saurait l'utiliser qu'après s'être référé au texte arabe.

(2) Sur les vicissitudes générales de Kairouan, on lira avec fruit l'étude de J. Despois. *Kairouan. Origine et évolution d'une ancienne capitale musulmane.* (*Ann. de Géog.*, 1930, pp. 159-177).

double, phénomène sur lequel on ne s'est peut-être pas assez arrêté. Il y avait, en effet, le Kairouan proprement dit, centre religieux, intellectuel et économique, et, soit dans sa banlieue, soit à ses portes même, une autre cité, administrative, politique et militaire : Ksar El Qadim et Raqqada sous les Aghlabites, Çabra, dite aussi Mançouria, sous les Fatimites et les Zirides. Habitée par la Cour et protégée contre toute tentative ennemie par des fortifications, l'agglomération adventice repousse, à certains moments, au second plan, le groupement originel. Le cas est très net pour Çabra. Bâtie par le Fatimite El Mansour en marge même de Kairouan, Çabra éclipsa si bien, pour un temps, sa devancière, qu'encore aujourd'hui le nom de Çabra, ruinée et déserte, s'emploie pour celui de Kairouan, demeurée vivante. « Je pars à Çabra » signifie qu'on va à Kairouan. On jure par les *rjal Çabra*, lesquels ne sont autres que les santons ensevelis à Kairouan, etc...

L'abandon de Çabra pour Mehdia et Tunis entraîne la décadence de Kairouan. Durant presque tout le règne des Hafsides (XIIIe, XIVe et XVe siècles), Kairouan, amputée de son annexe officielle, est réduite à n'être plus qu'un bourg de campagne. Tandis qu'à ses côtés expire sa jumelle Çabra, désormais sans objet (3), tandis qu'au souffle délétère des Arabes nomades succombent à la ronde toutes les villes de l'intérieur dans un rayon de 125 (jusqu'au Kef) à 175 km. (jusqu'à Tébessa et Gafsa), Kairouan échappe à l'anéantissement grâce à ses mosquées vénérables, grâce aux tombeaux de ses saints auprès desquels bien des gens aspirent à dormir de leur dernier sommeil, grâce aussi sans doute à la persistance d'une noblesse religieuse qui exerce sur les Bédouins assez d'ascendant pour limiter leur malfaisance destructrice. L'irrigation de sa petite et grande banlieue par les oueds El Alem, Merguellil et Zéroud et son marché d'attirance régionale assurent la vie matérielle des habitants, prodigieusement diminués en nombre et en ressources.

A partir de l'invasion hilalienne, l'histoire de Kairouan est celle de la lutte passive mais tenace, obscure mais certaine, du centre urbain,

(3) Çabra disparut d'autant plus vite qu'elle était probablement construite en toube, comme Babylone, ce qui explique qu'il en reste aujourd'hui si peu de chose. *Toube* : brique d'argile simplement séchée au soleil.

contre les Bédouins qui l'encerclent et tendent à l'étouffer. Plus encore que dans la période des menaces berbères, Kairouan, après 1050, est au péril des nomades, comme notre Mont Saint Michel de Bretagne git au péril de la mer. Antagonisme de la ville et de la tribu, loi essentielle à laquelle obéissent les événements dans l'Afrique du Nord et qui se vérifie jusque dans les modalités de la rébellion de 1881.

Donc Kairouan subsiste, mais sans gloire. Depuis que l'armée du mérinide Abou El Hassen, enfoncée par les Arabes, a subi en 1348, près des murs de la cité d'Oqba, un désastre complet, l'intérieur est à la discrétion absolue des Bédouins. Le roi hafside n'y exerce quelque action que grâce à l'alliance de telle ou telle peuplade. Les villes du littoral exceptées, la Tunisie est pour ses souverains plutôt une zone d'influence qu'un pays de domination, et, de leurs deux titres, la dignité califienne de Commandeur des Croyants (Emir El Moumenine) répond mieux, au fond, à la réalité de leur pouvoir que l'appellation temporelle de Sultan.

A défaut de troupes, les princes lancent contre les Bédouins les sentences des oulémas et les imprécations des lettrés. Le Kairouanais Ibn Naji, membre du Chara, historien et hagiographe, décédé en 837 Hég. (1433-4 de J. C.), rend une fetoua interdisant de vendre aux Arabes des armes, voire des chaussures. Infatigables amants de la guerre à la façon de Barbarie, c'est-à-dire incorrigibles dévastateurs, le jurisconsulte tunisois El Borzoli n'a-t-il pas souhaité qu'on les exterminât ? Malédictions vaines (4); beaucoup de hafsides ne régnèrent que grâce aux nomades, par eux et pour eux (5).

En 1536, les Bédouins qui vagabondent sans frein dans les steppes autour de Kairouan appartiennent à la grande tribu des Riah (6) : Ce

(4) El Borzoli est cité comme muphti de la Grande Mosquée Zitouna au début du règne d'Abou Omar Othmane, c'est-à-dire en 1435. *Chronique des Almohades et des Hafsides* attribuée à ZERKECHI, trad. FAGNAN. Constantine, 1895, p. 218. Il mourut en 1437. (*Ibid.*, p. 226).

(5) IBN ABI DINAR. Texte arabe, p. 160, 174, 221. Trad. cit., p. 286, 287, 317, 392.

(6) Mémoire adressé en 1536 par le gouverneur de la Goulette, Bernardino de Mendoza, au roi d'Espagne, sur les cheikhs et les Arabes du royaume de Tunis (*Archives de Simancas. Estado.* Liasse, 463) publié par DE LA PRIMAUDAIE. *Doc. inéd. sur l'hist. de l'occup. espagn. en Afrique*, 1506-1574. Alger, 1875, pp. 242-247.

sont les O. Yahia, capables de lever 1.500 cavaliers entre Kairouan et Téboursouk sous le commandement des deux frères Ali et Salem. La sœur de ceux-ci, Djezia (7), est la mère du hafside régnant Mohammed El Hassen. Les O. Aoun, forts de 200 lances et cousins des O. Yahia (8), bordent ceux-ci au Sud et à l'Ouest. D'après le rapport précité, leur cheikh réside dans une montagne semée de 200 villages qui ne saurait être autre chose que l'Ousselet. Pas d'indications dans ce document sur les hordes nomadisant entre Kairouan et Sbéitla ou entre Kairouan et Sfax. Aucune mention des Zlass, encore dénués d'existence historique et dont les rameaux sont englobés en d'autres tribus.

D'après Ibn Abi Dinar (9), les O. Saïd, également riahides, étaient les pires des Bédouins. Or, ces O. Saïd ayant 2.700 cavaliers sous huit cheikhs, tyrannisaient toute la région côtière entre Djemmal et le Mornag, y compris le Cap Bon. Parmi ces cheikhs, Ahmed El Mrabeth, son frère Ali et leur cousin Ahmed ben Brahim, disposaient de 900 lances et avaient leur principal établissement vers le Djebel Rsas (10). Marmol confirme que les Ouled Saïd vaguent dans les campagnes entre Tunis et Kairouan et se répandent jusqu'à la Tripolitaine (11). Le hafside Abou Omar Othmane (1435-1487 de J. C.) les avait refoulés au delà de l'Oued Rane (12), qui se jette à la mer entre Sfax et Gabès, avec défense de franchir cette limite. Mais, en 1536, on les retrouve dans le Nord et, pour les amadouer, Mohammed El Hassen les autorise à percevoir 60.000 dinars sur le pays (13) en leur déléguant tel ou tel impôt, selon l'habitude invétérée des princes.

(7) Cette princesse est appelée Gesia dans MARMOL, *L'Afrique*, traduction de PERROT D'ABLANCOURT, Paris, MDCLXVII, tome II, p. 458. L'édition originale espagnole parut à Grenade en 1573-1599 en trois volumes. Le nom de Gesia est estropié en Lentigesia (Bent El Djezia) dans PAUL JOVE, *Histoires de son temps*, édition latine de Paris, MDLIIII, livre XXXIII.

(8) Voir, sur cette parenté, CH. MONCHICOURT. *La Région du Haut Tell en Tunisie.* Paris, 1913, p. 291 et 293.

(9) Texte arabe, p. 160. Les traducteurs, à cause d'une mauvaise lecture, rendent p. 287 le mot Saidiine (O. Said) par celui de Taicioune.

(10) Mémoire de Bernardino de Mendoza.

(11) *Trad. cit.* I. Voir p. 78, 79 et 81.

(12) IBN ABI DINAR, p. 160 du texte arabe. La traduction, p. 287, écrit à tort Oued Raz.

(13) IBN ABI DINAR, texte arabe, p. 153. La trad. française, p. 272, dit 80.000

Cette localisation de tribus n'a rien de rigide ni de délimité. Aucune analogie entre elle et les cheikhats actuels aux contours traçables sur des cartes. Les solitudes tunisiennes sont, à cette époque, une res nullius parcourue par des nomades qui, à la vérité, affectionnent certains secteurs, mais sans y être absolument attachés. Une année ici, l'année suivante ailleurs. La steppe, notamment, est un peu à tout le monde. Très vaste pour les Bédouins très clairsemés, elle nourrit sans encombre, en périodes pluvieuses, tous leurs troupeaux et l'endroit où paissent ceux-ci n'importe guère aux possesseurs de bétail. Rencontrer à une date donnée les Ouled X... en tel canton n'implique pas nécessairement que ce soit là leur habitat permanent, mais signifie seulement que leurs besoins ou les circonstances les y ont guidés. Enchevêtrement ethnique précaire et juxtaposition territoriale variable, telle est la règle. Seuls points d'attribution fixe, les localités où certains groupes de nomades, et non pas tous, ont accoutumé de déposer et concentrer des approvisionnements.

Parmi ces peuplades, en perpétuel déplacement, il en est de plus indociles les unes que les autres. En particulier pour une ville, le voisinage des Riah manquait d'agrément, si l'on en juge par ce dicton qui a survécu :

Elli ourah (14)	Celui qui a sur le dos
Riah	les Riah
Ma iertah	N'a pas de repos.

Sujette aux insultes des Arabes, dominateurs de la steppe environnante, Kairouan, avons-nous dit, abdique durant trois siècles. Dans les chroniques et récits de cette époque, nous voyons des agglomérations a priori plus modestes, comme Gabès par exemple, témoigner de plus de vitalité et s'ériger en seigneuries autonomes. Kairouan, au contraire, ne figure guère dans Zerkechi que comme le séjour préféré d'hommes pieux et savants (15) tels que Sidi Djedidi, mort à la Mecque après avoir été le professeur de Sidi Abid El Rhariani, tels que ce dernier décédé en 805 de l'Hég. (1402-1403 de J. C.) et

(14) Il faudrait écrire *ouraho* (derrière lui), mais on prononce *ourah*.

(15) ZERKECHI, trad. cit., p. 126.

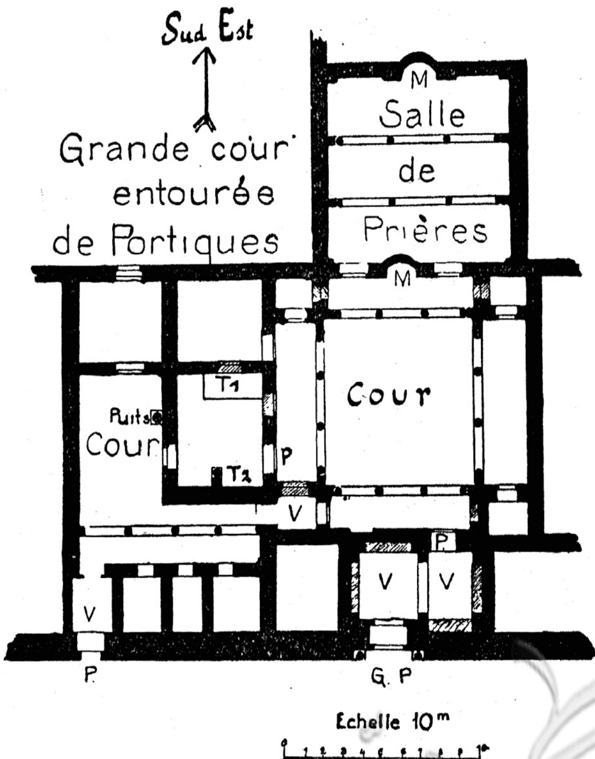


FIG. 1

ZAOUIA DE SIDI ABID EL RHARIANI

P — Portes.
M — Mirhabs.
V — Vestibules.
T1 — Tombeau de Sidi Abid.
T2 — Tombeau du hafside Mouley Hassen.

Dans la grande cour secondaire entourée de portiques il y a une citerne. Au Sud-Est de ladite cour, au delà du mur qui la ceint, le puits, la midha et les W. C.

Au Nord, d'autres constructions récentes sont accolées à l'ensemble ancien. Elles reçoivent les tombes des Rheraïna qui décèdent de nos jours.

enterré dans la zaouïa où il avait succédé à son maître, tels que d'autres santons dont Ibn Naji nous a relaté les mérites et les prodiges dans son *Mâalim El Imane* (16).

Cet ouvrage est une reprise et une continuation de la biographie des hommes illustres de Kairouan, rédigée sous les premiers Fatimites, avec un titre analogue, par le Kairouanais Abderrahmane Ed Debbarh, disparu de ce monde en 699 Hég. (1299-1300 de J. C.). La refonte, à presque deux siècles de distance, atteste, par ses adjonctions, que les sciences religieuses et les saints personnages persistaient à être en honneur à Kairouan.

Sidi Abid, notamment, gagna une réputation si éclatante et si durable qu'elle survécut jusqu'à nous. Dès le 2 joumada II 889 (1484 de J. C.), l'Henchir Sfaya, situé au N. de l'O. Merguellil et à l'E. de l'Ousselet, était constitué habous au profit de sa postérité et de sa zaouïa (17). A leur bénéfice, furent ensuite immobilisées d'autres propriétés. Fiers d'un pareil ancêtre, les Rharianiine ou Rheraïna, descendants de Sidi Abid El Rhariani, tinrent longtemps à Kairouan le haut du pavé et parfois s'isolèrent en un çof, pas toujours d'accord avec le reste des citadins. L'ancienne zaouïa Djedidïa, désignée sous le nom de zaouïa des Rharianiine au début du XVIIe siècle, puis de zaouïa de Sidi Abid, s'offre encore maintenant comme une des plus belles de la localité (voir plan ci-joint), tandis que des Rheraïna est issue la famille Mrabeth qui, depuis cent ans, a fourni à la ville plusieurs caïds.

Sidi Abid n'avait d'ailleurs pas épuisé la fécondité de Kairouan en grands docteurs de la loi. S'y éteignit en effet en 901 Hég. (1495-6 de J. C.), Mohammed ben Ahmed ben Addhoum, dont la famille se rattache au célèbre jurisconsulte Abdallah ben Abi Zeid, mort au même lieu en 386 Hég. (996 de J. C.) et auteur d'une *Risala* assez

(16) *Mâalim El Imane fi Mârfet Ahel El Qairouane*, imprimé à Tunis en quatre fascicules de 1320 à 1325 Hég. Voir sur Sidi Abid le 4e fasc., pp. 253-262. Une notice sur cet ouvrage, accompagnée d'extraits, se rencontre in HOUDAS et BASSET. *Mission Scientifique en Tunisie.* Deuxième partie. Bibliographie (*Bull. de Corresp. Afric.*, 3e année, 1884, tome II, Alger, 1884, pp. 40-65).

(17) Renseignement puisé dans un acte du milieu du XIXe siècle relatif à cet henchir.

récemment traduite (18). Cet Addhoum composa plus de vingt ouvrages de droit malékite dont certains ne sont pas tombés en complète désuétude.

Durant cette phase d'éclipse politique, Kairouan se maintient donc comme métropole religieuse. C'est un lieu d'élection où les oulémas de Tunis aiment à être inhumés, comme ce fut le cas d'un muphti en 1380 (19). C'est encore une étape quasi obligatoire pour ceux des pèlerins de Barbarie qui vont à la Mecque par voie de terre, et comme un avant goût de la Mecque elle-même, à cause de la présence auprès de ses murs du sépulcre d'un compagnon du Prophète, Abou Zamâa El Belaoui.

2. **Kairouan au début du XVIe siècle.** — La ville est pourtant, à cette époque, dans un état matériel piteux. Au cours de ses voyages en Tunisie, le musulman espagnol Hassen ben Mohammed El Ouazzani El Fasi a l'occasion d'y passer, en 922 de l'Hégire (1516 de J. C.). Capturé plus tard en mer par des corsaires européens et baptisé sous le nom de Léon, il rédige, en 1526, son célèbre ouvrage (20) où nous lisons ceci :

CAIRAVAN, JADIS AU NOMBRE DES GRANDES CITÉS

L'assiette du Cairavan est en une campagne areneuse et deserte; ne produisant arbre, ny grain, mais en defaut de ce, il s'en apporte (avec les autres choses nécessaires pour sustenter le corps humain) de sur la rivière de la mer de Susa, Monaster ou Mahdia, cités qui sont toutes distantes, par l'espace de cent quarante mille de cette-cy, auprès de laquelle environ douze mile y a une montagne appelée Gueslet (Ousselet), là ou apparoisent encor quelques vestiges et apparences des edifices romains, et aucunes fontaines qui y sourdent sur icelle, avec des clos de carobes, qui se transportent au Cairavan, en laquelle ne se trouve fontaine, ny puys d'eau vive,

(18) *La Risala ou Traité abrégé de Droit malékite et Morale Musulmans.* Traduction Fagnan. Paris, 1914.

(19) Zerkechi. *Trad. cit.*, p. 180.

(20) *La Description de l'Afrique*, de Léon l'Africain, parut pour la première fois en Italie en 1550. Nous donnons la description de Kairouan d'après la traduction française de Jean Temporal, Lyon, 1556, rééditée par Schefer en 3 volumes, Paris, 1896-98. Voir le tome III de cette publication, pp. 168-169.

fors quelques citernes. Mais au dehors, il s'y trouve certaines conserves antiques, dans lesquelles l'eau de la pluye se vient à égouter; toutefoys, au mois de Juin, on n'en y sauroyt trouver une seule goutte, pour ce que les habitants la font boyre à leurs bêtes. Les Arabes viennent passer l'été auprès de cette cité, qui cause que l'eau encherit, et le grain au double; vray est qu'ils amènent des chairs de bœuf en abondance et dates, lesquelles ils aportent des cités de Numidie, distantes par l'espace de cent soissante de mile de cette-cy, là ou l'etude du droit fut jadis florissante et en singulière recommandation, de sorte que la plus grande partie des docteurs d'Afrique y ont vaqué aux lettres et prins le degré en icelle. Or maintenant depuis le guast que luy donnèrent les Arabes, elle a commencé à être repeuplée, mais les habitans sont aujourd'huy tous pauvres artisans, dont les uns sont couroyeurs de peaux d'aigneaux et de chevreaux, et les autres peletiers, dont leur ouvrage se vend aux cités de Numidie, là ou l'on ne trouve point de draps d'Europe. Mais, de tous ces métiers là, il ne s'en trouve pas un qui ait le moyen de s'entretenir honnêtement, ains vivent exerçans iceux assés misérablement et en très grande pauvreté. Joint aussi, que par l'oppression grande et mauvais traitement du roy de Thunes en leur endroit, ils ont été mis du tout au bas et en grande perplexité comme je vey me transportant en Numidie, là où etoyt le camp du roy de Thunes, qui fut en l'an neuf cens vingt et deux de l'hégire (1516 de J. C.).

Cette description contient quelques inexactitudes, car la banlieue de Kairouan est beaucoup plus argileuse que sablonneuse et ce n'est certes pas en été que les nomades du Sud pouvaient y affluer avec des bœufs et des dattes. En tout cas, l'impression générale laissée à Léon par Kairouan est lamentable. La campagne n'est pas cultivée et les citadins sont de pauvres hères qui végètent misérablement sans autre gagne pain que les métiers du cuir.

Le célèbre historien italien Paul Jove, décrivant vers 1550 les mœurs des Bédouins, explique que « les cavaliers portent une longue veste doublée de peau qui résiste très bien au vent et défend du soleil dans les grandes chaleurs (21) ». Et Marmol, qui fut en Tunisie au milieu du XVIe siècle, précise que l'industrie de la pelleterie signalée par Léon à Kairouan « apprête fort délicatement les peaux d'agneaux dont les seigneurs et les principaux d'entre les Arabes

(21) *Op. cit.*, livre XXXIII passim.

portent des camisoles [22] ». Ce genre de vêtement disparut depuis, au fur et à mesure du progrès du tissage chez les gens de l'intérieur. Sa confection était vraiment insuffisante pour assurer à la cité une prospérité quelconque.

Par bonheur, cette dernière jouissait toujours de son prestige religieux et cela jusqu'en Europe, puisque Paul Jove traçait ces lignes :

« A trois journées de Tunis, la ville de Kairouan, très vénérable à cause « de la sainteté d'une antique Mosquée et d'un collège de prêtres respec- « tables... On se plait à croire... que ceux dont les os sont enterrés dans « ce saint lieu voient leurs âmes comme purifiées et efficacement recom- « mandées à Dieu pour la félicité de la vie éternelle par les oraisons des « prêtres en question [23]. »

De cette agglomération kairouanaise, pauvre et mal en point, ne se dégage aucune force d'expansion, mais une nouvelle famille maraboutique, ayant acquis une grosse influence, va, à la faveur des circonstances, rendre à la ville sa physionomie politique.

Malgré des déboires, parmi lesquels un désastre subi non loin de Kairouan au choc des Bédouins [24], le sultan hafside Mohammed (1493-1525), deuxième successeur d'Abou Omar Othmane, faisait encore figure de souverain, mais, comme le remarque Ibn Abi Dinar, c'est le dernier des Beni Hafs, car ceux qui ceignirent la couronne après lui n'eurent que le nom de roi, sans l'autorité : *esm, la rasm* [25]. Paroles si justes qu'on les rencontre presque telles quelles sous la plume d'Alonso de la Cueva y de Benavides « Alcayde et Capitaine général pour S. M. le roi d'Espagne en la forteresse de la Goulette ». Ecrivant le 5 mai 1558 à la princesse de Portugal, régente d'Espagne, il émet l'avis qu'Ahmed, petit-fils de Mohammed, « *no tiene otra cosa de rey sino el nombre* » [26]. Les hafsides qui traînent dans l'histoire

(22) Marmol. *Trad. cit.*, p. 533. Au point de vue descriptif, il se borne presque à démarquer Léon. Au point de vue historique, il donne quelques lignes sur la vie de Kairouan entre 1516 et 1558, y compris la prise de la cité par Dragut.

(23) *Op. cit.;* livre cité.

(24) Ibn Abi Dinar. *Trad. cit.*, p. 268.

(25) *Trad. cit* p. 270 et texte arabe p. 151.

(26) *Archives de Simancas. Estado.* Liasse 484.

de 1525 à 1574, à savoir Mouley Hassen (1525-1543), ses frère et neveu Abdelmelek et Mohammed (1543), son fils aîné Ahmed (1543-déc. 1569), et, après un intermède turc, son second fils Mohammed (oct. 1573-août 1574), laissèrent une telle impression de faiblesse qu'un proverbe en naquit. Même aujourd'hui, veut-on exprimer que quelqu'un est débile, on dit de lui que c'est un hafside, « *fellane hafçi* ».

La débâcle commence en août 1534, lorsque Mouley Hassen est chassé de Tunis par le fameux Khéireddine Barberousse. Celui-ci,



Fig. 2

Signature de Mohammed El Hassen apposée en bas de sa lettre du 3 janvier 1538 (1er chabane 944 Hég.) à Fernand de Gonzague (*Cod. Parm.* 3787)

grâce à la connivence des Bédouins qu'il achète, installe des présides ottomans dans plusieurs villes du littoral ainsi qu'à Kairouan. Désespéré, Mouley Hassen implore Charles Quint qui le rétablit à Tunis en juillet 1535, mais occupe pour son propre compte La Goulette.

Restauré par les Chrétiens, Mouley Hassen est à la fois sauvé et perdu. Dans ses lettres à Fernand de Gonzague [27] il a beau s'affir-

(27) Voir le recueil intitulé *Lettere di Muley Hassen, Re di Tunisi, a Ferrante Gonzaga, vice re di Sicilia* (1537-1547), publiées par Odorici, avec le concours d'Amari, in *Atti e Memorie delle R.R. Deputazioni di Storia Patria per le provincie modenesi e parmensi*, t. iii, Modène, 1865, pp. 115-192. Tirage à part de *80 p. in folio*. Nous avons consulté les originaux arabes de ces lettres à la Bibliothèque de Parme où ils sont conservés avec leur traduction ancienne dans un grand carton, coté *Parm.* 3787.

mer « Emir El Moumenine et Sultan de la royale Tunis » (*Soulthane hadhrate Touns*), la communauté musulmane rejette de son sein ce suppôt des infidèles. Sa capitale ne le tolère qu'à son corps défendant. A Sousse, c'est un de ses parents, El Gliaï, qui s'empare de l'autorité [28]. Quant aux autres ports du Sahel et à Djerba, ils se soustraient à son obéissance sous l'impulsion de notables, parfois appuyés par un corsaire turc, allié ou mercenaire, prêt à se muer en maître, comme les Barberousse à Alger, en 1516. Pour quelques localités de Tunisie, nous connaissons par le menu les vicissitudes de cette indépendance agitée. Pedro de Salazar nous les a narrées en ce qui concerne Mehdia [29] et El Megdich en ce qui regarde la seigneurie d'El Mokni sur Sfax [30]. La liberté orageuse de Djerba parmi les dissensions des membres de la famille prépondérante des Beni Semoumen ressort des documents des Archives de Simancas que nous avons consultés.

A Kairouan, la réaction des croyants se traduit par le mouvement Chabbi. Il n'est pas indifférent de constater à ce propos que l'insurrection contre Mouley Hassen, menée dans le reste de son royaume par l'élément civil, revêt dans la cité d'Oqba un caractère religieux. Chez elle, c'est un saint homme qui est à la tête des mécontents. Fidèle à son rôle spirituel, préservé à travers plusieurs siècles de décadence politique et économique, Kairouan, demeurée ville de santons, suscite dans le premier tiers du XVIe siècle un grand marabout en la personne du chabbi Sidi Arfa. Et celui-ci en fait de nouveau un centre d'irradiation de foi musulmane jusqu'au jour où Dragut balayera toutes ces autonomies, celle de Mehdia en 1550, celle de Djerba en 1556 et celles de Sfax et de Kairouan en 1557.

***

Le premier objet de ce livre est de reconstituer, dans la mesure

(28) Ibn Abi Dinar. *Trad. cit.*, p. 271, texte arabe, p. 152.

(29) *Hystoria de la guerra y presa de Africa : con la destruycion de la villa de Monazter, y ysla del Gozo, y perdida de Tripol de Barberia : con otras muy nuevas cosas.* Imprimé à Naples, en janvier 1552. Voir ff. 7-12.

(30) El Megdich, historien sfaxien moderne, mort en 1813, a évidemment utilisé ici des renseignements locaux. Voir sa *Nozhet El Andhar.* Tunis, 1321 Hég. Tome II, pp. 85-88.

du possible, le passé de la ville de Kairouan depuis la décadence des Hafsides jusqu'aux Husseinites. Plus précisément, nos investigations se sont appliquées aux deux siècles qui se sont écoulés entre 1516, année ou Léon l'Africain visite Kairouan, et 1702, date du rétablissement de la ville après son évacuation sur l'ordre du bey Mourad III Bou Bala. Des documents, jusqu'ici inédits, jettent des clartés sur plusieurs épisodes et renouvellent les notions que nous possédions sur l'histoire kairouanaise et, par répercussion, sur l'ensemble de l'histoire tunisienne de cette époque.

Au cours de cette période, une famille religieuse, celle des Chabbïa, essaye de créer un état maraboutique à Kairouan contre les Hafsides et en face des Espagnols. Sous les coups des Ottomans, elle échoue dans cette tentative, analogue à celle que réussissent à la même époque, à l'autre bout de la Barbarie, aux dépens des Mérinides et des Portugais, les Chérifs Saadiens du Maroc [31].

Noble berceau pour une confrérie, milieu favorable à sa croissance, Kairouan n'offrait à sa durée qu'un cadre dangereux. Dans la seconde moitié du XVe siècle, la congrégation des Chabbïa y naît à la voix de Sidi Ahmed ben Makhlouf. Elle y prospère sous la direction de son fils, Sidi Arfa, qui joint plus tard à ses prérogatives de cheikh de l'Ordre, les qualités de chef civil et militaire, créant ainsi une principauté à la fois spirituelle et séculière. Mais celle-ci est trop voisine de la mer et Dragut la détruit en 1557.

Après cette catastrophe, les Chabbïa s'enfoncent dans l'Ouest et n'ont plus de contact avec Kairouan. Les destinées de la ville et de la confrérie divergent. Réfugiés loin des Ottomans, les Chabbïa fondent dans le secteur occidental de l'Ifriqia, sous le grand cheikh Abdeççemed, un nouvel état politique, à forme semi-nomade, qui durera une centaine d'années et dont nous essaierons de tirer de l'ombre les vicissitudes.

Au contraire, Kairouan, rivée au sol, subit rapidement l'emprise turque. Vainqueurs de tous leurs compétiteurs, les Osmanlis de Tunis

(31) A. Cour, dans son livre sur *L'Etablissement des Dynasties des Chérifs et leur rivalité avec les Turcs de la Régence d'Alger (1509-1830)*. Paris, 1904 (Publications de l'Ecole des Lettres d'Alger, tome XXIX), a raconté en détail toute cette histoire qui offre au XVIe siècle un réel parallélisme avec les événements de Tunisie.

s'affirment dans la Régence au détriment des organismes locaux, agglomérations urbaines et tribus. Sur les ruines des franchises des unes et des autres se dresse une première dynastie moderne, la dynastie mouradite, qui punit sans ménagements les agités et les *ras marbouth* (têtes bornées, têtes butées). Brutalement chassés de chez eux en octobre 1700, les Kairouanais sont dans la pénible nécessité d'abandonner en masse leurs foyers et de laisser leur cité vide d'habitants jusqu'à l'été 1702.

Cependant, les Chabbïa, atteint eux aussi par les Mouradites, malgré la distance, et réduits à leur élément religieux, se disloquent. Comme on le verra dans le dernier corps de cet ouvrage, des groupes isolés, dont le principal se fixe à Tozeur, rentrent à des époques diverses en Tunisie où nous les rencontrons encore de nos jours, éparpillés en différents endroits du territoire.

PREMIERE PARTIE

LA CONFRÉRIE ET LA PRINCIPAUTÉ CHABBÏA DE KAIROUAN

(MILIEU DU XVe SIÈCLE — 1557)

CHAPITRE PREMIER

L'ESSOR RELIGIEUX DES CHABBÏA

Les marabouts Chabbïa (ou Chabbiine) accomplissent, aux XVIe et XVIIe siècles, une tâche méritoire dans l'intérieur de la Tunisie et dans l'Est et le Sud de la province de Constantine. Ils affermissent la loi de Mahomet chez montagnards et sahariens, dont beaucoup l'avaient presque oubliée. Ils se campent, d'autre part, en champions de l'Islam et des tribus contre les Hafsides, tombés au rang de vassaux des Espagnols, et contre les Turcs.

Malheureusement, à Kairouan, on n'a rien retenu de l'équipée des Chabbïa. Ni récits populaires, ni dictons, n'évoquent aujourd'hui ceux qui ont régi avec éclat les destinées de la ville pendant vingt-deux ans et l'ont réintégrée dans l'histoire. Ailleurs, les actes des Chabbïa n'ont, la plupart du temps, passé à la postérité que par la voie orale où ils se sont déformés à souhait en presque autant de versions que de séries de peuplades. Les noms mêmes de quelques cheikhs sont présentés d'une façon dissemblable et leur généalogie différemment construite. Ce qui ajoute encore à la confusion, c'est que la dévolution de la baraka ne s'opère pas toujours de père en fils.

Quant aux sources imprimées, on ne saurait à peu près rien extraire de concret du *Kitab El Adouani*, chronique romanesque des guerres des nomades contre les premiers chefs osmanlis. Ce ramassis de légendes, agencées en une sorte de chanson de gestes vers la fin du XVIIe siècle, dédaigne l'exactitude (1). Féraud, qui y a recouru pour ressusciter les annales de tribus algériennes (2) en s'aidant de données locales, n'a abouti qu'à des résultats aléatoires.

En dehors des racontars glanés par cet auteur en Algérie, et si l'on excepte quelques notions sujettes à caution, éparses dans Ibn

---

(1) *Kitab El Adouani.* Trad. FÉRAUD. Constantine, 1868.

(2) FÉRAUD. *Les Harar, seigneurs des Hanencha.* Etudes historiques sur la province de Constantine. (*Rev. Afric.*, 1874, cf. pp. 134-149).

Abi Dinar, et trois ou quatre pages mal sûres de Depont et Coppolani [3], on ne savait à peu près rien sur les Chabbïa au moment où nous commencions nos recherches. Grâce à de minutieuses investigations, nous allons non seulement rectifier quelques erreurs et combler diverses lacunes tant religieuses qu'historiques, mais encore dresser un tableau d'ensemble sur des bases fermes et dignes de foi.

De la petite monographie qu'on va lire, une impression se dégage qu'il est bon de déployer en exergue comme une enseigne. Féraud imaginait jadis les Chabbïa à la tête d'une confédération proprement dite [4] de peuplades. Vaissière restreignait, en 1892, leur autorité à une suprématie spirituelle [5]. A travers nos renseignements, l'organisation chabbïa apparaît comme celle d'une confrérie musulmane (*thriqa*) militante. Un marabout réunit autour de lui des disciples. Puis, le groupement prolifère. La maison mère, qui obéit à la descendance directe du créateur, s'entoure de filiales, tandis que des collatéraux vont au loin monter des succursales qui, d'aventure, se poussent au premier plan et éclipsent la cellule originale. En des époques troublées, la confrérie est un cadre tout prêt pour la politique. Elle participe aux passions séculières avec leur gloire et leur danger. Tel fut le lot des Chabbïa qui constituèrent, aux XVIe et XVIIe siècles, entre grosso modo la Medjerda et Constantine au Nord, et Tozeur ou l'Aurès au Sud, une puissance assez analogue à celle des Senousïa en Tripolitaine depuis le milieu du XIXe siècle jusqu'à la conquête de Coufra par les Italiens les 19-20 janvier 1931.

1. **Doctrines et Rituel de la Confrérie.** — La naissance de l'ordre, ses doctrines et leur propagation nous sont amplement relatées par un de ses cheikhs, Sidi Mohammed El Messaoud, qui vivait dans le Sud algéro-tunisien dans le demi-siècle à cheval sur l'année 1600, trois générations après celle des fondateurs. Un de ses traités, inédit et inconnu jusqu'ici, s'intitule *El Fetah el Mounir fi târif et thriqat ech Chabbïa ou ma rabbou bih el faqir* (La Révélation Lumineuse sur la

(3) *Les Confréries Religieuses Musulmanes*. Alger, 1897, pp. 481-484.
(4) *Les Harar* (*loc. cit.*), p. 135.
(5) *Les O. Rechaïch*. (*Rev. Afric.*, 1892, pp. 337-338).

connaissance de la confrérie des Chabbïa et l'éducation de l'adepte [6]). L'analyse de cet ouvrage [7] nous édifiera sur la prédication des Chabbïa et son objet.

Cette sorte de manuel, Mohammed El Messaoud l'a rédigé, avoue-t-il, pour s'attirer la bienveillance d'Allah, grâce à l'intercession des saints personnages dont il étale les mérites. C'est un exposé des idées théologiques de la confrérie et une recueil, établi d'après les dires des gens les plus véridiques, des vertus (*mnaqeb*) de son cheikh initial Sidi Ahmed ben Makhlouf Ech Chabbi et du fils et khalifa de celui-ci, Sidi Arfa.

Dès l'exorde, le livre campe en face l'une de l'autre la science visible ou officielle (*âlm ed dhahar*), dont les oulémas sont les ministres, et la science secrète (*âlm el bathen*) qui est celle que se transmettent les chefs des confréries et qui, pour n'être pas toujours à la portée du vulgaire, n'en est pas moins incontestable (pp. 6 et 7) et en somme supérieure à l'autre; dualité sur laquelle Mohammed El Messaoud insistera plus d'une fois. Suit une abondante dissertation sur la mort, dont la pensée incline l'homme à une conduite exemplaire par la crainte qu'il a de déplaire à Allah qui le jugera au terme de sa vie. Les biens d'ici bas sont méprisables. Rien ne vaut la méditation sur Dieu et sur l'autre monde, grâce à laquelle on se hausse au rang d'ami de Dieu, de saint (*ouli*) (pp. 9-44).

Après cette introduction, le chapitre premier est consacré à l'affection que Dieu éprouve pour les meilleures de ses créatures humaines et indique comment celles-ci atteignent la sainteté ou *ouilaïa* (pp. 44-63).

Le chapitre II concerne Sidi Ahmed ben Makhlouf : origine, études,

(6) L'exemplaire conservé à la zaouïa chabbïa de Tozeur et qui nous a été aimablement communiqué par le cheikh de celle-ci, Si Ahmed ben Saïd, par l'intermédiaire du Contrôle Civil, est une copie manuscrite datant d'il y a environ six lustres et comprenant 280 pages en quatorze cahiers de 16 cm. sur 22. Le titre se lit au cours de la page 5. La dernière, numérotée 281, est d'une autre écriture que le reste. Un membre de la zaouïa y a récemment consigné ce que dit des Chabbïa Ibn Abi Dinar. Dans le courant du texte, deux erreurs de pagination : on saute de 87 à 90 et de 187 à 189.

(7) A la lecture du manuscrit a bien voulu collaborer Si Larbi bel Hadj, secrétaire-interprète au Contrôle Civil de Tunis.

mçafaha [8] ou transfert des pouvoirs maraboutiques des cheikhs avant et après Sidi Ahmed. Son influence hors de Kairouan. Sa mort. Ses fils et successeurs Mahammed El Kebir et Sidi Arfa (pp. 63-79).

Dans le chapitre III s'épanouissent complaisamment miracles (*kramate*) et prédictions (*icharate*) de Sidi Ahmed, Sidi Arfa et des autres membres de la famille. « Ce sujet est comme une mer et ne peut être enfermé dans un volume » (tellement il est vaste). Parmi ces prodiges des principaux marabouts Chabbïa, quelques-uns nous procurent des renseignements tangibles ou sont plus ou moins en connexion avec des événements historiques (pp. 79-119).

Le chapitre IV traite des fondements religieux de la confrérie, de l'éducation des affiliés, de la lutte contre les mauvais penchants de l'âme, de l'acquisition de qualités et de la perte des défauts. Le chemin de la spiritualité ou soufisme (*thriq et taçaouf*) est le seul qui mène à Dieu. Un peu en dessous des prophètes, les *ouïia* sont les représentants d'Allah sur la terre. Les bases de la doctrine de la confrérie (Coran, Sonna ou ensemble des hadits, *touhid* ou science de l'unité de Dieu, *akhlaq* ou formation du caractère) occupent tout le reste du volume, non sans digressions.

A la page 280, le texte s'arrête court au milieu d'une phrase. Il n'est donc arrivé jusqu'à nous que tronqué, ce que constate d'ailleurs le copiste de notre exemplaire lorsqu'il déclare à la fin de sa reproduction : « Voici ce que j'ai trouvé dans le volume que j'ai transcrit le 2 sfar 1321 (avril 1903) ». Manque ainsi à peu près la moitié de l'ouvrage puisque la page 4, après les chapitres ci-dessus résumés, annonçait encore :

Chapitre V. — Propos de Sidi Ahmed et de Sidi Arfa sur la vérité divine (*haqiqa*) et la science des âmes (*âlm en noufous*).

Chapitre VI. — *Ouard* ou prières journalières particulières prescrites aux adeptes.

(8) Matériellement, la *mçafaha* est la poignée de main spéciale qui consiste à saisir le pouce avec le pouce. Signe extérieur et physique de l'initiation, elle s'emploie lors du recrutement des affiliés. Ceux-ci prêtent à ce moment le serment ou engagement (*âhed*) d'obéissance.

Pour désigner l'adepte, on emploie dans cet ouvrage les mots de *faqir*, *mrebbi*, *telmidz*.

Chapitre VII. — *Oudhifas et hezbs*, oraisons supplémentaires spéciales [9].

Khatma (conclusion). — *Ouard* choisi personnellement par l'auteur.

A défaut de ces chapitres perdus, voici quel est aujourd'hui le *dzikr* ou rituel des Chabbïa de Tozeur. Empruntant un des chiffres fatidiques de l'antiquité, le chiffre 7, ce *dzikr* se répète soixante-dix fois. Aussi est-il qualifié de septantaine (*sebaïnïa*). La formule de la sebaïnïa accompagne les cinq prières réglementaires et diffère avec chacune d'elles.

السبعينية [10]

On récite 70 fois :

1° *Après la prière du fejer* (aube) :

صبحان الله والحمد لله ولا اله الا الله والله اكبر ولا حول ولا قوة الا بالله العلي العظيم اللهم يا غياث المستغيثين اغثني يا الله

2° *Après la prière du dhohor* (midi) :

اللهم صلى على سيدنا محمد عبدك ونبيك ورسولك النبي الامي وعلى ءاله وصحبه وسلم

3° *Après la prière de l'âcer* (milieu de l'après-midi) :

استغفر الله العظيم الذي لا اله الا هو الحي القيوم غفار الخطايا والذنوب واتوب اليه

4° *Après la prière du maghreb* (coucher du soleil) :

لا اله الا الله محمد رسول الله

5° *Après la prière de l'âcha* (soir) :

لا حول ولا قوة الا بالله العلى العظيم

LA SEPTANTAINE

1° Que Dieu soit exalté. Louange à Dieu. Il n'y a de divinité que Dieu. Dieu est grand. Il n'existe de force ni de puissance que par Dieu, l'élevé, le

(9) *Le dzikr* (énonciation) est une litanie qui a une valeur générale. L'*ouard* est une oraison spéciale, pratiquée entre l'initié et son cheikh. L'*oudhifa* prend le nom de *hezb* lorsqu'elle consiste en versets du Coran.

(10) Le texte de la Sebaïnïa nous a été communiqué par Si Khemis ben Khalifa, secrétaire-interprète au Contrôle Civil de Tozeur, qui a bien voulu servir d'intermédiaire entre nous et le cheikh de la zaouïa et exécuter pour nous diverses recherches.

magnifique. O Dieu qui assistes ceux qui t'implorent, accorde-moi ton secours, ô mon Dieu !

2° O mon Dieu ! répands les grâces sur notre seigneur Mohammed, ton serviteur, prophète et envoyé, le prophète illettré (qui ne sait lire ni écrire), ainsi que sur sa famille et ses compagnons. Accorde-lui ton salut !

3° Je demande pardon à Dieu le magnifique, en dehors de qui il n'est pas de dieu, l'impérissable, l'éternel, celui qui remet les fautes et les péchés. C'est à lui que je reviens par la pénitence.

4° Il n'y a de divinité que Dieu — Mohammed est son envoyé.

5° Il n'existe de force ni de puissance que par Dieu, l'élevé, le magnifique !

La sebaïnïa est chaque fois suivie d'un hezb. Les affiliés qui seront hors d'état d'observer celle-ci, dit un diplôme de moqaddem de 1862,

et par exemple les femmes et les enfants réciteront, après la prière de l'aurore, cent fois l'invocation : « Je demande pardon à Dieu », cent fois : « Il n'y a de divinité que Dieu », et cent fois : « O mon Dieu, répands les grâces sur notre Seigneur Mohammed et sur sa famille ». Et cela leur tiendra lieu de la sebaïnïa (11).

Ayant ainsi paré, autant que faire se peut, à l'absence de la deuxième moitié d'*El Fetah el Mounir*, expliquons que les dzikr des diverses confréries sont le moyen matériel et, pour ainsi nous exprimer, le levier mécanique qui, par la répétition multipliée du nom de Dieu et de ses principaux attributs, disloque et anéantit dans la divinité la personnalité du fidèle. Auprès de l'Islam officiel, un peu trop simple et dépourvu d'amour, le soufisme, dérivé des préceptes néoplatoniciens de l'école d'Alexandrie, fournit aux âmes ardentes des cadres et des méthodes. Grâce au dédain des choses de la terre, l'homme, allégé de toute autre aspiration, concentre son esprit sur le côté religieux de la vie. Il médite et dégage les principes secrets cachés au tréfonds de son être. La pensée du Dieu Un l'illumine jusque dans ses replis les plus intimes. Il se convainct que tout ce qui existe n'est qu'une émanation de l'essence divine et son âme, saisie de vertige, se précipite au devant de Dieu pour s'unir à lui en une extase ineffable.

---

(11) Depont et Coppolani, *Op. cit.*, p. 483.

Parvenu en Orient au IXe siècle de notre ère avec Seri-Saqthi, et surtout un peu plus tard avec Joneid, à s'insinuer dans la société musulmane, le soufisme se concilie les oulémas que son élan et sa popularité aident dans leur lutte contre les dissidents. Allié de l'orthodoxie, indispensable pour terrasser les hérésies, on le laisse se rattacher à Mahomet par le canal du gendre de celui-ci, Ali ben Abi Thaleb, considéré, non sans entorse à la vérité, comme l'ancêtre des soufis. Mais, c'est tout de même, au point de vue du dogme, un allié un peu inquiétant que le maraboutisme avec ses pratiques non coraniques, ses allures clandestines et ses mots de passe, son mysticisme, ses groupements, ses prières qui ajoutent aux prières régulières, sa hiérarchie en dehors des docteurs de la loi. Le mépris et la jalousie de ces derniers pour les cheikhs des confréries se constatent encore de nos jours.

Dans l'Afrique du Nord, les Berbères furent rapidement séduits par le soufisme. Les uns y accouraient pour étancher leur soif d'absolu. Les autres, incapables de s'absorber dans la divinité trop haute et trop lointaine, se livraient pieds et poings liés à la volonté du cheikh, rapidement promu, pour peu qu'il fût un tantinet thaumaturge, au rang de saint, intermédiaire officieux entre l'homme et le Créateur.

Au Maroc, les Almoravides, les Almohades, avant d'engendrer des dynasties, furent des confréries dont l'évolution du spirituel au temporel est connue. En Tunisie, rien d'analogue jusqu'au XVIe siècle. La congrégation des Chadzelia, fondée par Abou El Hassen Ech Chadzeli (le grand santon connu sous le nom de Sidi Bel Hassen (12)), n'intervint point dans les affaires hafsides. Elle se contenta de nourrir à Tunis, en marge de l'enseignement officiel, mais sans manifesta-

---

(12) D'origine marocaine et disciple de Sidi Abdesselem ben Mechich, Sidi Bel Hassen prit le qualificatif de Chadzeli pour avoir résidé longtemps dans la banlieue de Tunis, au lieu dit Chadzla (Mornag ?) avant de s'installer sur la colline du Djellaz que couronne sa zaouïa. Il mourut en Egypte en 756 Hég. (1258 de J. C.), après avoir quitté l'Ifriqia, fort courroucé contre les Tunisiens qui le persécutaient comme sorcier. Il aurait décoché, en partant, des épigrammes contre les habitants de la capitale et lancé ce souhait de malheur contre le chef des oulémas, son principal ennemi : « *Iejâl kober qadhikoum mzebla* » (que Dieu fasse un dépotoir du tombeau de votre cadhi). Malédiction qui produisit longtemps son effet et encore aujourd'hui, paraît-il.

tions extérieures bruyantes, le goût de la contemplation en professant l'unité de Dieu (*touhid*) et le *taçaouf* ou science du spiritualisme par qui l'affilié doit vivre dans l'essence divine (13). Ce n'est qu'au XVI[e] siècle que les Chabbïa récemment issus des Chadzelia, sont entraînés dans la politique par l'indignation générale que soulève en Tunisie l'intrusion violente des Espagnols.

En compagnie du *Fetah el Mounir*, nous raconterons maintenant l'essor des Chabbïa, puis, soit en utilisant ce même ouvrage, soit surtout grâce à des documents originaux européens ou arabes, nous retracerons le passé de cette confrérie. Passé qui, pour une bonne période, se confond avec celui de Kairouan et nous offre, en Sidi Ahmed ben Makhlouf et en Sidi Arfa, deux grands marabouts, émules, à un siècle de distance, de Sidi Abid et dignes de figurer dans quelque continuation du *Mâalim El Imane*.

2. **Sidi Ahmed ben Makhlouf.** — Tout imbu de son rôle religieux, l'auteur du *Fetah El Mounir*, lui-même important acteur du développement de sa confrérie, n'évoque de ses phases que ce qui a trait au spirituel et au surnaturel. Le temporel le laisse indifférent. Au lieu d'une riche mine à exploiter, l'historien de ces années anciennes ne rencontre chez lui que de rares petits filons perdus dans la gangue mystique. Mais la pénurie de notions sur les faits et gestes des Chabbïa est si accentuée que même ces veinules de métal sont les bienvenues. En tout cas, pour dépeindre la formation de l'Ordre aux XV[e] et XVI[e] siècles, nous ne saurions désirer meilleur guide que ce quasi contemporain.

La petite ville maritime de Chabba, que nous appelons aujourd'hui en français la Chebba, située avec son faubourg de Sbiha à l'entrée de la presqu'île de Bordj Khedidja, entre Sousse et Sfax, se glorifiait au XV[e] siècle du tombeau de Sidi Namoune quand naquit dans ses murs Sidi Ahmed ben Makhlouf. El Megdich avance que Sidi Namoune était l'aïeul de nos Chabbïa (14). De leur côté, Depont et Coppolani font d'Ahmed ben Makhlouf un descendant de Sidi Mohamed ben Nacer Ed Drâi, chargé de propager en Tunisie le rite des Naceria. Mais, comme ce Mohammed ben Nacer serait mort d'après eux dans sa zaouïa mère de Tamegrout de l'Oued Draa (Maroc), en 1669 de J. C. (15), il n'y a là qu'un racontar indigène à rejeter. Les noms de Sidi Namoune et de Mohammed ben Nacer sont d'ailleurs absents de la filiation de Sidi Ahmed, consignée au *Fetah El Mounir* (16). Filiation au surplus problématique et trop visiblement destinée à honorer Sidi Ahmed d'un ancêtre aussi glorieux qu'Abdallah ben Messaoud, compagnon de Mahomet, et à lui assigner une souche aussi noble que la tribu arabe des Hodzaïl.

(13) DEPONT et COPPOLANI. *Op. cit.*, pp. 443-445.

(14) *Nozhet El Andhar*, I, p. 244.

Quoi qu'il en soit, après avoir fréquenté le kouttab de sa bourgade natale, le futur saint (*ouli*) alla étudier à Tunis où il acquit une solide instruction. Il y demeura plusieurs années au cours desquelles il eut un incident, vite aplani, avec le fameux marabout Sidi ben Arous, mort à Tunis, vers 868 Hég. (1463 de J. C.) (17). Plus lourde de conséquences fut une dispute avec un soldat du Sultan : Ahmed dut regagner le Sahel où il s'employa comme jardinier à Ksour Es Sef, chez Sidi Ali El Mahjoub, soufi renommé qui l'enrôla dans sa confrérie. Dès lors, la pensée de l'absorption en Dieu le pénètre. Adepte si brillant qu'un beau matin son maître lui dit : « Il n'est pas correct qu'un cheikh soit au service d'un autre cheikh ». Et il l'envoie à Kairouan avec faculté d'y conférer l'initiation (18).

Le nouvel arrivé se logea à Sidi Mahammed Ed Darouni (19) et y vécut d'aumônes jusqu'au jour où les habitants du quartier, éblouis par sa science et son existence exemplaire, le choisirent comme imam de cette mosquée. Imam et aussi moueddeb, car une anecdote nous le montre vivifiant par sa baraka l'intelligence d'un élève retardataire. Un mariage s'ensuivit entre Ahmed et la sœur du bambin.

Du coup, voilà notre Chabbi presque Kairouanais, d'autant plus

(15) *Op. cit.*, p. 467.

(16) P. 63. Même absence de ces noms dans la généalogie conservée en Algérie par la branche des descendants de Sidi Badereddine, petit-fils de Sidi Arfa.

(17) ZERKECHI. *Trad. cit.*, p. 256.

(18) *El Fetah El Mounir*, pp. 63-66.

(19) Djamâ Ed Daroun, d'après *El Fetah El Mounir*, p. 66. Le sanctuaire qui contient le tombeau de Sidi Mahammed Ed Darouni est situé dans le quartier de Houmt El Bey.

que Dieu le gratifie d'un fils. Puis, c'est le pèlerinage, en compagnie de deux autres marabouts dont l'un, Sidi Abdelouahab El Hendi, cheikh de confrérie lui-même, recrute pour sa thriqa Sidi Ahmed et lui confère une seconde baraka émanant de celle du Prophète à travers plusieurs transmissions (20). A la Mecque, nombreux entretiens avec le *qothb* (initié ayant atteint le degré supérieur du soufisme) Sidi Abdelkebir. Comme il se trouvait avec lui sur le Djebel Arafate, Sidi Ahmed eut l'intuition que sa femme avait, au même instant, accouché à Kairouan. Le qothb le lui confirma et l'invita à donner au bébé le nom d'Arfa, en mémoire du mont sacré (21).

De retour à Kairouan, Sidi Ahmed voit son prestige y grandir. Un certain Ahmed ben Naçer El Maqnâï, des Hanencha (22), n'ayant rencontré que Sidi Ahmed pour lui expliquer un point obscur de *touhid*, magnifie sa réputation. Il lui amène ses contribules et reçoit de ses mains la charge de moqaddem. Sidi Ahmed se rend en ziara chez ces adeptes et dans ses tournées pastorales s'enrichit de bovins dont son fils Arfa est le premier berger. Une confrérie de plus, celle des Chabbïa, surgit du sol fervent de l'Afrique du Nord, au milieu du XV^e siècle. Envolée de Kairouan, la semence lève à 2 ou 300 kilomètres plus à l'Ouest, dans le Tell des Hanencha (23), chez des Berbères frustes et querelleurs, en terrain vierge, loin de l'envie des citadins et de la malveillance des familles maraboutiques déjà en possession d'état, comme les Rheraïna.

Malgré, ou peut-être à cause de ses succès dans le peuple, Sidi Ahmed avait sans doute de puissants adversaires, car, un jour, il sentit le besoin de se munir d'un brevet d'orthodoxie et d'abriter sa prédication sous une estampille officielle. Il adresse donc, tant au point de vue de la loi canonique (*cherida*), qu'à celui du soufisme (*thriqa*), un exposé de ses thèses à Si Mohammed Er Raççaâ, muphti à Tunis, et « cadhi des cadhis au pays d'Ifriqia », pour qu'il les

(20) *El Fetah El Mounir*, p. 68, ou bien émanation, d'après une autre version, de celle d'Ali ben Abi Thaleb, gendre de Mahomet (*Ibid.*).

(21) *El Fetah El Mounir*, p. 67.

(22) L'ethnique *Maqnaï* s'écrit مقنعي

(23) *Ibid.*, pp. 69, 70, 76.

apprécie. Celui-ci (24), le plus éminent pontife de la science visible, rédige une fétoua ou consultation attestant la légitimité des idées du requérant. Fétoua qui est en même temps une *ijaza* (autorisation, diplôme). On ne lira peut-être pas sans intérêt des extraits de la demande et de la réponse. A travers le pathos et le vague de certaines phrases, dont la traduction est rendue plus difficile par l'emploi de termes dans un sens moral ou figuré, on a sous les yeux un tableau en touches mystiques des préoccupations religieuses des lettrés d'alors.

Requête d'Ahmed ben Makhlouf

« ... Comme vous le savez, ceux qui professent le soufisme (*thriq et taçaouf*), doivent avoir beaucoup de soin de leur âme, la purifier des dépravations indignes, l'embellir par les bonnes mœurs, compter leur temps et le bien employer, être au fait des problèmes qui surgissent en eux, en distinguer les diversités qui sont innombrables et qui ne peuvent être énumérées ici. Tout cela exige la science des qualités et des défauts, car on ne peut juger sainement une chose sans la connaître. Les qualités et les défauts sont acquis par l'âme (*nefs*). Il est donc nécessaire de parler de cette dernière et, par voie de conséquence, des questions spirituelles avec leur variété et la disparité de leur nature. Or, Satan, qui est assis sur le siège du mal, doit nécessairement bouleverser les esprits des gens par ses attaques : ses plus terribles assauts et ses monstrueuses calamités consistent à jeter chez eux le doute sur la façon de considérer Dieu. Il est donc du devoir de celui qui désire embrasser la doctrine (soufite) (*thaleb et thriqa*) de faire part à son éducateur de toutes les interrogations qui montent de sa conscience.

Parmi les troubles que le Diable sème dans les âmes en vue de les écarter de la vérité, il y a cette suggestion d'après laquelle Dieu aurait telle ou telle image, ce qui implique une existence physique et une forme. Or,

(24) D'après l'historien des hafsides ZERKECHI (*Op. cit.*, pp. 218, 250 et 264), Mohammed Er Raççaâ, fils de Qasem, avait été, en 1461, nommé cadhi de l'armée et professeur à la zaouïa de Bab-El-Bahr, à Tunis, puis, en 1470, cadhi des mariages et ensuite muphti à la Mosquée Zitouna, où il était aussi imam et khatib. Après avoir été grand cadhi (*qadhi ej jemada*), il mourut en 1488-89. (*Neil El Ibtihej bi tethriz ed Dibèj*), de AHMED AQIT, surnommé BABA ET TONBOUKTI. Le Caire, 1329 Hég., p. 323. L'ouvrage du savant nègre Baba Ahmed, terminé à Marrakech dans les derniers jours de 1596, est un supplément au *Dibèj El Medzheb* de BRAHIM BEN FERHOUNE EL YAMRI. Dictionnaire biographique des principaux savants et saints du malékisme, il contient aussi l'indication de leurs ouvrages.

ni un corps, ni une forme ne peuvent être attribués à la divinité à qui rien ne ressemble et qui n'a pas de pareil. Certains s'inclinent devant ces arguments. D'autres, qui ont de l'intelligence, de la perspicacité et du talent, cherchent le pourquoi de ces objections. On leur répond que si Dieu avait un corps, il serait limité et inséré dans l'espace, soumis à l'idée de temps et entouré dans toutes les directions. Chacune de ces ripostes est décisive pour terrasser celui auquel elle est faite et Dieu est le seul victorieux ! Certains, désappointés de ces répliques, se demandent ce que c'est qu'un corps et de quoi il est constitué, ce qui les entraîne à discuter sur la substance intime et l'apparence des objets.

D'autres disent : Dieu est dans l'univers et l'univers est dans Dieu. Il est compris dans les choses ou il en est distinct. Il est mobile ou immobile. On leur rétorque que Dieu est trop élevé pour être inclus ou séparé, pour se fixer dans un lieu ou pour en sortir, et que la description par les mouvements ou par l'immobilité ou par une forme ne saurait lui être appliquée. D'aucuns se contentent de ces explications. D'autres réclament la preuve établissant que Dieu n'est ni mobile ni immobile, qu'il n'est pas incorporé aux objets ni qu'il s'en distingue, qu'il n'est ni enclavé dans le monde matériel ni borné par les qualités qui ne se trouvent chez aucun autre et ils sollicitent des éclaircissements à cet égard. On leur répond alors d'une manière susceptible de calmer leur inquiétude et par des raisonnements juridiques.

D'autres adversaires sont hantés par l'idée de la personnalité (de Dieu) et engagent la discussion sur sa nature physique : on leur explique que Dieu parle d'une manière en rapport avec sa divinité, qu'il est trop sublime pour s'exprimer au moyen d'une faculté matérielle telle que le langage par la parole, l'ouie par l'oreille, la vue par l'intermédiaire de l'œil. Bref, Dieu ne peut être doté d'une qualité tangible quelconque, qu'il s'agisse de sens ou non. Le but envisagé est d'être utile en apaisant les cœurs afin que par la certitude ils atteignent l'idéal suprême.

Il arrive parfois que nos contradicteurs traitent du caractère, de la façon d'acquérir de bonnes mœurs et de combattre les mauvaises. On discute avec eux d'une manière propre à les aider (à saisir la vérité) et à assurer leur réussite, et, par la même occasion, on affirme la belle tradition laissée par nos prédécesseurs. Ces débats nous entraînent à nous servir du Coran pour administrer la preuve décisive de ce que nous avançons, à y puiser des raisons, à adopter les usages qui y sont prescrits, les enseignements, les exhortations, la crainte et l'espoir, sentiments nécessaires à la manière de se comporter de l'esprit et aux attitudes de l'âme se détachant des choses de ce monde, selon les traditions guidant vers la croyance en un Dieu unique...

Ce que nous venons d'énoncer est une partie d'un tout; or l'allusion suffit à l'homme éclairé. Si je ne craignais d'être trop long et d'abuser de votre patience, je vous entretiendrais davantage sur ce sujet en vous faisant l'exposé auquel se livrerait un élève devant son professeur, car vous êtes un savant digne de ce nom.

Les discussions sont menées, en ce qui concerne cette matière dans sa diversité, selon le degré de perspicacité de nos interlocuteurs et selon l'intelligence des moins capables parmi eux. En effet, parmi nos antagonistes, il en est qui se contentent de peu et d'autres qui sont exigeants. Certains sont crédules, d'autres incrédules, mais dans nos discussions, nous nous efforçons d'étudier avec soin les arguments de nos contradicteurs. Evitant de nous arrêter aux aberrations des égarés, fermant les yeux sur les opinions des athées, solidement attaché à la parole de Dieu créateur des cieux et de la terre, gardien vigilant de la tradition du Prophète et continuateur de nos maîtres vénérés, celui qui vous aime demande à connaître l'objet de son espoir et implore de Dieu le pardon de ses fautes. Examinez ma question. Que Dieu vous accorde sa miséricorde. Certaines gens veulent supprimer cette croyance et ont conclu à son impossibilité, à son inexistence aujourd'hui. Vous êtes prié, que Dieu soit satisfait de vous, de donner une réponse qui ôte le doute du cœur, car vous êtes le dépositaire de la vérité divine le plus qualifié pour la défendre. Salut et bénédiction de Dieu sur vous ! »

Fetoua de Mohammed Er Raççaa

« ... Louange à Dieu qui a maintenu une fraction de ce peuple dans la voie de la vérité jusqu'au jour de la résurrection, fraction qui s'emploie à répandre ses conseils, à s'attacher à la Sonna du Prophète et au verbe des maîtres dans une époque où l'Islam retourne à ses débuts en s'éloignant d'une situation qui lui est étrangère (25), une époque où les âmes s'agitent et brûlent de revenir à la belle tradition après s'être imprégnées d'affection et d'amour...

J'ai examiné les pièces écrites de la main de celui dont les leçons n'ont d'autre objectif devant elles que le Maître créateur. C'est pour moi un bonheur de renforcer les principes du soufisme (*thriqa*) et les traces de la Sonna, car je sais que celui qui prodigue ses exhortations en l'espèce reçoit la bénédiction de Dieu et les faveurs de celui qui l'a dirigé dans le droit chemin en lui donnant la possibilité d'enseigner les hommes vertueux dans un temps où les âmes religieuses (*ahel ed dine*) se raréfient, où les esprits sont envahis de pensées matérielles, telles que l'amour de l'argent, le désir d'avoir des enfants, la paresse et l'insouciance ayant toujours été la cause de leur perte.

---

(25) Le texte porte (p. 73) : « *ƒi zamane rjâ el islam ƒih ila açl ho men el rhorba* ».

Ajoutons à ces facteurs leur oubli de cette parole de Dieu, qu'il soit exalté : « Rappelle, car le rappel est profitable aux croyants. Il n'y a de force et de puissance que par Dieu le très haut et très puissant ! Nous appartenons à Dieu et c'est à lui que nous retournons ».

Ah ! quelle situation est aujourd'hui celle de l'homme qui sert la vérité divine dans la route rectiligne alors qu'on s'insurge contre ses dires : on l'invite à renoncer au vrai au profit du faux et de l'erroné, on lui décoche à la face les flèches de l'ignorance et on le pousse à interrompre ses bons avis et à adopter la dissimulation, la traitrise et la ruse (26). Mais, si les jaloux pensent ainsi éteindre le flambeau de la science, leurs efforts seront vains. En effet, Dieu a l'habitude de lancer avec vigueur la vérité sur le mensonge au point de le chasser et d'en détruire tout vestige.

Tous les *fouçoul* (arguments) qui me sont familiers et tous les *ouçoul* (principes) dont je suis imprégné sont consignés avec soin dans la doctrine soufite (*thriqa*). Choyés par la vérité divine, ils portent sur les bases fondamentales de la religion. La doctrine prescrit de garder ce qu'on vous confie. Elle est riche d'enseignement pour ceux qui la pratiquent. Elle est l'éducatrice (*moueddeba*) de ceux qui cherchent à s'instruire. Elle remémore à ceux qui savent les notions déjà recueillies. Elle est une aumône pour ceux qui sont dans le besoin, la meilleure aumône étant celle qui conduit vers le paradis et qui assure le salut de l'homme perdu. Cette doctrine ne peut être combattue que par celui qui ne possède aucun sens de réalité. Seul, celui qui n'a rien à attendre de la miséricorde de Dieu, s'écarte du chemin qu'il a tracé. De même, déteste la voie suivie par les vertueux celui sur qui plane la malédiction de Dieu. Est trompé par le Diable celui qui critique l'Islam, la croyance et le bien, et qui ignore les causes du mal. Celui-là, l'erreur l'assiège de toutes parts. Elle l'a livré à l'hypocrisie et l'a aveuglé à tel point qu'il confond le bien avec le mal (27). »

Grands mots et belles phrases à la fois subtiles et prudentes. Visiblement, le parvenu Sidi Ahmed est tout heureux de s'abriter sous l'aile du noble juriste, du sang des Ançars, et celui-ci est flatté d'être consulté par le nouvel astre en train de poindre à Kairouan et de l'honorer de sa protection. Ce qui n'empêche qu'ils ne sont peut-être pas fâchés de s'embarrasser mutuellement. L'*ijaza* de Mohammed Er Raççaâ est en style impersonnel comme il sied à une fetoua : elle

(26) Allusion probable aux difficultés éprouvées par Sidi Ahmed.

(27) *El Fetah El Mounir*, pp. 70-76. M. Lamotte, Délégué au Ministère de la Justice Tunisienne, a bien voulu nous prêter, pour la traduction de cet extrait, le concours de sa compétence.

approuve le soufisme en général plutôt que celui de Sidi Ahmed en particulier. Ce marabout s'est d'ailleurs dispensé de soumettre à l'approbation du cadhi des cadhis la technique grâce à laquelle ses adeptes communiquent avec Dieu par l'extase.

Les circonstances engagent le chef du Charâa de Tunis à se montrer bon prince, car à moins de n'y voir qu'une variation sur le fameux thème, vieux comme le monde, du *laudator temporis acti*, certain passage du document ci-dessus semble bien confesser que l'islamisation de l'Afrique du Nord est en régression à la fin du XV^e siècle. Décadence explicable. La raréfaction des villes, étranglées par les tribus hilaliennes, entraîne la suppression de foyers de culture qui projetaient sur les bédouins des alentours quelques lueurs religieuses et morales. Insensiblement, peuplades berbères et arabes de l'intérieur retombent dans le paganisme. Il faut aller chez elles les tirer de leur torpeur et, cette tâche, seuls des marabouts prédicateurs, des membres de congrégations, sont capables de l'entreprendre.

Naissance à la Chebba, études à Tunis, noviciat soufite à Ksour es Sef, apostolat à Kairouan, recrutement de disciples chez les Hanencha, approbation de Mohammed Er Raççaâ, telles sont, sans parler du terme inévitable de toute existence humaine, les diverses étapes de la carrière de Sidi Ahmed ben Makhlouf, d'après le ***Fetah El Mounir***, qu'écrivit, à un siècle de distance, un de ses descendants. Phases plus aisées à énumérer qu'à situer exactement dans le temps.

Tout ce qu'il est loisible d'apporter comme précision chronologique ne dépasse pas ceci. C'est avant 1463 (moment du décès de Sidi ben Arous) que Sidi Ahmed s'assimile à Tunis les éléments de la science. D'après le cheikh Ahmed ben Saïd, de la zaouia de Tozeur, le marabout serait né en 803 Hég. (août 1400-août 1401 de J.C.). D'au-

(28) Le recueil est intitulé *Mejmouâ El Fadhaïl fi serr mnafâ er rasaïl fi bdaïa et thriq l ahel et tahaqiq.* C'est une collection de paroles ou de lettres de Sidi Ahmed ben Makhlouf sur divers points de religion ou de soufisme, à l'intention de ceux qui débutent dans le chemin de la connaissance de Dieu. Aux pages 104-107, on lit un résumé ou extrait de la requête du marabout à Si Mohammed Er Raççaâ et de la fetoua de celui-ci. Le manuscrit inédit de ce petit ouvrage (137 pages de 21 cm. × 16) nous a été aimablement communiqué par Si Hassen Abdulwahab. Le titre est mentionné à la p. 2. La date de la mort de Sidi Ahmed figure à la p. 1. Les lettres reproduites ne donnent pas le nom des destinataires, simplement désignés par le terme de « *Ia akhii* » (ô mon frère, ô mon disciple).

tre part, un recueil anonyme d'exhortations religieuses de notre santon, dû sans doute à un de ses disciples [28], nous procure la date du trépas de Sidi Ahmed. A se fier à cet ouvrage, c'est le soir du mardi, dernier jour de ramadhan 887 Hég. (11 novembre 1482), que le saint homme retourne à Dieu. Faute d'argent ou par humilité soufite, il n'a pas eu la possibilité ou l'idée de se bâtir une zaouïa.

3. Le soi-disant tombeau de Sidi Ahmed ben Makhlouf. — Quel ultime asile abrita le corps de l'illuminé qui lança en Afrique du Nord la confrérie des Chabbïa ? La zaouïa de Sidi Abdallah ben Abi Zeid, répondent quelques Kairouanais. Les croire sur parole ? Prudence exige qu'on vérifie l'allégation à l'endroit même où est enterré le fameux juriste du IVe siècle de l'Hégire.

Et, tout d'abord, le titre de zaouïa est-il, en l'espèce, légitime ? Certes, on jure en ville par Sidi Abdallah et les musulmans de marque qui se rendent à Kairouan ont généralement à cœur de visiter son tombeau. Mais on n'y va pas en pèlerinage et on n'y distribue pas de nourriture aux pauvres. Pas de moueddeb, sauf en été. Pas non plus d'exercices spirituels, si ce n'est que la confrérie de Sidi Bel Hassen range le sanctuaire au nombre de ceux où elle récite un ou deux soirs par semaine son *hezb* spécial. Par ailleurs, l'ensemble est modeste tant comme dimensions que comme architecture et décoration. Sidi Abdallah ben Abi Zeid qui posséda, assure-t-on, le tiers de Kairouan, dissipa si bien son patrimoine en aumônes que ses enfants n'eurent pas de quoi lui ériger un mausolée digne de lui. Dans la suite des âges, nul ne songea à constituer de riches habous à l'intention d'un trépassé qui n'était pas un marabout.

De la rue, on descend de presque un mètre (0 m. 90), en six marches, dont deux après le portique d'entrée, pour atteindre le pavé d'une cour sur laquelle s'ouvre latéralement un oratoire (voir fig. 3). Deux nouveaux degrés, rachetant une dénivellation de 40 centimètres, conduisent à une salle où se creuse un caveau rectangulaire à découvert, profond d'un demi-mètre environ (0 m. 44 en un gradin). Ceinte sur le pourtour NE d'un mur, continué au SW et au SE par un grillage séparatif en menuiserie (*sièj*) de deux mètres d'élévation, cette sorte de fosse renferme le sépulcre de Sidi Abdallah ben Abi Zeid auquel s'ajouta plus tard celui de Sidi Chebibi. Dans la salle

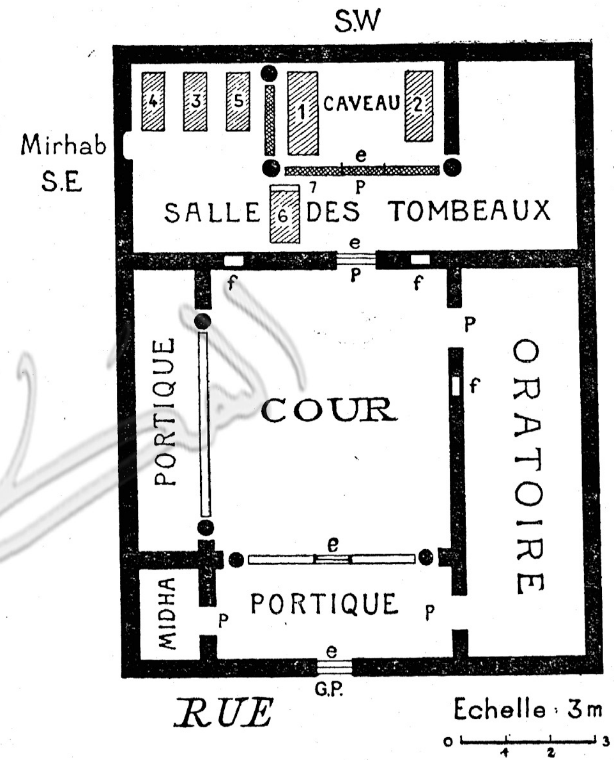


FIG. 3

ZAOUIA DE SIDI ABDALLAH BEN ABI ZEID

Plan d'après un levé à vue
de M. Nullet, Contrôleur Civil à Kairouan

P — Portes; e — Marches d'escalier; f — Fenêtres.
1 — Tombeau de Sidi Abdallah ben Abi Zeid.
2 — Tombeau de Sidi Chebibi.

Pas de qoubba sur le caveau. Entre 1 et 2, tombes des quatre fils de Sidi Abdallah, représentées par des mechheds dans le mur : deux colonnettes et deux pierres arrondies en haut. Pas d'inscription.

3 — Tombeau du cadhi Mohd ben Boubaker El Fasi
4 et 5 — Tombes anonymes.
6 et 7 — Soi disant tombeau et épitaphe de Sidi Ahmed ben Makhlouf.

Le fond du caveau représente le sol primitif lors de la première édification du sanctuaire. Il y a une dénivellation de 1m 75 en trois paliers, entre la rue actuelle et le niveau ancien. De même, à la Grande Mosquée plusieurs marches sont nécessaires pour descendre de la rue dans le vestibule.
Le croisillé sous arcades devant et à gauche du caveau figure la demi cloison en bois ou *sièj*.

même, hors de l'espace en contrebas, entre lui et le mirhab, dorment de leur dernier sommeil trois notables de jadis, dont celui du milieu, Mohamed ben Boubaker El Fasi, cadhi à Kairouan, a seul survécu dans les mémoires. Ce Mohammed ben Boubaker aurait été, avec le muphti et mouderrès Sidi Chebibi, un des maîtres d'Ibn Naji, ce qui classe nos deux personnages dans le VIII^e^ siècle hégirien (XIV^e^ de notre ère).

Arrêtons-nous maintenant devant une tombe, au chevet de laquelle se dresse, debout non loin du *sièj*, une stèle où nos yeux déchiffrent une épitaphe inédite, la seule de toute cette chapelle funéraire. Les mutilations, infligées au texte en haut et à gauche par le temps ou les hommes, nous dérobent une partie de la longue appellation arabe du défunt. Malgré cette lacune, il n'en est pas moins patent que si le titulaire de l'inscription est bien un Chabbi, nous n'avons pas affaire à Sidi Ahmed ben Makhlouf, comme le voudrait la rumeur publique kairouanaise, mais à quelqu'un de sa postérité, Abou El Kheir ben Ahmed. Bien mieux, le nom d'Ahmed, père d'Abou El Kheir, lu sur le marbre par des lettrés locaux faciles à se contenter et à qui remonte la fable que nous dissipons aujourd'hui, le nom d'Ahmed, disons-nous, ne désigne pas ici le fondateur de la confrérie des Chabbïa mais un petit-fils homonyme. Le prouverait, à défaut d'autre indice, la date de décès sculptée sur la dalle : rbïa II 964 Hég. (mars 1557). Soixante-quinze ans séparent l'heure suprême de Sidi Ahmed ben Makhlouf du jour où rendit le dernier soupir l'hôte de ce tombeau. Et ces soixante-quinze ans nous mènent jusqu'à la chute du royaume chabbi de Kairouan, qui s'écroule peu de mois après l'érection de cette pierre tumulaire.

Résignons-nous donc à ignorer le lieu de sépulture de l'*ouli*. L'épitaphe, erronément attribuée jusqu'ici à ce santon, ne nous procure qu'un renseignement négatif. Elle sert à détruire l'argument qu'aurait suscité, en faveur de l'importance acquise à Kairouan par Sidi Ahmed, son inhumation dans la *tourba* d'un personnage aussi universellement célèbre que Sidi Abdallah ben Abi Zeid.

4. Sidi-Arfa : son œuvre religieuse. — Arrivons maintenant à Sidi-Arfa. La confrérie dont Sidi Ahmed ben Makhlouf avait posé les bases n'était pas encore extrêmement solide lorsque, comme nous l'avons dit, en l'année hégirienne 887 (novembre 1482), la miséricorde divine prit le marabout sous sa protection [29]. C'est en effet presque à la veille de quitter ce monde périssable que Sidi Ahmed avait sollicité et obtenu du grand cadhi d'Ifriqia Mohammed Er Raççaâ, l'*ijaza* l'habilitant à propager sa doctrine. Car, l'accession de Raççaâ au rang de cadhi suprême, occupé par ce dignitaire lors de la délivrance par lui du diplôme en question, ne remonte pas plus haut que 886 Hég. où son prédécesseur, Mohammed El Qalchani, avait été frappé d'impotence [30], prodrome d'une mort prochaine.

Homologation in extremis, d'autant plus utile que parmi les huit enfants, dont une fille, laissés par Sidi Ahmed, aucun, vraisemblablement n'avait atteint l'âge mûr. La direction des Chabbïa échut à l'aîné, Mahammed El Kebir, prématurément arraché à sa tâche au bout de seulement deux ans et demi [31]. Après cette espèce d'intérim, le durable et heureux gouvernement du deuxième fils, Sidi Arfa, valut à la *thriqa* des succès religieux et politiques qui l'égalèrent aux congrégations les plus célèbres. Jetant un regard divinatoire sur le futur, Sidi Ahmed avait proclamé de son vivant : « Mon époque est lumière à son essor, celle d'Arfa sera conquête et fortune prospère [32] ».

Dépositaire de la baraka paternelle, Sidi Arfa apparaissait aux yeux de ses fidèles comme une créature privilégiée, investie d'un pouvoir merveilleux émanant du Prophète ou de son gendre Ali. D'une part, en effet, Sidi Ali El Mahjoub, initiateur de Sidi Ahmed, avait reçu la *mçafaha* d'Abi Zeid Abderrahmane ben Ali El Benna qui la tenait, à travers plusieurs transmissions, de Mahomet lui-même.

---

(29) Circonlocution musulmane pour indiquer la mort.

(30) MAHAMMED ES SENOUSI. *Mousamrate ed dhrif bi hosn et târif* (Conférences de l'homme fin pour la connaissance du bien), Tunis, Imp. Off., sans date (avant 1881), p. 108. L'auteur est récent (seconde moitié du XIX^e^ siècle). La date de la retraite d'El Qalchani, combinée avec l'existence de notre *ijaza* et la date du décès de Sidi Ahmed, nous permettent d'affirmer que Mohammed Er Raççaâ fut promu grand cadhi entre un moment inconnu de 886 Hég. et ramadhan 887. D'après Es Senousi (*ibid.*), Raççaâ ne garda pas longtemps cet office. Il s'en priva, on ne sait au juste quand, pour se consacrer jusqu'à son trépas, en 894 Hég. (1489 de J. C.), aux fonctions de muphti, imam et prédicateur de la Mosquée Zitouna.

(31) *El Fetah El Mounir*, p. 77.

(32) *El Fetah El Mounir*, p. 101.

D'un autre côté, Abdelouahab El Hendi, cheïkh lui aussi de Sidi Ahmed, se glorifiait de deux *sned* (chaîne mystique) dont le premier, fragmentaire, offrait successivement les noms de Mahomet, Maammar, Es Sekolli, Abderrahmane ech Cherif, et dont le second [33], plus complet, mentionnait, l'un après l'autre, à partir du début, Ali ben Abi Thaleb, Hassen El Baçri, Brahim El Latmi, Habib El Ajmi, Daoud Et Thaï, Mârouf El Kerkhi, Saqthi, Abou El Qasem Ej Joneid, père du soufisme, pour continuer jusqu'à Abdelouahab El Hendi par des intermédiaires moins notoires. Ainsi s'attestaient l'orthodoxie et la sainteté du cheïkh de la confrérie.

Pourtant, lorsqu'il saisit les rênes, Sidi Arfa ne fut pas sans éprouver quelques résistances. Sidi Ahmed avait élevé avec ses enfants, puis désigné comme moqaddem, le jeune hannachi Qammech El Messaoudi. Ce dernier, qui n'avait pas bronché lors de l'instauration de Mahammed El Kebir, regimba à l'avènement d'Arfa, prétendant être plus âgé que lui, et refusa de le reconnaître comme cheïkh. Arfa riposta qu'il était fils de Sidi Ahmed non seulement par l'esprit comme Qammech, mais encore par le sang. Les O. Messaoud des Hanencha se divisèrent en deux çofs. Arfa, en *ziara* (tournée) chez les Hanencha pour régler cette affaire, risqua un instant d'être assassiné et eut beaucoup de mal à triompher [34]. Résultat péniblement acquis. Résultat capital pour l'avenir de la confrérie, car les Hanencha en formaient le noyau.

Qu'étaient donc au juste ces Hanencha que les vieux auteurs arabes nous montrent, dès 1395, dans la région autour des sources de la Medjerda [35] ? Descendants de Bara ben Hannech, chef d'une fraction des Haouara en 1224 de J.C. [36], ils s'étaient imposés à cette vieille tribu berbère arabisée au point de presque substituer leur

(33) *El Fetah El Mounir*, p. 68. Voir dans Depont et Coppolani, *op. cit.*, p. 92, une chaîne mystique de témoignages semblable.

(34) *El Fetah El Mounir*, p. 103-104.

(35) « Téboursouk, dans le territoire des Hanencha où se trouve la source de la Medjerda », dit Zerkechi (*op. cit.*, p. 191). Il s'agit de l'ex *Thubursicum Numidarum*, aujourd'hui Khamissa. Quant au nom de la tribu, il s'écrit en arabe حنانشة

(36) Ibn Khaldoun, *op. cit.*, II, p. 295.

nom au sien. Un document espagnol de 1536, antérieurement cité par nous [37], s'exprime ainsi sur les Hanencha :

« La tribu des An nexe a deux cheïkhs qui commandent ensemble à 1.500 lances. Le principal s'appelle El Medeeci ben Nacer ben Ahmed Merdez, chef de 1.000 lances. Ses douars sont installés à deux jours de Bône au midi, en une bourgade qui se nomme Tebeça, laquelle peut compter 1.500 maisons. Le cheïkh Abdallah ben Çoula a 500 lances. Ses douars fréquentent le même point que les précédents [38]. »

Localisation trop exclusive, à ne pas prendre au pied de la lettre. Car, auparavant, le gouverneur de Bône, Alvar Gomez El Zagal avait informé le roi d'Espagne (13 septembre 1535) qu'Abdallah, cheïkh des Merdès, fraction des Hanencha, était le maître de la région qui avoisinait cette ville maritime [39]. Très justement, Marmol, au milieu du XVIe siècle, énumère les Hanencha parmi les peuplades les plus puissantes. Ils règnent, constate-t-il, sur les campagnes de Constantine et de Bône. Ils ont avec eux beaucoup de Chaouïas et sont capables, de concert avec les O. Yahia avec qui ils vivent, d'aligner 50.000 chevaux [40]. Ces Chaouïas, ou pasteurs nomades généralement de sang berbère, ce sont les Haouara, les Haracta, les Beni Barbar, les Nememcha, etc. L'aire des Hanencha correspond ainsi à la moitié orientale de la province actuelle de Constantine et mord sur une petite bande de la Tunisie. Il y avait là pour le cheïkh des Chabbïa

(37) Mémoire de Bernardin de Mendoza de 1536 sur les cheikhs et les Arabes du royaume de Tunis. (Rec. De la Primaudaie, p. 246).

(38) Si l'on compare cette version à celle de La Primaudaie (*op. cit.*, *loc. cit.*), on remarquera que la nôtre diffère de sa devancière, car elle donne le prénom du premier cheikh et le nombre des maisons de Tébessa. De la Primaudaie saute en somme des détails d'importance.
Saisissons cette occasion pour indiquer que de la Primaudaie est loin d'être un fidèle traducteur des documents de Simancas qu'il nous présente. Il omet des passages plus ou moins longs sans que rien en prévienne le lecteur. Bien mieux, il arrange souvent le texte à sa façon et aboutit par endroits à un maquillage qui dénature totalement le sens. Il est donc indispensable de recourir aux originaux espagnols ou, tout au moins, aux copies qu'en possèdent les Archives du Gouvernement général à Alger, où M. Braudel a bien voulu vérifier pour nous la partie du rapport de Bernardin de Mendoza relative aux Hanencha. Cette relation est signalée à la p. 63 (N° 289-65) de Jacqueton, *Les Arch. Esp. du Gouv. Gén. de l'Algérie. Histoire du fonds et Inventaire*. Alger, 1894.

(39) *Arch. de Simancas. Estado*, liasse 462, trad. in Rec. De la Primaudaie, p. 157 et 160.

(40) *Trad. cit.*, tome I, p. 81.

un magnifique domaine où affermir sa suprématie religieuse. Vaste théâtre, trop restreint pourtant au gré de son ardeur et de son ambition.

Vainqueur de la tentative de sécession des Hanencha, Sidi Arfa se livre à une propagande incessante pour l'extension de sa congrégation en d'autres contrées. Sous l'impulsion vivifiante de son chef, l'Ordre, à en croire *El Fetah El Mounir*, aurait étendu au loin ses ramifications, si bien que, du temps de Sidi Arfa ou de ses successeurs immédiats, il enregistre des disciples et confère des diplômes de moqaddem jusqu'en Syrie, à Marrakech et même en pays chrétien [41]. Très réputé comme savant et supérieur en cela à son père, Sidi Arfa accueillait beaucoup de visiteurs parmi lesquels figure El Medasi, un des cheïkhs des Hanencha, celui probablement qu'indique dans son rapport Bernardin de Mendoza en 1536. Sidi Arfa avait hors de Kairouan un jardin, que fréquentaient ses adhérents. Nous savons qu'une assemblée (*hadhra*) réunit un jour autour de lui 4.400 pèlerins [42] que le cheïkh hébergea et nourrit.

Les Bédouins de l'Afrique du Nord ignoraient à peu près tout des préceptes de l'Islam et n'avaient guère de musulman que l'emploi routinier de quelques formules. Les Troud du Sahara ne pratiquaient pas le jeûne du ramadhan. Il existait dans le Tell des cantons où hommes et femmes dansaient tout nus en plein air à la lumière du soleil [43]. Sidi Arfa leur enseigna une meilleure tenue morale et religieuse. Aux dires de son petit-fils Badereddine [44], 114.000 hommes auraient reçu la *mçafaha* de Sidi Arfa. Chiffre considérable eu égard à la population de l'Ifriqia à ce moment.

Du vivant ou après la disparition de ce marabout, des membres de sa famille vont ou résident au Dj. Rhariane de Tripolitaine, à Gafsa, à l'E. de Duvivier, pour y répandre les bons préceptes. Pourtant, nul texte ne révèle de zaouïa à Kairouan ou ailleurs, et notamment chez les Hanencha.

(41) Renseignements recueillis par l'auteur, Mohammed El Messaoud, lors de son voyage à La Mecque, où ils rencontra des gens récitant la même *oudhifa* que lui.

(42) *El Fetah El Mounir*, pp. 107-109.

(43) *Ibid.*, p. 103.

(44) *Ibid.*, p. 78.

5. A la découverte d'Ergou. — Une note inédite de 1558, émanée du Service des Renseignements espagnol de La Goulette, signale une *tierra* (place forte ou agglomération et aussi pays) que le cheïkh des Chabbïa *tiene en una montaña muy aspera junto Costantina* (possède en une montagne très ardue, auprès de Constantine). Plus loin, le même document parle de *montañas donde avitan los talmudes que son unos Alarabes que lo tienen a el por su profeta* (monts où habitent les *tlamedza* [45], c'est-à-dire les disciples, qui sont des Arabes qui le reconnaissent comme leur prophète [46]). Par malchance, le rédacteur du papier ne mentionne pas comment s'appelaient localité et montagnes. Or, d'après le contexte, l'une et les autres constituent un seul et même endroit où le Chabbi, menacé dans Kairouan, met ses richesses en sûreté.

De son côté, le *Fetah El Mounir* [47] prête ce mot à Sidi Arfa : *Ergou* (ارقو) *hara men harat El Qairouane*, c'est-à-dire Ergou est (ou sera) un quartier d'entre les quartiers de Kairouan. Traduction libre : Ergou est (ou sera) pour les Chabbïa un petit Kairouan. De cette expression, attribuée à Sidi Arfa, déduirons-nous qu'Ergou était ou allait être le siège d'une zaouïa florissante ? La phrase ne s'accompagne malheureusement d'aucun éclaircissement topographique. Dans ce silence, assimilera-t-on Ergou à la *tierra* et aux monts des *talmudes ?* On ne serait pas dispensé pour cela de s'enquérir du point où gisait exactement cette succursale ou ce succédané religieux ou politique de Kairouan.

Dans cette recherche d'Ergou, de quel secours sont pour nous les publications relatives à l'ex-périmètre territorial des Chabbïa ou des Hanencha et de quel adjuvant nos cartes officielles ? Deux seuls noms y sollicitent notre curiosité.

Selon Ibn Haucal (xe siècle de notre ère) le chemin de Kairouan à Msila par Djelloula, le Foum Zelga, Lorbeus, Tifech, etc. était, au-

(45) *Telmidz*, au plurieul *tlamedza*, signifie en arabe « élève, disciple ». Le rédacteur espagnol a pris ce mot pour un nom de secte ou de tribu et, ne sachant comment le traduire, l'a espagnolisé en *talmudes*.

(46) Le renseignement se trouve dans un ensemble d'informations qui commence ainsi : *Lo que refiere un espia que vino de Bona a primero de henero 1558* (*Arch. de Simancas. Estado*, liasse 484, f° 27 et suiv.).

(47) P. 112.

delà de Qasr El Ifriqi, jalonné par le village d'Arkou ou Arko [48] qui existe toujours : il y a là une mine et un moulin sur un oued, à 25 km. droit au S. d'Oued Zenati et à 55 km. à vol d'oiseau de Constantine[49]. Mais Arkou s'écrit en arabe (اركو) avec la lettre *kef*, au lieu de la lettre *qaf* employée par *El Fetah El Mounir*.

Plus à l'E., non loin du Ras El Alia, où la Medjerda prend sa source à l'Aïn Titri, la carte marque un Djebel Ergou (on prononce Argou) (ارقو). Des flancs de ce dernier, à 6 ou 7 km. au N. des ruines de Khamissa (ex *Thubursicum Numidarum*) et à 28 km. à l'Ouest de Souk-Ahras, sort un O. Argou qui coule au N. vers la Seybouse. Dans ces parages, nul centre moderne, nul souvenir d'une zaouïa chabbïa, mais sur le chemin qui relie Khamissa au mont Argou, à hauteur de la mechta El Madjen, à 5 km. environ de la cité romaine, un cimetière arabe, dit Hadjar El Mit (les pierres du mort). Le long de ce champ de repos, sous une sorte de vaste gourbi de 7 mètres de long sur 4 de large, s'aperçoivent deux tombeaux grossiers dont l'un, celui de Sidi Belgassem, contient les cendres d'un descendant de Sidi Arfa par Badereddine et dont l'autre renferme la dépouille d'un certain Gheraïria Ammar, moqaddem assez récent de la confrérie, laquelle compte aux environs bon nombre d'adeptes [50].

De son côté, l'histoire évoque un Agro ou Argo, sis en Tunisie, entre le Kef et Thala, sur la rive gauche de l'O. Sarrath. Un esclave chrétien de Tunis, Marcel Attardo, nous le dépeint en 1628 comme une inexpugnable citadelle, juchée sur un piton sourcilleux et dotée d'une entrée si étroite qu'à peine s'y glisse un homme à la fois [51]. Ce poste, que le traité algéro-tunisien de 1628 orthographie ارق [52], fut, à la suite de cet accord, démoli et évacué par sa garnison tuni-

(48) *Description de l'Afrique*, par Ibn Haucal, traduite par De Slane. Paris, 1842, p. 53.

(49) Carte du Service géographique de l'Armée au 200.000e. Algérie : feuille de Souk-Ahras.

(50) Renseignements dus à l'obligeance de l'Administrateur de la Commune mixte de la Sefia, M. Felgerolles.

(51) *Relazione della guerra successa in Barbaria fra Algieri e Tunisi quest'anno 1628...* publiée par Bernard Roy in *Deux documents inédits sur l'Expéd. Alg. de 1628* (1037 Hég.) *contre les Tunisiens* (*Rev. Tun.*, 1917, p. 188).

(52) Voir le texte arabe d'une copie probable de cet instrument diplomatique dans B. Roy (*op. cit.*, *loc. cit.*, p. 199-203).

sienne. Abandon si total et si définitif que personne aujourd'hui dans ce district, parcouru par nous dans tous les sens, ne sait plus en quel point perdu logeait cet Argou. Il faut aller à une assez forte distance, à Ebba-Ksour, entre la gare et la montagne, pour retrouver les Chabbïa à l'Henchir Guerraba, habous actuel de leur zaouïa de Tozeur.

Tout bien considéré, des trois points d'Arkou, Djebel Ergou et Argo, échelonnés d'Ouest en Est à travers ce qui fut le Tell des Hanencha, il n'en est aucun que nous puissions identifier de bon cœur à l'Ergou de Sidi Arfa ou à la *tierra* des *talmudes*.

Portons maintenant nos investigations dans une tout autre direction, en obéissant aux suggestions concordantes des Chabbïa de Tunisie, ceux de Tozeur comme ceux des Ouargha. Si, tournant le dos à Tébessa, nous marchons vers le Sud-Ouest, nous arrivons au bout de 40 km. à Cherïa. Les eaux de la plaine environnante y confluent en une façon de marécage d'où un oued les entraîne vers le S. jusqu'au Sahara, par une série de défilés à travers les monts des Nememcha. Suivons cet oued, qualifié d'O. Hèlèl [53] lorsqu'il entre dans le massif. A une dizaine de lieues de Cherïa, en dessous du plateau de Stah, culmine sur la rive droite de la rivière, à mi-chemin entre El Mzara au N. et Djerif au S., le Djebel Ergou [54], dont le nom est absent de la carte mais dont l'emplacement est dévoilé par les courbes de niveau dessinées sur celle-ci.

Du cimetière des Sebâa Rgoud, enfoncé dans la vallée et appartenant aux Brarcha [55], c'est à peine si en penchant fortement la tête en arrière, on distingue le sommet de la falaise, tellement est accentuée la déclivité de la pente. L'érosion y a découpé dans le rocher une qalâa que les ravinements ont naguère rendue absolument inaccessible à l'homme. La vue y discerne d'en bas quelques vestiges de murs païens (*jèhèlïa*) ou construits, assure-t-on dans le pays, par un

(53) C'est l'O. Hallaïl de la carte au 200.000e, feuille de Cheria. Halaïl est le diminutif de Hèlèl.

(54) Les gens du pays prononcent « Ergou » et parfois « Irgou ».

(55) La grande tribu des Nememcha se divise en trois branches : O. Rechaïch, Alaouna, Brarcha. A notre grand regret, nous n'avons pu visiter Ergou. Les renseignements ci-dessus nous ont été fournis par des Brarcha de ce canton, interrogés par nous à Tunis.

chabbi dont nous parlerons plus tard, le grand cheïkh Abdeççemed. Sans aucune hésitation, voilà l'Ergou du *Fetah El Mounir* où, selon les Chabbïa de Tozeur et des Ouargha, sont ensevelis plusieurs de leurs chefs d'autrefois et parmi eux Abdeççemed lui-même.

Sommes-nous aussi devant la *tierra* des *talmudes ?* La montagne s'avère *muy aspera* à souhait, mais elle est à 180 km. au Sud-Est de Constantine à vol d'oiseau, ce qui ne cadre pas avec l'énonciation du document de Simancas. Erreur ou exagération de l'informateur indigène du Service de Renseignements de La Goulette ? Un esprit simple, dépourvu de science géographique et du sens de l'orientation, ne pouvait-il juger que, par rapport à Kairouan et à Tunis, Constantine et Ergou étaient voisines ? Ou bien les monts des *talmudes* ne seraient-ils tout bonnement qu'un massif quelconque de la zone tellienne des Hanencha ? La chose reste à élucider.

Reste également à tirer au clair si Ergou fonctionnait déjà comme zaouïa ou comme citadelle du temps de Sidi Arfa. La phrase précitée du santon sur Ergou semble plutôt une prophétie que la constatation d'un fait. D'un autre côté, le *Fetah El Mounir* nous montrant Badereddine de passage à cet endroit, ne spécifie pas si sa visite a lieu du vivant de son grand-père. Dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne sommes pas en mesure de dire si Ergou accède à l'histoire sous l'égide ou après la mort de Sidi Arfa. Incertitude qu'il ne sera pas facile de dissiper. Discussion, qui du moins a révélé l'existence, la position et les particularités, jusqu'ici ignorées, d'une localité nord-africaine que fréquentèrent les Chabbïa au XVI^e^ et XVII^e^ siècles et sur laquelle l'oubli s'était lourdement appesanti.

6. De quelques ennemis de Sidi-Arfa. — La triomphante ascension du saint homme et de sa confrérie ne fut pas sans subir quelques anicroches : critiques de juristes, animosité des oulémas de Tunis et, après 1535, coups de boutoir réitérés de Mouley Hassen, épaulé par les Espagnols.

Observons que c'est à Constantine, turque depuis 1535, que les Chabbïa rencontrèrent la principale opposition doctrinale. Témoin, le jurisconsulte constantinois Abou Hafç Amor ben Mohammed El Kamad El Ançari El Qsenthini, dit El Ouezzane, mort le 21 chabane 965 (8 juin 1558). A une date inconnue, cet auteur qu'on nous repré-

sente comme très versé dans le soufisme, rédigea une réfutation complète et bien étoffée des idées « du marabout Arfa le Kairouanais et consorts » (56). L'attaque aurait-elle été inspirée par les Turcs de Constantine lorsque les Chabbïa de Kairouan pratiquèrent une politique d'entente avec l'Espagne ? Dans l'affirmative, ce traité polémique serait postérieur à Sidi Arfa.

En tout cas, l'activité débordante de ce dernier ne fut pas sans exciter la méfiance du gouvernement hafside de l'époque et la jalousie, au moins aussi nuisible, des oulémas de la capitale. Mohammed Es Senousi, un des maîtres de la science officielle d'alors, réussit à échauffer le Sultan contre le détenteur d'une science occulte aussi prestigieuse. Mandé à Tunis et incarcéré, Arfa serait demeuré neuf mois enfermé jusqu'à ce que le prince, atteint d'un phlegmon dangereux, se fût persuadé que sa guérison dépendait de la libération de l'*ouli* (57).

Quoi qu'il en soit de cette anecdote, Sidi Arfa, déjà assez avancé en âge, était évidemment dans tout l'éclat de sa renommée et dans toute l'ampleur de son influence lors des événements de 1534-35. Ceux-ci avaient valu à Kairouan en 1534 une garnison turque, envoyée par Barberousse après son heureux coup de main sur Tunis.

En 1535, dès l'entrée de Charles Quint le 21 juillet dans le chef-lieu des Hafsides, Sidi Arfa, vivement ému du sac de la ville, expédia 500 chameaux pour sauver et transférer à Kairouan les citadins fugitifs (58) que détroussaient les Bédouins des environs, Riah ou autres, non moins impitoyables à ces rescapés que les soudards de l'Empereur.

Quittons maintenant *El Fetah El Mounir*. Si, grâce à lui, nous avons assisté à la naissance et au développement de la confrérie des

(56) Baba Ahmed. *Neil el Ibtihêj*, p. 197. Baba Ahmed place le décès d'Amor El Ouezzane vers 960 de l'Hégire (1553 de notre ère). Nous avons préféré la date de 965 (1558) que donne, d'après un registre obituaire de l'époque, Vayssettes, *Hist. de Constantine sous la domination turque de 1517 à 1837* (*Recueil des Notices et Mém. de la Soc. Archéol. de la prov. de Const.*, année 1867, p. 301).

(57) *El Fetah El Mounir*, p. 104-6.

(58) *Ibid.*, p. 107. Evénement relaté par la mère de Mohammed El Messaoud, qui le tenait de sa grand'tante Oumm El Aziz, sœur de Sidi Arfa.

Chabbïa en tant qu'organisation religieuse, trop discret est le livre sur les manifestations profanes des Cheïkhs de la congrégation. Des gestes politiques de ceux-ci, Mohammed El Messaoud n'a cure. Il se saisit avec avidité de la moindre *krama* de Sidi Arfa. Il néglige totalement ses victoires militaires. Ce n'est que comme support de prodiges accomplis par les marabouts Chabbïa que notre auteur évoque tel ou tel incident historique. Car, pour lui, seule offre de l'intérêt la libération de l'âme en marche vers Dieu. Le reste n'est que vétilles et poussière. Le recours à des informations plus imprégnées des choses de ce bas monde se recommande donc à nous, si nous voulons maintenant raconter, avec le minimum de risques d'être inexact ou sommaire, les vicissitudes du royaume chabbi de Kairouan.

CHAPITRE II

LE ROYAUME CHABBI DE KAIROUAN : SIDI ARFA (1538-42)

Devant le mutisme prémédité du *Fetah El Mounir* en matière laïque, auprès de qui nous enquérir des péripéties séculières des Chabbïa ? S'offrent heureusement à nous quelques guides moins exempts de vanité terrestre que l'ouvrage de Mohammed El Messaoud : documents africains de l'époque, gisant inviolés dans les archives d'Espagne à Simancas, correspondance déjà publiée, mais non encore pleinement utilisée, de Mouley Hassen avec le vice-roi de Sicile Fernand de Gonzague, un ou deux textes arabes inédits extraits de la bibliothèque de la Grande Mosquée de Kairouan [1], et, en désespoir de cause, le *Mounes fi Akhbar Ifriqia ou Tounes* d'Ibn Abi Dinar, terminé en 1681 (1092 Hég.).

Ibn Abi Dinar, qui est, à presque un siècle et demi de distance, l'historien indigène le plus rapproché des événements que nous essayons de ressusciter, consacre diverses pages aux derniers Hafsides. Entre autres sources, il puisa au travail, aujourd'hui perdu, d'un certain Barkat Ech Cherif qu'il cite à propos de la prise de Tri-

(1) En 1881, les divers papiers existant à la Grande Mosquée de Kairouan s'entassaient pêle-mêle dans une chambre mal close, sans protection contre les déjections des oiseaux ni contre les atteintes de l'humidité ou les morsures des souris et des cancrelats. Trois à quatre lustres plus tard, Bernard Roy, Secrétaire général du Gouvernement tunisien, ému de cette situation, ordonna qu'on y remédiât. On nettoya, déplia et réunit dans des cartons ce qui parut le plus précieux au préposé à cette tâche, c'est-à-dire les traités religieux ou les exemplaires du Coran dont beaucoup en caractères coufiques. Mais les textes profanes furent relégués dans des caisses.

Cependant, le naïb des habous, Si Mohammed El Moqded El Ouartani, fin lettré et d'esprit curieux, fureta dans ce dépôt et en reconnut l'intérêt. Chargé ultérieurement du bureau de l'enseignement arabe à la Direction de l'Intérieur, il obtint qu'un classement méthodique en fût opéré. Sous sa haute direction, triage et constitution de dossiers se poursuivent par les soins zélés et intelligents du notaire kairouanais, Si Mohammed Thrad, qui est précisément un chabbi. Tous deux ont concouru à nos recherches,

poli par Pedro Navarro (1510), à propos aussi du désastre de Charles Quint devant Alger (1541) et de la mort de Mouley Hassen (1550). L'œuvre de Barkat Ech Cherif n'était pas sans valeur : elle narrait assez exactement, semble-t-il, les aventures ultimes de la vie de ce hafside. L'origine kairouanaise d'Ibn Abi Dinar l'a, d'autre part, aidé à recueillir dans sa ville natale maint souvenir local. Au surplus, il ne nie pas la difficulté qu'il eut à réédifier à plus de cent ans de distance les annales du demi-siècle antérieur à la période turque. En ce qui concerne la décadence hafside, les renseignements écrits lui ont manqué, avoue-t-il, et il a été obligé de se contenter des dires des habitants de Tunis (2). Maigre pitance, assurément.

1. **Première occupation turque de Kairouan (août 1534-avril 1538).** — Remis en selle par Charles Quint, Mouley Hassen était loin, à l'automne de 1535, de régner sur un territoire aussi vaste qu'avant l'algarade turque de l'année précédente.

« Le pays autour de Bizerte, ainsi que Béja et quelques autres lieux jusqu'à une journée de marche de Tunis, reconnaissent l'autorité de Mouley Hassen. Mais, au-delà, personne ne lui obéit. Monastir, Sousse et Africa (Mehdia) tiennent pour Barberousse et lui paient tribut au nom du Grand Seigneur (3) ».

Kairouan, honorée, un peu à son corps défendant (4), d'une garnison turque depuis 1534, s'était naturellement rangée parmi les centres hostiles au roi hafside. De 1535 à 1542, celui-ci va tâcher de reconquérir les villes insurgées. Pour récupérer les ports du Sahel, il compte sur la flotte espagnole grâce au concours de laquelle Bizerte est ramenée à l'obéissance en décembre 1535 (5). Pour rentrer en

(2) *Trad. cit.*, pp. 270-271.

(3) Lettre de Bern. de Mendoza à Charles Quint du 26 octobre 1535 (*Arch. de Simancas. Estado.* Liasse 463). Traduc. dans Rec. De la Primaudaie, p. 191.

(4) Paul Jove, livre XXXIII de ses *Histoires*, explique par l'antiquité de Kairouan et son caractère religieux le peu d'enthousiasme de la ville à recevoir ce préside.

(5) Lettre de Bern. de Mendoza au roi d'Espagne du 20 décembre 1535 (*Arch. de Simancas. Estado.* Liasse 463). Traduc. dans Rec. De la Primaudaie, p. 202.

possession de Kairouan, située trop loin dans l'intérieur, Mouley Hassen est réduit à ses seules forces. Il ne cesse néanmoins de penser à la cité d'Oqba et, pour la reprendre, il se livre à plusieurs essais infructueux.

A peine rétabli sur le trône, c'est sur Kairouan qu'il se dirige, selon Ibn Abi Dinar. Mais son armée est taillée en pièces au Bathen El Guern, à 12 kilomètres à l'Ouest de Kairouan, ce qui suggère qu'elle avait débouché du Fahs par le col de Foum El Kharrouba, Djebibina et Sbikha, chemin plus tard qualifié de Tniet el Mahalla, parce que adopté par les colonnes beylicales annuelles. Toujours selon le même auteur, cet événement se produisit « après la sonna du mercredi » (*bâd sonnet el arbâa*) qui tombe le dernier mercredi de sfar, deuxième mois de l'année musulmane (6). Le contexte avertit qu'il s'agit du sfar qui suit le retour des Tunisiens chez eux après le pillage de la ville (21-24 juillet 1535), et, par conséquent, de sfar 942 Hég. (7) qui va de fin juillet à fin août 1535. La déroute du Bathen El Guern se caserait de la sorte en septembre 1535.

Que nous apprennent de leur côté les documents de Simancas, alias les rapports adressés à Charles Quint par le premier en date de ses gouverneurs de la Goulette, Bernardin de Mendoza ? Soit que l'administration espagnole de l'époque n'ait pas gardé toute la correspondance qu'on lui envoyait, soit que don Bernardino ait jugé secondaires les opérations de Mouley Hassen contre Kairouan, nous devons nous contenter d'allusions sommaires. Voici celle rencontrée dans la missive susvisée du 26 octobre 1535 :

« Dans une autre lettre, j'ai signalé que le roi était en campagne contre Kairouan (*El Queruan*) et dans ma dernière, j'ai averti qu'il revenait à Tunis (8) ».

(6) Le mercredi de sfar passe pour contenir une heure néfaste. Celle-ci n'étant pas déterminée, le croyant, pour se préserver du malheur qui pourrait le saisir à l'improviste, imite l'exemple du Prophète qui, dit-on prononçait ce jour-là des prières spéciales dont la tradition (*sonna*) a duré jusqu'à nous.

(7) La traduction d'Ibn Abi Dinar (p. 278) place, on ne sait pourquoi, cette bataille en 905 Hég. ce qui ferait 1499-1500 de J. C.

(8) Traduit par nous d'après la copie du texte espagnol possédée par les Archives du Gouvernement général de l'Algérie, à Alger.

Les recherches effectuées à Simancas pour mettre la main sur les dépêches dont il s'agit ayant été infructueuses [9], nous ignorons en quoi consista cette entreprise du hafside. Quant au motif de sa retraite,

« Un indigène m'a avisé — annonce don Bernardin — que Barberousse a envoyé à Kairouan 200 Turcs avec lesquels se sont si bien accordés les gens de la région (*los de las tierras*) que les arquebusiers du roi ont plié bagage [10].

Ces mercenaires, ramassés de toute part et mal encadrés, aimaient évidemment mieux en découdre avec des bandes bédouines privées d'armes à feu, qu'avec des soldats portant comme eux l'escopette. Déconvenue que Mouley Hassen jure de réparer à bref délai. En effet, le 20 décembre, don Bernardin mande ceci au roi d'Espagne [11] :

« ... Depuis qu'il a quitté Bizerte, Mouley Hassen campe près de Tunis. Son intention est de marcher sur Kairouan. Il assemble autour de lui 500 arquebusiers récemment recrutés, 1.500 maures à pied et 500 cavaliers qui obéissent au cheikh Abdelmelek. Le cheikh Azola (Hadj Salah) dit que le roi est attendu à Kairouan par les Guelet Beley (Ouled Bellil) qui lui ont toujours été favorables [12] et qui lui ont donné tous leurs fils comme otages pour le servir jusqu'à ce qu'il regagne Tunis... »

« La contrée jusqu'à Kelibia, sise à deux journées au levant de Tunis, est pour le roi. Celui-ci m'assure que de tous côtés on lui demande des caïds, ce dont je doute. Il y a quatre jours, j'ai reçu la visite de mon espion de Djerba. Or, d'après celui-ci, Kélibia, Monastir et Sousse sont pour les Turcs. Les Turcs de Sousse ont même razzié le bétail des Mehdiens parce que ceux-ci étaient prêts à accueillir le roi de Tunis, sentiment que j'attribue à la crainte de la flotte de V. M., car ils connaissent la conven-

---

(9) Renseignement de M. Angel de la Plaza, Directeur des Archives.

(10) Lettre du 28 octobre 1535 au roi d'Espagne (*Arch. de Simancas. Estado.* Liasse 463, f° 118. Cette petite précision est tout ce qui a été trouvé de nouveau en ce qui concerne les rapports du Mouley Hassen et de Kairouan dans la partie de la correspondance des Gouverneurs de La Goulette de 1535 à 1543 classée sous la rubrique *Estado* : liasses 462 à 470.

(11) Copie conservée aux *Archives Esp. du Gouv. général de l'Algérie* d'un document des *Archives de Simancas. Estado.* Liasse 463. Nous avons refait, pour les passages qui nous occupent, la traduction qu'on lit dans La Primaudaie, *Op. cit.*, pp. 202-204.

(12) Les O. Bellil avaient leurs campements ordinaires sur la moyenne Medjerda et vers Béja. Le cheikh Abdelmelek était un de leurs chefs (Rapport précité de 1536 de Bernardin de Mendoza).

tion conclue à leur sujet avec le roi [13]. Sfax est également pour les Turcs. L'informateur ajouta que, durant son séjour à Djerba, était arrivé un brigantin, se disant expédié par Barberousse. Aussitôt, le cheikh expulsa de l'île les étrangers et ferma le pont [14] jusqu'après l'appareillage du navire... L'espion signale aussi le voyage de Barberousse à Constantinople avec 7 galères et un brigantin...

« Kairouan est divisé en deux factions. La ville tient pour Barberousse; les faubourgs et la campagne pour Mouley Hassen, à cause, je crois, de certains Arabes de ses amis qui leur font la guerre [15]. Le roi s'y rend, comme je l'ai exposé, et je pense qu'ils lui feront leur soumission, à moins que ce ne soit un trait de ruse des Turcs pour lui enlever son artillerie, chose qui ne leur sera pas très malaisée, si peu nombreux qu'ils soient, la troupe de Mouley Hassen étant sans valeur et mal en ordre... »

Nous ne savons pas si ces deuxièmes préparatifs du hafside contre Kairouan furent traduits en acte. La dernière phrase de notre extrait de la lettre du 20 décembre suggère qu'ils ne sortirent pas en 1536 du domaine des velléités. Mais Mouley Hassen est tenace sur son programme de reconquête. Il accable de demandes dans ce sens Bernardin de Mendoza, jusqu'à ce que celui-ci, malade, aille en Sicile, en février 1538, pour s'y guérir sous un climat moins rude [16].

Au même instant, les rapports entre Turcs et Kairouanais, qui n'avaient jamais dû être très cordiaux, s'enveniment et se rompent brutalement. Dans la lettre inédite du 30 avril 1538 où il rend compte à Charles Quint de sa prise de possession du poste de la Goulette, le nouveau châtelain de celle-ci, François de Tovar, après avoir relaté le récent insuccès de Mouley Hassen et du marquis de Terranova devant Sousse [17], ajoute :

---

(13) Accord portant que si Mehdia était reprise par les alliés, le roi d'Espagne pourrait l'occuper, s'il le désirait, et même la garder.

(14) *Hizo cerrar la puente.* Le cheikh interdit en somme le passage par le détroit d'El Kantara, par lequel l'île communique avec le Sud.

(15) C'est-à-dire « qui pèsent sur leur volonté les armes à la main ».

(16) La maladie de don Bernardin et son départ pour la Sicile ressortent d'une lettre de Mouley Hassen à Fernand de Gonzague, du 14 février 1538 (Recueil Odorici-Amari, tirage à part, pp. 46 et 48).

(17) Il s'agit de l'affaire menée sur le front de mer de cette ville par Jean d'Aragona Tagliavia, marquis de Terranova, amiral de Sicile, et du côté de la terre par les cavaliers arabes de Mouley Hassen. Elle est racontée par Marmol (*Trad. cit.*, II, pp. 497-8) qui la place par erreur en 1537. La préparation et l'époque de l'exécution sont précisées, à l'aide de docu-

« Dimanche passé, 26 courant, le caïd Ferhat (*el alcayde de Fera*) caïd de Tunis, m'écrivit de la part du Roi pour m'informer de ce qui suit. Les indigènes de Kairouan se sont insurgés contre les Turcs et ont massacré le caïd ottoman et les 40 Turcs de la ville. Instruits de l'événement, les Turcs de Sousse détachèrent 150 d'entre eux pour y porter remède. Les Kairouanais les accueillirent, puis les attaquèrent et en tuèrent la moitié. Les autres s'enfuirent jusqu'à une localité sise à 12 milles de distance où ils sont bloqués par les Arabes.

Le caïd Ferhat annonce que le Roi s'y est transféré pour traiter avec un maure qui habite Kairouan et s'appelle Sidi Arfa. Considéré comme Saint par tous les indigènes de la contrée, il jouit dans cette ville et dans toute cette région de plus d'influence que le Roi ou que nulle autre personne. Il est pourvu de beaucoup de dinars et de biens de toute sorte. On s'accorde à proclamer que ce Sidi Arfa pourrait aider financièrement d'une manière efficace celui à qui il se soumettrait et qu'on le réduirait sans trop de peine (17bis) ».

Première mention que nous ayions de Sidi Arfa. Négociation condamnée à avorter. Car, le marabout qui entrait ainsi dans les annales n'avait pas chassé l'ottoman pour se prosterner devant le hafside ni pour laisser ses propres richesses à la merci des convoitises ou de la détresse pécuniaire du roi.

A la vérité, le texte que nous révélons ne nous dit pas que c'est Sidi Arfa qui a bouté dehors les Turcs, mais simplement, qu'après le déménagement violent de ceux-ci, le marabout tient à Kairouan la clef de la situation. Ce serait pourtant méconnaître le rayonnement de santons de cette importance que de s'imaginer les Kairouanais déclenchant un mouvement de ce genre sans les encouragements ou l'adhésion au moins tacite de Sidi Arfa. Expulsion des Ottomans de la ville d'Oqba et ascension de Sidi Arfa, en 1538, à un rôle politique, sont deux choses concomitantes et même corrélatives.

---

ments des Archives de Sicile, dans la préface du Rec. Odorici-Amari (pp. 14-18 et p. 18, note 4). Bosio (*Dell'Istoria della Religione et Illma Militia di S. Giovanni Gierosolimitano*, tome III. Rome, 1602, pp. 175-176), donne également avril 1538.

(17bis) *Arch. de Simancas. Guerra Antigua*, liasse 13. Dans la suite de sa lettre, F. de Tovar exprime, à tort semble-t-il, des doutes sur la réalité de ce déplacement de Mouley Hassen dont la nouvelle lui parvient de divers côtés.

2. Mouley Hassen contre Sidi Arfa : la vraie date de la bataille du Bathen El Guern (printemps 1540). — A ce changement, Mouley Hassen ne gagne rien, car les probabilités inclinent à placer après cette éviction des Turcs l'aventure du prétendant Yahia, à nous rapportée uniquement par Ibn Abi Dinar. Ce Yahia, qui appartenait à la tribu marocaine des Lemtouna, se présenta en Tunisie comme un membre de la famille des Hafsides arrivé de l'extrême Maghreb. Sidi Arfa et lui s'entendirent, mais la supercherie n'eut pas une longue durée. Yahia s'étant glissé déguisé dans Tunis, y fut reconnu, arrêté sur le Marché aux Chevaux et décapité. On promena sa tête par la ville (18).

Directement menacé jusque chez lui, si toutefois cet épisode est réel, Mouley Hassen quémande inlassablement un autre concours espagnol. Il fatigue de ses objurgations tant F. de Tovar que Fernand de Gonzague, vice-roi de Sicile depuis la fin de 1535. Il insiste pour être aidé à récupérer non seulement ses villes du littoral sur les corsaires turcs, mais encore Kairouan sur les Chabbïa. Après le revers de Sousse, d'avril 1538, la coopération est d'ailleurs mieux organisée, et ses conditions couchées sur le papier le 25 octobre (19). Objet d'un pacte signé au milieu de 1539 entre Mouley Hassen et François de Tovar (20), la collaboration devient effective après qu'au printemps de 1540, les bandes du hafside, confiées à son fils, eurent été culbutées par Sidi Arfa (21) :

---

(18) Ibn Abi Dinar. — *Trad. cit.*, p. 271.

(19) On trouvera dans le Rec. Odorici-Amari, pp. 48-50, les propositions détaillées de Mouley Hassen. Voir aussi ses lettres à Gonzague des 5 nov. 1538, 5 juillet et 30 août 1539 (*Ibid*, pp. 51-54).

(20) Lettres de Mouley Hassen à Gonzague des 5 juillet et 30 août 1539 (*Ibid.*, p. 52-53).

(21) Lettre de Mouley Hassen à Gonzague du 7 juin 1540 (*Ibid*, p. 57 et spécialement note 2).

Quant à la position critique de Mouley Hassen, Pélissier, évêque de Montpellier, notre ambassadeur à Venise, la caractérisait ainsi d'après des avis parvenus en Vénétie. « Il estoit venu nouvelles que deux capitaines d'allarbes, voisins dudit Thunis, s'estoient esmeuz et mutinez, et avoient fait ung exercite de soixante à septante mil hommes, lesquelz ayans intelligence avec le grand seigr sont entrez au païs de Thunis, duquel ilz se sont faitz maistres... ». (Lettre du 30 juillet 1540 à François Ier, in Charrière. — *Négociations de la France dans le Levant*, tome I, Paris, 1848, p. 433. *Collect. des Doc. Inéd. sur l'Hist. de France*).

Les 26 octobre et 7 novembre 1540, le même ambassadeur qualifie Monastir de « ville de Barberosse » (*Ibid.* I, p. 450).

« Après le départ d'ici du raïs Fredj — écrivait Mouley Hassen à Gonzague le 7 juin — un grand choc s'est produit avec le marabout Arfa alors que mon fils marchait avec mes partisans Arabes, ainsi que vous le savez déjà. Nous avons après cela paré au nécessaire très efficacement et, avec la grâce de Dieu, nous avons décidé de vous envoyer avec la présente lettre le chérif Mohammed ben Zeyane... ».

Cette défaite, dont le prince taisait pudiquement le théâtre et les circonstances, attestait l'incapacité de Mouley Hassen de se tirer d'affaire par ses propres moyens et l'acculait à une position critique. L'Espagne se résigne alors à entrer en lice comme cinq ans plus tôt et à accomplir un effort dans une certaine mesure comparable à celui déployé contre Kheireddine et Tunis.

En somme, le souverain hafside monte trois expéditions contre Kairouan : septembre-octobre 1535, début 1536, printemps 1540. Les trois fois, il échoue, soit devant la garnison turque (1535), soit du fait de sa propre impuissance (1536), soit devant les Chabbïa (1540). Ces déceptions, Ibn Abi Dinar les a condensées en une seule ou il a combiné la date de la première tentative avec l'issue de la troisième. Comme il n'y met pas en scène les Turcs mais les Kairouanais, sa bataille du Bathen El Guern est postérieure à 1538 et semble bien coïncider avec le combat dont Mouley Hassen entretient Gonzague dans l'extrait ci-dessus. On la reculera sans trop d'audace à avril ou mai 1540.

Ainsi, tout d'abord, Sidi Arfa s'efface derrière les Turcs. Son action, s'il en exerce une, se dérobe à l'histoire. Les Ottomans disparus de l'échiquier local, Kairouan persiste néanmoins dans son hostilité contre Mouley Hassen, et c'est à ce moment, sans doute, que Sidi Arfa s'abrite derrière Yahia. Elimination des Turcs, exécution de Yahia, amènent Sidi Arfa en pleine lumière. Vieillard vénéré, il est le principal personnage de Kairouan, la plus haute autorité morale de cette portion de l'Ifrîqia. Il est sans doute aussi, grâce aux dons de ses adeptes, le plus riche, ce qui n'est pas superflu pour stipendier des soldats. Sa victoire du printemps 1540 sur le fils de Mouley Hassen consacre son ascension politique. Nourrit-il des ambitions plus élevées ?

Marmol, qui, de son aveu, eut accointance au siège de Mehdia avec Mouley Hassen (1550), et dont l'ouvrage sur l'Afrique s'imprima à

Grenade de 1573 à 1599, assure que l'*alfaqui* Cidi Arfa, non content d'être indépendant à Kairouan, « aspira à l'Empire de Tunis (22) ». En tout cas, depuis que le traité du 6 août 1535 avait affirmé la vassalité du Sultan hafside envers l'Empereur chrétien, Sidi Arfa ne pouvait que détester en Mouley Hassen le client des infidèles, abaissement incompatible avec la qualité d'*émir el moumenine* (commandeur des croyants). Sidi Arfa, expliquera très bien Bosio dont l'*Istoria* est du dernier quart du XVIe siècle, Sidi Arfa se mit

« sous prétexte de religion à la tête des indigènes rebelles à Mouley Hassen, ayant, en tant que prêtre suprême, déclaré celui-ci prévaricateur de la loi musulmane pour avoir conclu alliance avec les Chrétiens et guerroyé contre les gens de sa confession (23) ».

Ce rôle de représentant et défenseur de la communauté musulmane contre un dynaste dont elle exècre la félonie, et contre l'étranger sectateur de Jésus, Sidi Arfa va le jouer dans toute son ampleur à la fin de 1540.

3. Gonzague à la rescousse (automne 1540). — Brosse-t-on une fresque d'ensemble de l'action espagnole en Tunisie au XVIe siècle, on peint successivement à larges traits la conquête de la Goulette et Tunis de 1535, puis l'occupation de Mehdia (1550-54), ensuite le désastre de Djerba de 1560 pour terminer avec l'installation définitive des Turcs (1573-74). Les affaires de 1540-41 sont oubliées ou négligemment frôlées. Elles n'ont guère arrêté l'attention des contemporains ni des générations postérieures, car elles ne s'expriment pas en exploits glorieux et ne promènent pas devant les regards de l'Europe des adversaires musulmans à elle familiers, comme Barberousse, Dragut ou les pachas Piali et Sinane. Leurs conséquences afri-

---

(22) *Traduc. cit.*, II, p. 488. *Alfaqui* est l'espagnolisation du mot *fqih* qui signifie lettré en droit canon. C'est à la p. 528 de la traduction française que Marmol nous apprend avoir pris « quelque part » à l'affaire de Mehdia. A la p. 459, on lisait déjà : « Comme l'armée de Charles Quint fut en Afrique, ce Prince, Mouley Hassen, nous contait... ». Afrique désigne ici non le continent, mais bien Mehdia, ainsi que cela ressort plus clairement du texte espagnol « *Contava nos este rey, estando el exercito imperial sobre Affrica...* ». Marmol était entré en relation avec la famille hafside, car dans un autre passage, il parle d'un objet que Mouley Mohammed, second fils de Mouley Hassen, lui montra à Palerme. (*Trad. cit.*, II, p. 455).

(23) *Op. cit.*, III, p. 195.

caines ne les rangent néanmoins que très légèrement en arrière des événements de premier plan.

Nous sommes seulement plus embarrassé pour en discourir, car chroniqueurs ou historiens, abondants ou prolixes à propos des quatre grands épisodes, sont ici à court de souffle ou se taisent. Pas de récits particuliers. Un témoignage direct excepté, la bibliographie se restreint à quelques narrations de seconde main, englobées dans des sujets plus vastes. Et le dossier officiel manque ou n'a pas été retrouvé dans les Archives de Simancas.

La même incertitude chronologique qui enveloppait jusqu'ici les initiatives de Mouley Hassen contre Kairouan, affecte aussi les diverses incursions des bâtiments de guerre de Charles Quint sur les côtes du Sahel et, par corrélation, les mouvements proturcs ou antiturcs des villes du littoral. Navigations chrétiennes et combats avec les indigènes qui en découlent, se répètent dans les mêmes parages en des années voisines. Rien d'étonnant à ce que les auteurs distinguent mal entre les croisières et entre les incidents de l'une ou de l'autre. Malgré leurs mérites, Salazar ou Marmol, Bosio ou Sandoval, ne sont pas, en cette matière, à l'abri de confusions où s'empêtrent à leur tour des écrivains modernes appréciés, tels que Duro [24]. Il est donc indispensable, si l'on veut ressouder les maillons disloqués des journées maritimes tunisiennes de 1540-41, de s'attacher étroitement à la correspondance de Mouley Hassen avec F. de Gonzague et à un mémoire d'un membre du régiment espagnol (*tercio*) de Sicile [25], en

---

(24) SALAZAR (*Op. cit.*, f. 5 recto) mêle les croisières de 1540 et de 1541 et MARMOL (*Trad. cit.*, II, p. 499) met à tort en 1539 celle de 1540. DURO (*Armada Española*, I, Madrid, 1895, p. 250), croit que la prise de Kélibia date de 1540 alors qu'elle n'a lieu qu'en 1541, etc.

(25) *La toma de Monesterio y la Calivia con otros sucesos maritimos. Relacion de Millan de Ariego Aragones que se hallo en todo esto. En la Goleta.* (*Coleccion de Doc. Ineditos para la Historia de España*. Tome CXII, Madrid, 1895, pp. 465-472).

La relation donne les mois, mais non les années, des événements dont elle parle. Ces années sont d'ailleurs restituables, grâce aux repères fournis par des faits bien connus. Un examen plus attentif aurait donc évité à l'éditeur d'ajouter au titre les mots : *año de 1541*. En effet, tout à la fin du texte, il est question de la levée du siège de Perpignan par les français qui est d'octobre 1542 et de l'affaire de Duren (*lo de Dura*) dans le duché de Clèves et Juliers, qui date d'août 1543. La *Relacion de Millan de Ariego Aragones*, ne saurait donc remonter plus haut que la seconde moitié de 1543.

garnison à Monastir huit mois durant, (sept. 1540-avril 1541). De l'une, comme nous l'avons observé, on n'a pas encore extrait tout le suc; l'autre, quoique imprimé depuis sept lustres, a passé jusqu'ici inaperçu.

Ce que les Espagnols s'étaient proposé après que Mouley Hassen eût été renversé en 1534 par Kheireddine Barberousse, c'était moins de restaurer le hafside que de refouler plus loin la menace militaire turque et de débusquer la piraterie de ses repaires d'Ifriqia d'où elle allongeait ses tentacules sur la proche Italie. Après le retour de Mouley Hassen dans sa capitale, effectué grâce à eux, ils avaient espéré que ce dernier les aiderait avec vigueur à atteindre leur double objectif par la réintégration des ports entre ses mains de souverain légitime. Et, cette restitution, ils étaient en mesure d'y contribuer efficacement par leur flotte.

Mouley Hassen, en revanche, sans se désintéresser de Kélibia, Hammamet, Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba ou Tadjoura ne pleurait pas des larmes amères lorsqu'il en jaillissait des corsaires. Privé de vaisseaux, il se savait hors d'état de récupérer tout seul, et même de garder, ces échelles trop à la merci des maîtres de la mer, Turcs ou Espagnols. Son élément à lui c'est la terre; ses moyens ce sont les Bédouins. Ce qui le fascine, c'est Kairouan. Son concurrent c'est Sidi Arfa qui lui aliène l'esprit de ses coreligionnaires. Se saisir de la principale cité de l'intérieur, c'est peut-être détruire le marabout et la confrérie qui minent son autorité, c'est rétablir son ascendant à Tunis et sur l'arrière pays, c'est rayonner librement en des districts reculés, à l'abri de l'ottoman hostile comme du protecteur chrétien.

Malgré qu'ils continuent à négocier avec Mouley Hassen, ainsi que nous l'avons vu, les conditions d'une coopération, les Espagnols se persuadent peu à peu de sa faiblesse incurable. Débile et impécunieux, toujours au-dessous de ses promesses militaires ou financières, méprisé par son peuple [26], il ne leur sert à rien et n'est bon

---

(26) Les documents espagnols témoignent fréquemment de la désaffection totale des tunisiens pour Mouley Hassen. Voir, par exemple, les *Instruction de Gonzague à Pedro de Çuniga*, envoyé le 18 novembre 1540 à Charles Quint, pour rendre compte verbalement de la croisière de l'autom-

qu'à se plaindre. En 1540, les « *demeritos de la persona del rey y por no haber cumplido lo que era obligado* » vont jusqu'à leur inspirer l'idée de quitter la Goulette, après démantèlement, et de laisser Kheireddine Barberousse s'installer à Tunis et à Bône, à condition d'être l'homme lige de l'Empereur et de garantir aux sujets de Charles Quint la sécurité de leur commerce méditerranéen et africain. Des pourparlers sont engagés avec le pacha. Ils échouent à cause des prétentions excessives et sans doute de la méfiance de celui-ci [27]. Faute de mieux, l'Espagne se résigne à un gros effort, avons-nous dit, en faveur de Mouley Hassen. Après quatre années de lamentations, entrecoupées de la menace de renoncer à tout et de se réfugier en Europe, le hafside réalisait ses fins.

Une expédition ne comprenant pas moins de trois régiments espagnols, ceux de Sicile, de Naples et de Hongrie [28], convoyés par les galères de Naples sous don Garcia de Tolède, par les galères de Sicile et par celles d'André Doria, quitte l'île triangulaire vers la seconde moitié de septembre 1540, sous le commandement suprême de

---

ne. Cette pièce très importante qui figure en original dans le registre 1686, des *Archives Espagnoles du Gouvernement général de l'Algérie*, a été traduite par BRAUDEL (*Les Espagnols et l'Afrique du Nord de 1492 à 1577*. Alger, 1928, pp. 111-118).

(27) Voir les lettres de Charles Quint à André Doria, Fernand de Gonzague et François de Tovar, et les instructions de Doria et de Gonzague au *contador* Juan Gallego, intermédiaire entre eux et Kheireddine (mars-avril 1540) in *Coleccion de Doc. Ined. para la Hist. de España*, tome I. Madrid, 1842 (pp. 207-227). Cet épisode n'est pas la moindre manifestation des tractations secrètes et des complaisances de l'Espagne et de Doria pour Kheireddine. Elles avaient eu des précédents, en ce qui concerne l'Afrique, en 1538 et en 1539, (*Ibid.*, pp. 219 et 214, note).

En somme, Kheireddine demandait qu'on lui assurât la possession d'Alger, Bougie, Bône, Tunis, La Goulette et Tripoli. Moyennant quoi, il servirait fidèlement Charles Quint avec 55 ou 60 galères contre les Vénitiens, le sultan de Constantinople ou le roi de France. Son fils serait otage en Espagne. Le cas échéant, il désarmerait ses galères et transformerait ses raïs de navires en caïds de villes. Les chrétiens continueraient à pêcher le corail à Tabarca et à La Calle. Liberté réciproque de commerce entre les ressortissants de l'Empereur et ceux de Kheireddine. De son côté, Charles Quint consentait à se désintéresser d'Alger, de Tunis et de Bône, mais voulait conserver Bougie comme déjà inscrite dans le patrimoine royal. Il objectait que Tripoli appartenait aux Chevaliers de Malte et, de toutes façons, il se refusait à laisser jamais Kheireddine relever les fortifications de La Goulette ou garder celles de Tripoli. Il exigeait enfin que lui soient livrées les unités de la flotte turque autres que celles appartenant en propre au pacha.

(28) *Relacion de Millan de Ariego*, (vol. cit., p. 468).

F. de Gonzague. Bosio explique en détail comment on s'empara de Monastir, puis, comment, avec la collaboration des Bédouins de Mouley Hassen, on réduisit et livra à ce roi Hammamet, Sousse et Sfax [29]. Courte campagne. Rapide réussite. On caserne à Monastir, avec quelques canons, le *tercio* de Sicile sous son mestre de camp, ou colonel, Alvar de Sande, guerrier éprouvé. La flotte regagne alors ses quartiers d'hiver avant que ne se déchaînent les mauvais temps. Vers le 10 novembre, Gonzague mouille à Messine [30].

Le 18, il dépêche à Charles Quint Pedro de Çuniga [31], muni d'une relation de la croisière, avec mission de rendre compte à l'Empereur des projets conçus pour l'avenir. Ceux-ci comportent pour 1541 la prise de Kélibia, Djerba et Tadjoura, afin de libérer de suppôts des Turcs toute la côte orientale de la Barbarie. La marche sur Kairouan est également prévue, pour le prochain septembre, Elle rétablira Mouley Hassen dans l'intégralité de ses états. Plan grandiose. Achèvement de l'œuvre amorcée en 1535.

En attendant, la garnison de Monastir est à la disposition du hafside.

« Pour assurer la garde et la sécurité de sa personne, pour lui ôter le désir qu'il avait de s'embarquer et aussi pour lui permettre de subjuguer ses vassaux et de s'aider de leur concours pour faire face aux nécessités. La troupe est déjà en place avec des ordres et des instructions qui limitent son action possible de manière qu'il ne lui arrive aucun mal [32] ».

4. **La victoire de Sidi Arfa à Djemmal (12 novembre 1540).** — Or, le 8 janvier 1541, Mouley Hassen dictait ces lignes pour F. de Gonzague [33] :

---

(29) *Op. cit.*, III, pp. 193-195. Bosio se base évidemment ici sur des rapports du général des galères de Malte qui participèrent à la croisière.

(30) Les dates entres lesquelles se renferme cette croisière résultent de l'intérim de la vice royauté de Sicile, exercé du 21 septembre au 10 novembre 1540, par le marquis de Licodia durant l'absence de Gonzague (Registres de la *Regia Cancelleria*, XIV, 1540-41, f°s 65 et 113, cités par DI BLASI. *Storia Cronologica de' Vicerè, luogotenenti e presidenti del regno di Sicilia*, tome II, Palerme 1790, pp. 111-113).

(31) Pedro de Çuniga ou Zuñiga était capitaine au *tercio* de Sicile. Sa compagnie avait pris part sans lui à la croisière de l'automne 1540 (*Relacion de Millan de Ariego*, vol. cit., p. 468).

(32) Trad. BRAUDEL, in *Les Espagn. et l'Afr. du Nord*, pp. 112 et 114.

(33) Rec. ODORICI-AMARI, p. 59.

« Après votre départ d'ici, il est advenu ce que vous savez entre nous et l'ennemi. Louange à Dieu qui a sauvé votre armée laquelle, selon sa coutume, s'est conduite avec honneur.

Je suis ensuite rentré à Tunis et j'y ai reformé ma mahalla (34) où affluent les Arabes des provinces occidentales, ceux mêmes qui étaient contre moi lors de la première rencontre. Leurs enfants me servent d'otages... ».

Dans le dernier trimestre de 1540, un choc a donc eu lieu que Mouley Hassen, à son habitude, voile de discrétion, mais dont on devine qu'il a mal tourné pour sa cause. Ses cavaliers se sont dispersés, comme feuilles au vent, sous la poussée d'un adversaire que l'allusion à la première rencontre (celle évidemment du printemps 1540) dénote être Sidi Arfa. Sur cette nouvelle débâcle, Bosio se borne à une appréciation très générale :

« le Calife de Kairouan... avait levé une armée tellement puissante que si don Alvar avec lesdits soldats espagnols et sa bonne discipline militaire ne l'avait maintes fois bridé, il aurait aisément abattu Mouley Hassen (35) ».

A peine un peu moins laconique est Marmol :

« Le roi de Tunis... assembla le plus de gens qu'il put pour marcher contre Carvan et prit avec lui ce régiment espagnol et quelques pièces d'artillerie. Mais quand il fut à trois lieues de Monastir, tous les Maures de son parti passèrent du côté des ennemis, de sorte qu'il fut contraint de se rejoindre au bataillon d'infanterie espagnole qui fit bravement se retraite à travers une plaine sablonneuse, quoi qu'il eût sur les bras plus de 100.000 hommes et qu'il ne fût que 2.000. Il s'embarqua depuis pour l'Italie et les Turcs reprirent la ville (36) ».

Mieux que par ces deux écrivains, la date et la véritable physionomie de l'affaire nous sont offertes par un homme du *tercio* de Sicile, l'aragonais Millan de Ariego, présent au combat (37), et dont nous allons en quelque sorte paraphraser la *Relacion.*

(34) En été 1539, le camp de Mouley Hassen était à une quinzaine de kilomètres au N.-E. de Tunis, dans la plaine côtière de Raouad, (Rec. ODORICI-AMARI, p. 52). Situé entre les collines du Dj. Ahmar et la mer, au septentrion de la sebkha de la Soukra, cet emplacement était protégé contre les incursions des Arabes du Sud par la Goulette et la sebkha en question.

(35) *Op. cit.*, III, p. 195.

(36) *Trad. cit.*, II, p. 499.

(37) *Relacion de Millan de Ariego* (vol. cit., pp. 469-70).

Donc, le roi de Tunis se concerta avec Alvar de Sande pour chasser de Kairouan le rebelle Sidi Arfa qui se qualifiait de Pape de Kairouan. (*Cid Arfa que se habia alzado y se llamaba Papa de Carban*). Le roi était suivi de 60.000 tunisiens ou arabes. Entendons par là qu'il traînait après lui des tribus en zmalas où femmes et enfants grossissaient sans profit le chiffre du contingent armé (38). Don Alvar emmenait 2.000 de ses soldats, le reste demeurant à Monastir sous Gaspard Muñoz. Le roi allumait la convoitise des Espagnols en leur vantant l'argent et les captifs à ramasser à Kairouan. Il était vêtu d'une « *marlota* » de satin cramoisi sur une cotte de mailles et égrenait un chapelet de rubis (39). A ses côtés, se tenait un vaillant maure qui s'était distingué par ses prouesses devant l'Empereur lors de la conquête de Tunis.

Notons ici que Monastir et ses environs immédiats peuvent être considérés comme une espèce d'île, reliée au continent par deux pédoncules presque à angle droit. L'un légèrement courbe et sillonné de dunes, se dirige de l'Est à l'Ouest, vers Sousse. C'est la Dekhila. L'autre, au sol plus ferme, s'allonge du Nord au Sud pour aboutir

(38) BOSIO (*Op. cit.*, III, p. 194) décrit ainsi le camp de Mouley Hassen devant Hammamet, un mois plus tôt : « Son armée était plus grande en apparence qu'en substance. Car, bien qu'elle ne comprît pas plus de 15.000 chevaux, elle semblait de loin beaucoup plus nombreuse et puissante. Il y avait là en effet 6.000 chameaux et 2.000 dromadaires sur lesquels les Bédouins, selon leur coutume, conduisaient leurs femmes et leurs enfants. Cette armée occupait ainsi le même espace de terrain qu'une cavalerie de 50.000 chrétiens ».

(39) Par le pacte de 1539, le hafside s'était engagé à payer aux Espagnols un prix déterminé pour telle ou telle cité qui lui serait restituée. Les Espagnols avançaient l'argent de l'entreprise dans l'espoir qu'elle leur coûterait moins que ce qu'ils encaisseraient de leur allié. De son côté, fortement démuni de dinars et même de naçris, Mouley Hassen se proposait de taxer ses sujets reconquis à une somme supérieure à ce qu'il aurait à débourser à ses commanditaires. En particulier, il songeait à extorquer à Kairouan et à sa région plus que les 60.000 doubles auxquels la cité avait été tarifée. Le versement convenu était de 60.000 doubles d'or pour l'ensemble des cinq places maritimes de Kélibia, Hammamet, Sousse, Monastir et Sfax, autant pour Kairouan seul, 65.000 pour Djerba, Tadjoura et Constantine réunis. (Recueil ODORICI-AMARI, pp. 49 et 51, et *Instructions de Gonzague à Pedro de Çuniga* in BRAUDEL, *op. cit.*, p. 113).

Une clause du pacte de 1539 comportait la remise comme otage de Mohammed, fils de Mouley Hassen, entre les mains du gouverneur de la Goulette.

La *marlota* était un vêtement militaire à capuchon que les Maures, en Espagne, mettaient sur l'armure (Indication de M. Martinenche, Directeur de l'Institut d'Etudes Hispaniques de l'Université de Paris).

au village actuel de Bembla. Dans la fourche de ces deux branches, une vaste sebkha est logée. Elle commence, énonce l'aragonais, à une lieue de Monastir dont la sépare une olivette. Sa largeur varie entre une demi-lieue et deux lieues. La pluie l'alimente en eau douce et la mer y déferle lors des tempêtes. Véritable bourbier.

Des deux antennes précitées, Alvar de Sande choisit pour s'enfoncer dans l'intérieur celle du midi, qui, de Monastir à Bembla, mesure 9 à 10 kilomètres. Distance pareille entre Bembla et Djemmal. Comme l'armée approchait de cette localité (*junto à un lugar que se dice Xamel*), les ennemis se montrèrent. A leur tête, un fils de Sidi Arfa, ayant pour adjoint militaire (*gobernaba el campo*) le renégat Cachazo, enfant d'un boucher de Malaga. Le roi de Tunis se précipita à l'attaque et, après quelques foulées heureuses, donna dans une embuscade. Ses gens furent rompus. Mouley Hassen s'enfuit jusqu'à Sousse, à dix lieues de là, sur une jument qui déjà lui avait sauvé la vie en d'autres occasions. Son valeureux compagnon fut tué. A l'arçon de la selle de celui-ci, une demi douzaine de marques signifiaient que six ennemis avaient succombé sous ses coups.

Les Espagnols se défendirent bravement et se retirèrent jusqu'à Monastir, d'où ils envoyèrent au roi un émissaire pour l'avertir qu'ils étaient intacts. On lutta de neuf heures du matin jusqu'au coucher du soleil, le jour de Saint Millan. L'arrière garde, confiée à Louis de Rejon, courut les plus graves dangers mais ne se laissa pas entamer. Nombre de chameaux, chargés de femmes bédouines et d'enfants, s'enlisèrent dans la sebkha où tous périrent ainsi que maint troupeau de bovins et d'ovins et beaucoup d'indigènes.

Ce récit d'un témoin est d'une sincérité que l'exactitude des notions de nature locale (description de la sebkha, débandade des zmalas bédouines, etc.), rend évidente. On n'en regrettera que davantage de n'y pas découvrir comment s'appelaient ces peuplades, qu'il s'agisse des auxiliaires de Mouley Hassen ou de ceux des Chabbïa. On regrettera aussi l'absence du nom du fils de Sidi Arfa. Mais, deux précisions utiles sont fournies sur la date et le théâtre de l'engagement. La Saint Millan, fête patronymique de notre aragonais, tombe le 12 novembre.

Quel mobile détermina don Alvar à l'entreprise de Kairouan au lendemain des instructions de son chef, instructions dont la teneur, qu'on a lue plus haut, autorisait des sorties mais excluait des opérations de grande envergure ? Faconde impatiente et impérieuse du hafside, suggère notre aragonais. Opportunité de répondre par une contre-offensive à une avance des Chabbïa visant à bloquer Monastir par le Sud, pense l'historien Sandoval. Constatons, en ce qui nous concerne, que dès la descente des chrétiens à Monastir, Sidi Arfa avait réuni des troupes et qu'après l'appareillage de la flotte il les avait dirigées contre le préside.

Né à Valladolid en 1560 et mort à Pampelune en 1621, Sandoval ne consacre pas moins de deux pages de sa *Vie et Gestes de l'Empereur Charles Quint* à ce qu'il intitule la *Batalla del Carruan*. Certes, Sandoval, ne brille ni par l'esprit critique ni par le souci d'une chronologie sans tache et il choit dans une grosse erreur en reculant l'occupation de Monastir après le désastre espagnol d'octobre 1541 devant Alger. Mais, certaines de ses indications sur l'affaire elle-même sont plausibles, et, comme c'était un chercheur ami des bibliothèques et des archives, comme il agrémente parfois ses œuvres de copies de papiers d'Etat, on conjecturera qu'à propos de la bataille de Djemmal il a consulté des documents, de nous ignorés, et peut-être les lettres officielles d'Alvar de Sande qui nous échappent encore [40].

D'après Sandoval, Mouley Hassen n'avait, en dehors du *tercio*, que 7 à 8.000 cavaliers arabes assoldés, tandis que Sidi Arfa (l'auteur ne parle pas de son fils) commandait à 22.000 chevaux, 15.000 piétons et 600 escopettiers ottomans que guidait un européen converti à l'Islam, nommé Baalij (El Euldj) par Sandoval, mot qui équivaut justement à « renégat ». Ce renseignement éclaire et confirme une phrase de Millan de Ariego d'où il découle que, durant la retraite, ceux qui s'évertuèrent, en pure perte d'ailleurs, à percer et à désagréger les compagnies espagnoles étaient des Turcs et d'anciens chrétiens. Sandoval signale aussi le traquenard dans lequel fut attiré l'impétueux Mouley Hassen : 14.000 cavaliers de Sidi Arfa, dissimulés

(40) *Historia de la Vida y Echos del Emperador Carlos V...*, 2 vol., in f° Valladolid, 1604-1606, (Cf. II, livre XXV). Autre édition : Pampelune, 1634. Au tome II, le chapitre 14 du livre XXV est intitulé *Batalla del Carruan*, pp. 413-414. Autre édition à Barcelone en 1625, 2 vol., in f°.
Dans Sandoval, certains détails de la bataille, telle la belle conduite d'une sorte de vivandière espagnole, sont visiblement empruntés à des témoins,

dans une olivette, en débouchèrent à fond de train, au moment voulu, et leur masse au galop renversa les chances du hafside.

Privé de ses auxiliaires indigènes sans lesquels il était par trop imprudent de s'aventurer dans la steppe, séparé de Mouley Hassen qui s'était réfugié à Tunis, don Alvar cessait d'être un danger pour Kairouan. Le chef chabbi, de son côté, vu l'inconstance innée des bédouins et les salaires à verser aux arquebusiers, avait certainement beaucoup de mal à garder longtemps, autour de lui, de nombreux effectifs. Il dut probablement se replier, puisque, un peu plus tard, la garnison de Monastir exécute des razzias jusqu'à 13 ou 14 kilomètres au SE et capture des habitants dans le village de Bou Hajar, pourtant dévoué à Mouley Hassen (41). La victoire du Chabbi à Djemmal avait, en tout cas, définitivement sauvé Kairouan du hafside et des Espagnols. Anéanti était en outre le fruit de leur campagne maritime et terrestre de l'automne, car les échelles, récemment contraintes d'obéir à Mouley Hassen, s'étaient aussitôt révoltées, Sousse la première (42). Seul gain appréciable pour Charles Quint : Monastir, qu'il conservera huit mois.

Il est fâcheux que Millan de Ariego ne nous ait pas édifiés sur la vie de ce préside jusqu'à son évacuation. En dehors des soldes non payées et des tournées de ravitaillement aux dépens des indigènes, hostiles ou non, nous y eussions peut-être glané quelques bribes sur les Chabbïa.

5. **Les derniers soubresauts de Mouley Hassen (années 1541-1543).** — Quant à Mouley Hassen, le terrible échec de son quatrième essai contre Kairouan n'a aucunement calmé son ardeur. Nous l'avons vu en janvier 1541, recrutant à force, avec sa confiance et son inconscience accoûtumées, des hordes d'Arabes aussi dénuées de bonne

(41) Lettre de Mouley Hassen à Gonzague du 26 avril 1541 (Rec. Odorici-Amari, p. 61). Bou Hajar est à proximité de la mer, entre Bennane et Ksar Hélèl.

(42) Lettre précitée de Mouley Hassen du 8 janvier 1541.
Le mot « échelle » (en italien et en sabir *scala*) servait, il y a peu d'années encore, à désigner dans la Méditerranée les jetées en bois sur pilotis où l'on débarquait au moyen de marches. Par extension, on appelait « échelles » les ports qui possédaient ces sortes de quais ou de moles. Le vocable *scala* s'applique aujourd'hui dans le Sahel à l'endroit où les navires accostent.

foi et de valeur militaire que celles qui l'avaient abandonné dans les occurrences antérieures. Dans la même lettre du 8 dudit mois à Gonzague, il se flatte de s'être acquis tous les Bédouins disponibles de la région de Kairouan, ainsi que le concours d'Ahmed El Mrabeth, cheikh des O. Saïd septentrionaux (43), alors en hivernage au Sahara. Cet Ahmed, après avoir en 1534-35 favorisé Barberousse, s'était naguère érigé en compétiteur de Sidi Arfa. Le hafside supplie Gonzague de lancer des ordres pour l'expédition de Kairouan qui, d'après lui, pourrait être réalisée en adjoignant les troupes de la Goulette à celles de Monastir (44).

En avril, les choses se gâtent pour lui sans remède. Le vice-roi a décidé de rappeler en Sicile le *tercio* détaché dans cette dernière échelle. Le 26, Mouley Hassen sollicite en vain qu'on en retarde le transfert de deux semaines, afin de pouvoir auparavant marcher sur Kairouan avec don Alvar et recouvrer ses terres perdues (45). Mais, Garcia de Tolède a déjà ancré devant Monastir ses 25 galères et ne nourrit pas des intentions aussi grandioses : avec quelques bannières de l'infanterie d'Alvar de Sande, il enlève simplement Kélibia, ce laissé pour compte du programme de l'année précédente.

Ecoutons encore ici notre aragonais. Avec sa forteresse aux quatre tours d'angle, munie d'un revelin à l'entrée et couronnant un mamelon arrondi sur la mer, Kélibia avait belle apparence. Deux couleuvrines et deux canons mis à terre, pointés par don Garcia et don Alvar en personne, n'en démolissent pas moins le rempart, de concert avec l'artillerie des galères. On se rue par la brèche. Un millier d'indigènes sont occis. Un millier sont faits prisonniers avec les femmes et les enfants. La bourgade est rétrocédée au roi de Tunis, vide. Puis, en mai, le reste des soldats de Monastir monte à bord et la flotte s'en va à Trapani (46) emportant avec elle les espoirs de revanche de Mouley Hassen.

Ils se raniment un instant lorsque, pendant l'été de 1541, Gonzague lui propose une action combinée contre Djerba et Tadjoura. Mou-

(43) Qualité à lui donnée dans le rapport de Bernardin de Mendoza de 1536.

(44) Lettre précitée du Mouley Hassen du 8 janvier 1541.

(45) Lettre à Gonzague. Rec. Odorici-Amari, pp. 60-61.

(46) *Relacion de Millan de Ariego* (*vol. cit.*, p. 470).

ley Hassen rétorque, le 3 août, qu'il ne saurait s'intéresser à ces deux places tant qu'on aura pas reconquis Kairouan qui prime tout [47]. Mais voici la suprême désillusion : octobre 1541 assiste à la déconfiture de Charles Quint devant Alger. Pendant neuf ans, l'Espagne ne s'attellera plus en Ifrîqia à rien de saillant.

La défaite hispano-hafside à Djemmal et celle de l'Empereur à Alger sont comme les deux termes d'un binome. Moins éclatante par les chefs en cause, par la grandeur des moyens employés et par l'étendue des pertes matérielles, la première n'en a pas moins pour l'Est de la Barbarie une gravité comparable à celle de la seconde pour le centre de cette même contrée. Au lendemain de la rencontre de Djemmal ou quelques mois après, les Espagnols et leur allié sont en effet éliminés de toute la côte orientale de l'Ifrîqia. Plus jamais, il ne sera question, pour Mouley Hassen, de fouler en vainqueur le sol de la cité d'Oqba.

C'est en vain que Duro, dans son ouvrage dédié à la gloire navale de l'Espagne, mentionne en 1542 une expédition qui aurait châtié derechef Sousse, Monastir, Mehdia et Sfax rebelles et aurait débarqué dans ces parages Alvar de Sande et le *tercio* de Sicile [48]. Aucune référence n'étaie cette assertion qui fait évidemment double emploi avec la croisière bien réelle de 1540. Ce qui se passe de concret en 1542 sur les côtes orientales de l'Ifrîqia est beaucoup plus modeste.

Rescapé du désastre d'Alger d'octobre 1541, le régiment d'Alvar de Sande hiverne à Cagliari et retourne en Sicile à la Saint Jean (24 juin 1542). A peine y a-t-il touché que deux de ses compagnies sont chargées sur 5 galères de Sicile. Celles-ci cinglent vers la Syrte pour y guetter dans les eaux de Djerba les navires destinés au Levant ou qui en reviennent. On amarine un vaisseau sur lequel des pèlerins allaient à la Mecque et on capture quelques scorciapins et carèbes, remplis de marchandises et de voyageurs d'Alexandrie. On escarmouche à l'aiguade de Djerba avec les insulaires. Puis, par la Lampadouse, on file sur Messine. Et c'est tout pour l'Afrique. Le *tercio* de Sicile est en effet envoyé à ce moment au secours de Perpignan serré de près par les Français (août-octobre 1542). Une fois le siège levé, il est conduit en Piémont et de là en Rhénanie à Duren où il figure (août 1543) à l'assaut de la ville [49].

(47) Lettre du 3 août 1541 (Rec. Odorici-Amari, p. 62).

(48) *Armada Española*, t. I, p. 261. Manfroni. *Storia delle marina Italiana dalla caduta di Costantinopoli alla battaglia di Lepanto*. Rome, 1897, p. 358, quoique influencé ici par Duro, n'est pas à ce sujet sans une certaine méfiance qui l'amène à supposer que cette soi-disant croisière a pu être exécutée par la seule flotte propre au royaume d'Espagne.

De Mouley Hassen, d'autre part, nous possédons cinq lettres écrites à F. de Gonzague en 1542 et échelonnées sur toute l'année, de février à novembre. En juin, le roi instruit son correspondant du recrutement d'Arabes auquel il procède. Le 27 août, il l'avise que de nouvelles galères, arrivées de Turquie, ont renforcé Tadjoura en soldats, en attendant d'agir de même à Mehdia. Tout ce monde, observe Mouley Hassen, « ne fait qu'un avec les Chabbïa des Ouled Arfa ». Le hafside sollicite donc qu'on lui prête main forte dans l'intérêt de Charles Quint, autant que dans le sien propre. Le 11 octobre, il signale l'intrusion à Bône de 50 Turcs [50].

Cependant, la guerre, rallumée en juillet 1542 entre la France et l'Espagne, détourne de l'Ifrîqia les pensées de l'Empereur. Las de ses interminables et stériles pourparlers avec les subordonnés de celui-ci, effrayé de la rumeur d'une incursion imminente de la flotte de Barberousse en Méditerranée occidentale pour y épauler les Français, Mouley Hassen accomplit alors le projet depuis longtemps caressé du voyage d'Europe. Son dessein est d'implorer directement le grand chef et d'en obtenir tel secours qui le protège de Kheireddine et balaie sans rémission les Chabbïa de l'intérieur et les Turcs du littoral. Justement, Charles Quint quitte Barcelone le 1er mai 1543 pour Gênes (25 mai-2 juin), Crémone, Busseto (21-25), Trente (2-5 juillet), Ulm, le Rhin et Düren (22-27 août 1543 [51]).

(49) *Relacion de Millan de Ariego* (vol. cit., p. 471-472).

(50) Rec. Odorici-Amari, pp. 63-66. Les renforts débarqués à Tadjoura étaient commandés par un fidèle de Barberousse, nommé Morat Agha, qui va rendre la vie très dure aux chevaliers de Malte, maîtres de Tripoli, et aux Bédouins des environs, partisans de Mouley Hassen (Bosio, *Op. cit.*, III. pp. 216-17).

(51) De Vandenesse. *Journ. des Voyages de Ch. Quint de 1514 à 1551* in Gachard. *Coll. des Voyages des Souv. des Pays-Bas*, tome I. Bruxelles, 1876, pp. 254-260. Ces dates certaines interdisent de mettre avant 1543 les péripéties de la déchéance de Mouley Hassen. Insistons-y, car les annales

Mouley Hassen essaie de le joindre avant qu'il ne franchisse les Alpes. Mais, tout conjure pour empêcher le colloque. Brochant sur le tout, le hafside apprend à Naples l'insurrection de son fils Ahmed. Il se hâte de rebrousser chemin avec 2.000 proscrits et aventuriers italiens qu'on l'autorise à racoler. Aux abords de Tunis, il est vaincu, jeté en prison et aveuglé : il n'est plus qu'une épave échouée au rivage de l'histoire.

6. **La mort de Sidi Arfa (1541-1542).** — Tandis que Mouley Hassen pliait sous le faix de l'adverse fortune, disparaissait celui qui, plus que tout, l'avait réduit à cette extrémité. Au moment de la victoire de Djemmal, Sidi Arfa était incontestablement très âgé. Quand on considère que son père trépassa en novembre 1482 et que lui-même assuma la direction de l'Ordre en 1484 ou 85, on admettra sans peine qu'en 1540, le santon devait avoir dans les 75 à 80 ans. Et cela explique qu'il ait délégué un de ses fils à l'armée, si toutefois la version de Millan de Ariego est la bonne. Quant à l'année de son décès, nulle part elle ne figure d'une manière certaine, de sorte qu'on ne peut l'établir qu'approximativement par l'interférence de renseignements de diverse nature.

Des recherches dans la correspondance des gouverneurs de la Goulette avec la Cour d'Espagne (*Estado*) n'ont pas abouti à résoudre ce problème ardu, car, officiellement, le chef Chabbi est désigné, en principe, par la qualification générale de « seigneur de Kairouan » ou de « roi de Kairouan ». Cette appellation abonde aussi chez les auteurs contemporains. Mais ceux-ci, moins astreints à des formes protocolaires, savent à l'occasion nommer le cheikh des Chabbïa. Seulement, quelque peu impressionnés par la notoriété de « Cidarfa », quelques-uns le mentionnent même à propos d'événements nettement postérieurs à sa mort. Pour Calvete de Estrella [52], le Chabbi en fonctions durant le siège de Mehdia par Jean de Vega, en 1550,

de l'Afrique du Nord sont si bien infestées d'à peu près que plusieurs histoires générales concordent à placer à tort en 1542 la chute du hafside.

(52) Ioannis Christophori Calveti Stella *de Aphrodisio expugnato quod vulgo Aphricam vocant*, *Commentarius* (ff. 153-183 du Recueil de Sceppere, Antverpiae... MDLIIII).

est encore Sidi Arfa. Pour Pedro de Salazar, Hametalfa règne, à cette heure là, à Kairouan. Or, comme nous le verrons, celui qui préside à cette date aux destinées réunies de la confrérie et de la ville n'est autre que Mohammed ben Abi Taïeb. Du côté européen donc, aucun philtre qui élucide le point qui nous occupe.

Du côté musulman, parmi les quelques ouvrages contenant une vie de Sidi Arfa, les *Chadzarat Ed Dzèheb* (*les Raretés de l'Or*), de l'écrivain oriental Ibn El Aïmad [53], avancent que l'existence du marabout se termina en 949 Hég. (16 avril 1542-5 avril 1543). Quel souvenir, d'autre part, se sont légué les Chabbïa ? Faute de lumière rayonnant du *Fetah El Mounir*, les données recueillies auprès de la zaouïa de Tozeur sont vacillantes. Quant aux Chabbïa des Ouargha, ils mettent le décès de Sidi Arfa en 948 Hég. Ce que nous possédons de plus solide en l'espèce, c'est la phrase déjà citée de la lettre de Mouley Hassen du 27 août 1542 où il est question des « Chabbïa des Ouled Arfa ». Cette façon de s'exprimer semble bien déceler que l'*ouli* n'était plus de ce monde. Déduction, dont le résultat coïncide sensiblement au surplus avec la tradition utilisée par Ibn El Aïmad et avec celle des Chabbïa actuels. Par suite, en considérant qu'En Nebhani, hagiographe récent, originaire du Levant [54], a adopté 948 Hég., on ne se trompera guère en fixant à la moitié initiale de 1542 le moment où Sidi Arfa ferma les yeux en plein triomphe, aussi chargé d'ans que son père Sidi Ahmed qui avait vécu 81 ans [55].

(53) Ouvrage manuscrit d'Ibn El Aïmad (ابن العماد) contenant la vie d'oulémas et de saints des principaux pays musulmans et notamment une petite page sur Sidi Arfa « le maghrebi ». Ce recueil a été consulté à Médine par Si Mohamed Ej Joudi, muphti de Kairouan, au cours d'un pèlerinage en Arabie. Il faisait partie de la bibliothèque du cheikh El Islam local, Ahmed Aref, bibliothèque habousée au profit de la ville.

(54) En Nebhani. *Kitab Djamâ Kramet el Aoulïa* (*Recueil des prodiges des saints*), tome II, Le Caire, 1329 Hég. (1911 de J. C.), p. 151, accorde à Sidi Arfa une dizaine de lignes. C'est chez En Nebhani que les notables des Chabbïa des Ouargha ont puisé ce qu'ils savent de la date de la mort de Sidi Arfa. En Nebhani lui-même a sans doute tiré indirectement cette indication d'un ouvrage qu'il cite de seconde main, la *Tohfet El Habib* (Cadeau de l'Ami) du cheikh Mohammed, fils du cheikh Alouane. D'après le *Fetah El Mounir*, p. 78, ce cheikh Alouane était un moqaddem syrien de Sidi Arfa.

(55) De 803 à 887 Hég. c'est-à-dire de 1400-1401 à 1482 de J. C.

Eh quoi, demandera-t-on, cette incertitude, si faible soit-elle, n'est-elle pas dissipable ? Un saint homme de cette envergure ne fut-il pas doté d'un sépulcre à l'abri des outrages des siècles ? Dans l'affirmative, son tombeau a-t-il encore son *mechhed* et celui-ci corrobore-t-il notre argumentation [56] ?

7. **La zaouia de Sidi Arfa.** — Lorsque, de Kairouan, on s'engage sur le chemin de Pichon, taillé en déblai dans la zone ouest des cimetières, au lieu dit Ramadïa, on aperçoit au septentrion, avant de dé-

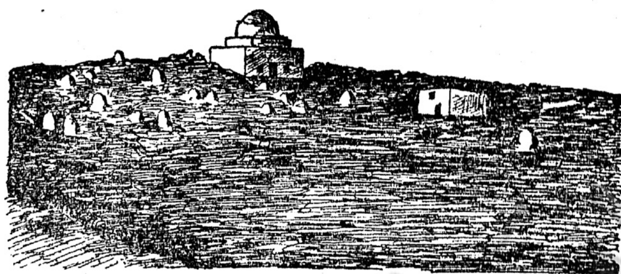


FIG. 4

VUE DU MAUSOLEE DE SIDI ARFA

A droite, la petite chambre isolée sous-jacente est la midha où l'on lave les morts amenés du dehors pour être enterrés autour du mausolée. A gauche, en bas, route de Kairouan à Pichon.

boucher dans la plaine, une qoubba qui s'érige au sommet d'un mamelon, au-dessus de la nécropole voisine et de la brèche de la route (voir fig. 4). C'est le dôme de la tourba de Sidi Arfa, qualifiée elle

---

(56) *Mechhed* مشهد terme général de tout insigne placé sur un tombeau pour *témoigner* que tel individu déterminé est enterré là. Les colonnettes funéraires sont dites *amoud* عمود. *Louha* لوح est la planche de menuiserie, la planchette servant dans les kouttabs à apprendre le Coran aux écoliers et par extension la stèle funéraire debout, plate et rectangulaire. Le *snam* سنام emprunte son nom à la bosse du chameau dont il affecte la forme vue en enfilade. La *rkhama* est une dalle de marbre et, en matière de tombes, de marbre gravé. L'inscription tumulaire s'appelle terikh تريخ, mot qui signifie aussi histoire. Le *tsabout* ثابوت est un catafalque en bois peint, ordinairement hérissé de bannières multicolores et qu'on met, en guise de protection, au-dessus des sépulcres des marabouts.

aussi de zaouïa, malgré que les pèlerins y soient extrêmement rares. D'une parfaite simplicité, l'édifice n'emprunte son allure qu'à sa position en vedette. Le dedans n'est pas moins modeste que le dehors. Sauf le centre que surmonte une coupole sur trompes et l'entrée, voûtée en arêtes, la salle est grossièrement plafonnée en troncs de genévrier (arâr). Murs crépis à la chaux sans décoration de plâtre ni carreaux de faïence, pavement en briques, c'est plutôt une construction de campagne qu'un monument de ville. Elle n'inspire pas une grande idée de la richesse des descendants d'Arfa.

Elle semble, au contraire, réserver des joies épigraphiques. A peine a-t-on mis le pied à l'intérieur qu'à gauche on distingue, debout contre la face externe du premier pilier de la qoubba, une stèle funéraire arrondie en haut et qui est celle de Khadmallah, petite-fille de Sidi Arfa (fig. 5, n° 7). Tourne-t-on alors les yeux à droite, le pilier qui fait pendant montre dans sa paroi trois *mechheds*, dont l'un est celui présumé de Sidi Arfa (fig. 5, n° 5), tandis que le troisième concerne Ahmed, (fig. 5, n° 6), fils de ce dernier et père de Khadmallah. Sous le dôme même, la tradition des Chabbïa proclame la présence des dépouilles mortelles des deux frères Arfa et Mahammed El Kebir, ensevelis côte à côte, l'un à senestre, c'est-à-dire au *guebla* (SE), l'autre à dextre, au *jouf*, c'est-à-dire au NW. Enfin, dans le compartiment gauche de la salle, après le mirhab, voici un autre rejeton de Sidi Arfa, Mahammed Zefzef (n° 3), flanqué des restes de deux de ses propres enfants, et plus loin, tout au fond, trois disciples de Sidi Arfa. En tout, sept des principaux Chabbïa sont enterrés dans le mausolée et, sur leurs tombes, des *terikhs* promettent une ample moisson de renseignements historiques.

A l'examen, il faut déchanter. Certes, les inscriptions qui marquent l'endroit qu'on dit être le dernier asile d'Ahmed et de Khadmallah sont instructives : elles nous apprennent les dates du trépas de tous deux, respectivement joumada II 950 Hég. (septembre 1543) pour le père et 14 chabane 963 Hég. (23 juin 1556) pour la fille. Par contre, on est envahi par la stupeur lorsque sur l'emplacement des cendres du second et du troisième cheïkh de la confrérie, Mahammed El Kebir et Arfa, on constate, en lisant, que rien de ce qui est écrit là n'appartient aux deux Chabbïa ni même à leur époque. Observation identique

à propos de Mahammed Zefzef et de ses fils et des trois adeptes du saint.

Déplorable mélange qui doit pousser à la prudence en matière d'identifications tombales musulmanes et qui s'explique peut-être de

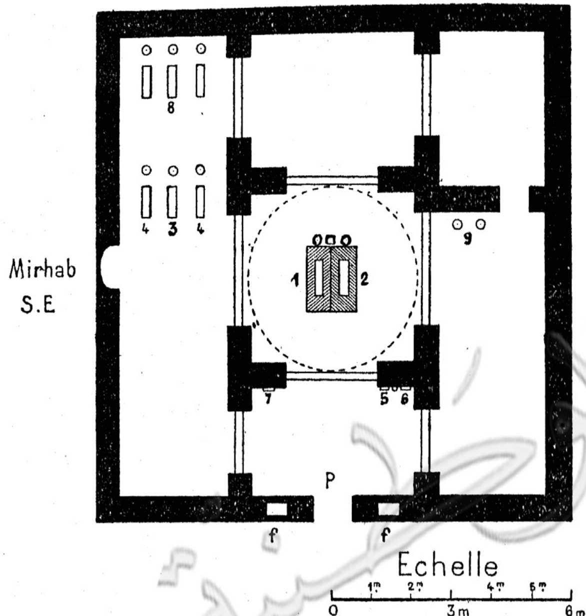


FIG. 5

PLAN DU MAUSOLEE DE SIDI ARFA

f. — Fenêtre P. — Porte.

1. — Tombeau de Sidi Arfa.
2. — Tombeau de Mahammed El Kébir, son frère.
3. — Tombeau de Mahammed Zefzef, son fils.
4. — Tombeaux des enfants de celui-ci.
5. — Pierre tombale présumée de Sidi Arfa.
6. — Pierre tombale d'Ahmed, fils de Sidi Arfa.
7. — Pierre tombale de Khadmallah, petite-fille de Sidi Arfa.
8. — Tombeaux de trois disciples de Sidi Arfa.
9. — Tombeaux de deux inconnus.

la façon suivante. Il y a environ soixante-dix ans, la coupole et son vestibule s'écroulèrent en fracassant tout sous leur masse. Des épitaphes, plusieurs disparurent dans la bagarre, brisées en morceaux,

que les ouvriers chargés des travaux de réfection éparpillèrent. Puis, comme le sol criait de nudité, des mains ignorantes autant que pieuses y dressèrent, à côté des stèles épargnées par la catastrophe, des souvenirs funéraires ramassés au hasard dans le cimetière voisin.

C'est pourquoi nous voyons la *louha* probable de Sidi Arfa, ou plutôt ce qui en a subsisté, reléguée à quelques mètres du corps de celui-ci, tandis qu'entre ce *mechhed* et celui d'Ahmed ben Arfa une colonnette nous parle d'un étranger. De même, lorsque l'on ôte le *tsabout* qui protège les tombeaux conjugués de Sidi Arfa et de Mahammed El Kebir, le spectacle qui s'offre aux regards est des plus singuliers (fig. 5, n°s 1 et 2). Non seulement, à la tête de chacun une petite colonne étale ses mots pressés, mais encore ces deux cylindres de marbre sont-ils comme réunis par une stèle rectangulaire avec inscription. En outre, les deux gisants s'évoquent, en quelque sorte, à l'œil, selon l'usage, par deux *snam*, pierres basses allongées à double rampant, agrémentées elles aussi de caractères d'écriture. Mais ces cinq monuments sont sans relation aucune avec les deux frères qu'ils ont pour objet d'honorer. Des agencements non moins incohérents embellissent les autres groupes tumulaires de la tourba. Jamais on ne sacrifia plus outrageusement, ou plus naïvement, la vérité à l'apparence et la probité au souci de l'effet ou de l'ornementation.

Dans quelque perplexité que nous plonge ce désaccord, cette collection épigraphique disparate nous procure trois inscriptions chabbïa. L'une est tronquée. Sa dernière phrase suggère cependant qu'il s'agit d'une *louha* destinée à Sidi Arfa. On regrettera que la fraction épargnée soit justement celle qui ne renferme ni le nom du défunt, ni les jour, mois et an de sa mort. Malgré que ce texte dégradé soit d'un intérêt restreint, nous allons quand même le reproduire dans l'espérance qu'une heureuse recherche ultérieure fournisse l'occasion de le compléter. Nous en profiterons pour republier les deux épitaphes d'Ahmed ben Arfa et de sa fille Khadmallah, naguère imprimées par les soins de Mme Poinssot, d'après des estampages de Si El Moqded El Ouartani [57]. D'une part, en effet, M. Nullet, Contrôleur civil

(57) (Feu) BERNARD ROY et PAULE POINSSOT. *Deux épitaphes kairouanaises du XVIe siècle.* (*Rev. Tun.*, 1932, p. 93-97).

à Kairouan, a bien voulu, sur notre demande, photographier en plein air ces trois documents que, dès lors, nous sommes en mesure de présenter d'une façon explicite (voir fig. 6, 7 et 8). D'un autre côté, l'étude directe à laquelle nous avons procédé sur les lieux nous consent d'apporter des améliorations à la lecture de la *rkhama* d'Ahmed ben Arfa. Nous y joindrons les lignes encore inédites qui, dans la zaouïa de Sidi Abdallah ben Abi Zeid, nous ont révélé l'existence du chabbi Abou El Kheir ben Ahmed. Ainsi, se trouveront groupées, comme dans un recueil, toutes les inscriptions chabbïa de Kairouan, actuellement connues (58).

8. **Les inscriptions chabbïa de la zaouia de Sidi Arfa.** — Elles sont au nombre de trois, dont l'une mutilée, concerne, soupçonnons-nous, Sidi Arfa lui-même. La seconde a pour bénéficiaire son fils Ahmed, la troisième sa petite-fille Khadmallah.

A. — Epitaphe présumée de Sidi Arfa (fig. 6). — Pierre rectangulaire réduite à sa moitié supérieure, collée contre la maçonnerie du bas d'un des piliers de la qoubba et tournée vers l'entrée de la salle, à droite du visiteur qui arrive.

Inédite. Bordure : liste plate d'1 cm. Hauteur de l'inscription seule jusqu'au bas de la 8e ligne : 34 cm. Largeur : 42 cm. Caractères en relief, en *neskhi qairouani*, soignés, partiellement pointés et enchevêtrés. Lettres montantes les plus grandes : 4 cm. Epaisseur de la dalle : 7 cm.

[بسم الله] الرحمن الرحيم صلى الله على سيدنا محمد
الحمد الله الذى تفرد بالوحدانية واحتجب بالعضمة
[ف]ى الدنيا انيرا °°° توحد بالاحديه في قدمه
تعلى عن قول الجاحد وما افترا °°° حـــكم
حاكم القضـــا على الوجود بالفنـــا فنفد
[ام]ره بمـــا اقترا °°° يوم تجد كل نفس ما عملت
[من خير] محضرا °°° هذا قبر الشيـخ الو
[لي] .... لله ....

(58) Nous avons été aidé dans leur lecture par Si Mohammed El Moqded El Ouartani et par Si Mohammed Thrad.



FIG. 6

EPITAPHE PRESUMEE DE SIDI ARFA

(*Cliché* NULLET).

L'épitaphe débute par le *basmalah* et le *taçlïa*. Les autres phrases ne correspondent pas aux lignes : trois petits o accolés en triangle séparent ces phrases dont la terminaison s'opère sur des mots ayant comme finale le son *ra* ا ر, ce qui range le texte dans la prose rimée. Les pensées exprimées attestent un défunt de marque. En dehors de l'idée de la mort, elles se réfèrent à l'Unité de Dieu, ce grand principe du soufisme en général et des Chabbïa en particulier. Le style du rédacteur n'est pas aussi soutenu qu'il eût été désirable. Les mots *ouahadanïa*, *el oujoud bel fna*, sentent leur confrérie et le jargon soufite populaire. En revanche, l'avant-dernière phrase rappelle le *Coran*, III, 24.

Ce que nous avons isolé entre crochets n'est pas discernable sur la *rkhama* et a été restitué par nous. A la 8e ligne, nous avons conjecturé que la syllabe *li* achevait la finale de la ligne précédente pour fournir le vocable *ouli*.

Traduction

[Au nom de Dieu] le Clément, le Miséricordieux. Que Dieu répande les grâces sur notre seigneur Mohammed.

Louange à Dieu, le seul qui soit Unique, et dont la majesté forme rideau en ce monde pour qui voudrait le voir.

Il s'est rendu Unique par l'unité éternelle, Lui qui est au dessus des propos des négateurs et des menteurs.

Décrétant les destins, il a décidé que l'univers finirait et sa sentence s'exécutera, incontestablement.

Le jour (de la résurrection) chaque âme rencontrera [le bien] qu'elle a accompli.

Ceci est le tombeau du cheikh, l'ou[li].......... Allah..........

Selon la plus plausible des hypothèses, cette dernière phrase, si malencontreusement détériorée, visait Sidi Arfa.

B. — Epitaphe d'Ahmed, fils de Sidi Arfa (fig. 7). — Dalle légèrement écornée à gauche, en haut, voisine de celle de Sidi Arfa.

Bordure de 7 cm. constituée par un double encadrement dont l'un avec rinceaux. Hauteur de l'inscription seule : 58 cm.; largeur : 33 cm. Lettres montantes : 4 cm. 5. Caractères carmatiques, en relief, tellement entrelacés et stylisés que la lecture en est malaisée. Epaisseur de la *louha* 7 cm.

بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله على سيدنا محمد

الحمد لله مبدي الخلق من عدم   مدبر الامر جل الواحد الصمد
حي عليم قدير لا فناء له   مدبر ما له ثان ولا ولـــــد
مفني الخلايق طرا وهو خالقهم   ولم يزل باقيـا بالمـلك منفـرد
دلت على ذا اياته ولقـــــد   اتى بهـا مرسلا بالفضل متحد
المصطفـا خير خلـق الله كلهم   شفيعنا يوم [لا دنيـا ولا ولد]
لله در شفيع الخلق كلهم   يوم الحساب ونار الحشر تتقد
اني اتيت ولا قدمت صالحة   وبات قلبي بخوف النار يرتعد
شفعه يا خالق الانسان من علق   في مذنب بات تحت الترب ملتحد
بالهاشمي فلا تحرق بها جسدي   اني ضعيف ولا لي لا ضا جلد
هذا ضريح ابو العباس سيدنا   ابن الولي بحر عرفان لمن يرد
ابن الامام ابو العباس شهربه   يعني ابن مخلوف نم الجد والسيد
في عام خمسين في اخر جاد قضا   للتسعماية يغفر ذنبي الصمـــد

Le *basmalah* et le *taçlïa* préludent à l'épitaphe qui est en vers du mètre *basîth* avec deux hémistiches par ligne : malgré que ceux-ci ne soient pas scindés l'un de l'autre sur la *rkhama*, nous les avons séparés ici, pour plus de clarté, par un espace en blanc vertical. Chaque vers se termine par la lettre *dal*.

B. Roy et Paule Poinssot, qui ont aplani notre chemin en publiant ce morceau (*loc. cit.*) et dont nous avons adopté la traduction partout où cela a été expédient, ont signalé que cette poésie était entachée de diverses fautes de grammaire ou d'orthographe, dues à un rédacteur peu instruit, ou à un lapicide insuffisamment surveillé. Nous noterons, quant à nous, qu'à la 5e ligne le mètre exige une quantité supplémentaire que procurerait la leçon : دلت على حق ذا آياته (Indication de W. Marçais). A la 6e ligne, المصطفا aurait dû s'écrire المصطفى . Aux lignes 11 et 12, ابو est une erreur pour ابي . Incorrection à laquelle on se heurte d'ailleurs souvent dans les textes de l'âge moyen et qui prouve, dès cette époque, l'influence du parler courant sur la langue écrite.

A la 4e ligne, nous avons lu باقيا quoique l'alif final soit réduit à sa plus simple expression et tellement rapproché du *ia* qu'il se confond presque avec lui. On pourrait peut-être y voir aussi l'interjection يافتى (*ia fata*), libellée يافتا (ô homme), cheville habituelle des traités didactiques versifiés lorsqu'ils ont besoin de la forme analogue et que le sens ne la leur

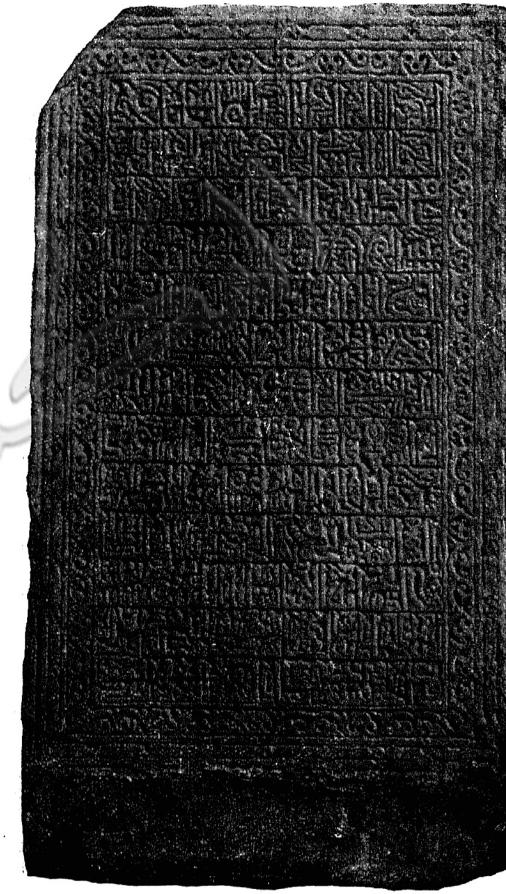


Fig. 7

EPITAPHE D'AHMED, FILS DE SIDI ARFA

(*Cliché* Nullet).

fournit pas (Indication de W. Marçais). A la 6ᵉ ligne, la seconde moitié du 2ᵉ hémistiche est vraiment bien ardue à déchiffrer. La lecture que nous proposons entre crochets semble celle qui cadre le plus avec le contexte, avec la prosodie et avec le Coran.

Traduction

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux. Que Dieu répande les grâces sur notre seigneur Mohammed.

Louanges à Dieu, qui a tiré la création du néant, qui dirige toutes choses. Qu'Il soit magnifié, l'Unique, le Seigneur,

Vivant, Savant, Puissant, qui n'aura pas de fin, Dirigeant, qui n'a ni second, ni fils,

Qui fait périr les créatures, Lui leur Créateur, et ne cessera d'exister, Lui qui seul a la royauté.

En ont prouvé la vérité ses versets apportés par un Envoyé à la prophétie duquel s'allie la générosité.

L'élu, la meilleure de toutes les créatures de Dieu, notre intercesseur au jour [où il n'y aura plus ni monde ni enfants] (pour intercéder en notre faveur).

Quel excellent intercesseur pour toutes les créatures au jour de la reddition des comptes, alors que le feu du jugement dernier brûlera.

Je suis venu sans bonne œuvre à mon actif et mon cœur tremble dans l'effroi du feu (de l'enfer).

Accepte-le comme intercesseur, ô Toi qui créas l'homme de sang coagulé, en faveur d'un pêcheur enfermé sous terre dans son sépulcre.

Par le Hachémite ! ne brûle pas mon corps dans ce feu. Je suis faible et hors d'état d'endurer ce brasier.

Ceci est le tombeau de notre seigneur Abou El Abbas, fils de l'ouli, océan de science pour qui veut y puiser,

Fils (lui-même) *de l'Imam, surnommé Abou El Abbas et fils de Makhlouf. Quel aïeul et quel père !*

13 *C'est à la fin de joumada qu'il est décédé, en l'an neuf cent cinquante* (fin septembre 1543 de J. C.). *Que Dieu me pardonne mes péchés.*

L'élu, l'intercesseur dont il est question aux lignes 6, 7 et 9 n'est autre que le Hachémite de la ligne 10, c'est-à-dire le Prophète. Le défunt est Ahmed ben Arfa ben Ahmed ben Makhlouf. Par une fausse élégance assez habituelle, les deux Ahmed ne sont désignés ici que par la *kounia*, ou surnom, qui accompagne dans le langage noble leur prénom et parfois s'y substitue. Tout Ahmed est en effet Abou El Abbas. Tout Mohammed est Abou Abdallah, etc., et les deux vocables sont interchangeables (59). Sidi Arfa non plus n'est pas nommé, mais représenté par une métaphore. Il est « le Saint, océan de science pour qui veut y puiser », ce qui, malheureusement, laisse sans réponse l'interrogation qui monte aux lèvres : en joumada 950 Hég. Sidi Arfa était-il mort ou encore vivant ? A la 12e ligne, l'exclamation « quel aïeul ! » s'applique à Sidi Ahmed ben Makhlouf et nous entraîne à traduire le mot *es seid* qui la suit par « quel père ! », car cette double louange vise les deux principaux ascendants du gisant. Le texte a omis de spécifier si le mois du décès est joumada I 950 Hég. (2-31 août 1543) ou djoumada II (1er-29 septembre). L'absence de précision à ce sujet amène à situer le trépas d'Ahmed ben Arfa à la fin de septembre 1543, vers l'expiration des deux joumadas de l'année hégirienne.

C. — EPITAPHE DE KHADMALLAH, FILLE D'AHMED ET PETITE-FILLE DE SIDI ARFA (fig. 8). — Pierre de 7 cm. d'épaisseur, arrondie à la partie supérieure, visible au bas du pilier de gauche en pénétrant dans la salle.

Inscription déjà publiée par B. ROY et Mme POINSSOT (*loc. cit.*). Caractères *neskhi qairouani*, en relief, soignés, pointés et entrelacés. Hauteur de la *rkhama* au-dessus du sol : 44 cm. Le *terikh* est réparti en trois cartouches : celui d'en haut enferme dans un rond de 27 cm. de diamètre les huit premières lignes qui sont par suite inégales. La 9e et la 10e sont inscrites en dessous de la circonférence, chacune dans un rectangle propre dont le premier a 27 cm. de long sur 4 cm. de large alors que le second n'a que 16 cm. sur 4. Le libellé suit sans que les phrases s'arrêtent aux cartouches ou aux lignes qu'elles chevauchent. Lettres montantes 3 cm. 5.



FIG. 8

EPITAPHE DE KHADMALLAH, PETITE FILLE DE SIDI ARFA

(*Cliché* NULLET).

(59) Sur la kounia d'Ahmed, voir quelques lignes et des indications bibliographiques dans W. MARÇAIS et ABDERRAHMANE GUIGA. *Textes arabes de Takrouna*, I, Textes, transcription et traduction annotée. Paris, Imp. Nat., 1925, p. 288-289.

بسم الله الرحمن الرحيم
صلى الله على سيدنا محمد قل هو نبا
عظيم انتم عنه معرضون هذا قبر خادم
الله بنت احمد ابن عرفة ابن احمد بن مخلوف الشابي
الهذلي توفيت يوم الاثنين الرابع عشر من شعبان
عام ثلثة وستين وتسعماية وهي تشهد ان
لا اله الا الله وان محمدا رسول
الله وان وعده
حق وان الساعة آتية لا ريب فيها وان
الله يبعث من في القبور

Traduction

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux, Que Dieu répande les grâces sur notre seigneur Mohammed.

Dis : l'avertissement est grave et vous vous en détournez.

Ceci est le tombeau de Khadmallah, fille d'Ahmed, fils d'Arfa, fils d'Ahmed ben Makhlouf, le Chabbi, le Hodzali.

Elle est morte, le lundi 14 chabane de l'an neuf cent soixante-trois (23 juin 1556 de notre ère), *en attestant qu'il n'est pas d'autre divinité que Dieu, que Mohammed est l'Envoyé de Dieu, que Sa promesse est une réalité, que l'heure* (du jugement) *viendra sans doute aucun et que Dieu ressuscitera ceux qui sont dans les tombes.*

B. Roy et Mme Poinssot qui, les premiers, ont fait connaître cette épitaphe (*Rev. Tun.*, *loc. cit.*) ont remarqué que le 14 chabane 963 Hég., qui correspond à notre 23 juin 1556, tombait un mardi et non un lundi, et qu'après le *basmalah* et le *taçlia* initiaux venait un verset bien connu du *Coran* (XXXVIII, 67-68). Ce verset est fréquent sur les *rkhamas* de l'époque. Voir dans le *Corpus des Inscriptions Arabes et Turques de l'Algérie*, II, *Dép. de Constantine*, par Mercier (Paris, 1902), aux pages 19, 24 et 26, des épitaphes des années 1580, 1608 et 1614 de J. C. Nous le rencontrons aussi dans l'inscription funéraire inédite, donnée par nous ci-après, du chabbi Abou El Kheir

ben Ahmed, mort en mars 1557 et enseveli dans la zaouïa de Sidi Abdallah ben Abi Zeïd.

Le prénom de *Khadmallah* (Servante de Dieu), peu usité, est le correspondant féminin d'Abdallah. L'ethnique *Hodzali* est conforme à la noble origine arabe que s'était attribuée Sidi Ahmed ben Makhlouf et que nous avons signalée d'après le *Fetah El Mounir* lorsque nous avons esquissé la vie du fondateur de la confrérie des Chabbïa. Sur les Beni Hodzail, tribu fameuse au VIe siècle par ses poètes, cf. HUART, *Hist. des Arabes*, Paris, 1913, I, p. 30, 31, 35, 76, 168, et II, p. 369. Trois des principales familles de Kairouan, les Bouras, les Najar et les Thrad se targuent d'une origine hodzalite, ainsi que les familles Lthif et Douira. Il n'y a qu'une ressemblance fortuite d'appellation entre cette peuplade arabe et les Hedzil هذيل qui occupent actuellement un assez vaste espace du Tell tunisien septentrional, entre Bizerte et les Nefza.

9. **L'inscription chabbïa de la zaouia de Sidi Abdallah ben Abi Zeid.** — Lorsque nous avons traité antérieurement de Sidi Ahmed ben Makhlouf, nous avons montré que le fondateur de la confrérie des Chabbïa n'avait pas reçu sépulture dans la zaouia de Sidi Abdallah ben Abi Zeid, comme le prétendait certaine rumeur kairouanaise. Nous avons ajouté que le tombeau du chabbi, possédé par ce sanctuaire, était simplement celui d'un descendant du grand cheikh. Voici d'ailleurs le *terikh* qu'on y relève :

EPITAPHE D'ABOU EL KHEIR BEN AHMED BEN ABI ABDALLAH MAHAMMED. — Plaque de marbre de 75 cm. de haut sur 39 de large et 4 cm. d'épaisseur, dont le coin gauche supérieur est endommagé.

Inscription inédite. Bordure avec rinceaux de 4 cm. de large. Caractères *neskhi qairouani* pointés et entrelacés se détachant en relief sur 12 lignes. Hauteur des lettres montantes : 4 cm. 5. Libellé très lisible là où des badigeonnages de chaux successifs et des nettoyages maladroits n'ont pas décapé des lettres.

بسم الله [الرحمن الرحيم صلى الله على سيدنا محمد]

قل هو [نبا عظيم انتم عنه معرضون هذا قبر]

سيدى ابو الخير ابن احمد ابن ابي عبد[الله محمد ابن احمد]

ابن مخلوف الشابي الهذلي توفي ليلة

5 الخميس لست بقين من ربيع الثانى عام اربعة

وستين وتسعماية وهو يشهد

ان لا اله الا الله وان محمدا رسول الله

وان وعد الله حق وان الساعة آتيه

لا ريب فيها وان الله يبعث من في القبور يا من اليه

10 اكف الخلق باسطة يضرعون له في

حندس الضلم اضحى نزيلك محتاجا لمغفرة

12 يرجوا نوالك ياذا الجود والكرم

Aux vestiges des deux lignes préliminaires, on devine que l'épitaphe commençait, comme celle de Khadmallah, par le *basmalah* et le *taçlïa*, suivis du verset coranique XXXVIII, 67-68 et des mots هذا قبر . Après la date du trépas, se déroulent des formules religieuses dont les unes sont identiques à celle du *terikh* de Khadmallah et dont les autres, scellant l'inscription, se disposent normalement en deux vers du mètre basith :

يا من اليه اكف الخلق باسطة يضرعون له حندس الضلم

اضحى نزلك محتاجا لمغفرة يرجوا نوالك ياذا الجود والكرم

TRADUCTION

Au nom de Dieu [le Clément, le Miséricordieux, que Dieu répande les grâces sur notre Seigneur Mohammed].

Dis [l'avertissement est grave et vous vous en détournez].

[Ceci est le tombeau] du seigneur Abou El Kheir, fils d'Ahmed, fils d'Abou Abd[allah Mahammed, fils d'Ahmed] ben Makhlouf, le Chabbi, le Hodzali.

---

(60) يضرعون est pour يتضرعون absorption du ت par le ض, assimilation courante dans tous les parlers maghrébins, et qui se rencontre déjà dans la langue classique (cf. précisément pour le mot qui nous occupe *Coran*, VII, 92). A la dernière ligne, 2e hém., يرجو a été écrit يرجوا par le lapicide ignorant. (Indication de M. William Marçais).

Il est mort la nuit du jeudi, six jours avant la fin de rbia II neuf cent soixante quatre (début de mars 1557 de J. C.), *en attestant qu'il n'y a pas d'autre divinité que Dieu, que Mohammed est l'Envoyé de Dieu, que la promesse de Dieu est une réalité, que l'heure* (du jugement) *viendra sans doute aucun et que Dieu ressuscitera ceux qui sont dans les tombes.*

O Celui vers qui se tendent les paumes des créatures adressant humblement leurs demandes dans l'obscurité la plus profonde,

Ton hôte a besoin maintenant de ton pardon, confiant en tes largesses, ô Toi qui es libéral et généreux.

Expliquons maintenant notre restitution de la ligne 3 du texte. On y lit d'abord sans trop de peine « Sidi Abou El Kheir ben Ahmed ben ». Puis, on tâtonne et on hésite. Y avait-il là « Arfa ben Ahmed » ou bien « Abi Abdallah Mahammed ben Ahmed » ? Les quelques lettres discernables, dont un *ḍtn*, autorisent à première vue les deux hypothèses, le procédé de la superposition et de l'entrelacement des caractères empêchant de tirer de la longueur de la partie illisible des déductions sur le nombre des lettres absentes. Déciderons-nous donc qu'Ahmed, père d'Abou El Kheir, est fils de Sidi Arfa et, par conséquent, identifiable au titulaire de notre deuxième inscription, ou, au contraire, avons-nous affaire à un Ahmed, fils de Mahammed El Kébir, le frère aîné de Sidi Arfa ?

Nous nous sommes prononcé pour la seconde solution parce que, après les mots « Sidi Abou El Kheir ben Ahmed ben », on croit apercevoir « Abi Abd » qu'il échet de compléter en « Abi Abdallah ». Or, Abi Abdallah est la *kounia* de Mohammed ou Mahammed. Ajoutons qu'un petit-fils de Sidi Arfa et frère de Khadmallah eût été de préférence enterré dans la zaouia de son aïeul, au même titre que sa sœur et son père, plutôt que dans le mausolée d'un homme d'un autre sang, fût-il célèbre.

***

Quel que soit l'état d'imperfection dans lequel elles sont arrivées jusqu'à nous, les quatre inscriptions ci-dessus forment un ensemble que la pénurie de nos renseignements sur les Chabbïa nous défendait de négliger. Pourtant, par une véritable ironie du sort, les épitaphes qui sont entières ne s'appliquent qu'à des personnages secondaires. Elles ne nous éclairent en aucune manière ni directement, ni par déduction, sur ce que nous aurions eu le plus d'avantage à savoir, les

dates de décès de Mahammed El Kebir, de Sidi Arfa et de Mahammed Zefzef et les titres séculiers de Sidi Arfa.

Ce que l'on peut en tirer de plus concret, ce sont quelques lueurs d'ordre religieux, littéraire ou funéraire. D'un autre côté, combinées avec les indications du *Fetah El Mounir* et avec la tradition perpétuée chez la postérité de Mohammed El Messaoud, auteur dudit ouvrage, elles facilitent l'établissement d'un arbre généalogique de la famille de Sidi Ahmed ben Makhlouf. D'un seul coup d'œil, il sera ainsi loisible de distinguer quels liens unissent les diverses branches des Chabbïa qui brillent sur la scène du monde après Sidi Arfa.

CHAPITRE III

L'ÉTAT ET LE GOUVERNEMENT CHABBI

Jusqu'à la mort, en 1525, de Mouley Mohammed, père de Mouley Hassen, l'Ifriqia Orientale avait à peu près échappé au processus de désagrégation qui, plus à l'Ouest, avait dissocié en fragments l'Ifriqia Occidentale et le Maghreb Moyen. Mais, au XVIe siècle, l'irruption des pirates turcs dans la Tunisie actuelle y introduit un ferment de décomposition qu'aggrave la réaction contre l'intrusion espagnole subséquente. Après 1534, le découpage barbaresque ne s'arrête plus qu'à la mer du Levant. Sur la côte, Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Djerba sont autant de petites républiques dont l'autonomie n'est tempérée que par les caprices des corsaires qui s'y abritent. En marge de ces minuscules sociétés urbaines, sahéliennes ou insulaires, à population stable et à caractère commercial, les circonstances déterminent dans l'intérieur la formation de l'état chabbi.

A l'heure où s'éteint Sidi Arfa (1542) et dans les années successives, la région centrale et méridionale de l'Ifriqia apparaît aux Européens comme constituant, autour de sa vieille capitale historique, une seigneurie ou un royaume, la seigneurie ou le royaume de Kairouan. Certes, rien de semblable aux royaumes chrétiens. Cependant, sans obéir dans le sens complet de la parole au chef qui réside dans la cité d'Oqba, toute une étendue de pays prend auprès de lui ses directives. Et cette étendue est réellement vaste puisqu'on y range, outre Kairouan et Gafsa, la steppe basse qui sépare ces deux villes de la bande littorale et le secteur montagneux qui moutonne jusqu'à l'Aurès et Constantine avec Ergou et les Hanencha. On a donc là, à ce moment, un royaume tellien, ou de Tunis, et un royaume steppien, ou de Kairouan, un peu comme on distingue dans l'Extrême Maghreb un royaume de Fès et un royaume de Marrakech ou Maroc.

Le cheikh des Chabbïa de Kairouan dont le mot d'ordre court dans

tout ce domaine est donc valablement un roi aux yeux des Espagnols et des Italiens et on ne le confond pas avec les petits chefs indigènes, comme le *xeque* de Djerba, celui de Gafsa ou de Sfax par exemple. Est aussi un « *rey* » ou un « *rè* », à la même époque et plus tard, le grand cheikh kabyle de Kouko ou celui de la Qalâa des Beni Abbès. Observons pourtant que la principauté chabbïa est une principauté de steppe qui compte de rares points fixes et une multitude mobile de peuplades qui oscillent dans un large rayon et dont les aires de migration réunies vont des abords de Tripoli à ceux de Constantine. Ce royaume est moins territorial qu'ethnique. C'est un magma inconsistant de tribus mouvantes plutôt qu'un agglomérat de cantons. Groupement sans cohésion, sillonné de vides où s'engagent à l'occasion troupes ou tribus ennemies sans nuire à la substance molle qu'elles traversent ni en subir de dommage. Bâtisse aux assises mal jointes à laquelle sert de ciment une vénération commune pour un saint personnage.

Si peu étoffé que soit un organisme de ce genre, il l'est encore trop pour nos connaissances. Les difficultés auxquelles on se heurte dans l'examen de sa structure ne doivent pas nous détourner d'extraire des sources européennes les rares molécules d'eau pure qu'elles renferment ni de publier à ce sujet, avec quelques commentaires, deux documents arabes inédits qui, dans leur isolement, posent autant de problèmes qu'ils en résolvent. Ne nous dissimulons pas toutefois que nous allons cheminer dans une zone semée d'incertitudes.

Faute de matériaux, nous sommes contraints de reculer devant une description en règle de l'état chabbi. Que nos lecteurs n'attendent donc pas de nous le démontage d'un mécanisme complet, à l'exemple d'un Chihabeddine ibn Yahia ibn Fadhelallah El Omari, divulguant, au milieu du XIVe siècle, le fonctionnement des administrations almohade et hafside [1].

Malgré notre diligence, les résultats de nos recherches sur le gouvernement chabbi sont épars et tronqués, souvent sans lien entre

(1) *Masalek el Abçar fi Mamalek el Amçar*, titre qu'on pourrait traduire par « Les chemins de l'observation des royaumes et des villes » Trad. GAUDEFROY-DEMOMBYNES, Paris, 1927 (tome II de la Biblioth. des Geog. Arabes). Voir Introduction et sur l'Ifriqia les pp. 96-136.

eux et parfois contradictoires, au moins en apparence. Approvisionnement pour une construction future plutôt qu'édifice. Jalons et non piliers. D'où le prudent souci de ne pas trop affirmer et une préférence pour des considérations, des conjectures et des hypothèses. Au surplus, la double nature d'état steppien dirigé par une confrérie suggère que les rouages chabbïa devaient être assez rudimentaires.

1. **Les bases ethniques de l'Etat Chabbi.** — Les gouvernements musulmans d'origine africaine, surgis tour à tour entre l'Atlantique et le golfe de Gabès, ont tous eu comme piédestal un groupe ethnique fournissant les soldats et les fonctionnaires. Moins clair est le cas des Chabbïa, car on ignore quelles étaient exactement les peuplades de leur obédience.

Clientes des Chabbïa ou de Mouley Hassen ou entièrement indépendantes, les populations non citadines de l'Ifriqia sont unanimement confondues dans les textes chrétiens sous le terme global de « *los Alarabes*, *los Alarves* », c'est-à-dire les Bédouins. Textes qui ne font d'ailleurs que traduire le vocable d'El Arab, appliqué, dès cette époque, par les gens des villes, à tous les campagnards [2]. Une légère discrimination qualifie parfois de *talmudes* (adeptes de la thriqa) les Arabes des Chabbïa. Mais la spécification s'arrête là. C'est qu'il s'agit de hordes qui hantent l'arrière-pays et que les Européens indentifient mal. Leurs noms sont difficiles à saisir, malaisés à reproduire, âpres à prononcer. Espagnols ou Italiens se replient instinctivement sur des mots de sens général tels qu'Alarabes ou talmudes, d'emploi commode dans leur sorte d'anonymat, mais qui malheureusement nous masquent les désignations particulières de chaque tribu chabbïa.

Nous voyons bien dans le *Fetah El Mounir*, que des cheikhs Hanencha rendent visite à Kairouan à Sidi Arfa [3]. D'un autre côté, tel papier de Simancas nous incline à penser que ceux des O. Saïd qui pais-

(2) Hilaliens et Soléimites ayant subjugué à partir de 1050 les tribus berbères de l'intérieur au point de leur ôter toute physionomie politique, le terme d'El Arab (les Arabes) engloba naturellement les secondes comme les premiers, c'est-à-dire en définitive tout ce qui ne vivait pas dans les cités.

(3) Par exemple, le cheikh El Medassi (*Op. cit.*, p. 118) le même sans doute que l'El Medeeci ben Nacer ben Ahmed Merdez du Mémoire de 1536 de Bernardin de Mendoza (cf. notre chap. I, paragr. 4).

saient d'ordinaire leur bétail autour de Kairouan étaient parmi les affiliés du marabout. Sans leur adhésion ou leur neutralité, comment en effet se serait-il affermi en ville ? Mais, tous les O. Saïd n'étaient pas de son bord. D'un autre côté, un siècle plus tard, Ibn Abi Dinar écrit que « les Arabes appelés Drid sont des *tlamedza* des Chabbïa » mais s'il soulève un instant le voile c'est pour le laisser bien vite retomber, car il ajoute : « Ils se subdivisent en nombreuses fractions dont l'énumération est aujourd'hui superflue [4] ». Ces Drid, à l'époque dont il s'agit, hantaient, semble-t-il, la steppe constantinoise.

Remarquons-le, les Ouled Saïd n'étaient pas tous liés corps et âme aux Chabbïa. A un moment (1541) Ahmed El Mrabeth, chef des O. Saïd septentrionaux, se déclare contre Sidi Arfa, comme nous l'avons signalé antérieurement. En 1550, apprenant le débarquement sous Mehdia des Chrétiens amis des Chabbïa, le roi de Tunis, Ahmed Soulthane, adversaire caché des uns et des autres, est saisi de crainte et, d'après Nucula [5], mande à lui les Fréchich, très hostiles aux bédouins voisins de Mehdia, et les O. Saïd de qui ils dépendent (*Cognitum est... Hamidam... magno timore affectum esse et ea ratione Arabes cognomine Fricenses, iis qui prope Aphrodisium degebant maxime infensos, et Uledum Zeitum, eorum praefectum, accercisse*).

Ces O. Saïd du Sud, patrons des Fréchich dont c'est l'entrée en scène dans l'histoire moderne, n'étaient donc pas en bons termes avec les Chabbïa en 1550. Quant aux Hanencha, Mouley Hassen n'annonçait-il pas, le 8 janvier 1541, à Gonzague qu'il avait reformé sa mahalla précisément avec les Arabes des provinces occidentales, qui, au printemps de 1540, avaient combattu contre lui sous les drapeaux de Sidi Arfa [6] ?

---

(4) *Trad. cit.*, p. 272, texte arabe p. 153

(5) Horace Nucula. *Commentariorum de bello Aphrodisiensi*... Rome, MDLII, p. 109. Nucula se trompe lorsqu'il identifie Mehdia avec *l'Aphrodisium* latin, situé beaucoup plus au Nord. Notons encore dans Nucula (*Ibid.*, pp. 110-112) qu'un des groupes bédouins de la suite des Chabbïa était commandé par une femme, veuve d'un cheikh décédé. Suivant les errements de ses contemporains, il fait du nom de tribu des Ouled Saïd un nom d'homme (*Uledum Zeïtum*), chef (*praefectum*) des *Fricenses* (Fréchich).

(6) A la bataille du Bathen El Guern. Cf. notre chap. II, paragr. 4.

« *Leves quidem homines et nullius prope fidei esse constat* » affirme des Bédouins le même Nucula [7]. Gens légers, à qui il appert qu'on ne saurait guère se fier. Comment croire, dans ces conditions, que les Drid, les Hanencha, lointains et indociles, et les O. Saïd, plus proches mais aussi changeants qu'eux d'habitat et d'humeur, fussent pour le pouvoir des Chabbïa des bases sûres et permanentes ? On a l'impression que pendant leurs quelques cinq lustres de durée politique, ceux-ci manquèrent du concours ininterrompu et tant soit peu discipliné d'une peuplade belliqueuse dévouée.

D'autre part, que représentait pour eux Kairouan comme effectif humain et comme force efficace ? Si l'on relit l'assez superficielle description de Léon l'Africain, de 1526, reproduite dans notre préambule, on n'en tire, au fond, que ceci pour tout potage : Kairouan, jadis grande ville, aujourd'hui bourgade de pauvres artisans s'abreuvant à des citernes et s'alimentant en grains importés du Sahel. Marmol, qui démarque Léon, ajoute que la cité est close d'une muraille en briques, bien garnie de tours [8]. D'indications démographiques, point.

Observons que, sur le littoral, négoce ou guerres menées de Bizerte jusqu'au-delà de Tripoli par les Espagnols et les Italiens, avaient révélé directement à l'Europe maintes particularités de ces échelles. Aussi rencontrons-nous dans les auteurs des évaluations de la population des ports. Chiffres évidemment sujets à caution, mais qui fournissent tout au moins une idée de l'ordre de grandeur dans lequel tourne la vérité. Et, lorsque l'estimation découle d'un dénombrement de captifs civils, raflés dans le sac d'une cité et qu'on vendra à Naples ou en Sicile, elle est certainement aussi près de la réalité que nos statistiques d'aujourd'hui.

A Kairouan au contraire, nul européen ne s'aventure. Quand le troisième gouverneur de la Goulette, Louis Perez de Vargas, y envoie des ambassadeurs, ceux-ci sont des familiers de Mouley Hassen. Entre le Chabbi et la garnison espagnole de Mehdia, l'intermédiaire est un israélite africain. Mais, de ces relations, aucun contemporain n'a

---

(7) *Op. cit.*, p. 110.

(8) *Trad. cit.*, II, pp. 532-533.

profité pour échafauder une comparaison entre Kairouan et les villes du Sahel.

Parmi celles-ci, Mehdia arrive nettement en tête, car Jean de Vega après l'assaut de septembre 1550 y razzie 8 à 10.000 personnes, alors qu'à Monastir les vainqueurs de telle ou telle année n'en ramassent que 2.000 et qu'il y en a un peu moins à Sousse et seulement 600 feux à Sfax [9].

Kairouan était-elle plus peuplée que Mehdia ? Calvete de Estrella, qui ne vint pas en Afrique, a beau classer Kairouan juste après Tunis [10], nous demeurons sceptique puisque, d'après Léon, il suffit d'une immigration saisonnière des Arabes dans la banlieue pour faire renchérir en ville l'eau potable et le blé. Qu'à Kairouan, la population ait été plutôt restreinte, ses moyens d'existence faibles et ses approvisionnements sans élasticité, c'est ce que suggère une anecdote du *Fetah El Mounir* qui recoupe les assertions de Léon.

Une fois où 4.400 pélerins étaient réunis chez Sidi Arfa, l'un d'eux songea en son for intérieur que devant une telle affluence il n'y aurait pas à manger pour tout le monde. Comme on groupait les assistants par dix autour de guéçâas [11] sous la surveillance du marabout, le cheikh, qui avait pénétré l'appréhension secrète de cet homme, ordonna de sauter son tour. Si abondantes étaient pourtant les victuailles qu'on finit pas distribuer une guéçâa pour quatre ou cinq visiteurs. Le repas terminé, le méfiant individu, jusque là écarté, reçut un grand plat pour lui seul et Sidi Arfa l'apostropha de la sorte : « Avale ô toi qui croyais que tu jeunerais ce soir ». L'interpellé ne répondit pas, mais pensa : « Que Dieu te dévoile ». Et Sidi Arfa qui avait saisi aussitôt la phrase, quoique informulée, riposta de vive voix : « Que

(9) Voir Salazar, *Op. cit.*, ff. 4 et 5 et Marmol, *Trad. cit.*, II, pp. 494-496, 499-501, 517 et 528. Les diverses attaques ou conquêtes des villes changent naturellement le chiffre de leurs habitants. En 1541, Kélibia ne peut renfermer les 2.000 âmes que lui attribue Millan de Ariego (cf. notre chap. II, paragr. 5) qu'en admettant qu'une partie de la population de sa banlieue s'y soit réfugiée. Vers 1550, elle n'a plus que 200 habitants. Quant à Mehdia, après le départ des Espagnols en 1554, elle reste vide et le demeurera de longues années.

(10) *Op. cit.* (Rec. de Sceppere, f. 172 recto).

(11) Grands plats ronds en bois où l'on sert le couscous et autour desquels s'accroupissent en cercle les convives.

Dieu te dévoile toi-même » [12]. Crainte d'un pèlerin que le cheikh ne puisse rassembler assez de couscous et de méchoui pour rassasier 4.400 estomacs et manifestation de la faculté de divination du santon.

Mais, voici un second épisode, doublement édifiant, raconté par Si Ahmed ben Saïd, cheikh actuel des Chabbïa de Tozeur, d'après des traditions. La masse des visiteurs de Sidi Arfa multipliait tellement les bouches à nourrir que les Kairouanais découragés par la pénurie des denrées et leur hausse, allèrent s'en plaindre au cheikh un jour où la foule était autour de lui plus dense que d'habitude. Saisi de cette réclamation, le marabout fit porter secrètement dans une pièce du premier étage de sa maison quelques moutons et chargea son domestique d'avertir en ces termes l'armée des pèlerins : « Puisqu'il n'y a plus de viande en ville, que celui qui a foi dans le cheikh aille chez lui pour être immolé et sa chair offerte aux hôtes ». Un zélateur monta, puis un autre et ainsi de suite jusqu'à sept. A chaque adepte introduit, Sidi Arfa égorgeait un des animaux et en répandait le sang au dehors devant le public. Après le septième, le chaouch revenant chercher une victime volontaire trouva la place vide. Tous avaient fui. Le cheikh prononça alors ces mots : « Bon débarras pour nous ainsi que pour les citadins ».

De ces récits hagiographiques dont le deuxième est une adaptation particulière d'un thème sacrificiel connu, se dégage l'impression que Kairouan était si mal pourvue d'habitants et de ressources qu'au lieu de gagner à l'afflux des pèlerins elle pliait sous le faix de leur présence.

Quant aux autres agglomérations fixes du domaine chabbi, villages de l'Ousselet, la Kessera [13], Qalâat Senane [14], Gafsa, Tébessa, Er

(12) *Fetah El Mounir*, p. 107.

(13) La Kessera, située entre l'Ousselet et Mactar, est mentionnée par le *Masalek El Abçar*. Cf. p. 107 de la trad. Gaudefroy-Demombynes. Sur la carte annexée à la page 97, la Kessera est beaucoup trop au Sud et usurpe la place de Qaçrine. Voir sur la Kessera notre *Région du Haut Tell* en Tunisie, pp. 129, 192-195, 259, 296 et 420.

(14) Sur la Qalâat Senane, on lira avec intérêt la longue note 9 de la page 107 de la traduction du *Masalek*. Au début de cette note, il est signalé qu'Ibn El Khatib (*El Holel el Maouchïa*, Tunis, texte arabe, 1329 Hég., p. 67) appelle cet endroit Qalâat El Hannachine, ce que le traducteur rend dubitativement par « la forteresse des mangeurs de reptiles ». Serait-il audacieux de suggérer qu'il s'agit là des Hannachia ou Hanencha ?

gou, nous ignorons d'elles à peu près tout, bien contents de les avoir répérées [15].

Par elle-même, Kairouan ne conférait à l'organisation chabbïa aucune solidité spéciale. Des lieux de prière fusait peut-être plus d'envie que de bonne volonté, notamment en ce qui concerne les affiliés des confréries rivales comme celle des Rheraïna. Et comment ouléma et foqaha, cantonnés dans l'*alm ed dhahar*, théologiens sans profondeur, esclaves des obligations apparentes de la religion, se seraient-ils inclinés de bonne grâce devant des soufites, attachés à l'*alm el bathen* et à l'adoration mystique ? Toutes proportions gardées, ce gouvernement soufi devait être à Kairouan à peu près aussi étranger que les Chiites aux Xe et XIe siècles. Kairouan, dont le nom prestigieux entourait d'une auréole le cheikh chabbi n'augmentait donc en aucune façon sa puissance matérielle. Ce foyer de doctes papotages, de savantes intrigues, de controverses juridiques capables d'allumer des querelles intestines, attisa chez les Chabbïa eux-mêmes des divisions qui appelèrent sur eux, en 1557, leur pire ennemi.

Dans tout l'intérieur, à cette époque, la véritable force réside dans les tribus. En tant que constructeurs d'état, mieux aurait valu pour les Chabbïa être Hanencha qu'originaires d'un village sahélien. Mieux aurait valu, pour leur fortune politique, résider au sein de cette peuplade que faire les marabouts dans la ville d'Oqba. Citadins appuyés sur des campagnards, n'étaient-ils pas un peu des façons d'Arabes aux yeux des Kairouanais, tout en ne possédant pas les avantages propres aux chefs bédouins ?

Quant à Kairouan, démunie de réelles facultés agricoles ou industrielles et ne puisant quelque suc que dans le rôle d'intermédiaire commercial entre les Echelles et les hordes misérables de l'hinterland, son agglomération urbaine n'était guère en mesure de procurer aux Chabbïa des ressources financières appréciables.

2. **Monnaies.** — Un document espagnol de Simancas nous dévoile que, sous Mouley Hassen, Kairouan et ses parages payaient théoriquement 20.000 ducats d'or d'impôt sur un total de 375.985

(15) Sur Ṭébessa, cf. notre chap. I, paragr. 4.

ducats de recettes pour le royaume entier. Extrayons de cette liste quelques articles :

	Ducats d'or [16]
Kairouan et ses parages	20.000
Sousse et ses parages	12.000
Monastir et ses parages	10.000
Sfax	10.000
Gafsa et ses dattiers	10.000
Cap Bon	12.000
Achour (dime des céréales pour tout le royaume)	110.000
Droits sur l'huile et les olives pour tout le royaume	25.000

Dans les territoires qui dépendaient de lui, le Chabbi percevait sans doute autant que jadis les souverains légitimes, et peut-être davantage, si au système hafside du fermage il substituait le recouvrement direct par agents à sa solde. S'y ajoutait la *hadïa* (cadeaux) des adeptes à leur cheikh. N'oublions point pourtant que, quelque gonflé que pût être le trésor d'un Sidi Arfa, c'était toujours trésor de pays de steppe, magot relativement modeste.

Les Chabbïa fabriquèrent-ils de la monnaie ? Ç'eût été un moyen juridique excellent d'affirmer leur souveraineté et un procédé classique d'accroître leurs entrées. Au XVIe siècle, Tunis recevait du Soudan, à travers le Sahara, de la poudre d'or (*oro de tiber*) et la confection de la monnaie procurait au beau temps de Mouley Hassen un revenu de 12.000 ducats [17]. Sous les Hafsides, on émettait, au nom du prince, des dinars pesant dans les 4 gr. 70 à 4 gr. 75 d'or, des demi dinars et des quarts de dinar du même métal. Aucun n'est

(16) *Ducado* (ducat) = *escudo* (écu). Le détail de ces recettes du vieux temps a été reconstitué par les Espagnols en 1574, d'après les souvenirs d'ex-fonctionnaires hafsides. Voir *Sicilia. Relacion que ha dado el secretario Juan de Soto sobre las cosas tocantes a la fortaleza y reyno de Tunez. En Madrid 20 de junio 1574.* (*Arch. de Simancas. Estado*, liasse 1142). Dans cette pièce, les noms des pays ou impôts, transcrits tels que l'oreille espagnole les entendait d'une voix arabe, sont souvent défigurés au point de devenir méconnaissables. Il faut deviner qu'*El Cirayal Cablia* est une déformation d'*Ech Chira El Qablia* (La Région du SE, c'est-à-dire le Cap Bon), etc. La *Relacion* a été établie à Madrid à l'aide de rapports arrivés d'Afrique ou de Sicile. Le texte nous a été aimablement communiqué par Braudel qui l'avait copié à Simancas.

(17) Relation précitée de Jean de Soto, passim Le vocable arabe *teber* signifie poudre d'or

daté et très peu révèlent dans quelle localité fonctionnait leur atelier. Tripoli, Tunis, Constantine, Bougie, Alger, Ténès, voilà les uniques endroits mentionnés sur les pièces du British Museum ou de la Bibliothèque Nationale. Il y a au Musée du Bardo, près Tunis, un dinar d'Abou Ishaq Ibrahim II (1350-68) et nous possédons nous-même un demi dinar d'Abou Omar Othmane, tous deux frappés à Gafsa. Bien que le mot Kairouan ne se lise pas sur les pièces connues de cette dynastie [18], il est peu probable que cette ville ait été, monétairement parlant, plus défavorisée que Gafsa.

D'ailleurs, un document inédit [19] de redjeb 856 (été 1452 de J. C.) atteste qu'il y existait au milieu du XVe siècle, sous le prince susdit, un Dar El Imara (دار الامارة) précurseur des multiples Dar El Bey dont les Husseinites ont doté les agglomérations urbaines de Tunisie et où ils logeaient en voyage. Cette « Maison du Gouvernement » est identifiable comme position à l'ex Oukalat Es Sbaouljïa [20] sise au Souk El Djebaïb (rue des Gandouras de la nomenclature municipale) près de la place Finot, appelée aussi Bathahet El Qaçba (place de la Qaçba). Attenante au Dar El Imara, la Qaçba hafside se développait autour de l'Impasse N° 1 de la rue El Khadraouine et sans doute s'étendait-elle jusqu'au Dar el Bey moderne. Dar el Bey, Qaçba hafside et Dar El Imara occupaient, presque au centre de la ville, la zone la plus élevée de celle-ci sur un espace d'une centaine de mètres à vol d'oiseau entre la première et la troisième de ces constructions (voir fig. 9).

Le document précité de redjeb 856 Hég. comprend deux pièces consécutives, toutes deux en assez mauvais état. L'une, datée de la

(18) STANLEY LANE POOLE. *Catalogue of Oriental Coins in the British Museum*, tome V. *The Coins of the Moors of Africa and Spain*, Londres, 1880 (Voir sur les Hafsides, pp. 52-57), et LAVOIX. *Catal. des Monnaies Musulm. de la Bibliothèque Nationale. Espagne et Afrique*, Paris, 1891 (Cf. pp. 408-438).

(19) Fait partie des parchemins de la Bibliothèque de la Grande Mosquée de Kairouan.

(20) « Hôtellerie des fabricants de ficelle ». Achetée à enzel, peu avant 1914, à l'administration des Habous par un notable de Kairouan, elle a été transformée par lui en maison d'habitation. L'identification ci-dessus ressort d'un acte d'échange d'une boutique située à El Haka الحاكة quartier des tisseurs d'étoffes de laine. La Haka fut éventrée dans le lustre qui suivit l'occupation française : la plupart de ses cahutes, misérables et croulantes, s'effacèrent du sol aplani en place Finot, du nom de l'officier qui avait procédé à ce nettoyage.

seconde décade dudit mois, relate, par la plume de notaires, la coutume kairouanaise en matière de poinçonnage de l'argent. Le deuxième texte est un décret souverain du 29 redjeb homologuant l'usage dont il s'agit : garde des poinçons à Dar El Qadha (Maison de la Justice) alors voisine, nous le savons, de la Grande Mosquée; qadhi y faisant marquer devant lui, avec le concours d'un homme de bien, les objets en argent présentés par les bijoutiers.

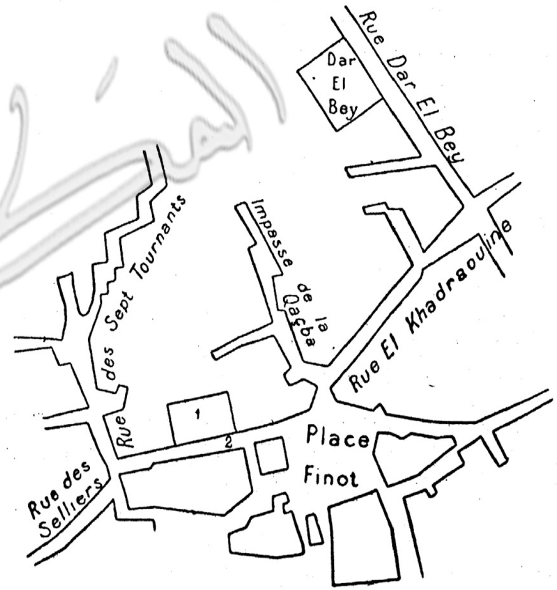


FIG. 9

PLAN DE LA PARTIE HAUTE DE KAIROUAN

1. Ex Oukalat Es Sbaouljïa sur l'emplacement de Dar El Imara hafside.
2. Rues des Gandouras.

L'impasse de la Qaçba, municipalement appelée Impasse no 1, représente sans doute l'axe de la Qaçba hafside.

La rue El Khadraouine est la rue des originaires de l'Henchir Khadra situé au Sud de Kairouan sur la rive droite de l'O. Zeroud.

Le Dar El Bey, immeuble domanial, demeure du Commandant de la garnison depuis l'occupation française jusqu'en 1923, fut vendu à cette date à un indigène après que l'Etat eut enlevé les beaux panneaux de faïence qui décoraient certaines pièces.

Mais tandis que le second instrument ne traite que de cette question spéciale, l'attestation qui le précède est plus ample. Bien que tronquées et mutilées, quelques phrases incitent à penser que le qadhi envoyait poinçonner l'or à Dar El Imara et qu'il était aussi dépositaire des coins [21] servant à frapper les pièces d'or (dinar) et d'argent (dirhem) :

« ..... طوابع الدنانير و الدراهم لا تكون الا بدار القضاة فاذا اريد طبع..... توجه مع عدلين لدار الامارة ويطبع بها بحضرة.... عدلين ومن له النظر في البلد من قبل المقام العلي اذ..... كله مضمون..... ليقع التحفظ على السكة وغيرها حتى لا يتطرق الى شي من موا[قع] ..... التهم»

TRADUCTION

« ..... les coins (*thouabâ*) des dinars et des dirhems ne peuvent être ailleurs qu'à Dar El Qadha; si l'on veut poinçonner [de l'or] [22] ..... sera envoyé avec deux notaires à Dar El Imara et marqué là en présence ..... deux notaires et de qui a reçu autorité sur la ville de la part du Souverain (*el maqam el âli*) car..... tout est garanti..... pour préserver la monnaie et autres (*li iaqâ et tahafidh ala es sekka ou rhir ha*) de façon à éviter de prêter le flanc à des accusations ».

Tenons donc pour assuré qu'on émettait de la monnaie à Kairouan sous le hafside Abou Omar Othmane. En était-il encore de même, cent ans plus tard, sous les Chabbïa ?

Dans un titre notarié arabe inédit, sur lequel nous nous étendrons plus longuement tout à l'heure, rédigé à Kairouan, dans la première moitié d'août 1547 (dernière décade de joumada II 954) et conservé en cette cité au même endroit que l'acte hafside de 856 Hég. il est question de onze dinars d'or, versés en espèces, de frappe abdellïa (*abdelliat ed dharb*) عبد لية الضرب et de naçris (*naçriat*) ناصريات

(21) Ce qui entraîne quelque confusion, c'est que le mot arabe *thaba* signifie à la fois sceau, cachet, poinçon et coin de monnaie

(22) Restitution proposée. On pourrait aussi comprendre « si l'on veut frapper [de la monnaie]... sera envoyé avec deux notaires à Dar El Imara et frappé là, etc... ». Dar el Qadha est exactement la « maison des Qadhis ».

de même nature. Un deuxième acte, inscrit à la suite sur le parchemin, parle, de son côté, de « treize dinars en naçris qaïd (*nouaçer qaïd*) نواصر قايد du genre précité ».

D'après Marmol, le dinar d'or hafside égalait cinq quarts d'écu espagnol et la pièce d'argent (naçri) équivalait à six maravédis dont il faut trente deux pour un écu [23]. Mais, dans le texte ci-dessus, des termes insolites accompagnent l'énonciation de ces monnaies. Dinar abdellien, naçri qaïd, qu'est-ce à dire ?

S'il s'était agi de l'adjectif قاعد qui a le sens de « stable, assis, conforme à la règle », naçri qaïd se serait présenté à nous avec la signification de « naçri habituel, naçri en cours ». Au contraire, nous avons affaire au mot قايد « chef militaire, capitaine de compagnie ou gouverneur de place forte » et dès lors cette phrase s'enveloppe d'une obscurité que nous sommes impuissant à percer.

Quant au dinar abdelli, cette expression évoque le dinar ou le naçri moumeni du grand Abdelmoumen, le dirhem kamili du sultan ayoubite El Kamel, la monnaie chakerïa de l'émir de Sidjilmassa Mohammed ben El Feth Ech Chaker Lillah, ou bien nos louis et nos napoléons. Le dinar abdelli est un dinar émis par un prince appelé Abdallah. Parmi les Hafsides ou les Chabbïa, aucun Abdallah ne figure, à moins de recourir, ce qui est légitime, à la kounia Abou Abdallah qui précède régulièrement dans le style noble le prénom Mohammed.

Pour l'attribution de nos pièces, nous avons ainsi le choix entre le chabbi Abou Abdallah Mohammed, fils de Bettaïeb, qui dominait précisément à Kairouan à la date de l'acte susvisé, l'émir el moumenine hafside Abou Abdallah Mohammed, père de notre Mouley Hassen, et enfin Mouley Hassen lui-même dont le nom complet est Abou Abdallah Mohammed el Hassen, comme il appert de certaines de ses lettres et de ses monnaies [24].

L'adjectif *abdelli* est encore employé à notre époque pour désigner quelques créations du second de ces trois personnages. Ibn Abi Dinar

(23) *Trad. cit.*, II, p. 457. Notons qu'en Tunisie le mot naçri a fini par signifier un trente deuxième, même en matière non monétaire. Aujourd'hui encore on voit, par exemple, mettre en vente des nouaçer de méchia, c'est-à-dire des trente deuxièmes d'hectare.

(24) Cf. Rec. ODORICI-AMARI, p. 42 et LAVOIX, *Catal. cit.*, p. 438.

signale le sultan et calife Abou Abdallah Mohammed comme ayant annexé au Djama Zitouna de Tunis une maksoura où il installa une bibliothèque [25]. Celle-ci a subsisté jusqu'à présent sous l'appellation d'Abdellïa. On voit, d'autre part, à La Marsa, derrière la Poste, un vaste immeuble, élevé, d'après la tradition, par le même souverain, pour lui servir de villa l'été. Des jardins entouraient ce palais, connu comme étant l'Abdellïa et descendaient assez loin jusqu'à la mer en englobant un deuxième édifice similaire, mais plus modeste, le Bordj El Hafsi, perché au haut de la falaise, non loin à l'Est de la gare de Marsa-plage [26]. Longtemps, en ce point de la banlieue de Tunis, le nom de Marsa (port) fut limité au rivage propre tandis que la campagne adjacente empruntait à la principale de ces constructions le qualificatif d'Abdellïa.

Et maintenant, si l'on considère que les médailles de cet Abou Abdallah Mohamed, fondateur de l'Abdellïa cité des livres et de l'Abdellïa séjour des hommes, se rencontrent peut-être plus fréquemment en Tunisie que celles de la plupart de ses devanciers, on avouera que, d'après les probabilités, les dinars abdelliens en cours à Kairouan au milieu du XVI^{e} siècle, appartenaient à ce prince. Dans ce cas, à la date de 1547, les Chabbïa n'auraient pas encore frappé monnaie dans leur capitale, si tant est qu'ils en frappèrent jamais.

3. **Forces militaires.** — Dans sa lutte contre Mouley Hassen et contre les Chrétiens, Sidi Arfa semble avoir été porté par une vague populaire, comme il en déferla une seconde en 1574 pour la reconquête de Tunis sur les Espagnols. Exposant de la guerre sainte en 1540, il en recueillit tout le fruit. Néanmoins, l'or et l'argent de ses caisses ne lui furent certes pas inutiles pour ses deux victoires du Bathen El Guern et de Djemmal.

A Djemmal, son armée consistait en deux corps, de nature et de

(25) *Trad. cit.*, p. 267.

(26) Sur la localité Abdellïa et la bibliothèque du même nom nous avons fourni quelques renseignements dans nos *Docum. Hist. sur la Tunisie. Relat. inéd. de Nyssen, Filippi et Calligaris (1788, 1829, 1834)*, Paris, 1929, p. 97, note 2 et p. 357. L'Abdellïa est dite aussi Bordj Es Slasel (Bordj des Chaînes) à cause de deux chaînes qui reliaient au mur d'enceinte deux canons à droite et à gauche de la porte d'entrée.

provenance distinctes : bédouins, surtout cavaliers, groupés par tribus d'origine sous leurs cheikhs ethniques, et fantassins composites recrutés dans le Sahel.

Nucula nous dépeint les Arabes, munis de boucliers, bataillant de préférence à cheval, projetant de loin des javelots et de près se servant de lances et de sabres courbes [27]. Ajoutons des épées et des flèches. Ces bédouins d'Ifriqia ne différaient guère sans doute de ceux du Maroc que Marmol nous montre mal équipés en armes, habits et montures et désertant volontiers, faute de salaire et de gain, quand les hostilités languissent ou qu'ils en souffrent. Gens plutôt bons à piller et à fuir qu'à en découdre [28]. Versatiles et indisciplinés, cohue plutôt que troupe. Zmalas où les combattants sont comme noyés parmi les familles et les troupeaux. Escadrons cependant redoutables, quand ils fonçaient en masse en un charge forcenée et furieuse.

Quant au deuxième élément, une tourbe d'individus sans aveu ou sans emploi trainait sur les quais de Barbarie : ruffians (galants de Messine) [29] ou buveurs de soleil, levantins ou renégats, aptes à toutes les besognes, toujours prêts à se réunir autour du plus offrant, sachant manier les engins d'Europe les plus perfectionnés (escopettes, arquebuses, couleuvrines), s'assemblant en compagnies mercenaires, se pliant à une certaine ordonnance, enfants perdus, généralement mêlés sous l'appellation de « Turcs ».

Les princes indigènes confient leur armée à un de leurs fils, ignare en matière de tactique ou de stratégie (Sidi Arfa à Djemmal d'après Millan de Ariego, Mohammed ben Abi Taïeb en 1550 d'après Nucula [30], lors de l'entreprise espagnole contre Mehdia). Dans ces conditions, les capitaines des stipendiés, conscients de leur intelligence militaire supérieure et se sachant indispensables, en prennent souvent à leur aise avec leurs patrons hafsides ou bédouins, comme lors de l'expédition d'octobre 1535 de Mouley Hassen contre Kai-

(27) *Op. cit.*, p. 110.

(28) *Trad. cit.*, II, p. 182.

(29) « *Galanes de Messina* », dit Millan de Ariego. *Op. cit.*, *loc. cit.*

(30) *Op. cit.*, p. 168.

rouan [31]. Parfois, il se muent en chefs d'état major, tel le Cachazo de l'affaire de Djemmal.

Impossible de parcourir l'intérieur sans Arabes pour éclairer et approvisionner la colonne et la protéger de la cavalerie adverse. Impossible, d'autre part, de résister aux *tercios* d'Espagne ou aux Ottomans, sans arquebusiers de paie, véritable pendant et complément des bandouliers bédouins [32]. A Djemmal, Sidi Arfa cumulait les deux atouts.

Mais s'il fallait largement ouvrir son escarcelle pour améliorer l'équipement des Bédouins, gaver leur chefs et retenir les uns et les autres, encore bien plus y avait-il à débourser pour rémunérer les aventuriers à escopettes. Il semble bien qu'après Sidi Arfa les Chabbïa furent hors d'état de le faire et on ne voit nulle part que la population kairouanaise se soit prêtée, comme celle des Echelles, à des levées d'hommes parmi ses petits artisans et ses ouvriers.

Malgré que les armes à feu fissent à l'occasion plus de bruit que de mal, leur effet moral était immense. Le défaut ou la pénurie de fusils sera, au XVIe siècle et même plus tard, la grande infériorité des princes africains en face des Chrétiens et des Turcs. En particulier, les Chabbïa succomberont parce qu'ils n'auront rien à opposer en 1557 à l'infanterie moderne de Dragut.

Essayons maintenant, sinon de reconstituer l'organisation gouvernementale des Chabbïa, du moins d'en discerner et d'en dégager quelques traits.

4. La succession de Sidi Arfa et l'arbre généalogique des Chabbïa. — En attendant que la découverte de papiers nouveaux permette de se prononcer en toute sécurité sur le moment précis où Sidi Arfa quitta cette terre, nous avons provisoirement adopté pour le décès du santon la moitié initiale de 1542 de J. C. Qui lui succéda ?

On a regretté dans le chapitre précédent, à propos de cette mort,

(31) Cf. notre chap. II, paragr. 1.

(32) En 1550, lorsque Dragut marche au secours de Mehdia assiégée par les Espagnols, il a, en dehors d'une cavalerie bédouine, 800 « Turcs » dont deux tiers armés d'escopettes et un tiers d'arcs de corne, (Nucula, *Op. cit.*, p. 168). On estimait que comme soldat un « Turc » valait plus de trois Maures. (Salazar, *Op. cit.*, f. 50 verso).

la négligence générale des pièces officielles espagnoles à identifier les chefs des Chabbïa et la confusion où tombent les auteurs du XVIe siècle en ce qui concerne leurs noms. En l'espèce, comme pour les tribus affiliées à la confrérie, les secrétaires ou écrivains européens se réfugient d'habitude derrière des expressions anonymes. Là où nous aurions aimé lire « Ouled..... » et « Sidi..... », nous nous heurtons aux termes opaques d' « Arabes » ou « Talmudes », et de « roi de Kairouan ». Le rejet dans l'ombre de nom propre du chabbi en fonctions conduit les auteurs à ne voir qu'une seule personne dans les cheikhs successifs de la thriqa. Marmol, par exemple, s'imagine que durant tout le temps de leur domination à Kairouan les Chabbïa obéissent au même homme [33].

Il faut une heureuse exception dans le dossier officiel espagnol concernant le siège et l'occupation de Mehdia (1550-1554) pour que nous sachions d'une manière indiscutable quel Chabbi règne alors. Car, le 24 mars 1551, Fernand de Vega, gouverneur de la place, envoie à Madrid copie de la traduction d'une lettre en arabe à lui adressée par *el rey del Caruan* [34] et dont l'en tête sonne ainsi dans sa version espagnole :

« Au capitaine d'Africa, Fernand de Vega, que Dieu le garde, le serviteur de Dieu (*criado de Dios*) Mahamet Binbitay ».

De son côté, Horace Nucula, le meilleur des historiens de l'expédition contre Mehdia, mentionne, en son latin, comme seigneur de Kairouan en 1550, Mohammed, fils d'Abou Taïeb et neveu de Sidi Arfa, « *Maometes, Botaybi filius et Cidiarphei nepos* » [35] et, au siècle suivant, Ibn Abi Dinar, inspiré par les souvenirs locaux, raconte que c'est avec Mohammed ben Abi Taïeb que Dragut eut maille à partir lorsqu'il s'empara de Kairouan, ce qui se produisit, comme nous le verrons, vers la Noël 1557. Ainsi, de 1550 à 1558, le cheikh des Chabbïa est indiscutablement Mohamed, fils d'un Abou Taïeb que

(33) *Trad. cit.*, II, p. 533.

(34) *Copia de una carta traduzida de morisco en castellano escrita del rey del Caruan a Hernando de Vega el qual la embiò en sus cartas de veinte y quatro de março 1551* (*Arch. de Simancas*, *Estado*, liasse 1119).

(35) *Op. cit.*, p. 143.

Généalogie des Marabouts Chabbïa (XVIe siècle)

1. — Sidi Ahmed ben Makhlouf + 1482, mari d'Oumm el Aziz

Enfants :

- **2** — Mahammed El Kebir + 1485
  - Ahmed
    - Abou El Kheir + 1557
- Abou El Kram
  - Abdellathif
    - Mahammed Bennour
      - Mohammed El Messaoud auteur du *Fetah El Mounir* + 1619
      - Abdeççemed
      - Qassem
- **3** — Arfa + 1542
  - **4** — Ahmed + 1543
    - Khadmallah + 1556
  - Tahar
    - Mohammed
  - **6** — Mahd-Zefzef
    - **7** — Badereddine
- Oumm el Aziz
- Abou Taïeb *Vulgo* Bettaïeb
  - **5** — Mohammed

Des quatres autres enfants de Sidi Ahmed, Abou El Fadhel, Boubaker, Abou Sououd et un autre garçon, pas de traces dans les évènements. Dans le *Fetah El Mounir*, p. 113, Boubaker est qualifié de « *ej jedd, eç çalah, Sidi Aboubaker Abou El Kram* », ce qui pourrait suggérer qu'il est aieul (*jedd*) de l'auteur du livre, Mohammed El Messaoud et par suite père d'Abdellathif. Cependant une tradition algérienne attribue également le surnom d'Abou El Kram à Mahammed El Kébir. La descendance d'Abdellathif est ici reconstituée d'après les souvenirs concordants des zaouias de l'oued Bijer (Algérie) et de Tozeur. La postérité de Sidi Arfa résulte des pages 108-116 du *Fetah El Mounir*. On a complété les deux lignées grâce aux inscriptions tombales précédemment décrites (voir p. 82) dont les titulaires sont passés sous silence par le dit ouvrage.

Arbïa, mère de Mahammed Bennour, fut aussi femme d'Abou El Fadhel d'après le *Fetah El Mounir*, p. 114. Mahammed Bennour avait épousé une fille de Tahar ben Arfa (*ibid.* p. 107).

Les numéros en chiffres gras indiquent la suite des cheikhs de la confrérie aux XVe et XVIe siècles.

l'arbre généalogique ci-joint montre frère de Sidi Arfa [36]. L'interprétation d'un passage du titre arabe de 1547, déjà mentionné par nous à propos des monnaies et qu'on trouvera quelques pages plus loin, nous autorise, en outre, à avancer que cette année là l'autorité suprême à Kairouan était exercée par ce Mohammed. Mais qu'en fut-il entre 1542 et 1547 ?

Nous avons antérieurement reproché à Pedro de Salazar, émule de Nucula, de s'être fourvoyé en appelant Hametalfa le chabbi de 1550. Or, selon les habitudes linguistiques de l'époque, Hametalfa est la transcription espagnole normale d'Ahmed ben Arfa. Malgré que Salazar se soit abusé en ressuscitant en 1550 ce personnage, décédé depuis sept ans, cette prolongation erronée de la vie d'Ahmed ne dénoterait-elle pas, par hasard, que ce fils de Sidi Arfa jouit du pouvoir après son père ?

L'hypothèse est corroborée par un passage de Mohammed Djemaleddine ben Belgassem El Mesrati El Qairouani qui, dans un manuscrit remontant, semble-t-il, à la fin du XVIe siècle, assure tenir de son aïeul Ahmed ben Ali ben Khlef l'histoire suivante. Le chabbi Ahmed ayant persécuté les Ben Khlef au temps où les Kairouanais étaient en révolte contre Mouley Hassen, ledit Ahmed ben Ali alla visiter la tombe du vénéré cheïkh Belgassem ben Khlef, oncle de son père, et y implora aide et protection. Et, la nuit, le défunt santon de se transférer au chevet d'Ahmed Ech Chabbi et de le frapper durant son sommeil entre les épaules avec un bâton. La blessure s'envenima rapidement et Ahmed en mourut, malgré excuses aux Ben Khlef et repentir trop tard manifesté [37].

L'anecdote confirme l'hostilité, déjà signalée, de mainte famille maraboutique de la ville à l'égard des Chabbïa. Elle suscite aussi l'idée qu'Ahmed ben Arfa devait être vers 1540 le bras droit de son père très âgé. Et il n'est pas défendu de saluer en sa personne celui des enfants de Sidi Arfa qui, d'après Millan de Ariego, commandait l'armée chabbïa à Djemmal. Il n'est pas audacieux non plus de reconnaître en lui le successeur obligatoire et naturel du grand saint.

---

(36) C'est par erreur que la traduction d'Ibn Abi Dinar (p. 271) fait de Mohammed un frère de Sidi Arfa, car le texte arabe (p. 152) porte bien « fils de son frère ».

Mais, si son action profane a pu contribuer à lui valoir, après sa mort en septembre 1543, la belle stèle funéraire que nous avons décrite plus haut, elle a par contre entraîné son exclusion du religieux Fetah El Mounir, absolument muet sur son compte.

Mohammed ben Abi Taïeb lui-même, encore plus enfoncé dans le siècle, n'est admis dans le *Fetah* que par ricochet, d'une façon brève et anonyme, et encore pour être frappé d'un blâme indirect. Sidi Ahmed ben Makhlouf n'avait, d'après cet ouvrage, qu'une fille prénommée Oum El Aziz, sainte femme dont on nous vante ce geste :

« Du jour où le fils de son frère s'arrêta (*ouaqafa*) aux choses de ce monde et se fit installer à Kairouan dans l'émirat (*taoualla el amara bel Qairouane*), elle ne mangea plus de viande, que celle-ci ait été achetée au souk ou abattue à la maison (38) ».

D'Abou Taïeb (vulgairement Bettaïeb) père de ce demi-réprouvé, le *Fetah El Mounir* raconte qu'il avait commerce avec les génies. Il les avait domestiqués à l'instar de Salomon. Il présidait à leurs mariages et instruisait leurs enfants (39). L'influence et l'appui des djinns assurèrent-ils la direction des Chabbïa aux mains du fils de leur maître ? Il ne fallait pas moins, par Allah, que ce concours extra humain pour ôter, après le trépas d'Ahmed ben Arfa, la charge des destinées de la thriqa au frère de ce dernier, Mahammed Zefzef.

On n'ignore pas que dans les confréries la succession des cheikhs ne se règle pas forcément par ordre de primogéniture. Le supérieur

(37) Une tradition rapporte qu'il y eut des démêlés entre Belgassem ben Khlef et le chabbi Sidi Ahmed ben Makhlouf, père de Sidi Arfa. Le premier ayant confié au second ses pensées en eut pour réponse qu'elles étaient provoquées par Satan. Mécontent, Sidi Belgassem alla consulter un autre marabout, Sidi Ali El Khayat, qui lui annonça au contraire que cela venait de Dieu et constituait le commencement de la sainteté.

Le tombeau de Belgassem ben Khlef, marabout très vénéré, est situé en dehors et à l'Ouest des remparts de Kairouan dans le pâté de maisons appelé Rbot Sidi Belgassem. Ce quartier se développe en face de la brèche murale dite Bab Ez Znaïz parce que l'on passe par cette « Porte des Funérailles » pour aller aux cimetières. Les Ben Khlef ont jadis fourni à Kairouan des muphtis, des khatibs et pas mal de notaires.

(38) *Fetah El Mounir*, p. 67.

(39) *Ibid.*, p. 114. Divers marabouts de Tunisie passent pour avoir asservi les djinns. Ce fut le cas de Mahammed Zefzef, fils d'Arfa. C'est celui de Sidi Abdallah ben Hassine qui a, aux environs de Téboursouk, sa qoubba où les initiés voient défiler des djinns guerriers, cavaliers et fantassins.

d'une thriqa désigne souvent comme héritier un de ses frères ou un de ses fils autre que le premier né. Comment toutefois, en l'occurrence, le rôle de *cheikh mourchid* (directeur de conscience) n'échut-il pas à Mahammed Zefzef sur lequel le *Fetah El Mounir* ne tarit pas d'éloges ? Mohamed ben Abi Taïeb était-il le plus âgé des Chabbïa ? Ou bien, selon le droit public de l'Islam, s'éleva-t-il par la *béida* (40) (بيعة) des ouléma et des notables, à la barbe des Ouled Arfa aussi bien qu'au détriment des membres de la branche aînée, issue de Mahammed El Kébir ? Ces réflexions ne nous éclairent toujours pas sur l'instant où Mohammed ben Abi Taïeb se saisit des rènes spirituelles et temporelles.

Le *Fetah El Mounir* qui ne souffle mot ni de la carrière d'Ahmed ben Arfa, ni de celle de Mohammed ben Abi Taïeb reprochait-il in petto à ceux-là d'être esclaves de ce monde, tandis que Zefzef excellait dans la science hermétique et la prédication ? Le sentiment de l'auteur du *Fetah* perce dans une allusion qu'il met dans la bouche de Sidi Ahmed ben Makhlouf. L'ancêtre aurait en effet prévu qu'après Sidi Arfa commencerait pour les Chabbïa la période de l'incroyance (*kofer*) et de l'hypocrisie (*nifaq*) (41). Et *nifaq* signifie également « désobéissance ».

En résumé, tout persuade que Mohammed ben Abi Taïeb se hissa au poste suprême dans sa ville et dans sa confrérie, en dépit du clan dévôt de la famille. On conjecturera que c'est lui qui remplaça Sidi Arfa, après un bref intermède d'Ahmed. Une fois mort le vieux santon que la fatalité avait entrainé sur le tard, plus ou moins malgré lui, dans les agitations séculières et qui demeurait essentiellement un marabout, la nécessité impose en effet un politique et un guerrier : la situation générale est telle que la thriqa, pour se développer ou même pour se maintenir en Ifriqia, est obligée de recourir non seulement à la propagande religieuse, mais encore à la diplomatie et aux

(40) Contrat entre deux personnes, la *béida* constitue un engagement réciproque par lequel le prince promet de gouverner selon la loi de Dieu tandis que le peuple représenté pour ses principaux éléments déclare vouloir lui obéir en ce qui est agréable à Allah. Lorsqu'avec le temps le pouvoir devient héréditaire, la béiâa, n'est plus qu'un acte d'hommage et de consécration.

(41) *Ibid.*, p. 101.

armes. Après l'*ouli* Sidi Arfa, voici son fils Ahmed, voici l'émir Mohammed ben Abi Taïeb. De la même façon, dans l'Extrême Maghreb quatre siècles plus tôt, à Ibn Toumert avait succédé Abdelmoumen. Mais les temps différaient et, apparemment, Mohammed ben Abi Taïeb n'avait rien d'un fondateur d'empire.

5. **Le Califat Chabbi et la titulature des Cheikhs Chabbia.** — En tout pays, les individus qui s'insurgent contre le pouvoir établi sont tourmentés de l'instinctif besoin de légitimer leur audace en s'appuyant sur les principes généraux de leur droit public. En Ifriqia, Mouley Hassen étant Calife, le coup régulier consistait à dresser contre lui un anti-calife réunissant les mêmes conditions. D'où la trouvaille du prétendant Yahia. Mais, celui-ci une fois balayé, Sidi Arfa dut être bien embarrassé pour draper son opposition dans un voile régulier.

Lorsque, durant les deux lustres de la fin du XII^e siècle, le rebelle Mohamed ben Abdelkérim Er Regragui s'était rendu indépendant des Almohades à Mehdia, il ne s'était pas attribué la dignité de Calife, car le saut aurait été un peu gros, mais il s'était affublé d'une épithète califienne en se faisant appeler *El Motaouakkel ala Allah* (Celui qui s'abandonne à la volonté de Dieu). En outre, on priait pour lui dans les mosquées en prononçant son nom le vendredi à la fin de la *khothba* (prêche) du jour (42).

Nous ne sommes pas très renseignés sur l'attitude adoptée en l'espèce par Sidi Arfa. Comme nous l'avons signalé, Bosio parle du « Calife de Kairouan » à propos des événements de 1540, mais si documenté qu'il soit, il n'en écrit pas moins à un demi siècle de distance et nous ignorons où il puise son information sur ce point spécial. Contemporain est au contraire Millan de Ariego qui combattit contre les gens de Sidi Arfa à Djemmal et d'après lequel ce dernier s'intitulait « Pape de Kairouan (43) ». Et chez Pedro de Salazar, dont le livre si nourri est de 1552, nous rencontrons cette phrase : « *Cidalfa, Papa que fue de la Morisma deste Reyno* » (Sidi Arfa qui fut Pape

(42) IBN KHALDOUN, *Op. cit.*, II, p. 219. Cf. aussi BEL. *Les Benou Ghânya*, Paris, 1903, p. 103, note 1 et p. 107.

(43) Cf. plus haut notre chap. II, paragr. 4.

de la Maurerie de ce royaume (44)). Quant à Marmol, Sidi Arfa était pour lui un « *alfaqui* (fqih) tenu comme Saint parmi les Maures (45) ».

Les documents indigènes ne sont pas plus explicites. Sous la plume des ministres de Mouley Hassen ou de ce dernier, Sidi Arfa est simplement un marabout (46) et l'inscription tombale de son fils Ahmed, là où elle se réfère à notre santon ne va pas au-delà : comme nous l'avons vu, ce texte nous présente Sidi Arfa uniquement comme « fils de l'imam Sidi Ahmed ben Makhlouf » et comme un « ouli, océan de science pour qui veut y puiser ». Rien de plus dans le *Fetah El Mounir*. L'historien sfaxien moderne El Megdich ne s'écarte pas de cette ligne quand il désigne le « *çahab El Qairouane* » (maître de Kairouan) par les fonctions de son père. Sidi Arfa est pour lui « *Ibn El Khatib* (le fils de l'imam prédicateur (47)). En somme, aucun indice islamique que Sidi Arfa ait suivi les traces impertinentes d'Er Regragui.

Comment donc quelques auteurs chrétiens évoquent-ils à son sujet la dignité pontificale ? Les Européens sentaient que Sidi Arfa, non seulement était roi de Kairouan, comme ils disaient, mais encore possédait un caractère religieux dont ils ne discernaient pas très clairement la nature. Saint homme ? Supérieur d'un Ordre ? Principal marabout de l'époque ? Autorité morale éminente sur la masse des croyants de l'Ifriqia ? Est-ce cela que, faute d'autres moyens de rendre tangible cette complexité musulmane, ils condensaient dans la comparaison de Sidi Arfa avec le pape des catholiques ? Ou bien, quelque autre chose leur suggérait-elle ce rapprochement ?

N'oublions pas que Mohammed ben Abi Taïeb qui défile un instant en 1560 dans le rayon d'observation d'écrivains européens à l'occasion de sa fugace participation à l'expédition du duc de Médina Celi contre Djerba est aussi qualifié de pape par le corse Cirni et par l'espagnol Corrales que suit l'allemand Holzhaïmer (48). Et, à propos

(44) *Op. cit.*, f° 50 recto.

(45) *Trad. cit.*, II, p. 488.

(46) Cf. plus haut chap. II, parag. 1, la première lettre de F. de Tovar d'avril 1538 et (*ibid.*, paragr. 2) l'extrait de lettre de Mouley Hassen à F. de Gonzague du 7 juin 1540.

(47) *Op. cit.* I, p. 246.

(48) CORRALES ne l'appelle pas autrement que « *el papa d'El Caruan* » (*Relacion de la jornada que hicieron a Tripol de Berberia las armadas ca-*

d'Ergou, n'avons-nous pas rencontré un document officiel espagnol de 1558 d'après lequel les séides de ce chabbi « le considéraient comme leur prophète ? ». Il faut donc bien que nos deux cheikhs Chabbïa se soient targués d'être d'une essence particulière, d'autant plus que les Espagnols, au cours de leur carrière africaine, s'étaient déjà frottés à pas mal de marabouts sans voir en eux des sortes de de papes.

L'examen de quelques missives de Sidi Arfa ou de Mohammed ben Abi Taieb eût sans doute éclairci la question en révélant ou en excluant l'emploi, par l'un ou par l'autre, de formules califiennes. Mais, à cet égard, grande est notre indigence, puisque notre bagage se réduit à la version espagnole, peut-être trop concise, de l'adresse de l'épitre de Mohamed ben Abi Taieb à F. de Vega, de mars 1551, signalée naguère. Dans cette leçon, « *criado de Dios* » (serviteur de Dieu) n'est que la transcription fidèle du mot arabe « Abd Allah ». Nous verrons plus loin que dans une missive d'Ahmed Soulthane à la garnison de Mehdia (décembre 1552), le hafside use aussi pour lui-même du qualificatif d'Abd Allah mais accompagné de quelques autres, témoignant de son rang souverain (49).

Arrêtons-nous maintenant sur une pièce plus substantielle. Dans les prônes (*khothba*) du vendredi à la mosquée, l'orateur traite, comme les nôtres le dimanche à l'Eglise, de divers points de morale ou de religion, mais insère, en outre, dans son allocution une *douda*, ou invocation à Dieu en faveur du prince régnant, quand celui-ci est

tholicas, años 1560 y 61, p. 94 et 108 du recueil de DURO. *Estudios historicos del reinado de Felipe II. El desastre de los Gelves*, Madrid, 1890, dans la *Coleccion de Escritores Castellanos. Historiadores*). HOLZHAÏMER, paraphraseur de Corrales, ne donne pas à Mohammed ben Abi Taieb d'autre titre que celui de « *Babst von Karuan* » (*Narratio de bello contra Mauros Tripolitanos*. Ms. N° 8.911 de l'ex-Bibliothèque Aulique Impériale et Royale de Vienne, p. 45 recto. Quant à CIRNI, voici ce qu'il consigne dans ses *Successi della armata della Maestà Catolica destinata all'impresa di Tripoli di Barberia, della presa delle Gerbe e Successi dell'armata turchesca*. In Vinegia MDLX, p. 29 recto : « Ce Roi, dit-on, est considéré chez les indigènes comme le Pape chez nous ».

(49) *Idem*, dans de nombreuses autres lettres de souverains musulmans et, par exemple, dans celle de l'almohade El Mortada au Pape Innocent IV en juin 1250, publiée et commentée par TISSERANT et WIET (*Hespéris*, 1926, pp. 27-53).

musulman. Or, une bonne fortune veut que soit arrivée jusqu'à nous partie d'un sermon de ce genre sur la sainteté du vendredi, débité précisément durant la domination du chabbi Mohammed ben Abi Taieb (50).

الحمد لله نحمده حمدا كثيرا كما امر ونشكره وهو الكفيل بالزيادة لمن شكر ونشهد ان لا اله الا الله وحده لا شريك له ونشهد ان سيدنا ومولانا محمدا عبده ورسوله سيد البشر صلى الله عليه وعلى ءاله واصحابه السادة الغرر

ورضي الله على سادتنا وموالينا الخلفاء الراشدين ابي بكر وعمر وعثمان وعلي وعن بقية الصحابه اجمعين وارضي عن سيدنا ومولانا الخليفة الامام ابي عبد الله محمد ابن الشيخ السيد ابي محمد بالطيب بن الشيخ الولي العارف ابي العباس احمد الشابي اللهم انصره نصرا عزيزا وكن له حافظا ومعينا ءامين

عباد الله هذا يوم عظيم خصنا الله به المسلمين وشرفنا به امة سيدنا محمد خا تم النبيين وامام المرسلين امركم بشهوده والتعرض لنفحات جوده فقال تعالى ياايها الذين امنوا اذا نودي للصلاة من يوم الجمعة فاسعوا الى ذكر الله وذرو البيع ذلكم خير لكم ان كنتم تعلمون فاذا قضيت الصلاة فانتشروا في الارض وابتغوا من فضل الله واذكروا الله كثيرا لعلكم تفلحون روي عن النبي صلى الله عليه وسلم ان من افضل ايامكم يوم الجمعة وهو اعظم عند الله من يوم الاضحا وعن ابي هريرة رضي الله عنه قال سمعت رسول الله صلى الله عليه وسلم يذكر يوم الجمعة فقال فيه ساعة لا يوافقها عبد مسلم وهو قائم يصلي يسأل لله فيها شيئا الا اعطاه اياه فرحم الله امرءا سلك سبيل الطاعه وترك سبيل التفريط والاظاعه وقرع ابواب السماء بالدعاء في ساعة الاجابه ونرجو من الله ان تكون هذه الساعه

(50) L'original, feuille de papier fort rongée et déchirée, a été trouvé et déchiffré par le muphti de Kairouan, Si Mohammed El Joudi.

فاحضروا قلوبكم ترزقوا القبول وامنوا على دعاء الداعي حيث يقول اللهم انك
قد هديتنا لتوفيقك لاجابة دعايك واحللتنا بيتك المرفع لذكر اسمايك وقد اجتمعنا
متضرعين لعظمتك مستفتحين ابواب رحمتك اللهم انا من سواك الفقراء الى
نوالك ورحمتك اللهم اجعلنا في مقامنا هذا من المرحومين ولا تجعلنا من المحرومين
ونجنا من النار بعفوك و ادخلنا الجنة برحمتك ياارحم الراحمين.

Traduction

Louange à Dieu. Je le loue d'une louange renouvelée, comme il l'a prescrit, et je lui exprime ma gratitude, car il se charge d'accroître les biens de celui qui lui manifeste sa reconnaissance [51].

Je témoigne qu'il n'y a de divinité que Dieu, l'Unique, sans associé. J'atteste aussi que notre Seigneur et Maître Mohammed est son serviteur et son Envoyé et le Seigneur de tous les humains. Que Dieu verse sur lui sa bénédiction ainsi que sur ses parents et sur cette élite que sont ses compagnons.

Que Dieu accorde sa satisfaction à nos Seigneurs et Maîtres les Califes qui suivirent la voie droite (*el Khoulafa er rachidine*) Aboubekr, Omar, Othmane et Ali ainsi qu'à tous les autres compagnons. Qu'il soit satisfait de notre Seigneur et Maître (*Sidna ou Moulana*) le Calife (*El Khalifa*) et Imam Abou Abdallah Mohammed, fils du cheikh et seigneur (*seid*) Abou Mohammed Bettaieb, fils du cheikh, saint (*ouli*) et pieux (*daref*), Abou El Abbas Ahmed ech Chabbi. O Dieu, rends le victorieux d'une victoire (*naçren*) éclatante et sois pour lui un protecteur et un aide. Ainsi soit-il (*Amen*) [52].

Serviteurs de Dieu ! Sachez que ce jour est une journée sans égale que Dieu nous a réservée à nous musulmans et dont il nous a honorés, nous peuple de notre Seigneur Mohammed, sceau (*Khatem*) des Prophètes [53] et Imam des Envoyés de Dieu. Il vous a invités à le reconnaître et à mériter les dons de sa générosité.

Dieu — qu'il soit exalté — a dit « O croyants, quand on appelle à la prière du vendredi, rendez-vous y pour invoquer le nom de Dieu, toute affaire

(51) *Coran*, III, 138.

(52) Nous avons détaché dans le texte arabe la *douda* du reste du sermon en l'encadrant de deux lignes en blanc. *Aaref*, savant en sciences religieuses et par suite pieux.

(53) Sceau (*Khatem*) des Prophètes, c'est-à-dire qui clôt la série des Prophètes en les confirmant. Voir *Coran*, XXXIII, 40.

cessante. Cela vaut mieux pour vous, sachez le bien. Aussitôt votre prière terminée, répandez-vous sur la terre et cherchez la récompense de Dieu en l'invoquant avec fréquence. Certes, vous réussirez (dans vos affaires) [54].

Il a été recueilli de la bouche du Prophète — sur lui la prière et le salut — ceci : « Parmi vos jours, le plus noble est le vendredi. Il revêt plus d'importance devant Dieu que le jour du Sacrifice ».

Quant à Abou Horeira — que Dieu soit content de lui — il a prononcé : « J'ai entendu l'Envoyé de Dieu — sur lui la prière et le salut — dire en parlant du vendredi qu'il y avait dans cette journée une heure où tout musulman, effectuant sa prière juste à ce moment-là, est certain de voir admis par Dieu les vœux qu'il forme alors.

Que Dieu bénisse celui qui suit le chemin de l'obéissance et qui s'écarte de celui de la négligence et de la perte, comme il bénit aussi celui dont les prières frappent à la porte du ciel à l'heure où elles sont sûres d'être exaucées. Je souhaite vivement que cette heure soit la présente.

Préparez donc vos cœurs pour obtenir l'agrément de Dieu et prononcez l'amen après les invocations (suivantes) de l'officiant :

« O mon Dieu, vous nous avez mis sur la route du salut afin de nous faire arriver au succès par le bon accueil que vous réservez à nos prières. Vous nous avez assemblés dans votre précieuse maison pour y réciter les prières qui conviennent à vos noms. Nous nous sommes réunis effectivement dans le but de supplier humblement votre Majesté et d'entrouvrir par ce moyen l'huis de votre miséricorde.

« O mon Dieu, nous sommes ceux qui implorent humblement votre grâce et votre miséricorde.

O mon Dieu, accordez nous en ce lieu où nous sommes (*fi maqamna hèdza*) votre miséricorde et ne nous rangez pas parmi les malheureux (privés de celle-ci).

« Préservez-nous de l'Enfer par votre pardon et faite nous entrer au Paradis par votre miséricorde, ô le plus miséricordieux des miséricordieux..... ».

Telle fut une khothba, déclamée du haut de la chaire de la Grande Mosquée de Kairouan, un vendredi du milieu du XVIe siècle, sous Mohammed ben Abi Taieb, avant la prière publique de midi. Conservée jusqu'à nous, à cause, sans doute, de son sujet, elle n'offre rien de particulier, si ce n'est sa douâa et la place de celle-ci, car les douâas régulièrement se casent à la fin du sermon et non, comme ici, au début. Nous ne nous chargeons pas d'expliquer cette étrangeté.

(54) Versets du *Coran*, LXII, 9 et 10.

Innovation des Chabbïa ? Transposition distraite du dernier copiste ? En tout cas, pas de quoi contester l'authenticité du document.

Donc, Mohammed ben Abi Taieb fut, à Kairouan, Calife et Imam (55). L'imam est étymologiquement « celui qui se tient devant », l'homme qui face au mihrab, et précédant les fidèles, se livre aux prières, gestes et génuflexions rituels que la foule derrière lui exécute simultanément. Président de la prière, l'imam revêt un titre inférieur, en principe, à celui de calife, mais qui implique à l'occasion des prérogatives identiques. C'est le nom d'action dont se décorent ceux qui hésitent à s'orner de l'épithète de calife (témoins les Idrisides du Maroc) ou qui veulent y préparer l'opinion. Car, si, en théorie, n'importe quel musulman est apte à remplir les fonctions d'imam, la personne qui, dans les époques troublées, implore Dieu à la tête des croyants est toute désignée pour s'occuper des affaires terrestres de leur collectivité.

Pendant le premier quart du XVe siècle, sous le hafside Abou Farès, le chef des arabes Hakim, Abou Çanouna, à la fois cheikh de cette peuplade et marabout (56), guerroyait contre les humains et accomplissait des actes pieux, agréables à Dieu. Sidi Arfa fut-il simplement, après 1538, un émule d'Abou Çanouna ? Ou bien, nous attachant à la phrase de Millan de Ariego sur Sidi Arfa « *que se llamaba papa de Carban* » et à celle de Marmol sur Sidi Arfa « principal alfaqui de la Grande Mosquée (57), estimerons nous que notre santon fut également imam, malgré le silence à ce sujet de l'inscription tombale de son fils Ahmed ? Dans ce cas, d'imam ordinaire qu'il aurait été, comme son père, avant l'expulsion des Turcs, Sidi Arfa se serait mué en imam poltique après ses victoires de 1540, celle du Bathen El Guern sur Mouley Hassen et ses auxiliaires telliens et celle de Djemmal sur Mouley Hassen et les Espagnols. Victoires qui créèrent véritablement l'état chabbi.

Quant à Mohammed ben Abi Taieb, notre khothba lui octroie le titre d'imam, mais aussi celui de calife. Termes à peu près synony-

(55) Si les Chabbïa ont frappé monnaie, la trouvaille de pièces à leur nom jetterait de la lumière sur ces questions de titulature.

(56) ZERKECHI. *Op. cit.*, pp. 199-201 et 207.

(57) *Trad. cit.*, II, p. 533.

mes (58) quoique calife ait un sens plus général, plus compréhensif qu'imam. Car le calife, c'est « *el khalifa* », c'est-à-dire le lieutenant, le représentant, le vicaire de Mahomet, investi des mêmes pouvoirs que l'Envoyé de Dieu et comme lui directeur de la prière, guide civil, juge, commandant des troupes, prince en somme de la communauté musulmane.

En définitive, l'imam ou calife chabbi se dressa, en tant que défenseur de la foi, contre le calife hafside dégénéré et défaillant, allié et protégé des chrétiens. Opposition à base d'intransigeance religieuse, classique en Afrique du Nord, et qui, depuis les Aghlabites jusqu'à la conquête turque, inspira les grands mouvements politiques et provoqua l'érection de la plupart des dynasties nouvelles.

Certes, le titre immense de calife, monarque universel des musulmans, apparaît comme rabaissé et un peu ridiculisé sur les épaules d'un petit seigneur comme celui de Kairouan. Mais, en Andalousie, n'avaient-ils pas porté au XIe siècle des titres califiens les roitelets hammoudites de Malaga et abbadites de Séville ? Et Mouley Hassen lui-même quels étaient postérieurement à 1534 sa puissance et son rayonnement ? Les cheikhs chabbia qui s'intitulèrent imam et calife virent peut-être surtout dans cette dignité un moyen opportun de parer à la disparition du faux Yahia, une machine de guerre contre le hafside, un marchepied pour s'élever à son niveau et lui contester le droit de gouverner l'Ifriqia. S'ils visèrent plus loin et se crurent de nouveaux Fatimites, les événements devaient rapidement abattre leurs prétentions.

Quoi qu'il en soit, en assimilant le calife au pape, nos occidentaux du XVIe siècle s'étaient gravement trompés. Car, le calife n'est nullement le pontife de la religion islamique : il ne possède aucune autorité sacerdotale et n'a pas la discipline canonique. Devant les dogmes et les rites, le vicaire du Prophète n'est qu'un fidèle comme les autres, astreint, comme eux, à se conformer strictement à la doctrine révélée ou traditionnelle dont les ouléma seuls sont les gardiens, obligé, en outre, d'engager toutes les forces de l'état pour la protection et le triomphe de la pure règle mahométane.

(58) Les Chiites emploient le vocable imam pour désigner leur chef; les Sunnites se servent pour lui du mot calife.

A l'excuse des Millan de Ariego, des Pedro de Salazar, des Corrales ou des Holzhaimer, notons que, bien après eux, l'insoutenable équivalence du pape et du calife hantera en Europe l'esprit de gens qu'on aurait imaginés professionnellement plus avertis (59). Naïvement étalée à Lausanne lors du traité du 18 octobre 1912 transférant à l'Italie la Tripolitaine et la Cyrénaïque, la superbe ignorance des diplomates européens en la matière atténue la sévérité que nous serions tentés de déployer contre l'incapacité des chrétiens du XVIe siècle de pénétrer la constitution toute spéciale de la communauté musulmane.

Roumis les uns comme les autres. Candidement et irrémédiablement roumis.

Après ces explications, nos lecteurs auront une compréhension plus claire des réalités islamiques. Ils se persuaderont qu'avoir à sa tête un calife n'impliquait pour l'état chabbi aucun caractère religieux ou théocratique. S'il en revêtit un, la cause en fut différente : en même temps que calife, le chef était le Grand Maître d'une confrérie dont les cadres englobèrent les divers rouages administratifs.

6. **Le conseil des Chabbia.** — Une des institutions les plus caractéristiques et les plus constantes chez les indigènes de notre Afrique du Nord est celle des conseils de notables ou *djemadas* جماعة de *kbars* gravitant autour des chefs de tribus ou de villages. Florissante de tout temps, c'est lorsque s'éclipse le pouvoir central qu'elle jaillit en pleine lumière. Or, au XVIe siècle, nous sommes précisément en Ifriqia dans une de ces périodes d'affaissement de l'autorité préposée à la conduite générale du pays.

(59) Voir dans l'étude précitée de TISSERANT et WIET (pp. 40-41) plusieurs exemples de cette équivalence professée avant le XVIe siècle, aussi bien du côté des musulmans (Yaqout, Djemaleddine ibn Ouaçil) que du côté des chrétiens (Jacques de Vitry, Guillaume de Tyr). Dans la lettre précitée d'El Mortada (note 49 ci-dessus) le Pape est appelé « le Souverain des rois des chrétiens » (*mothad moulouk en naçrania*). Notons aussi, que dans leurs actes en arabe, les rois normands de Sicile prenaient le titre de « Soutien de l'imam de Rome ».

Sur cette assimilation chez les européens, aux XIXe et XXe siècles, Cf. NALLINO. *Appunti sulla natura del Califfato in genere e sul presunto Califfato ottomano*, Rome, 1917 (Réimprimé en 1919), publié par le Ministère des Colonies d'Italie, et du même auteur *La fine del cosidetto Califfato ottomano* (*Oriente Moderno*, n° de mars 1924).

Un auteur chrétien de l'époque nous montre des *djemadas* en action chez les petites républiques de la côte et à Djerba. Une djemaâa de cinq personnes, divisée en deux çofs, régente Mehdia entre l'expulsion du turc Hassen Chelbi et l'intrusion de Dragut. Des djemaâas fonctionnent aussi à Djerba et à Sfax. Quand les Espagnols assiègent Mehdia en 1550, Dragut s'en va à Djerba demander au cheikh Salah l'autorisation d'y lever du monde. Celui-ci, après consultation des notables, accorde un contingent de 1.500 soldats que Dragut, par intimidation, appel à la guerre sainte ou argent, recrute à son de tambour et de flûte dans les villages. A Sfax, le corsaire traite de la même façon avec « *los governadores* » de la ville. Il obtient d'eux, sans doute moyennant cadeaux, que les sfaxiens réfractaires soient contraints de s'enrôler sous sa bannière. Identique arrangement aux Kerkenna avec les *governadores* de l'archipel (60).

A Kairouan, lorsque le chabbi reçoit les ambassadeurs de Louis Perez de Vargas, chargés de négocier avec lui une entente, il est flanqué de ses conseillers qui expriment des idées dont il tient le plus grand compte (61). Mais ici, la confusion sur une même tête des qualités de chef politique et de grand maître de confrérie, introduit, à vrai dire, un élément particulier.

En principe le cheikh d'une thriqa est pour ses adeptes un souverain absolu dont tout membre de l'Ordre suit aveuglement les instructions spirituelles et même temporelles. L'obéissance passive est une excellente préparation au mépris des choses de ce monde, base première de la sagesse soufite. La *baraka*, force surnaturelle émanant du corps du cheikh *mourchid* (cheikh guide), courbe devant lui les fidèles sans en excepter les personnes de sa famille. Sidi Arfa fut probablement un directeur de cette trempe.

Mais, on a des exemples de cheikhs, et non des moindres, qui ne répugnent pas à s'aider des avis permanents d'un entourage à leur dévotion. Tel le célèbre Ibn Toumert, fondateur des Almohades, qui avait auprès de lui, à l'instar du Prophète, une sorte de Conseil Suprême, composé de dix de ses affiliés du début. Ces Dix sont les gens

(60) SALAZAR. *Op. cit.*, *Cf.*, f. 7 sur Mehdia et ff. 49-51 sur Sfax, les Kerkenna et Djerba.

(61) *Ibid.*, f. 28 verso.

de l'Assemblée (*ahel el djemada*). Trois d'entre eux jouent dans les délibérations et les décisions un rôle prépondérant. Cette organisation almohade se continue chez les Hafsides [62], non sans changements. Sans avoir besoin de s'en inspirer, les Chabbïa, pour s'en rapprocher, n'ont eu qu'à se conformer aux vieilles habitudes berbères.

Parmi les parchemins de la bibliothèque de la Grande Mosquée de Kairouan figure un titre notarié en assez médiocre état mesurant 40 cm. de hauteur sur 27 de large. D'une écriture ordinaire très lisible mais dont l'encre a jauni, il étale aux yeux deux actes successifs datés tous deux de la dernière décade de joumada II 954 Hég. (quinzaine initiale d'août 1547 de J. C.). Le premier a été fortement malmené par le temps : rogné de plusieurs lignes à sa portion supérieure, il est, en outre, percé de trous et scindé en deux par une déchirure médiane. Un espace blanc de 3 cm. et demi le sépare du second acte presque complet au-dessus d'un blanc de 15 cm. terminant le document.

De ces deux instruments juridiques, celui de tête relate l'aliénation de parts dans un four. Ses lacunes le rendent assez incohérent comme sens. Dans ces conditions, il n'offre d'intéressant que des mentions monétaires, déjà commentées par nous [63], ainsi que son témoignage de l'existence à Kairouan d'un cadhi. Il serait donc superflu de s'y attarder.

Mais voici le second acte de vente (cf. planche 10).

الحمد لله تلقا شهيداه من مقامهم العلي السلطاني المحمدي الهذلي الشابي ايد

الله امرهم واعز نصرهم على وجه الاشهاد منهم انهم سلموا سهام احمد الوادي

الغايب المذكور اعلاه من شطر الكوشة المحدودة المذكورة اعلاه للحاج محمد المشتري

المذكور اعلاه بثلاثة عشر دينار نواصر قايد من نعت ماذكر اعلاه قبضها منه من

ناب عنهم باذنهم وابراوا ايدهم الله ونصرهم المشترى المذكور كما تجب له البراءة

الابراء التام وبقيت تحت نظرهم للغايب المذكور بعد ثبوت غيبته لديهم حيث ذكر

(62) *Masalek el Abçar*, *trad. cit.* Introd., pp. XI-XV.

(63) Cf., *supra*, le paragr. 2 de ce chapitre.



PLANCHE 10

Acte de 954 Hég. (1547) concernant le Conseil des Chabbïa

(*Cliché* NULLET).

الثبوت التام ولم يكن له بالمدينة المذكورة وارث نسب يضعوها ايدهم الله ونصرهم بيده وحضر الحاج محمد وتسلم الدراهم المذكورة على الوجه المذكور بعد عترافهم ايدهم الله بمعرفة ذلك المعرفة التامه فمن تلقى من مقامهم العلي ايدهم الله ونصرهم ما اسند اليهم فيه على وجه الاشهاد منهم كما ذكر وسمع من الحاج محمد ما عنه فيه في حالته الجايزة وعرفه وعلم غيبة احمد المذكور حيث ذكر كما ذكر وانه ليس له وارث نسب بالمدينة المذكورة بتاريخ تقدم عن كتبه هنا اواخر جمادى الاخرة عام اربعة وخمسين وتسعماية.

TRADUCTION

Louange à Dieu. Devant les deux notaires du présent, Leurs Souverainetés (*Maqamhoum el Ali*) [64], sultaniennes, mohammédiennes, hodzalites et chabbïa, — que Dieu renforce leur autorité et augmente leur gloire — (*aïadallah amrahoum ou dzza naçrahoum*) ont témoigné avoir remis les parts qu'Ahmed El Ouadi, l'absent sus-désigné, possédait dans la moitié du four délimité plus haut, à El Hadj Mohammed, l'acheteur précité, moyennant 13 dinars en *nouaçer qaïd* de l'espèce susvisée, payés à leur mandataire et sur leur ordre. Dont quittance libératoire entière, délivrée par Elles — que Dieu les affermisse et Les rende glorieuses (*aïadahoum Allah ou naçarahoum*) — à l'acquéreur en question dans la forme voulue. Cette somme a été gardée, sous leur surveillance, à l'intention de l'absent dont il s'agit, après qu'Elles — Que Dieu Les affermisse et Les rende glorieuses — (*aïadahoum Allah ou naçarahoum*) eurent établi son absence et la non existence dans la ville (medina) précitée d'héritiers de son sang à qui la confier. A comparu aussi El Hadj Mohammed lequel a reçu l'argent susdit, au titre susdit, après qu'Elles eurent déclaré — Que Dieu Les affermisse (*aïadahoum Allah*) — qu'Elles ont de cela une connaissance parfaite.

Témoignage reçu de Leurs Souverainetés — Que Dieu renforce Leur autorité et augmente Leur gloire —. Acte pris en ce qui Les concerne de la

(64) Le mot *Maqam* veut dire « place, rang, dignité » et aussi, en matière religieuse, « étape de la vie spirituelle, sainteté ». Dans l'acte notarié de 856 Hég. (1452 de J. C.), relaté au § 2 de ce chapitre, *El Maqam el Ali* (la Dignité Suprême) signifie le Souverain. Comp. *El Bab el Ali* (la Sublime Porte) et *El Hadhra el Alïa* (la Présence Haute). Cette dernière expression s'applique aux Beys de Tunis.

façon ci-dessus. Entendu El Hadj Mohammed en ce qui le touche, étant en l'état légal, connu de sa personne et au fait de l'absence du susnommé Ahmed, comme il a été indiqué plus haut, au fait également de l'inexistence d'héritier de sa race dans la ville susvisée à une date antérieure au présent écrit. Dernière décade de la dernière joumada de l'année 954 (première moitié d'août 1547 de J. C.)..

Suivent les griffes indéchiffrables des deux notaires.

En résumé, Ahmed El Ouadi, propriétaire de parts dans la moitié d'un four (sis à Kairouan) se trouvant en l'état d'absence déclarée et sans héritier naturel en ville, la Djemaâa Suprême des Chabbïa vend lesdites parts et en garde par devers elle le prix, en dépôt à la dispositions de l'absent ou de ses ayants-droit éventuels. Puis elle confie cet argent, au même titre, à l'acheteur lui-même. Le tout devant notaires.

Nous surprenons ici ce Conseil en train de jouer au Bit El Mal puisqu'il gère des biens en deshérence. Il répondait évidemment aussi à d'autres buts. C'était un conseil sultanien, mohammédien, hodzalite et chabbi d'après les épithètes dont le pare notre acte. Hodzalite et Chabbi, voilà deux ethniques qui nous sont familiers pour les avoir lus sur les tombeaux de Khadmallah bent Ahmed ben Arfa et d'Abou El Kheir ben Ahmed ben Mohammed El Kebir (65). Nous avons donc devant nous un conseil composé de descendants de Sidi Ahmed ben Makhlouf, le Haut (*âli*) Conseil des Chabbïa.

Que ce dernier soit à la fois conseil de famille et conseil de gouvernement, dans le genre du Grand Conseil almohade et hafside, c'est ce que démontre apparemment l'autre épithète de « soulthani ». Sa valeur dans notre texte est d'ailleurs corroborée par la formule « Que Dieu renforce leur autorité et augmente leur gloire », très voisine d'autres formules appliquées à la même époque à des souverains. Une monnaie du père de Mouley Hassen porte, en effet, *aïadallah* [*amraho*] (66). « O Dieu, rends le victorieux d'une victoire éclatante (*ançorho naçren azizen*) » invoque pour le calife Mohammed ben Abi Taïeb la douâa de la khothba précédemment reproduite par nous.

(65) Cf., notre chapitre II, paragr. 8 et 9.
(66) Lavoix, *Catal. cit.*, p. 437.

Aïadaho Allah ou naçaraho, écrit, après le nom de son maître, le rédacteur d'une lettre adressée par Ahmed Soulthane, fils de Mouley Hassen, à la garnison espagnole de Mehdia en décembre 1552 (67).

Quant au second qualificatif de la Djemaâa, pourquoi et en quoi celle-ci est-elle mohammédienne ? Il apparaît, très simplement, que le Conseil des Chabbïa n'était dit mohammédien qu'à cause de son chef Mohammed, le fils d'Abou Taïeb. Le procédé consistant à tirer un adjectif du nom propre d'un prince se rencontre dans des documents islamiques administratifs ou judiciaires, ne fût-ce qu'en matière de monnaies, comme nous l'avons vu.

Conseil de famille et de confrérie, conseil de gouvernement, cette Djemaâa des Chabbïa ne réunissait, sans doute, que les principaux de ceux-ci. Les rapports exacts entre le conseil et le cheikh, calife et imam, nous échappent. Quoi qu'il en soit, cette assemblée constituait évidemment le pendant des « *governadores* », discernés par les Espagnols à Mehdia, aux Kerkenna et à Djerba, à côté et presque sur le même rang que les cheikhs de ces endroits.

La suite de ce travail renferme la copie d'une transaction notariée, intervenue en 1558 entre le caïd de Dragut et les Kairouanais au sujet de l'amende dont les avait frappés le corsaire après leur soumission, consécutive au départ précipité des chefs du régime abattu. Or, malgré que Mohammed ben Abi Taïeb se soit alors sauvé avec les siens, le texte parle uniquement de la fuite des « *ouelète* Chabbïa » et ne mentionne pas le nom de leur cheikh. Ouelète, on ne l'ignore pas, est le pluriel de *ouali*, qui signifie « gouverneur ». *Ouelète Chabbïa* de l'arrangement de 1558, *Maqamhoum el Ali* du document de 1547, expressions visant les mêmes personnes et le même organisme, cheikh compris. Ce serait donc parce que le souverain siégeait au conseil que cette assemblée était honorée d'épithètes et de formules souveraines.

Cette collaboration du prince et des notables du clan est bien dans le goût nord-africain et nous en connaissons un exemple éclatant :

(67) Cf., *infra*, chapitre IV, paragr. 4.

selon El Baïdaq et El Marrakchi, à la disparition d'Ibn Toumert trois grands cheikhs almohades des *ahel el djemada* présidèrent aux affaires avec Abdelmoumen (68).

***

Assisté d'un conseil formé de ses proches, le chef chabbi, à la fois imam, calife et grand maître de confrérie, dirige de Kairouan une portion considérable de l'Ifriqia. En ville, son autorité est immédiate et ininterrompue. En tribu, elle se manifeste non sans oscillations ou éclipses par l'intermédiaire des cheikhs naturels des peuplades, surveillés par ses moqaddems, quand ils ne sont pas moqaddems eux-mêmes. Sur un domaine territorial mal équilibré où Kairouan, capitale excentrique, gît à l'opposé des Hanencha, réel foyer de la puissance, le Chabbi exerce une sorte de protectorat assez lâche : l'absence de zaouïas proprement dites (69), si tant est que mutisme des textes corresponde ici à inexistence, le prive de centres locaux d'irradiation de sa volonté et de sa doctrine.

Ainsi sommairement charpentée, la thriqa chabbïa des dernières années de Sidi Arfa et du règne de Mohammed ben Abi Taïeb se distingue, par son rôle politique continu, des confréries que nous avons devant nous aujourd'hui dans notre Afrique du Nord. La Senousïa de Cyrénaïque, telle qu'elle fonctionna après la seconde moitié du XIXe siècle, nous en offre l'image la plus ressemblante; l'entrée à Coufra des Italiens, en janvier 1931, est un événement de même ordre que la prise de Kairouan par Dragut à la fin de 1557.

Cette issue fatale, Mohammed ben Abi Taïeb tenta de la conjurer. En s'efforçant de s'implanter au Sahel, il essaya de fournir à l'état chabbi, création occasionnelle et fragile de Sidi Arfa, la base solide qui lui manquait pour prospérer et même pour vivre.

(68) *Masalek el Abçar. Trad. cit.* Introd. p. XIV.

(69) Cf., *supra*, chapitre I, paragr. 4 in fine et paragr. 5.

CHAPITRE IV

LA POLITIQUE DU CHABBI MOHAMMED BEN ABI TAIEB (1543-1557)

1. Le Renversement des Ententes : la Réconciliation de Mouley Hassen avec les Chabbïa (1547-1550). — Le cardinal Mansi, dans son édition des *Annales Ecclesiastici* de Raynaldus Odoricus (1), en une note sur la révolution de 1543 qui coûta à Mouley Hassen le trône et la vue, observe que les agitations tunisiennes ont été relatées avec quelque négligence par l'auteur qui a surtout pêché chronologiquement. Jugement extensible à tous les contemporains. Ceux même, comme Paul Jove ou Marmol, qui eurent la chance de confabuler avec Mouley Hassen, énumèrent, sur le même plan, ses tribulations, sans la clarté qu'introduirait un échelonnement daté du détail des incidents.

En tout cas, les pérégrinations d'Europe de Mouley Hassen en 1543 s'étaient closes lamentablement : dès son retour, comme nous l'avons dit plus haut, Tunis n'abritait plus en sa personne qu'un prisonnier aveugle. Mais, bientôt, profitant d'un revers momentané de son fils rebelle Ahmed, le prince réussissait à se réfugier à la Goulette chez ses voisins espagnols auprès desquels il déploiera contre Tunis et contre celui qui l'avait évincé de la royauté le même acharnement que jadis contre Kairouan et Sidi Arfa.

Jove, qui avait raconté dans ses *Histoires* allant de 1494 à 1547 le déplacement de 1543 et la révolution subséquente, parle du second voyage européen de Mouley Hassen dans un ouvrage postérieur intitulé « *les Eloges* ». Il nous montre le souverain déchu se transférant de Tunis et de la Goulette à Naples, puis à Rome, où il a audience du pape Paul III, sur présentation du petit-fils du pontife, le cardinal Alexandre Farnèse, dont il a été le convive. Le hafside refusa de se

(1) Lucques, 1755, t. XIV, p. 49.

plier au protocole qui voulait qu'on s'agenouillât et consentit simplement à s'incliner pour baiser le genou du Saint-Père. Il gagna ensuite l'Allemagne pour s'y plaindre à Charles Quint des mauvais procédés de l'ex-gouverneur goulettois, François de Tovar, à son égard (2). Tableau sans spécification dans le temps. Quant à Marmol, il désigne l'itinéraire Tunis-La Goulette-Tabarca-Sardaigne-Naples-Rome-Augsbourg, sans en préciser l'époque qui, d'après le contexte, serait peu éloignée de la libération de Mouley Hassen de sa geôle tunisoise (3). Or, au point où nous en sommes, il échet de déterminer d'une façon plus serrée les étapes de cette phase ultime de la carrière de Mouley Hassen et notamment de savoir quand il quitta la terre tunisienne pour sa nouvelle visite à Charles Quint.

Aérons donc ces raccourcis trop compacts et consultons encore une fois la correspondance de notre hafside avec Fernand de Gonzague ou du moins ce qui a subsisté de ses lettres de 1546, 1547 et 1548. Nous y lisons que Mouley Hassen, d'abord hôte de la Goulette, en était sorti à l'automne de 1545 pour recruter des Arabes et exécuter avec eux et Tovar une attaque combinée sur Tunis, afin d'arracher la ville à l'usurpateur Ahmed. Mais une volte face soudaine de Tovar dévie Mouley Hassen sur la Goulette et l'y renferme. Débandade de ses Bédouins (4). Son second fils Mohammed tient en avril 1546 Hammamet, mais il y est environné d'ennemis, gens de Tunis (partisans d'Ahmed), gens de Sousse (Turcs) ou de Kairouan (Chabbïa) (5).

Cependant, François de Tovar a été rappelé en Europe. Avec son successeur Louis Perez de Vargas (6), débarqué le 17 février 1546 à

(2) *Gli Elogi, vite brevemente scritte d'huomini illustri di guerra, antichi e moderni, di Monsignor* Paolo Giovio... tradotte per Messer Lodovico Domenichi. In Vinegia... MDLVII : Voir sur Mouley Hassen, pp. 323-325. L'édition latine originale des *Elogi* est de Florence, MDLI.

(3) *Trad. cit.*, II, p. 490.

(4) Lettre de Mouley Hassen du 22 février 1546 à Fernand de Gonzague (Rec. Odorici-Amari, p. 74) et lettre du 12 mars du même au même (*ibid.*, p. 76).

(5) Lettre d'avril 1546 de Mohammed à Gonzague (*ibid.*, p. 78, note 2 et p. 79, note 1).

(6) Nous sommes en mesure d'établir la chronologie des gouverneurs espagnols de la Goulette, contemporains des Chabbïa, d'après les documents officiels de Simancas jusqu'ici inédits ou déjà publiés au tome XXIX de la *Colecc. de Doc. Ined. para la Hist. de España* ;

la Goulette, les choses changent. Le 11 juin 1547, Baccar ou Boubaker, troisième fils de Mouley Hassen, écrit de Palerme à Gonzague, muté à Milan depuis plus d'une année, les lignes ci-après résumées. Lors du soulèvement de son frère aîné Ahmed, Baccar s'était sauvé à la Goulette où l'on avait interné au lieu et place de son autre frère plus âgé, Mohammed, qu'on déliait de ses engagements. Maintenant, Louis Perez de Vargas a conclu une trêve avec ledit Ahmed et, sans doute comme corollaire, a renvoyé de la Goulette tant Mouley Hassen que Baccar, celui-ci transféré à Palerme, celui-là invité à se rendre chez les Arabes. Conclusion : Baccar prie Gonzague d'avertir Charles Quint du vif désir de le saluer que nourrit Mouley Hassen (7).

L'ex-roi quitta-t-il la Goulette congédié comme un inutile et encombrant personnage ou bien comme délégué auprès des tribus en mission politique ? On penchera pour cette seconde opinion lorsqu'on saura que fin 1547 des émissaires de Vargas, dont le chérif Bouzeïane, familier de Mouley Hassen, sont à Kairouan en pourparlers avec les Chabbïa (8). C'est donc dans la seconde moitié de 1547 qu'il faut insérer une anecdote kairouanaise sur l'ex-roi, contée par Ibn Abi Dinar. Tandis que la digression de cet auteur sur le prétendant Yahia, homme de paille de Sidi Arfa, demeure sujette à caution jusqu'à sa confirmation par un document indiscutable, l'épisode concernant Mouley Hassen, transmis oralement à Kairouan, un siècle durant, de vieille femme à vieille femme, est plausible et se case sans difficulté entre des faits certains.

I. Bernardin de Mendoza : août 1535-février 1538 (s'en va malade en Sicile).
II. François de Tovar : avril 1538-5 février 1546.
III. Louis Perez de Vargas : 15 février 1546-25 juillet 1550 (tué au siège de Mehdia).
V. Alonso de la Cueva : sept. 1550 jusqu'au milieu de 1565.

Les dates ci-dessus sont celles de la prise de possession du poste et de la cessation des fonctions. Les lettres dans lesquelles François de Tovar, puis Louis Perez de Vargas annoncent à Charles Quint leur arrivée à la Goulette, sont respectivement du dernier jour d'avril 1538 (*Arch. de Simancas, Guerra Antigua*, liasse 13) et du 21 février 1546 (*ibid, Estado*, liasse 472).

(7) Rec. Odorici-Amari, p. 79.

(8) *Arch. de Simancas. Patronato Real*, liasse 11, f° 165.

Conduit à Kairouan par son parent El Gliaï et accueilli en simple pèlerin à la zaouïa de Sidi-Djedidi, plus tard zaouïa de Sidi Abid, Mouley Hassen y fut une fois approché par des enfants de Sidi Arfa. Cruels, ceux-ci lui tendirent un luth et lui demandèrent une chanson. Quoique vivement affecté de l'insulte qui ravalait au rang de baladin celui qui avait occupé un si haut poste dans le monde, il saisit l'instrument et ses lèvres modulèrent les deux hémistiches du vers célèbre :

Oua kounna ousouden oua er rijalou tahabouna
Atana zamanoun fihi nakhcha el araniba

« Et nous étions des lions et les hommes nous respectaient.
Nous est venu un temps où nous craignons les lièvres ».

Puis, jetant le luth, il fondit en larmes. Les enfants d'Arfa se retirèrent, si troublés qu'ils ne savaient plus où ils posaient les pieds (9).

Si Pedro de Salazar ignore cette émouvante scène, il note que, peu avant 1550, fut négocié un mariage entre une fille du cheïkh des Chabbïa et Mohammed, futur héritier du trône de Mouley Hassen en cas de déconfiture d'Ahmed (10). La réconciliation entre Mouley Hassen et les Chabbïa est donc certaine et, dans ces conditions, rien n'empêche d'accepter le bref séjour de l'un dans la capitale des autres.

C'est bien au cours du deuxième semestre de 1547 que l'on est incité à placer cet événement car des recherches effectuées parmi les manuscrits de la Bibliothèque du Vatican nous autorisent à affirmer que le 26 janvier 1548 Mouley Hassen était à Rome devant Paul III :

« Année 1548 — janvier — Le 26, le Roi de Tunis en Barbarie étant arrivé à Rome pour se rendre en Allemagne chez l'Empereur, alla d'abord au Palais du Pape. Une petite bande blanche lui cachait les yeux que son fils lui avait crevés. Il était habillé à la mode d'Afrique. L'accompagnaient deux

(9) Ibn Abi Dinar, Texte arabe, p. 158 et *trad. cit.*, pp. 282-283. D'après El Megdich, *op. cit.*, t. i, p. 246, Mouley Hassen aurait de Kairouan passé au pays des chrétiens.

(10) *Op. cit.*, f° 7, recto. Marmol (*Trad. cit.*, ii, p. 533) parle aussi du mariage hafside-chabbi.

palefreniers barbares vêtus à la barbaresque qui le menaient dans Rome, à cheval » (11).

Mais c'était à Charles Quint qu'en avait l'opiniâtre prince. Il atteint la Haute Italie et le 25 mars 1548, il libelle, à Mantoue, une épitre à Gonzague. Le 5 avril, il en date une deuxième de Milan (12). Mantoue, Milan, c'est la route d'Augsbourg où la diète du Saint Empire Romain Germanique tenait ses assises depuis le 10 septembre 1547 et où, le 15 mai 1548, Charles Quint publiera le fameux *Intérim*, destiné à concilier catholiques et protestants et qui mécontentera les deux clans.

Au milieu des plus graves soucis qui aient accablé un gouvernement, l'Empereur reçoit Mouley Hassen (13), son hôte depuis le 8 mai, qui réclame justice contre les voleries de Tovar à son préjudice et vengeance contre l'usurpation d'Ahmed Soulthane. Tovar, nous apprend Paul Jove, se défendit si habilement que Charles Quint, en licenciant Mouley Hassen, l'adressa au Vice-Roi de Sicile, avec consigne

(11) *Diario del pontificato di Paolo III dall'anno 1543* (Bibliothèque du Vatican *Ms. Cappon.* 29). Nous devons la connaissance de ce passage à M. Ermete Rossi qui a bien voulu sur notre demande exécuter cette recherche. D'autres *Diaria* en latin de maîtres des cérémonies pontificales ne contiennent rien sur cette visite qui ne paraît pas avoir fait sensation.

(12) Rec. Odorici-Amari, p. 80. Dans ce recueil, la date de la première des deux lettres est marquée « 25 mars 1547 » avec un point d'interrogation. Il s'agit de 1548, puisqu'en l'été de 1547 Mouley Hassen était encore en Afrique.

(13) *Le Journal des Voyages de Charles Quint de 1514 à 1551*, par Jean de Vandenesse in Gachard. *Coll. des Voyages des Souv. des Pays-Bas*, t. ii. Bruxelles, 1874, renferme simplement ceci sur le sujet qui nous occupe : « Le 8 (mai 1548) arriva audict Augsbourg le roy de Thunes, more, vassal et tributaire de Sadicte Majesté », p. 357). *Le Tagebuch* (diurnal) du comte Wolrad von Waldeck, *während des Reichstages zu Augsburg 1548*, publié par Tross, en 1861, à Stuttgart, dans la collection de la Litterarischer Verein précise que l'entrée de Mouley Hassen à Augsbourg le 8 mai 1548 eut lieu « inter octavam et nonam pomeridianam ». Le prince « était porté en litière et accompagné de son second fils (Baccar) et d'une domesticité très restreinte, gens à moitié nègres dont l'habillement rappelle celui des Turcs » (p. 74). Et c'est tout. Dans les chroniques d'Augsbourg de la collection *Die Chroniken deutscher Städte*, aucune mention de Mouley Hassen. Rien non plus dans le rapport officiel de la Diète, imprimé en 1548-49 en la même ville.

A Augsbourg comme à Rome, le solliciteur sans couronne, sans argent et sans escorte brillante, passe à peu près inaperçu. Baccar était en réalité le troisième fils de Mouley Hassen. On ne le qualifie de second qu'on faisant abstraction de l'usurpateur Ahmed.

de pourvoir à son entretien, mais aussi avec ordre de le garder dans l'île [14].

Il n'est d'ailleurs pas douteux que l'insistance entêtée de Mouley Hassen n'ait pesé de quelque poids sur les résolutions africaines de l'Empereur et de ses généraux. En 1549, le hafside et son fils Baccar sont à bord de la flotte avec laquelle André Doria longe toute la côte orientale tunisienne. Cette grande croisière, comparable à celle de 1540 et durant laquelle on s'empare derechef de Monastir, s'efforce en vain d'induire les citadins des Echelles à reconnaître la souveraineté de Mouley Hassen et à accepter Baccar dans leurs murs. En vain également, Doria cherche à persuader Ahmed Soulthane de faire amende honorable à son père. Mouley Hassen rentre en Sicile, à Trapani [15], gros Jean comme devant. Mais, toujours ardent et infatigable, il s'embarque à Palerme en 1550 pour Mehdia avec le Vice-Roi de Vega [16]. Les contemporains qui ont narré cette expédition ne manquent pas de remarquer combien la présence de Mouley Hassen contribua, au début du siège, à assurer aux Chrétiens la neutralité bienveillante, et même, dans une certaine mesure, le concours des Chabbïa.

Voilà donc Mohammed ben Abi Taïeb, neveu et successeur d'un *moujahed* de l'Islam (combattant de la guerre sainte), raccommodé avec le hafside que Sidi Arfa avait rejeté. Le voilà en liaison, par son intermédiaire, avec les Chrétiens. Jeux de la politique. Nécessité vitale devant l'apparition au prochain horizon d'un ennemi autrement redoutable que ces derniers, le corsaire Dragut.

2. **L'attirance du Sahel.** — Les quatre années d'occupation turque de Kairouan et la façon désagréable dont celle-ci s'était terminée en 1538 pour la garnison n'avaient pas dû laisser de bons souvenirs réciproques aux deux éléments, chabbi et osmanli. Les contingents ottomans de Barbarie, puisés dans les bas fonds et dans la racaille méditerranéenne, n'abondaient ni en braves gens ni en musulmans sincères et les Kairouanais avaient certes souffert à leur contact dans

(14) *Elogi*, *loc. cit.*

(15) SALAZAR, *op. cit.*, f^os^ 6 et 7.

(16) *Idem. Ibid.*, f° 31, verso.

leurs biens et dans leurs sentiments. Mais on avait alors les mêmes adversaires, Mouley Hassen et les Espagnols, très actifs de 1538 à 1541.

Par contre, dans le lustre immédiatement postérieur à la mort de Sidi Arfa, Mouley Hassen est plus à plaindre qu'à craindre et les Espagnols, encore sous le coup de leur échec de Djemmal, se confinent à la Goulette. La hantise du Sahel s'empare alors de l'esprit des Chabbïa, de ce Sahel où quelques corsaires levantins, sans force offensive ou défensive bien redoutable, se superposent ou s'accolent aux conseils de notables et aux cheïkhs citadins.

Dès 1538, les Chabbïa, ayant refoulé les Turcs à 12 milles de Kairouan, courent derrière eux sur le chemin de Sousse. En 1540, à Djemmal, ils effleurent la banlieue de Monastir. Sousse et Monastir, voilà les deux débouchés maritimes de Kairouan. Le cheïkh Chabbi y tend comme un fleuve glisse à son embouchure. Ce terrien s'y heurte à des Ottomans arrivés depuis 1534, soldats, pirates, commerçants, placés sous la souveraineté du sultan de Constantinople et la haute direction de Kheireddine Barberousse, alors pacha de la mer.

Dans les deux villes, comme à Mehdia et à Sfax d'ailleurs, souffle le même esprit d'autonomie qu'à Kairouan. On n'y aime ni le turc, ni le hafside, ni le chabbi [17]. On biaise avec l'un qu'on est incapable d'éviter. On a rejeté le second sans retour. On renâcle devant le dernier. Des trois, c'est encore du chabbi que visiblement on s'accommode le moins.

Le Berbère est un marin sans envergure. Là même où la nécessité l'oblige à voguer sur les flots, ce qui est le cas aux îles Kerkenna ou à Djerba, il s'avère plutôt timide et circonspect. La côte orientale de Tunisie est propice à servir d'abri à des corsaires à cause du bouclier de hauts fonds sous mince lame d'eau qui la protège et dont il faut connaître les étendues et les passes pour se faufiler, sans encombre, du large jusqu'aux villes maritimes. Pourtant, au XVI^e^ siècle, chefs de flottilles ou simples raïs, nichés dans ces bourgades ou à Djerba, sont des hommes du Levant ou d'Europe. Le Sahel qui n'a pas en propre d'écumeurs de mer subit ceux du dehors.

(17) Cf. à propos de Mehdia, SALAZAR, *op. cit.*, f° 7, verso.

Avec eux, à défaut de sympathie, on entretient des relations d'affaires et, à côté de nasardes ou d'avanies, on recueille aussi du profit. Marmol [18] nous peint les Soussiens s'adonnant à la navigation et à la piraterie, à l'exemple des Turcs et en leur compagnie. Les corsaires, sans en excepter les plus célèbres comme Dragut, sont commandités par des capitalistes locaux, musulmans ou juifs émigrés d'Espagne ou de Portugal. Ils recrutent à Djerba, aux Kerkenna et dans les cités littoraliennes, des arquebusiers et des matelots qu'ils assoldent. Ils y vendent le fruit de leurs rapines. Ils s'y ravitaillent en produits alimentaires ou en objets et matériaux indispensables à la navigation (bois, goudron, cordes, etc...). Sans obéir, à proprement parler, à tous ces gens, les échelles du Sahel se prêtent sans trop de répugnance au rôle fructueux de port d'attache de ces étrangers dont la plupart sont d'ailleurs absents en mer durant la moitié chaude de l'année [19].

Avec les Chabbïa, les gens du Sahel manquent, au contraire, de points de contact analogues. La propagande religieuse de Sidi Arfa et de ses moqaddems ne paraît pas avoir beaucoup mordu sur eux. car il n'en est jamais question dans le *Fetah El Mounir*. Ils comptèrent certainement dans leurs villes des affidés de la confrérie, mais pas en nombre tel que ceux-ci constituassent des bases d'action politique pour le grand cheïkh dont on n'acceptait pas aveuglement les directives. Au surplus, les marabouts dont le Sahel était déjà nanti défendirent probablement leurs positions contre les Chabbïa. Relatant les tentatives de Sidi Arfa pour englober Sfax dans sa mouvance, l'historien El Megdich met en action contre ce santon, non seulement El Mokni, le chef local que la ville avait accepté et qui au début figurait peut-être parmi les affiliés de l'Ordre, mais encore le marabout Sidi Abdelmoula Siala et le marabout Sidi Mohammed El Kerraï [20].

(18) *Trad. cit.*, II, p. 496.

(19) Cette situation ressort de divers passages des historiens de l'affaire de Mehdia de 1550 et notamment des ouvrages déjà cités de NUCULA (p. 192) et de SALAZAR (f^os 40-52 et 60).

(20) *Op. cit.*, II, pp. 85-87. Sidi Arfa avait invité El Mokni à lui envoyer à Kaïrouan son fils pour l'instruire à fond dans le soufisme, mais aussi soupçonne l'auteur, pour faire périr l'enfant afin de punir et dompter l'obstination du père à échapper à son obédience.

En outre, le Sahel s'affirme comme une zone de citadins et de paysans logés dans des maisons et cultivant des oliviers et des jardins, tandis que l'arrière pays était au XVI^e siècle et jusqu'en 1881, le parcours de nomades, paissant des moutons et des chameaux, destructeurs d'arbres et vivant sous la tente. Irréductible antinomie des Sahéliens vêtus du gadroune, tunique haut fermée et pourvue de demi-manches, et des Bédouins habillés de burnous. Contraste profond, antipathie intime entre le cultivateur villageois et le pasteur.

Les annales des grandes nations européennes, sauf de rares périodes, ne nous offrent que des luttes entre gens fixés au sol. L'histoire de l'Afrique du Nord, et c'est là sa profonde originalité, est faite au contraire des perpétuels démêlés, armés ou non, entre sédentaires et nomades. Même en temps de paix, même lorsqu'il consent à labourer de compte à demi avec le citadin, l'homme de la steppe ne cherche qu'à le duper :

Saadi b ouldi	Ma chance est dans mon fils
Saadi b ouldi	Ma chance est dans mon fils
Iekber ou icherrekli beldi	Il grandira et m'associera un citadin
Ou ijib ez zerrïa andi	Et il apportera chez moi le grain

chante encore aujourd'hui la mère bédouine en berçant son poupon. On conçoit la profonde horreur des Sahéliens pour les Ouled Saïd dont les hordes battaient comme des vagues leurs bourgades et leurs plantations. Or, c'est sous les espèces de ces bandes détestées que les Chabbïa se présentaient aux habitants du Sahel.

Hostiles aux tribus, les Sahéliens ne le sont guère moins par nature à toute contrainte émanant d'un pouvoir central. Comme la Kabylie, le Sahel est une sorte de pôle répulsif. Population dense, rassemblée en agglomérations fermées aux infuences du dehors et à qui son groupement inspire à l'occasion une idée de sa force supérieure à la réalité. Gens ayant le goût de la plainte et facilement indociles envers les autorités. De nos jours, malgré que le Sahel soit la région tunisienne qui ait le plus gagné au Protectorat français, (sécurité des vies et des biens, refoulement des nomades), ses fils associent à la recherche acharnée des postes administratifs l'esprit d'opposition le plus ardent. Pépinière actuelle de chefs destouriens.

Ce caractère constant explique la répugnance de cette province à accueillir jadis les auxiliaires bédouins du seigneur de Kairouan et la volonté bien arrêtée des habitants d'échapper au commandement de celui-ci.

Pourtant, les Chabbïa, au degré de puissance qu'ils avaient atteint, ne pouvaient tolérer qu'un sauf-conduit turc fût requis pour que des marchandises leur vinssent d'Orient [21]. Dans un autre ordre de choses, il importait à leur budget d'acquérir la consistance et la continuité indispensables à un gouvernement. Il leur tardait donc d'inscrire sur les registres des contribuables les citadins et les possesseurs d'olivettes du Sahel. Enfin, il était utile aux Chabbïa de n'être pas absents des marchés d'arquebusiers que constituaient les cités côtières. Désir de communications libres avec la mer, besoin d'une meilleure assiette financière, possibilité de recruter des soldats à la moderne, autant de mobiles qui poussaient les Chabbïa vers Sousse et vers Monastir, irrésistiblement.

Avant eux, d'autres maîtres de Kairouan, Fatimites ou Zirides, avaient éprouvé l'attirance du Sahel : nécessité de respirer un air plus libre, de nouer des relations autonomes de négoce ou de politique avec l'extérieur, d'échapper à l'emprise, mortelle à la longue, de la steppe et des Bédouins. Pour le débile état chabbi, s'implanter d'une façon solide et stable dans le Sahel était le salut et le gage de l'avenir.

Pour la réalisation de ce programme, être de souche sahélienne ne conférait vraisemblablement aux Chabbïa aucun avantage. « Tu ne réussiras à te faire passer pour chérif, énonce un proverbe arabe, que lorsque seront morts les notables du quartier (qui t'ont connu) ». « *Ma touelli cherif illa ma imoutou kbar el houma* ». La famille de Sidi Ahmed ben Makhlouf était peut-être trop récemment promue à sa qualité éminente pour être assurée de la vénération sans réticences des habitants de sa région d'origine.

Quoi qu'il en soit, jusque vers 1546, l'ambition des Chabbïa ne semblait pas devoir rencontrer d'obstacle insurmontable dans cette direction et, sans doute, après la victoire de Djemmal, exercèrent-ils

(21) Voir sur ces laissez-passer un document du 30 avril 1537 du Rec. ODORICI-AMARI, p. 38.

sur la plupart des bourgades du Sahel une sorte de tutelle, en accord plus ou moins complet tant avec les individualités turques qui résidaient dans les échelles qu'avec les conseils de notables qui en géraient les intérêts locaux. C'est dans ce sens qu'en août 1542 les Chabbïa ne faisaient qu'un avec les Turcs [22].

Mais voici qu'El Moula Ahmed Soulthane se consolide à Tunis. Maître du Tell, il est fatalement amené à réclamer en entier l'héritage dérobé de Mouley Hassen et à épouser les anciennes rancœurs de celui-ci contre les dominateurs de Kairouan et de la Steppe. Parallèlement, un autre antagoniste plus dangereux surgit de la Syrte. Dragut, ex-lieutenant de Kheireddine Barberousse à la bataille navale de la Prévesa (1538) et au siège de Castelnovo (1539), prend d'une manière permanente ses quartiers d'hiver à Djerba depuis sa libération des galères génoises en 1544. Il y a acheté une maison et logé sa femme [23]. Dragut n'est pas un raïs ou un armateur quelconque. C'est un esprit audacieux, un amiral habile et un madré politique, capable de concevoir de vastes desseins et de les exécuter. Sa présence dans la Syrte ne reste pas longtemps inaperçue : dès avril 1546, le second fils de Mouley Hassen, Mouley Mohammed, exhale à Gonzague sa peur que Dragut ne s'apprête à le débusquer de son asile d'Hammamet [24].

A cette date, Dragut et les Chabbïa sont dans le même clan, le clan turc. Mais ils ne vont pas tarder à se disputer la suprématie sur le Sahel. Des menées du cheïkh Chabbi dans cette région, de 1540 à 1546, nous ne sommes pas très instruits. Nous savons en revanche qu'avant 1550 la confrérie s'est attaquée au Turc de Mehdia, Hassen Chelbi, neveu de Barberousse, d'après Salazar [25], et principal sei-

(22) Cf. *Supra*, chap. II, paragr. 4 et note 50.

(23) Contrairement à ce qu'avancent d'aucuns, Dragut n'a jamais été dès 1541 l'allié des Chabbïa. Capturé en 1540 à la Girolata (Corse), par Jeannetin Doria, il rama sur les galères de Gênes jusqu'au jour de 1544 où il fut relâché par André Doria à la demande de Barberousse. C'est quelque temps après cette libération qu'il choisit la Syrte comme repaire. Avant 1545, il n'avait paru en Ifriqia qu'au début de l'installation des Turcs dans les Echelles sous les dehors modestes de simple soldat d'Hassen Chelbi, à Mehdia (SALAZAR, *op. cit.*, f° 7, recto). Salazar estropie le nom d'Hassen Chelbi en Cancherivi.

(24) Lettre à Gonzague d'avril (Rec. ODORICI-AMARI, pp. 78-79).

(25) *Op. cit.*, f° 7, recto).

gneur osmanli du Sahel. Car, Louis Perez de Vargas mandait ceci au Roi d'Espagne, le 18 janvier 1548, dans une missive jusqu'ici inédite :

« Le 12 courant, j'ai reçu de Kairouan des lettres du chérif Bouzeiane (*Zeyen*) et des autres seigneurs que j'y ai envoyés. Ils m'y racontent que la paix n'a été signée entre Hassen Chelbi et le roi de Kairouan qu'à condition que les Arabes partisans du Turc en soient exclus et qu'Hassen Chelbi s'interdise de les secourir. Actuellement, l'armée du roi de Kairouan est de nouveau en marche contre ces Arabes qui se trouvent du côté de Sfax. Le roi a autorisé mes émissaires à m'écrire. Il se recommande à moi fréquemment et il m'offre ses bons services en ce qui pourra me plaire. Je tiens pour certain qu'il a fait la paix avec Hassen Chelbi plus par cautèle que de bonne volonté, car il ne l'aime pas et n'a pas confiance en lui...

Depuis la paix, Hassen Chelbi s'occupe de s'approvisionner de blé et d'orge, par mer et par terre, pour éviter de retomber dans sa détresse antérieure où il mangeait du blé à 3 ducats la fanègue. Une fois pourvu, je ne sais ce qu'il fera, car il est si inconstant qu'on ne saurait absolument pas se fier à lui... » [26].

Incapable d'assiéger Mehdia militairement ou d'enlever la place de vive force, le Chabbi faisait en somme à son adversaire la petite guerre à la bédouine, le bloquant à distance et s'en prenant surtout à ses Arabes.

Cependant Dragut, poussant sa fortune, écumait la Méditerranée avec tant de hardiesse et de bonheur qu'en 1547, si l'on en croit Sandoval [27], les flottes de Naples et de Sicile auraient été le chercher jusque dans son île, sans d'ailleurs le rencontrer. En 1548, sa collusion avec Ahmed Soulthane éclate à tous les yeux. Au retour d'une brillante expédition sur les côtes d'Italie, il rend visite à l'usurpateur et lui remet en cadeau une belle jeune fille, joyau du sac de Castellamare. Par contre, il en reçoit artillerie, munitions, biscuit et matériel naval [28]. Echange de bons procédés.

Dragut et Ahmed Soulthane d'un côté, Chabbïa et Espagnols de l'autre, rapprochements concomitants. L'appréhension d'être frustrés

---

(26) *Arch. de Simancas. Patronato Real*, liasse 11, f° 165. La fanègue est une mesure de capacité usitée en Espagne et équivalant en général à 54 litres.

(27) *Op. cit.*, II, livre XXX.

(28) SALAZAR, *op. cit.*, f° 4, recto.

du Sahel par Dragut, la crainte d'un écrasement entre leurs deux voisins du Nord et du Sud, voilà ce qui réconcilie les Chabbïa avec l'inoffensif Mouley Hassen et, par le truchement de ce dernier, les familiarise avec les Chrétiens. Les Espagnols, répétons-le, ne s'inspiraient pas dans leur action en Ifriqia d'intentions de conquête territoriale mais d'une idée de protection à grande distance des côtes italiennes et ibériques contre la piraterie barbaresque et les insultes maritimes ottomanes. Aussi, aucune objection de leur part à la main mise des Chabbïa sur le Sahel, persuadés qu'ils étaient de l'incapacité de la confrérie d'y jamais créer une base de rapines contre l'Europe.

Or, en 1549, la population de Mehdia se débarrasse d'Hassen Chelbi qu'elle expulse ainsi que ses turcs et leurs familles. Manigances d'Ahmed Soulthane, sollicitations du Chabbi auprès des Mehdiens, échouent les unes et les autres. La Djemaâa de la ville veut diriger seule les affaires [29]. Mais, quelques mois après, profitant des dissensions des notables, Dragut se glisse par ruse dans l'enceinte et s'y campe en maître. Geste inattendu attestant la différence de valeur et de méthode entre Mohamed ben Abi Taïeb et Dragut. Coup d'audace qui prétendait régler en faveur du second le débat pour la suprématie sur le Sahel. Mouvement à la vérité hasardeux qui aliène définitivement à Dragut les esprits des Chabbïa et provoque une prompte riposte espagnole. Le renversement des ententes de jadis qui se dessinait depuis 1547 (séjour de Mouley Hassen et mission du chérif Mohammed Bouzeïane à Kairouan) est en 1550 une chose accomplie. La question du Sahel en est la raison.

3. **L'ensevelissement de Mouley Hassen à Kairouan (juillet 1550).** — Contre l'installation de Dragut à Mehdia, Charles Quint réagit avec vigueur. Sous le commandement du Vice-Roi de Sicile Jean de Vega, un corps expéditionnaire reçoit mission d'arracher au corsaire la principale cité sahélienne. On enlève Sousse et Monastir qui étaient de connivence avec Dragut et le samedi 28 juin 1550, veille du jour des saints Pierre et Paul, on investit Mehdia.

---

(29) SALAZAR, *op. cit.*, f° 7, verso

Dans cette armée, nous l'avons dit, figuraient Mouley Hassen, embarqué en Sicile sous l'égide du Vice-Roi avec son fils Baccar, tandis que l'infant hafside Mouley Mohammed et le chérif Bouzeiane étaient arrivés de la Goulette avec Louis Perez de Vargas (30). Mouley Hassen espérait qu'après Mehdia, ses alliés lui reconquerraient Tunis (31). Mais son heure suprême avait sonné.

Le siège en était encore à sa phase initiale que Mouley Hassen décédait dans le camp (entre le 11 et le 25 juillet) de fièvres malignes. Le bruit avait courut qu'il avait été empoisonné par des soldats chrétiens de la Goulette, subornés par Ahmed Soulthane (32). Avant de mourir, il se serait déclaré heureux d'expirer sur le sol de son ancien royaume au moment où des ennemis allaient tirer vengeance de ses sujets rebelles (33).

Le corps fut transporté à Kairouan pour y être enterré. Divers auteurs de l'époque, Paul Jove, Nucula, Marmol (34), croient que que c'était la coûtume chez les Tunisiens d'ensevelir leurs rois à Kairouan à cause du caractère de sainteté de la ville. En réalité, la dépouille mortelle des souverains hafsides était inhumée à Tunis, soit à la Qasba même (Abou El Abbas Ahmed en 1394), soit dans un mausolée proche de Sidi Mahrez (sultans du XV^e siècle) (35).

C'est donc le hasard des circonstances qui amena exceptionnellement à Kairouan le cadavre de Mouley Hassen. On aurait pu le confier au sol sacré des cimetières de Monastir à l'instar des gens de Mehdia du XI^e siècle qui, d'après Edrisi, aimaient à y conduire leurs

(30) Le lieu de départ et le rôle respectif des deux frères ne sont pas présentés de la même manière par les historiens contemporains qui confondent souvent, semble-t-il, l'un avec l'autre.

(31) Bosio (*op. cit.*, III, p. 270).

(32) Bosio (*op. cit.*, III, p. 274). D'après Marmol (*trad. cit.*, II, p. 510), il aurait été à ce moment âgé de soixante-six ans. Il n'en aurait en que soixante, si l'on en croit une lettre de Paul Jove au duc de Mantoue du 14 juillet 1535 publiée dans *Lettere di Principi le quali o si scrivono da principi o a principi o ragionano di principi*. Tome III. Venise, 1577, p. 145. Paul Jove y donne en effet à Mouley Hassen 45 ans.

(33) Nucula, *op. cit.*, p. 141.

(34) Paul Jove, *Elogi*, p. 325 de la trad. cit. Nucula, *op. cit*, p. 142, Marmol, *trad. cit.*, II, pp. 530 et 532.

(35) Zerkechi, *trad. cit.*, pp. 183, 207, 211, 279.

morts par voie de mer (36) et à l'exemple des Zirides qui y avaient leurs nécropoles au Qaçr Es Saïda (37). Une bénédiction particulière était attachée, pensait-on, à Monastir, sans doute parce que c'était un ancien *ribat* de gens pieux dédiés au *jihad*. Aujourd'hui encore, un

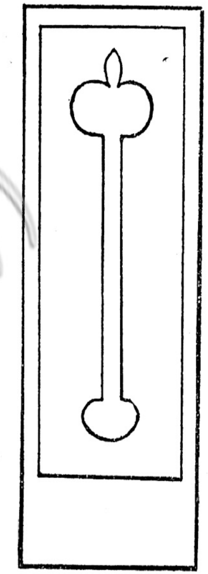


Fig. 11

DALLE TOMBALE DE MOULEY HASSEN
(zaouia de Sidi Abid)

dicton local veut qu'il y ait à Monastir une des portes du paradis (*Monastir, fiha bab men abouab ej jenna*). Si la sainteté de Kairouan (38) triompha en l'espèce de celle de Monastir, ce fut évidemment à cause du lien de famille, récemment noué entre le défunt et Mohammed ben Abi Taïeb.

(36) Edrisi, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, trad. Dozy et de Goeje. Leyde, 1866, p. 127.

(37) Ibn Abi Dinar, *trad. cit.*, p. 157.

(38) Cf. supra, notre Préambule, paragr. 1, in fine, et *ibid*, paragr. 2, citation de Paul Jove.

Observons, toutefois, que Mouley Hassen ne fut pas inhumé dans le mausolée de Sidi Arfa mais bien dans la zaouïa de Sidi Abid el Rhariani (voir figure 1) dont il avait été l'hôte trois ans plus tôt. Contre la paroi nord-ouest de la salle qui abrite le sépulcre du saint, immédiatement à gauche de l'entrée pour qui vient de la cour d'hon-

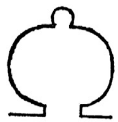


FIG. 12

DESSIN FIGURANT SUR LES DALLES TOMBALES DE DIVERS RHERAINA (zaouïa de Sidi Abid)

neur, on montre le tombeau du hafside [39]. Aucune inscription ne le décèle, mais il est recouvert d'une dalle de marbre blanc où se creuse un dessin d'ordre funéraire (fig. 11). Dessin plus grand et plus complet que ceux des autres tombes de jadis (fig. 12) appartenant toutes à des Rheraïna et dispersées çà et là dans la cour de la zaouïa.

4. **Les Chabbïa et les Espagnols de Mehdia (1550-1554).** — Cependant, les Chabbïa entraient en relations plus étroites avec les Espagnols. Des Bédouins, partisans de Mouley Hassen et de Mohammed ben Abi Taïeb, ravitaillent l'armée chrétienne dès son débarquement mais ensuite s'éloignent. Pour obtenir des tribus la continuation des approvisionnements, Vargas envoie alors à Kairouan le chérif Bouzéiane négocier avec Mohammed ben Abi Taïeb. Celui-ci voudrait qu'on l'épaulât du côté d'Ahmed Soulthane et qu'on lui reconnût Sousse et Monastir. Les pourparlers traînent parce que le cheïkh Chabbi attend pour se décider le résultat de l'offensive que Dragut, sorti de Mehdia avant l'investissement, prépare contre les lignes espagnoles [40].

(39) Dans la même pièce sont enterrés des membres de la famille Mrabeth qui, comme nous l'avons dit, fait partie des Rheraïna. Le férik Mahammed Mrabeth est enseveli dans le coin Nord tandis que le caïd Ali Mrabeth, décédé en 1906, est inhumé presque au milieu de la chambre.

(40) NUCULA, *op. cit.*, p. 150.

L'attaque du corsaire ayant été repoussée avec pertes (25 juillet), Mohammed ben Abi Taïeb se prononce contre le vaincu. Il refuse à Dragut le secours que celui-ci demande et signe avec Vega la convention déjà étudiée qui lui vaut Monastir et Sousse où il introduit un préside d'hommes montés, cest-à-dire de Bédouins, on devine avec quel contentement des citadins. Au moyen de 4.000 chevaux, il barre la route à 800 cavaliers qu'Ahmed Soulthane destinait à Dragut [41] et il ne cesse de fournir au camp chrétien des vivres de toute nature que ses nomades troquent contre du blé et du biscuit de navires. L'attitude du chef Chabbi ne se modifiera pas lorsque les Espagnols auront muni d'une garnison permanente Mehdia enlevée d'assaut (10 septembre).

Insuffisamment imbu d'esprit religieux, ou plutôt esclave de la dure nécessité, Mohamed ben Abi Taïeb préférait à Ahmed, solidement installé à Tunis, son père errant, et à Dragut fixé dans la Syrte, les Espagnols aux bases lointaines. La trève de six ans, signée le 28 décembre 1550, entre « Muley Hamet, rey de Tunez, y el señor Alonso de la Cueva y de Benavides, alcaide y capitan general por Su Magestad en la fortaleza de la Goleta de Tunez » [42] consacre un paragraphe au « señor del Caruan »

« Le seigneur de Kairouan ayant été et étant serviteur de Sa Majesté, il est entendu qu'il participe à la trève actuelle, sous cette réserve que si elle venait à se déchirer entre Son Altesse (le roi de Tunis) et ledit seigneur de Kairouan, il ne s'en suivrait pas rupture de la présente, conclue entre Son Altesse et don Alonso ».

(41) *Ibid.*, pp. 169-171. A la p. 169 de Nucula, il est question d'une ville de Marnaben située à 18.000 pas de Mehdia, entre celle-ci et Sousse. Aucune localité actuelle ne porte ce nom, mais, à peu près à la distance (26 km.) et dans la direction indiquées, nous rencontrons les deux villages de Mnara et de Bembla qu'un kilomètre ou guère plus sépare l'un de l'autre. Les Espagnols ont très bien pu considérer comme une seule bourgade le couple Mnara-Bembla. En tout cas, les trois premières syllabes de cette appellation correspondent presque exactement à Marnaben. L'existence de Bembla à l'époque est des plus plausibles, car ce centre est cité au troisième quart du XVe siècle dans un acte habous relatif à Sidi Abdel Aziz ben Ayach, grand saint enterré à Téboulba. (Renseignement de Si Hassen Abdelwahab). Si l'on adopte notre façon de voir, il faudrait ajouter Mnara à la nomenclades agglomérations saheliennes de cette période.

(42) Le texte en est conservé aux *Archives de Simancas* (*Patronato Real*, liasse 11, f° 160).

Ce genre de paix qui confère en somme à Ahmed Soulthane toute liberté contre Mohammed ben Abi Taïeb ne remplit par ce dernier d'une joie sans mélange [43], mais des circonstances impérieuses commandent ses gestes. En janvier 1551, Dragut ne mène-t-il pas audacieusement une armée à plus de 150 km. de la mer (Gabès) jusque sous les murs de Gafsa, en plein pays d'obédience religieuse chabbia [44] ?

La tentative avorte, mais Dragut continuera à ne pas pardonner [45] à Mohammed ben Abi Taïeb l'appui détourné prêté par lui sous Mehdia à ses adversaires dont le succès le réduit à s'enrôler comme amiral au service direct de Stamboul [46].

Tel en 1518, Kheireddine Barberousse, après la défaite à Tlemcen et la mort à Rio Salado de son frère Aroudj sous les dagues chrétiennes, tel Dragut, malheureux devant Gafsa, traqué sans merci dans la Syrte par A. Doria, coincé entre Mehdia espagnole et Tripoli encore pour quelques mois maltaise, tel Dragut, disons-nous, se réfugie au printemps de 1551 à l'ombre tutélaire de la Sublime Porte. Il y restera cinq ans, jusqu'en 1556.

Observons aussi qu'après avoir soulevé l'intérieur de l'Ifriqia contre Mouley Hassen coupable de forfaiture envers l'Islam, et revêtu pour ou par la guerre sainte les titres d'Imam et de Calife, le seigneur de Kairouan, refoulé par les événements dans une position analogue à celle du hafside en 1535, n'agit pas autrement que lui. A l'autre bout du Maghreb, Mohammed el Mahdi, fondateur de la dynastie des chérifs saadiens et descendant du Prophète, sévit au même moment contre les confréries qui l'ont aidé à se hisser au pouvoir et se rapproche des Espagnols d'Oran contre les Turcs qui se sont récemment emparés de Tlemcen. La politique a de ces revirements et de ces exigences.

---

(43) D'après une lettre de Fernand de Vega à son père Juan de Vega du 1er mars 1551, le Chabbi ayant appris la trêve n'est plus aussi empressé à ravitailler la garnison de Mehdia (*Arch. de Simancas. Estado*, liasse 1119).

(44) Voir sur cet événement notre étude sur *Dragut dans l'Oued Gabès et contre Gafsa, hiver 1550-1551* (*Rev. Tun.*, 1918, pp. 38-41).

(45) Cirni, *Successi della armata delle Maestà catolica destinata all'impresa di Tripoli di Barberia della presa delle gerbe e Successi dell'armata turchesca*. In Vinegia, MDLX, f° 3.

(46) Voir notre étude sur *Dragut, amiral turc, (mai 1551-avril 1556)*, (*Rev. Tun.*, 1930, pp. 106-118).

A vrai dire, Dragut, chef d'escadre ottoman, se préoccupe encore, en août 1551, des Chabbïa et complote contre eux avec des cheïkhs bédouins [47]. Mais à mesure que sa valeur s'emploie sur des théâtres plus grands, sa rancune s'endort. Bras droit du beylerbey de la mer, Sinane ou Piali, Dragut oublie momentanément le successeur de Sidi Arfa. Tranquille de ce côté, ce dernier est en revanche en butte aux attaques d'Ahmed Soulthane, insuffisamment contenu par la Goulette depuis la trêve, et qui jette les yeux sur Sousse. Le marabout se serre donc contre ceux des Espagnols qui sont ses voisins. Entre lui et les chefs de la garnison de Mehdia, des épitres s'échangent dont quelques-unes, sauvées de la destruction, nous instruisent des relations de leurs auteurs.

Quatre lettres de Mohammed ben Abi Taïeb, de mars 1551, dévoilent à Fernand de Vega les détails de l'activité de Dragut et traitent d'un accord à nouer contre ce corsaire avec le cheïkh Soliman, mécontent djerbien, venu à Kairouan solliciter, dans ce sens, les bons offices du Chabbi. Il y est également question de deux fils du fqih Badereddine, sans doute de Kairouan, captifs sur les galères de Naples et dont le rachat est demandé. On y annonce qu'on a un lion dont faire cadeau à Fernand de Vega. On restitue à ce dernier une lettre en espagnol apportée par un messager juif. On prie ce gouverneur de la renvoyer traduite en arabe et de n'écrire que dans cette langue car, à Kairouan, personne ne sait la langue chrétienne. On a cependant une conversation de première importance avec ledit juif qu'escortera jusqu'à la côte un serviteur du Chabbi [48].

Les accointances des Chabbïa avec le gouverneur de Mehdia se condensent en quelque manière dans un pacte signé le 6 juin 1552 dans cette ville entre Sanche de Leyva et le prétendant au trône hafside, Mouley Mohammed, celui-ci stipulant en son propre nom et au

---

(47) *Copia de capitulos de carta de Hernando de Vega, de Africa, de VIII de agosto 1551 para Juano de Vega* (*Arch. de Simancas*, *Estado*, liasse 1119).

(48) *Copia de una carta traduzida de morisco en castellano escritta del rey del Caruan a Juan de Vega en nueve de março 1551*. *Idem*, sans date, jointe à la précédente. *Idem*, pour Fernand de Vega, déjà citée par nous, jointe aux lettres de celui-ci du 24 mars. *Idem*, sans date, jointe à la précédente (*Arch. de Simancas*, *Estado*, liasse 1119). Le tout sous le titre général de *Cartas moriscas traduzidas en castellano*.

nom du roi de Kairouan [49], son beau-père. Instrument diplomatique qu'on appellerait aujourd'hui une convention de commerce, d'établissement et de bon voisinage, réglant les mouvements des gens et des marchandises entre les territoires des trois contractants. C'est également un traité politique où l'infant hafside s'avoue vassal de Charles Quint et en cette qualité s'oblige à verser chaque année à l'Empereur ou à son délégué 4.000 écus d'or en espèces ou en nature, plus 6 chevaux, 6 faucons, 6 lévriers, et 6 esclaves chrétiens.

Ainsi, Mouley Mohammed, soit du vivant de son père, soit après, avait, dans la décomposition générale du vieux royaume hafside, conservé quelques ressortissants, comme jadis les derniers Mérovingiens ou Carolingiens dans la débâcle de leur empire. Il est fâcheux que la « Capitulacion » de 1552 ne spécifie pas quels sont ces ultimes, et peut-être chancelants, fidèles de la légitimité. Parmi eux, nous avons en 1546 rencontré les habitants d'Hammamet. En 1550, selon Salazar, le corps de Mouley Hassen décédé est convoyé de Mehdia à Kairouan par le caïd Mahmoud de sa ville de « Repes » [50]. Nom évidemment estropié. Localité mal identifiable. Probablament, bourgade du Sahel [51]. En matière de tribus, Mohammed avait certainement des attaches avec des fractions bédouines, sans parler des O. Yahia, peuplade d'origine de sa grand-mère Bent el Djezia. Un document espagnol de janvier 1551 le représente comme vivant chez un sien oncle, cheïkh d'Arabes [52].

L'harmonie entre Chabbïa ou Mouley Mohammed et les Espagnols, entre Kairouan et Mehdia, Ahmed Soulthane s'efforça de la troubler et de la dissiper après que la garnison de ce préside eut obligé à s'enfuir son chef régulier, Sanche de Leyva, pour lui substituer

(49) *Capitulacion hecha en Africa a VI de junio de 1552 entre el Illmo señor Muley Mahamet. Infante de Tunez, y en nombre del Illmo señor Rey del Caruan de quien dixo tener poder, y el Illmo señor don Sancho de Leyva, alcayde y capitan general de la dicha ciudad y sus comarcas.* (*Arch. de Simancas*, *Patronato Real*, liasse 11, fo 171).

(50) Salazar, *op. cit.*, fo 49, verso.

(51) Le nom de Repes évoque celui de *Ruspae* ou *Ruspina*, le Monastir romain situé un peu au nord de l'actuel et dont l'emplacement, voisin de Skanès, et couvert de sable entrecoupé de jardins, est connu sous l'appellation d'El Qadima (L'Ancienne, sous entendu Ville).

(52) Lettre d'Alonso de la Cueva au Roi et à la Reine de Bohême. De la Goulette de Tunis, le 6 janvier 1551 (*Arch. de Simancas*, *Estado*, liasse 476).

Antoine de Aponte issu de ses rangs. Le 28 décembre 1552, Ahmed Soulthane, vainqueur de l'armée du Chabbi, s'avance presque jusqu'à Sousse et mande ce qui suit aux révoltés :

« Louanges à Dieu; De la part du Serviteur de Dieu (*Abd Allah*) qui se confie en lui et le charge de toutes ses affaires, l'Emir des Fidèles (*El Moumenine*) et le Sultan des Musulmans (*Soulthane El Meselmine*) Ahmed. Que Dieu l'affermisse (*aïadaho Allah*) et le glorifie (*naçaraho*). A la Seigneurie des commandants (*hakmine*) de la place (*hoçn*) de Mehdia et de tous les soldats (*choldhadh*), que Dieu (qu'il soit exalté !) les traite généreusement.

Rien d'autre que le bien. Comme vous le savez, nous aimons le Sultan Empereur (*Emberadzour*) et nous comptons aujourd'hui parmi ses féaux et amis. Nous vous informons que, grâce à Allah, nous avons cassé ce rebelle de Chabbi (*kasserna hedz el qaim ech Chabbi*) et pris toute sa mahalla, événement heureux pour l'Empereur, pour vous et pour nous. Nous vous avisons que des pourparlers ont couru entre nous, le fils du vice-roi (*biz er rey*) et le capitaine (*qabthane*) son successeur [53] au sujet du service de l'Empereur, du vôtre et du nôtre. Seule, notre non-arrivée en ces lieux en a empêché la conclusion. Maintenant, grâce à Dieu, nous y sommes avec notre mahalla et nos tribus (*njd*) et nous campons actuellement près de Sousse. Envoyez-nous le caïd Mohammed ben Jaelkheir ou un autre de votre choix pour nous entretenir avec lui de nos intérêts (communs). Nous ne sommes venu dans ce pays, Dieu le veuille, que pour votre bonheur, votre avantage et pour l'arrangement, s'il plaît à Allah, de toutes les affaires et projets. Si vous nous envoyez une missive par le messager précité, que la lettre soit dans la langue des musulmans, car nous n'avons personne dans la mahalla sachant lire la vôtre. Ecrit sur l'ordre souverain, à la date du 29 hidjé de l'année 959 ».

Signature-paraphe d'Ahmed Soulthane.

Remarquons, en chemin, que ce prince se qualifie ici d'*Emir El Moumenine* (chef des croyants) et de *Soulthane El Meselmine* (Sultan des Musulmans). Sans doute, la chancellerie du hafside opposait-elle ces titres à ceux du chabbi. Notons encore que le nom officiel de

(53) Allusion aux deux premiers gouverneurs de Mehdia, Fernand de Vega et Sanche de Leyva. Notons la présence de noms espagnols ou italiens de rang ou de métier sommairement arabisés : *Emberadzour* (Emperador et Imperatore), *Biz er Rey* (Virrey et Vicerè), *Choldhadh* (Soldado et Soldato). C'est ce que nous appellerions aujourd'hui du sabir, assez piquant à rencontrer dans une lettre officielle. L'original de celle-ci est aux *Arch. de Simancas*, *Estado*, liasse 1121, fo 16. Nous en donnons une reproduction photographique (fig. 13).

ce roi est Ahmed et nullement Hamida, forme souvent adoptée pour le désigner par les Européens [54] tant au XVIe siècle que depuis. C'est ce que corrobore une monnaie inédite de notre collection :

Naçri d'Ahmed Soulthane

Voir plus loin fig. 14

AVERS	REVERS
احمد سلطان	لا اله الاّ الله
ابن الحسن	محمد رسول الله
عز نصره ٩٦١	نصر تنا بالله
	تونس

TRADUCTION

Ahmed Soulthane	Il n'y a d'autre divinité que Dieu.
Fils d'El Hassen	Mohammed est l'Envoyé de Dieu.
Que (Dieu) favorise sa victoire	Notre victoire vient de Dieu.
961 (1554)	Tunis.

Pièce rectangulaire en argent de 1 cm. 5 de hauteur sur 1 cm. 3 de largeur, analogue au naçri moumeni. Encadrement de petits ronds. Poids : 1 gr. 12.

Exemplaires mal taillés datés de 961 et 964 Hég. Remarquons, au début de la dernière ligne de l'avers, la date formulée en chiffres, innovation aux habitudes monétaires précédentes inspirée par les pièces turques.

Après la défaite que lui a infligée Ahmed Soulthane en 1552, la situation du Chabbi se complique. Depuis quelques temps, les Osmanlis, maîtres dès 1535 de Constantine, puis de Biskra (1542) sont à l'Oued Rhir (1552), limitant, dans ce sens, l'expansion de la confrérie. En 1554, fait plus grave. Les Espagnols, avec lesquels Mohammed ben Abi Taïeb est en coquetterie et qui, de Mehdia, gardent en quelque sorte son flanc Est, évacuent cette forteresse le 4 juin [55]. Les Chabbïa sont dès lors coupés de la mer. Et, en 1556, c'est le retour de Dragut en Barbarie, à Tripoli, jusque-là tenue par Morat Agha depuis la conquête turque de cette ville sur les chevaliers de Malte (août 1551).

---

(54) Hamida est un diminutif familier et affectueux d'Ahmed. C'est ainsi que le bey actuel de Tunis, prénommé Ahmed est, dit-on, appelé Hamida dans l'intimité, par sa famille particulière.

(55) Lettre écrite de Mazzara (Sicile), le 7 juin 1554, par Fernand d'Acuña, Gouverneur de Mehdia, à Charles Quint (*Arch. de Simancas*, *Estado*, liasse 1122).

En quelle qualité Dragut s'installait-il à Tripoli ? Comme sandjaq-bey, allègue Cirni en 1550 [56]. Malgré ce grade qu'il possédait depuis qu'il avait accédé à la fonction d'amiral ottoman, Dragut demeure toujours pour les Européens un corsaire et même le Corsaire par excellence. Dans les ouvrages ou les lettres de cette époque on n'accole jamais à son nom que l'appellation de raïs, c'est-à-dire celle de capitaine de navire : Draguto Arraez, Dragut Arrays, etc... [57]. Des documents musulmans officiels nous apprennent pourtant que Dragut avait fini par décrocher le titre envié de Pacha, supérieur à la vérité à l'importance intrinsèque du poste de Tripoli. Non seulement une inscription gravée à Djerba en 1567, deux ans après la mort de Dragut [58], mais encore un acte notarié passé à Kairouan en juillet 1558 et que nous publierons plus loin, témoignent que Dragut était investi de cette haute dignité dès son retour en Afrique.

A peine nanti, en mai 1556, de l'office de gouverneur de Tripoli, Dragut, enfin promu pacha et rendu à son œuvre africaine, ne perd par ses heures en longues réflexions. Il se joint à Hassen Corso d'Alger pour assiéger Oran d'où les deux compères se retirent bredouilles. Le printemps et l'été, propices aux courses navales sont terminés. Voici l'automne et l'hiver. Dangereuses sur mer, ces deux saisons dirigent vers l'arrière pays les pensées d'un homme aventureux à qui pèse l'inaction. Contrairement aux Espagnols, désespérément accrochés au littoral, Dragut, à l'exemple de Kheireddine, n'hésite pas à se lancer dans l'intérieur. Il avait échoué en janvier 1551 devant Gafsa. Dans Gafsa, il entre avec ses troupes le 20 décembre 1556 [59]. A la

---

(56) *Op. cit.*, f° 3, recto.

(57) Voir par exemple *Lo que escrive de Trapana don Juan Pineyro por una carta de 5 de Enero 1558* (*Arch. de Simancas*, *Estado*, liasse 484, f° 80) ou *Informacion contra el Rey de Tunez* du 28 octobre 1558 (*Ibid*, f° 6) ou encore la relation de Pedro de Salzedo de juin 1560, in MONCHICOURT, *L'Exped. Esp. de 1560 contre Djerba*, p. 210.

(58) *Ibidem*, p. 148. Dans son récit de l'attaque ottomane contre Malte, où Dragut fut tué en 1565, ULLOA ne désigne jamais ce personnage que sous le nom de Dragut Raïs. « Dragut Raïs, vice-roi de Tripoli » écrit-il au f° 55, recto de son ouvrage *La Historia dell'Impresa di Tripoli di Barberia, della presa del Pegnon di Velez... et del successo della potentissima armata Turchesca venuta sopra l'isola di Malta, l'anno 1565...* Sans lieu, ni date (Rome, 1566).

(59) *Doc. divers réunis par* JUAN PEREZ DE CASTRO in CAT. *Mission Bibliographique en Espagne*, Paris, 1891, p. 85.

place d'un affidé des Chabbïa, Dragut établit là un caïd à sa dévotion, puis, ayant regagné la côte, il convoque le cheïk de Djerba qu'il interne à Tripoli où bientôt il le fera périr [60].

Evénements peu rassurants pour le seigneur de Kairouan, désormais serré entre deux ennemis, le hafside Ahmed au Nord, le turc Dragut au Sud. Par surcroit, ses deux adversaires s'entendent comme larrons en foire. En juillet 1557, sur de bonnes paroles de Dragut qu'on lui avait rapportées, Philippe II, roi d'Espagne depuis deux ans après son père Charles Quint, esquisse une tentative de séduction sur le corsaire [61]. Mais déjà celui-ci méditait des projets d'extension vers le Nord. Des nouvelles de Barbarie du 5 octobre, arrivées par la voie de Djerba, annonçent à l'Europe que Dragut prépare une expédition contre Kairouan [62]. La guerre musulmane que Sidi Arfa avait déclarée quatre lustres plus tôt au hafside protégé des chrétiens, Dragut allait maintenant la mener lestement contre le Chabbi, client mal dissimulé des Espagnols.

5. **La conquête de Kairouan par Dragut (27 décembre 1557).** — Avant de s'enfoncer dans l'intérieur, Dragut, qui l'année précédente, avait déjà groupé sous sa main à Tripoli cheïkhs ou notables de Gafsa ou de Djerba, décida de garantir complètement ses derrières. Il déporta donc, également à Tripoli, les principales familles de Sfax ainsi qu'El Mokni, seigneur de cette échelle depuis quatre lustres [63].

Puis, de Sfax, ou plus simplement, sans doute de Sousse, Dragut, tournant le dos à la mer, se lança résolument contre Kairouan à travers la steppe répétant le coup qui lui avait réussi contre Gafsa, deux ans plus tôt. Audacieuse entreprise peu connue qu'on ne peut s'empêcher de comparer à une autre qui nous est plus familière, c'est-à-dire à la marche de la colonne Mangin sur Marrakech (septembre 1912) exécutée pour en déloger le marabout El Hiba et ses

(60) *Ibid.*

(61) Lettre de Philippe II à Dragut. De Londres, le 2 juillet 1557 (Rec. DE LA PRIMAUDAIE, p. 279).

(62) Documents CAT., p. 88.

(63) Lettre d'Alonso de la Cueva à Philippe II, du 17 février 1558 (*Arch. de Simancas*, *Estado*, liasse 484, f^os 23 et suiv.). Voir aussi EL MEGDICH, *op. cit.*, p. 88).



FIG. 13

LETTRE D'AHMED SOULTHANE
aux chefs de la garnison espagnole de Mehdia
(29 hidjé 959 (28 décembre 1552)
Extraite des Archives de Simancas

Hommes Bleus. Allez-y carrément, avait prescrit au colonel Mangin le général Lyautey. Dans une circonstance analogue, Dragut lui aussi y alla carrément.

D'après certains renseignements de Bône, l'offensive de Dragut contre Kairouan aurait été concertée avec Alger dont le pacha se proposait d'opérer sa jonction avec le camp du caïd de Biskra, celui de Constantine, celui de Bône et avec les Kabyles du cheïkh des Beni-Abbès. Projet turc réel ou racontar indigène, on devait couper la retraite vers l'Ouest au Chabbi, une fois vaincu, et rejoindre dans la vallée de la Medjerda Dragut vainqueur pour s'avancer tous ensemble contre Tunis et la Goulette.

Quoi qu'il en soit, voici comment est relatée la prise de la cité d'Oqba dans les informations kairouanaises ou tunisoises du service des renseignements espagnol :

« Le 26 décembre (1557), Dragut parut à 8 milles (12 km.) de Kairouan avec 1.500 Turcs, 3.000 escopettiers de Djerba ou d'ailleurs et beaucoup de fantassins de la région de Tripoli. L'accompagnaient le cheïkh Saïd [64], le cheïkh Belabi (Bel Larbi) et l'infant de Tunis, Mouley Mohammed, avec 1.500 cavaliers. Le soir même, le roi de Kairouan sortit de la ville, pour s'unir aux Arabes de son çof qui en tenaient les abords. Escarmouches avec les Arabes de Dragut qu'il chargea et refoula dans le camp de celui-ci, leur tuant 15 ou 16 notables. Il se retira ensuite afin d'éviter la dommageable fusillade des Turcs et il gagna les tentes que ses Arabes et lui avaient dressées près de Kairouan. Sur son ordre, quelques-uns de ses serviteurs voulurent quérir en ville de l'orge et d'autres provisions. Mais ils trouvèrent portes closes, gens criant Vive le Turc et murs ornés des têtes de deux fils du roi et d'un de ses caïds; selon d'autres, il ne s'agissait pas de ses enfants. A cette vue, les Arabes conseillèrent au roi de vider les lieux. Il les écouta et prit le chemin d'Hammamet où il planta ses tentes près de la mer. Il y est encore.

Dragut pénétra le lendemain dans la place où le saluèrent et lui baisèrent la main certains marabouts (*morabitos*). Il les accueillit fort mal, leur reprochant de l'avoir jadis combattu au temps de sa moindre puissance et de s'adoucir maintenant devant l'impossibilité de résister à son armée. Il les chargea de chaînes eux et les gros bonnets de la cité. Comme biens du roi

---

(64) Il faut probablement lire ici « le cheïkh (d'une fraction des O.) Saïd » C'est, en effet, une habitude des Européens d'alors de donner comme nom propre aux chefs indigènes celui même de leur tribu.

> ou de ses frères et parents, il ne découvrit que du blé et de l'orge, car tout l'argent avait été expédié en des montagnes qu'occupent les *talmudes* (adeptes) qui sont des Arabes qui le considèrent (le roi) comme leur Prophète. Telle est la situation de Dragut à Kairouan et du roi avec les Arabes.
>
> Dragut, dit-on, se fit précéder en ville par le corsaire Euldj Ali... » [65].

L'examen de ce texte suscite quelques remarques.

Premièrement, il n'y est pas question d'intelligences que Dragut se serait ménagées en ville. Pourtant, dès que le Chabbi est menacé de près, les habitants le renient et se révoltent. Son autorité était donc bien fragile et dangereusement minée. L'historien Ibn Abi Dinar observe à ce sujet que les Kairouanais étaient las de l'administration et des guerres de Mohammed ben Abi Taïeb. Il ajoute qu'un des *khoddam* (serviteurs) des Chabbïa, nommé El Rhali, fut la cause de l'arrivée des Turcs à la suite d'un incident. Mais cet incident dont le récit nous aurait comblés d'aise, Ibn Abi Dinar juge qu'il serait trop long de le narrer, et il coupe court à notre curiosité. « En voilà assez là-dessus » conclut-il. Nos regrets de cette désinvolture sont d'autant plus vifs qu'effectivement un certain Rhali, à la vérité d'un rang social plus élevé que celui de frère convers de confrérie, joue un rôle politique entre Turcs et Kairouanais en juillet 1558, comme on le verra ci-après.

Seconde réflexion. Marmol, après avoir justement expliqué que Dragut avait préparé son succès en conjurant contre le roi de Kairouan avec quelques uns des alfaquis et des citadins, prononce que Dragut s'introduisit en ville à l'improviste et tua le susdit roi [66]. Quant à Ibn Abi Dinar, il veut que Mohamed ben Abi Taïeb ait été

(65) Ce document, capital pour la prise de Kairouan par Dragut, figure dans un ensemble d'informations qui commence ainsi : *Lo que refiere un espia que vino de Bona a primero de henero 1558*, (*Arch. de Simancas*, *Estado*, liasse 484, f^os 27 et suiv.). Le passage relatif à l'affaire de Kairouan débute par ces mots : *Lo que se a savido del rrey del Caruan y de Dragut por espias que han venido de alla y por otros moros de Tunez...*

La seule pièce contemporaine connue jusqu'ici (*Doc. Cat.*, pp. 86-87) qui parlât de cet événement le reculait au 3 janvier 1558. Nous l'avons suivie dans nos travaux antérieurs sur Dragut et notamment dans notre étude sur *Dragut dans l'Oued Gabès et contre Gafsa, hiver 1550-1551* (*Rev. Tun.*, 1918, p. 40). D'après ce papier, émanant d'un informateur espagnol en janvier 1558, Dragut aurait conduit contre Kairouan 3.500 Turcs de Tripoli, les gens des galères et 1.500 maures.

(66) *Trad. cit.*, II, p. 533.

arrêté par Dragut et pendu [67]. Version que suit le moderne Ben Dhiaf dans son histoire encore manuscrite.

Contre cette assertion, le document que nous venons de traduire est corroboré par le document du recueil de Cat. D'après ce dernier, Dragut fut reçu dans l'enceinte sans coup férir, le roi de Kairouan s'étant enfui à cheval chez les Arabes lorsqu'il vit que les siens agitaient un drapeau rouge à eux confié par Dragut.

Devant ces deux textes de 1558 et leur concordance générale, impossible de continuer à adopter la thèse de l'occision de Mohammed ben Abi Taïeb. Il serait bien étrange, en effet, que les agents espagnols aient tous deux erré sur ce point capital. Au surplus, aucune lettre d'Alonso de la Cueva des années 1558-1560 ne laisse supposer un seul instant que le roi de Kairouan de cette période ne soit pas celui de 1557.

Troisième observation. Le hafside Mouley Mohammed, qui faisait encore figure de prince en 1552, est en 1557 réduit à rien. Obligé de vivre aux crochets de son parent le cheïkh bédouin (peut-être le Bel Larbi du document espagnol), il le suit jusque dans les rangs turcs.

Quatrième glose. Dès le contact établi avec Dragut, Mohammed ben Abi Taïeb se replie faute d'arquebusiers. Alors que Sidi Arfa avait disposé de gens munis d'escopettes, son neveu n'avait sous la main aucune force de cette nature. Imprévoyance ? Incapacité ? Plus probablement, absence de pécune et d'un territoire de recrutement. Malgré qu'elle fût devenue sous les Chabbïa le centre d'une principauté, Kairouan n'en restait pas moins une capitale de steppe, chef-lieu d'une région très pauvre. N'ayant acquis ni le Sahel, indépendant ou turc, ni le Djerid, qui obéissait à Ahmed Southane, le calife Chabbi avait manqué d'endroits où lever des assoldés et où percevoir des contributions suffisantes pour se payer d'une manière permanente ou occasionnelle un corps de fusiliers. Par là, il se distinguait de Dragut, d'Ahmed Soulthane et des Espagnols, pourvus de moyens offensifs et défensifs plus perfectionnés et s'assimilait aux cheïkhs des tribus dont tout l'appareil belliqueux consistait en cavaliers non encadrés et sans armes à feu.

(67) *Trad. cit.*, p. 271.

Au fond, les princes Chabbïa, malgré leur science religieuse et leurs titres flamboyants, sont des bédouins appuyés sur des bédouins. On conjecture que leur entourage de cheïkhs de nomades devait le prendre de haut avec les Kairouanais. Sans parler des oulémas jaloux, des membres des familles maraboutiques envieux, les citadins dans leur ensemble répugnèrent probablement à subir un siège pour conserver un imam et un calife dont les Arabes des campagnes étaient le soutien principal, sinon unique.

Soutien, d'ailleurs équivoque et chancelant. Tout au long de l'histoire hafside, les tribus hilaliennes et soléimites ne font que vendre leur concours au plus offrant, changeant de camp sans vergogne et sans préavis, au minime avantage réalisé ou entrevu. Véritables compagnies d'aventure. Sur ces bandes de mercenaires-nés, que valait, devant l'argent turc, le prestige religieux du Chabbi ? Sans doute peu de chose.

Ajoutons que si Kairouan avait rejeté comme une ennemie la confrérie qui lui avait restitué sa vieille primauté en Ifriqia et son ancien rôle de commandement, il faut attribuer également cette défaillance à l'action délétère de la thriqa adverse, celle des Rheraïna. Formuler que les marabouts, issus de Sidi Abid, furent très aises de se débarrasser de concurrents comme les descendants de Sidi Ahmed ben Makhlouf qui, par leur pouvoir politique et leur propagande spirituelle, nuisaient doublement à la vogue de leur zaouïa, n'est pas gratuite supposition. Des pièces officielles de la période suivante, et par exemple un *amra* inédit du pacha de Tunis, Hassine, rendu au printemps de 1596 (première décade du mois de chabane 1004 Hég.) (68), rappellent, en effet, les services des Rheraïna. Notamment, le décret précité spécifie en propres termes que le saint cheïkh Mohammed El Rhariani est celui qui a facilité la conquête de la ville de Kairouan et sa soumission aux Sultans ottomans par l'intermédiaire du pacha Dragut.

Pour empêcher par la diplomatie l'élimination des Chabbïa, Alonso de la Cueva, châtelain de la Goulette, avait essayé de convaincre Ahmed Soulthane que son intérêt voulait qu'il s'unit au Chabbi contre

(68) Document communiqué par Si Sadoq Mrabeth, cheïkh actuel de la zaouïa Rharianïa (zaouïa de Sidi Abid).

Dragut et qu'il employât son trésor à enrôler des Arabes dans cette intention et à débaucher ceux du Turc. En vain, répéta-t-il son conseil après la chute de Kairouan. Il était trop évident que cet événement bouleversait toute la situation politique au détriment des maîtres de Tunis et de la Goulette. Que gagnait Ahmed à la déconfiture de Mohammed ben Abi Taïeb, incapable de mettre sur pied une véritable armée et à son remplacement par le remuant et redoutable Dragut ? Ne plus recruter désormais d'Arabes dans les parages de Kairouan n'était pour le fils et successeur de Mouley Hassen que le moindre des maux à envisager pour l'avenir.

Mais Ahmed persistait à ne voir dans les Chabbïa que les usurpateurs de la seconde ville du vieux royaume hafside. Sa neutralité avait puissamment servi Dragut. Il craignait d'ailleurs les manigances du corsaire et se croyait tenu de ménager un homme qui, de Sousse, pouvait être tenté de lui ravir Hammamet (69). Dragut profitait largement de ces dispositions bienveillantes d'Ahmed Soulthane. De Kairouan, il avait engagé avec lui une active correspondance qui attestait leurs bons rapports. Il tendait à incliner le hafside vers une rupture avec la Goulette. Des Turcs allaient et venaient librement dans Tunis, comme chez eux.

Heureusement pour les Espagnols, Dragut se trouva dans l'impossibilité d'exploiter à fond son succès et de compléter sa prise de possession de Kairouan par celle du pays circumvoisin jusqu'à Gafsa, ainsi qu'il en avait eu l'intention. Mécontents du pacha qui leur avait confisqué le bétail razzié par eux, les Arabes de sa colonne songèrent vite à déserter pour rallier les bédouins leurs parents, inféodés au seigneur de Kairouan. Ils écrivirent même au fils, réfugié à Tunis, de l'ex cheïkh de Gafsa dépossédé par Dragut, pour qu'il les aidât à obtenir l'appui d'Ahmed Soulthane qu'ils demandèrent directement. Mais celui-ci s'excusa sur ce que, à peine de retour du Djerid, où Tozeur dépendait de lui, sa cavalerie était très fatiguée (70).

Autre élément équivoque : Mouley Mohammed, quelque peu en l'air

(69) Lettres des 8 et 13 janvier 1558 d'Alonso de la Cueva à Philippe II et à la régente d'Espagne (*Arch. de Simancas*, *Estado*, liasse 484, f° 29).

(70) Mêmes lettres

depuis la convention de 1550, conclue entre son frère aîné Ahmed et le châtelain de la Goulette, convention qui lui interdisait moralement l'accès de cette forteresse [71]. Le 15 mars 1558, Alonso de la Cueva ne recevra-t-il pas de ce prince errant une lettre contenant des offres de service ? L'infant y expliquera qu'il suivait à contre cœur les Arabes de son oncle amis des Turcs, et il y demandera un sauve-conduit pour la Goulette. Alonso de la Cueva ne le découragera pas, louera sa fidélité à l'Espagne et l'invitera à un colloque. Alonso de la Cueva était poussé dans ce sens par la reine Rahmouna (*la reyna Arramona*) qui vivait à la Goulette, refuge des diverses veuves de Mouley Hassen [72], et était peut-être la mère de l'infant. Celui-ci, une fois en résidence à la Goulette, apte dès lors à nouer des intrigues dans la capitale, serait un prétendant au trône de Tunis plus dangereux qu'un vagabond éloigné, compagnon de nomades. Perspective de nature à faire réfléchir Ahmed sur les représailles que lui vaudrait, de la part des Espagnols, la persistance de son intimité avec les Turcs. A tout le moins, cette crainte le persuaderait-elle de débourser les mille ducats promis par lui à son cadet si ce dernier se résolvait à se retirer en Sicile et dès lors l'hospitalité à accorder à Mouley Mohammed

(71) En 1540, Mouley Hassen, ayant conclu avec l'Espagne une convention relative à la reconquête de ses états, avait laissé comme otage à la Goulette son deuxième fils Mohammed. En 1542, après la révolte de son aîné Ahmed, Mohammed est relâché et le troisième enfant de Mouley Hassen, Aboubekr, prend sa place jusqu'en 1547 (Instructions du Vice-Roi de Sicile, Fernand de Gonzague à don Pedro de Cuniga, du 15 novembre 1540, in BRAUDEL, *Les Espagnols et l'Afrique du Nord de 1492 à 1577*. Alger, 1928, p. 112. (Extrait de la *Revue Africaine*) et lettre d'Aboubekr à Fernand de Gonzague du 11 juin 1547, in Rec. ODORICI-AMARI, p. 79). Abou Bekr est le même nom que Boubaker. Baccar est leur diminutif.

La trêve de décembre 1550 stipulait que Mouley Mohammed recevrait de son frère Ahmed une pension annuelle de mille doubles d'or, à condition d'aller vivre en terre chrétienne. Même clause à raison de 300 ducats pour Abou Bekr. Mais, à cet exil doré, Mouley Mohammed avait préféré les incertitudes de la vie libre en Ifriqia, sans subsides, dans la zmala de son oncle, cheïkh d'une tribu bédouine, ce qui, entre parenthèses, indique que sa mère n'était pas une esclave, comme l'avance IBN ABI DINAR (*Trad. cit.*, p. 296).

Sur la trêve, outre le texte (*Arch. de Simancas*, *Patronato Real*, liasse 11, f° 160), voir les explications dont Alonso de la Cueva en accompagne l'envoi au roi et à la reine de Bohême, régente d'Espagne, le 6 janvier 1551 (*Arch. de Simancas*, *Estado*, liasse 476).

(72) *Las rreynas, mugeres de Muley Hacen se quedan aqui* (même lettre du 6 janvier 1551).

n'aggraverait pas les frais incombant à Philippe II pour l'entretien des autres proscrits hafsides, accueillis dans l'île [73].

La perfidie latente de ses associés n'était de nature ni à décevoir Dragut, qui connaissait l'humeur versatile des indigènes nord-africains, ni à le remplir d'inquiétude, car il était de taille à les mater. Mais une nouvelle particulièrement troublante l'avait atteint à Kairouan. D'après les uns, il s'agissait d'une conspiration, fomentée contre lui à Tripoli par tous ceux qui y étaient internés. Selon d'autres, ce qui précipita, dès la mi-janvier, le retour du pacha de Tripoli vers ses bases maritimes, ce fut l'avis, reçu de Constantinople, que les Vénitiens, rompant leur trêve avec la Sublime Porte, offraient à Philippe II une grande flotte à lancer vraisemblablement contre Dragut [74].

6. **La Confiscation des biens des Chabbïa.** — Dragut n'était pas d'humeur à octroyer à d'autres les profits matériels de sa victoire. Or, les maisons des Chabbïa, sises d'après la tradition dans la zône occidentale de Karouan, vers l'actuelle Bab-el-Khoukha, avaient été dévalisées par les émeutiers locaux. Même sort était échu à leurs biens de la campagne où d'après l'arrangement qu'on lira ci-après, il y avait des villages dont malheureusement on ne nous livre pas les noms (Ousselet ?).

Contraint de s'éloigner précipitamment, Dragut avant de quitter la place, y laissa comme cheïkh son allié Mohammed el Rhariani qui devait administrer la ville avec le concours d'une garnison ottomane [75], commandée par le fils d'un renégat [76], le caïd Chathmane. Ainsi, sous l'étiquette turque, c'était en réalité un marabout qui éliminait un marabout dans la prééminence à Kairouan. Un Rhariani chaussait les babouches abandonnées du Chabbi et, sans viser aussi haut que lui, héritait d'une partie de ses prérogatives administratives et religieuses.

(73) Tous ces renseignements sur Mouley Mohammed figurent dans la lettre d'Alonso de la Cueva à la princesse de Portugal, régente d'Espagne, du 15 mars 1558, close le 20 mars (*Arch. de Simancas*, *Estado*, liasse 484, f° 68. Cette même lettre précise que Tozeur appartenait à Ahmed.

(74) Lettres des 8 et 13 janvier 1558 susvisées.

(75) Décret précité du pacha Hassine.

(76) La qualité de fils d'un renégat chrétien ressort de l'ethnique « Turki » porté par le père.

Quant à Chathmane, il était chargé, non seulement de préserver la conquête de tout retour offensif de Mohamed ben Abi Taïeb, mais encore de régler la question des propriétés immobilières ou non des Chabbïa et de faire rendre gorge à ceux qui s'en étaient emparés. Le document Cat de janvier 1558 nous apprend que Dragut avait frappé les Kairouanais d'une amende ou contribution de guerre de « 150.000 doubles de Kairouan qui équivalent à 37.500 écus, car 4 doubles égalent 1 écu ».

Finalement, une transaction intervint. On ne parcourra pas sans fruit l'acte relatif à la restitution de cette rapine, rédigé par deux notaires du cru dont un au moins est un Rhariani. La pièce, conservée à la Bibliothèque de la Grande Mosquée de Kairouan, mesure 59 cm. de haut sur environ 14 de large. Le texte y comporte, au-dessus de 25 cm. sans écriture, 30 cm. sous 3 à 4 cm. de blanc. Cachet ovale en marge à droite, remplaçant la signature et attestant, sans doute, que les chefs turcs étaient illettrés en langue arabe au point de ne savoir tracer leur nom sur le papier. La transaction kairouanaise de 1558 est certainement un des premiers actes officiels de Tunisie, sinon le premier, où apparaît cette innovation de chancellerie, la substitution d'un sceau au paraphe à la plume.

Texte de la transaction

بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله على سيدنا محمد وعلى ءاله وصحبه وسلم تسليما
بعد ان وقع من بعض اهل القيروان وبعض اهل قراهـا في ء وانتهاب لدور
ولاة الشابيين حين فرارهم عن المدينة المذكورة وقدوم المحلة المنصورة محلة الباشا
الهمام الشهير المكين الانوه الاسما الاحفل ذي المواهب والغيوث ابى محمد درغوث
وقيام اهل المدينة المذكورة بدعوة السلطان سليمان نصره الله تعلى ثم نودي برداد ما
انتهب من دورهم لجانب بيت المال ووكل الباشا المشار اليه رعاه الله تعلى على قبض
ذلك والنظر فيه القايد المكرم المرعي المعظم الموقر المحترم ابا الخير شطمان ابن
القايد محمد التركى قايد المدينة المذكورة حين التاريخ فقبض القايد المذكور منهم
ما انتهبوه وتحصل بيده ولم يزل يطالبهم ويتهمهم ان يكونوا غيبوا شيئا من

ذلك واخفوه وريء من المصلحة في حقهم وحق اهل المدينة المذكورة قطع
الدعوة المذكورة عنهم وعن اهل قراهم باداء شيء لجانب بيت المال وترفع عنهم
التهمة والدعوة فاصطلح القايد المذكور مع اعيان المدينة المذكورة واعيان قراها
على ان يودوا لجانب بيت المال الفي دينار اثنين ومساية دينار وخمسة وسبعين دينارا
كلها دنانير ذهبا مشحرة وزعوها على جميع المتهمين فدفعوها للقايد المذكور
على الوفا والكمال ورفع عنهم الدعوة المذكورة رفعا تاما ولم يبق له ولا لبيت
المال قبلهم ولا قبل احد من اهل المدينة المذكورة من سبب ذلك دعوى ولا
مطلب ولا تهمة وذلك كله بمحضر الشيخ المعظم الحظي الموقر الاصعد
الاسعد ابي العز غالي وكيل الباشا المشار اليه رعاه الله تعلى وموا فقته على ذلك الموافقة
التامة لماراءاه هو والقايد المذكور في ذلك من السداد والصلاح في حق بيت المال
وشهد على اشهاد القايد المشار اليه والشيخ ابي العز بما عنهما فيه وهما بحال كمال
بتاريخ اوايل شوال من عام خمسة وستين وتسعماية والمعرفة بهما تامة.

Sur le cachet :

الواثق بالملك الصمد   الفقير شطمان بن محمد

Traduction

« Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux. Que Dieu répande les grâces sur notre seigneur Mohammed, sa famille et ses compagnons et leur accorde le salut complet. Après que certains habitants de Kairouan et de ses villages (*qora*) eurent pillé et saccagé les maisons des gouverneurs (*ouelète*) Chabbïa, enfuis de cette ville après l'arrivée de l'Armée Victorieuse du Pacha magnanime, illustre, sûr, l'homme aux belles qualités, le très élevé, très brillant, généreux et clément (77) Abou Mohammed Der-

---

(77) Dans le texte arabe *Rhiouts*, mot employé pour rimer avec Derrhouts درغوت dénomination arabe de Dragut.

rhouts, et après la révolte des habitants de la ville au nom du Sultan Soliman, — puisse Dieu (qu'il soit exalté) lui accorder la victoire, — l'ordre fut donné, par l'intermédiaire des crieurs, de restituer le butin au Bit-El-Mal. Le Pacha sus-désigné — que le très Haut le garde — chargea de la reprise et du contrôle de ce butin, l'honorable, le digne d'égards, le respectable et vénérable Abou El Kheir Chathmane, caïd actuel de ladite ville, fils du caïd Mohammed Et Turki.

« Ledit caïd Chathmane fit rentrer et eut entre les mains ce qui avait été enlevé. Mais il ne se déclarait pas satisfait et il accusait les citadins d'avoir soustrait et recélé encore autre chose. On jugea qu'il était opportun pour les inculpés, aussi bien que pour les autres Kairouanais, d'écarter de leur tête et de celle des villageois l'imputation qui pesait sur eux, et ce, au moyen du versement d'une certaine somme au Bit-El--Mal, afin de dissiper soupçon et allégation. Ledit caïd transigea donc avec les notables de la ville et de ses villages moyennant le paiement au Bit-El-Mal de 2.175 dinars, le tout en dinars d'or de bon aloi. Cette imposition fut répartie entre tous les responsables qui se libérèrent intégralement à la caisse du Caïd précité qui leur donna pleine et entière décharge de l'accusation. Ainsi, ni lui, ni le Bit-el-Mal ne pourront à l'avenir avancer aucune prétention, réclamation ou méfiance à l'encontre des coupables ni d'aucune autre personne de ladite ville

Ces opérations ont eu lieu en présence du cheïkh vénérable, favorisé, respectable, le très heureux et très élevé Abou el Azz Rhali, — que Dieu le très haut le garde — représentant du Pacha sus-nommé, lequel délégué a ratifié sans réserve cette convention, ayant estimé de concert avec le Caïd précité qu'elle était avantageuse et utile pour le Bit-el-Mal.

Dont acte pris vis-à-vis de ses requérants, le caïd précité et le cheïkh Abou El Azz, pour ce qu'ils y ont déclaré, tout deux étant en parfaite santé et parfaitement connus. Passé à la date de la première décade de Chaoual 965 (fin juillet 1558) ».

Suivent les *khanfous* (scarabées), paraphes ornementaux et à cause de cela difficiles à déchiffrer, des deux notaires rédacteurs, Bel Rhits et Amor El Rhariani. Le cachet est celui du caïd Chathmane ben Mohammed. Imprimé en blanc sur fond noir, il est libellé ainsi :

El ouatseq bel Mlek eç çmed
El fqir Chathmane ben Mohammed

Celui qui se confie au Souverain éternel
L'humble Chathmane ben Mohammed

Evincé de Kairouan, Mohammed ben Abi Taïeb n'était plus désormais qu'un bédouin. Mais c'était toujours le chef d'une confrérie puissante sur les âmes. La thriqa chabbïa sera longue à renoncer à sa capitale ou à s'abstenir d'exercer une domination temporelle sur quelques uns au moins des secteurs de son ancien périmètre d'influence spirituelle.

DEUXIEME PARTIE

KAIROUAN ET LES CHABBÏA
SOUS LES TURCS ET LES MOURADITES
(1558-1702)
ET SOUS BRAHIM CHERIF
(1702-1705)

CHAPITRE V

KAIROUAN ET LES CHABBÏA DE 1558 A 1574

1. **Quelques considérations générales.** — Chassés du berceau de leur confrérie, le 27 décembre 1557, les Chabbïa sont découronnés de leur principale auréole, mais ils ne désertent pas pour cela la région. Ancrés à Kairouan, les Turcs ne sont pas pour cela les maîtres des environs où l'armée de Dragut n'a point pénétré et, plus au Sud, leur préside de Gafsa est bien en l'air. Le Chabbi erre encore dans la campagne, mais, réduit à ses nomades, il est hors d'état de reconquérir la cité. Quant à l'osmanli, privé de bédouins, il est incapable de courir sus au Chabbi à travers la steppe dans laquelle celui-ci à toute latitude de se mouvoir à sa fantaisie.

En ce qui concerne la circulation humaine, la steppe, à moins d'être modifiée par la colonisation, est comparable à la mer. Les seuls points fixes qu'un groupement y tienne et auxquels il tienne, sont les rares villes ou bourgades, îles de cet océan. Entre elles, n'importe qui chemine, sans que nul ne songe à s'y opposer à moins d'être lui-même en jeu. Les insulaires de la Méditerranée ne s'avisent pas d'interdire leurs parages aux navires qui fendent leurs eaux en cinglant vers d'autres destinations.

Ainsi s'explique la libre randonnée attribuée à Oqba en 681 depuis l'Ifriqia jusqu'à Sous marocain et d'autres raids analogues. Ainsi, Ahmed Soulthane, dont le royaume continu renferme Hammamet, Tunis, Bizerte, Béja et Bône, ce qui l'identifie au Tell, possède, à l'autre extrémité de notre Tunisie, l'oasis de Tozeur avec laquelle il communique sans entraves, malgré sa brouille avec le seigneur de Kairouan. Ainsi, Mohamed ben Abi Taïeb gagne sans encombre les environs d'Hammamet après sa fuite de **Kairouan**, et, quoique expulsé de sa capitale depuis deux ans, se promène à sa guise, en 1560, jusqu'en face de Djerba, parmi des districts qui dépendent de Dragut.

Par sa nature même, le pouvoir des Chabbïa cadrait avec les habitudes émanant de la steppe. Leur suprématie, vraie souveraineté dans la cité où elle s'était transformée en califat, se trouvait ailleurs moins effective. Ce « royaume de Kairouan » nous l'avons dit, n'était pas un bloc compact mais une zone d'influence extrêmement diffuse, queue de comète traversable sans dommage par des aérolithes. En outre, depuis que le Sahel avait échappé aux Chabbïa, Kairouan était reléguée juste à une extrémité de leur domaine. Ville à l'Est, tribus à l'Ouest, déséquilibre territorial. La thriqa n'était donc pas atteinte autant qu'on aurait pu le croire par la perte de son siège, si illustre fût-il. Elle pouvait aussi bien rayonner d'une tente de douar que d'une maison urbaine sans en subir de diminution.

Nous avons noté encore que les Chabbïa, issus d'un sentiment de réprobation unanime contre Mouley Hassen, vassal d'un souverain infidèle, avaient finalement abouti à devenir les alliés et les obligés de ce même chrétien. Promoteurs de la guerre sainte, puis fournisseurs des troupes espagnoles. Mais eux-mêmes n'étaient pas en nom dans ces transactions dont leurs Bédouins tiraient trop de profit pour qu'ils aient songé à les leur reprocher. Au surplus, la baraka du cheikh de la confrérie était d'un métal trop pur aux yeux des adeptes pour être ternie par quelques banales opérations de commerce avec des mécréants.

Comme on le sait, le trait interne le plus frappant de l'Afrique du Nord au XVI[e] siècle est le développement du maraboutisme, réaction naturelle des âmes croyantes contre l'intrusion chrétienne menaçant l'intégrité de cette fraction du Dar El Islam. En Tunisie, comme au Maroc, une confrérie, portée par ce sentiment général, se mue en organisme politique et cherche à asservir à sa double loi toute la population.

Sidi Arfa et ses Bédouins sont les principaux tombeurs de Mouley Hassen. Mais c'est le dernier événement historique tunisien où les tribus jouent un rôle prépondérant. Après la victoire de Djemmal de 1540, jamais plus les nomades ne décideront du sort du pays. Jamais plus, ils ne seront l'obstacle sur lequel se brise le dominateur venu d'au-delà des flots. Certes, ils seront au XVII[e] siècle de tous les combats, mais comme moyen et non comme moteur.

L'entrée de Dragut à Kairouan est la contrepartie de la bataille de Djemmal. Les cavaliers Chabbïa ne sont pas arrivés à baigner d'une façon définitive leurs montures dans les vagues marines et c'est au contraire l'envahisseur, vomi par les galères et les naves, qui a réussi à pousser ses fantassins jusqu'à Gafsa et à Kairouan.

Les Chabbïa échouent devant la force turque qui n'a aucun égard pour eux ni pour leur caractère religieux. Tout en faisant triompher l'Islam en Afrique du Nord contre les tentatives chrétiennes, les Turcs sont encore moins exempts de compromissions que les Chabbïa, car beaucoup d'entre eux sont des mahométans de pure façade ou de date récente. Dragut est un grec d'Asie-Mineure, Euldj Ali un calabrais, etc. Le *Kitab El Adouani* (1) nous transmet un écho de la manière dont les bédouins du XVIII[e] siècle jugeaient ces sauveurs.

« Tunis... ses émirs sont turcs et ils ont des relations d'amitié avec les Chrétiens, que Dieu extermine. Ils témoignent même plus d'affection à ceux-ci qu'aux Musulmans. Leurs conseillers sont des chrétiens ou des renégats ».

Et c'est précisément là le secret de la réussite des Ottomans. Au contraire, les Chabbïa sont et restent des Arabes, c'est-à-dire des gens coupés de l'Europe et foncièrement incapables de construire ou de créer quelque chose de durable, qu'il s'agisse d'une maison, d'une propriété ou d'un état.

Les Turcs, dans les files desquels affluent nombre d'occidentaux, convertis pour les besoins de la cause mais pensant et agissant toujours en occidentaux, ont autrement de vigueur et de fécondité que de mystiques et anarchiques bédouins, ne puisant de suc et d'inspiration qu'au sein des tribus inconstantes et puériles. Celles-ci n'aiment pas les Osmanlis qu'au XIX[e] siècle la confrérie des Senousites reléguera presque sur le même rang que les infidèles. Elles ne les aiment pas, mais elles les subissent et, bon gré mal gré, elles entreront dans les cadres de ces nouveaux maîtres, musulmans mais étrangers. Et, en même temps que les tribus proprement dites, courberont la tête les

(1) P. 104.

grandes familles maraboutiques comme celle des Chabbïa, les seigneurs montagnards comme ceux de Kouko ou des Beni Abbès, les oasis comme Touggourt, tout ce qui en somme, à la faveur du conflit hispano-ottoman, avait essayé de faire fleurir sur les ruines des Hafsides une vie indépendante.

Dans le présent chapitre, on retracera la première étape de l'annihilation progressive des résistances du Centre tunisien (1558-1574).

2. **Derniers efforts et disparition de Mohammed ben Abi Taïeb (1558-1560).** — Pendant que Dragut rançonnait de son mieux les gens de Kairouan, le Chabbi ne s'endormait pas. Bien vivant, n'en déplaise à Marmol et à Ibn Abi Dinar, Mohammed ben Abi Taïeb s'efforçait de remuer en sa faveur non seulement le ciel, mais encore les puissances de la terre. Gémissant sous le joug des séides de Dragut, des citadins de Kairouan exprimaient par message au marabout leurs regrets d'une trahison qui, seule, avait déterminé le succès des Turcs juste au moment où, après la charge victorieuse des Arabes du Chabbi, Dragut était sur le point, clabaudait-on, de renoncer à son projet. Mohammed ben Abi Taïeb suppliait Philippe II d'envoyer bientôt ses vaisseaux expulser Dragut de Tripoli et de Djerba, ce qui entraînerait, espérait-il, la libération de Monastir, de Sousse, et par surcroît, celle de Kairouan. Evaluation incomplète des frais éventuels ou bien promesse en l'air, il offrait de payer l'armement de cette flotte ou du moins d'y contribuer dans une forte mesure [2].

Alonso de la Cueva répondait par des paroles appropriées. Après sa déconvenue, au lieu de se replier vers l'Ouest, sur sa zaouia-forteresse d'Ergou et dans les montagnes habitées par ses *talmudes*, Mohammed ben Abi Taïeb s'était avancé vers Hammamet, probablement pour demeurer en liaison avec la Goulette, tout en s'abritant des atteintes de Dragut. Alonso de la Cueva lui remontra qu'affamer la population de Kairouan et la garnison ottomane en les bloquant et en

(2) *Relacion de lo que escribe El Alcayde de la Goleta por cartas de 8 de enero, cerrada a 13 y 22 del mismo.* (*Arch. de Simancas, Estado*, liasse 484, f° 60). Voir aussi lettre du même à Philippe II du 17 février 1558 (*ibid.*, f° 23).

ravageant les champs d'alentour grâce à sa supériorité en contingents bédouins, serait plus fructueux qu'un séjour dans le Nord. Cette tactique amènerait à composition les Kairouanais et réduirait les Turcs à quitter la place [3]. Mohammed ben Abi Taïeb écouta le conseil et se rapprocha de son ancienne capitale d'où montaient vers lui les sollicitations d'affidés et où le préside osmanli s'affaiblissait par des désertions fréquentes [4].

Cependant, les Arabes du Chabbi sollicitaient l'aman de la Goulette. Une explication avec un envoyé d'Alonso de la Cueva éclaircirait tout, disait le marabout, et il parlait du Colisée d'El-Djem (*la Torre de Gem*) comme point de réunion [5], à cause, sans doute, de la facilité d'y rassembler les divers cheikhs des Ouled Saïd et autres nomades de son bord.

Mais, Alonso de la Cueva, défiant, non seulement refusait de leur restituer les otages du temps d'un de ses prédécesseurs, François de Tovar, mais encore en réclamait de nouveaux [6], afin d'assurer, par peur de rétorsion, la restitution des européens ou des musulmans vassaux de l'Espagne, détenus dans ces tribus. Il observait que ces Bédouins tuaient ou maltraitaient les chrétiens, leurs captifs, tandis qu'ils se bornaient à dépouiller les soldats turcs qui s'enfuyaient par misère de Kairouan, et dont 50 ou 60, admirablement accueillis par le hafside Ahmed, avaient été par lui dirigés sur Bizerte [7].

Un des cheikhs susvisés, nommé Mohammed ben Dhiaf, écrivait également, le 27 février 1558, à Alonso de la Cueva. Très justement, il remarquait que si le Hafside, les Espagnols et le Chabbi se coalisaient, ils auraient rapidement raison des Osmanlis de Kairouan. Les Arabes favorables à Dragut étaient bien moins nombreux que ceux hostiles. Ce qu'il fallait, c'était l'aide de soldats du roi de Tunis « parce qu'ils sont munis d'escopettes et capables, par conséquent, de

(3) *Ibid.* et lettre d'Alonso de la Cueva, du 22 janvier 1558, à la princesse de Portugal (*Arch. de Simancas, Estado*, liasse 484, f° 64).

(4 et 5) *Carta que el Rey del Caruan me scrivyo à 27 de hebrero 1558* et réponse d'Alonso de la Cueva (*Arch. de Simancas, Estado*, liasse 484, f° 20).

(6) Lettres d'Alonso de la Cueva à Philippe II et à la princesse de Portugal du 17 février 1558 (*Arch. de Simancas, Estado*, liasse 484, f° 23 et f° 70).

(7) *Carta* précitée du 27 février 1558.

combattre les Turcs qui en ont ». Douze autres cheikhs, affiliés au Chabbi, se répandaient en propos analogues [8].

Comme les Espagnols ne pouvaient s'aventurer loin de la Goulette, le maintien ou non des Turcs à Kairouan dépendait entièrement de l'attitude d'Ahmed Soulthane. Alonso de la Cueva s'évertua à persuader ce prince de reporter sur le maître actuel de Kairouan l'inimitié que lui avait inspirée l'usurpation des Chabbïa et de profiter de cette occasion unique de recouvrer ce joyau du domaine de ses ancêtres. Rien n'y fit [9]. Ahmed tenait à demeurer au mieux avec les Turcs et, en septembre, il gratifiait Dragut d'un don superbe : dix chevaux de prix, dont cinq caparaçonnés d'or et d'argent, parmi lesquels un alezan acheté 300 doubles aux O. Bou Salem et qui en valait 700 avec son harnachement; le tout, sans préjudice d'une série de pièces d'étoffe, toile et drap. La caravane accompagnée de 150 cavaliers partit de son Bardo de Béja pour Tozeur d'où un de ses agents, appelé Soltani, devait mener ces présents à Dragut au moyen d'indigènes bellement habillés de neuf aux frais du roi [10].

Coincé par le destin entre deux murs, et également impuissant à renverser l'un ou l'autre, Ahmed pratiquait une politique de bascule et de duplicité, flattant à la fois Alonso de la Cueva et Dragut et protestant de son dévouement à l'égard du roi très catholique ou du sultan de Stamboul. Au fond, il inclinait vers les Osmanlis. L'influence turque, les modes turques, régnaient à Tunis, à la cour et à la ville; la monnaie d'argent, tout en dérivant de la pièce hafside *moumeni* (d'Abdelmoumen), empruntait aux pièces ottomanes du pachalik d'Alger le système de la date en chiffres. Déjà, en 1546, Mouley Hassen mandait à F. de Gonzague au sujet de son fils Ahmed : « Il n'agit pas autrement que les Turcs; il a une concubine turque et des cour-

(8) *Carta del xeque Mahamet Budief scripta el mismo dia* (*Arch. de Simancas*), *Estado*, liasse 484, à la suite de la lettre de même date du « *Rey del Caruan* ».

(9) Réponse d'Alonso de la Cueva à la lettre de Mohammed Boudiaf reproduite à la suite de celle-ci (*Ibid*).

(10) *Informacion contra el Rey de Tunez* contenant le procès-verbal de la déposition d'un agent de renseignements indigène recueillie en la forme notariée, le 28 octobre 1558, par Barthélémy de Salamanque, écrivain de S.M. avec le concours du rebatin Juan, interprète pour la langue arabe à la Goulette.

tisans turcs. Mon fils est turc (en tout) [11] ». Et Alonso de la Cueva, en 1558, signale qu'un certain « Djafar, qui gouverne le roi de Tunis, est plus turc de volonté que Dragut [12] ».

Ahmed n'ignorait pas que son peuple, tout prêt à marcher derrière lui contre les infidèles de la Goulette, le répudierait net, de même qu'il s'était jadis détourné de Mouley Hassen, s'il brisait la solidarité mahométane en rompant en visière aux Ottomans, champions de la foi. A un juif de ses familiers qui l'engageait à se rapprocher d'Alonso de la Cueva et à essayer de reconquérir sur les Turcs les provinces du royaume aux mains de ceux-ci, Ahmed, courroucé, rétorquait : « je suis musulman et vous voulez me christianiser [13] ». En effet, le hafside appréciait à merveille ce côté de sa situation. Mais, Alonso de la Cueva voyait clairement l'autre face du problème lorsqu'il prophétisait à Ahmed que sa turcophilie lui jouerait le même mauvais tour qu'à son père [14].

Le conflit était au fond entre Espagnols, représentants de la Chrétienté, et Ottomans, cimeterre de l'Islam, et il n'y avait plus de place en Tunisie pour des tiers ni pour des tièdes, Hafsides ou Chabbïa. Dragut avait éliminé de Kairouan Mohammed ben Abi Taïeb à la fin de 1557. Son lieutenant d'alors, Euldj Ali, devenu pacha d'Alger, chassera Ahmed de Tunis à la fin de 1569.

Cependant, l'idée d'une expédition maritime contre Dragut, suggérée, dès janvier 1558, à Philippe II, par Mohammed ben Abi Taïeb, prenait corps petit à petit. Après le traité du Cateau-Cambresis d'avril 1559 qui donnait mains libres à l'Espagne, le Vice Roi de Sicile et le Grand Maître de l'Ordre de Malte pressentent l'ex-seigneur de Kairouan par la voie de la Goulette [15]. Embarquée sur des bâtiments divers, une armée démarre en décembre de Sicile pour Tripoli. Déviée ensuite sur Djerba, elle s'empare de cette île en février 1560. Aussitôt, le Chabbi d'accourir. Aucun document européen de cette année

(11) Lettre du 22 février sans date d'année (1546 ?) (Rec. ODORICI-AMARI, p. 74).

(12) Lettre précitée du 13 janvier 1558 à la princesse de Portugal.

(13) Lettre précitée du 20 mars 1558 à la même.

(14) Lettre précitée du 17 février 1558 à la même.

(15) CIRNI. *Op. cit.*, p. 4 recto.

là ne nous dévoile le nom de ce chef qui vraisemblablement était encore Mohammed ben Abi Taïeb. Le général espagnol, duc de Medina Celi, va en personne à la rencontre de celui qu'on appelait toujours le roi de Kairouan et le loge avec honneur dans une de ses tentes. D'après un témoin oculaire,

« Ce prince avait une belle prestance. Il était petit de taille avec une « grande barbe chenue. En arrivant, il se fit oter les bottes et s'accroupit « sur les tapis. Il était vêtu à la mauresque avec une longue djebba de « toile fine rayée qui lui descendait jusqu'à mi-jambe. Ce Roi, dit-on, est « considéré chez les indigènes comme le Pape chez nous (16) ».

Le marabout avait laissé sur le continent, du côté d'El Kantara, tous ses bédouins, n'ayant gagné le camp espagnol qu'avec une escorte de huit cavaliers. Son aide se borna à faciliter le ravitaillement. Mais voici que, le 11 mai, une flotte turque, dirigée par Piali Pacha, détruit la fotte chrétienne. Prudemment, Mohammed ben Abi Taïeb se sauve en terre ferme, sous prétexte d'y lever des troupes. En juin-juillet, nous le retrouvons dans l'expectative, entre El Kantara et Mareth, avec 2.000 cavaliers et à 4 à 8.000 piétons, dont la plupart sont des Djerbiens fugitifs sous leur cheikh Messaoud. Attente vaine. Le 31 juillet, la garnison espagnole du fort de Djerba capitule entre les mains de Piali et de Dragut (17). Ce dernier est désormais le maître incontesté et inébranlable de Tripoli et du littoral tunisien. Dès lors, Mohammed ben Abi Taïeb plonge dans la nuit, au lendemain même du jour où Cirni nous l'avait si joliment dépeint en chair et en os. Le califat chabbi s'y enfonce avec lui.

Refoulé loin des côtes, il ne lui reste plus qu'à se repentir de ses dissipations terrestres et à s'appliquer le dernier vers de la *Khamrïa*, le poème mystique d'Ibn El Faridh : « Qu'il pleure sur lui-même, celui qui a perdu sa vie sans en prendre sa part », c'est-à-dire celui qui a négligé la contemplation de l'Existence Véritable (Dieu) (18).

---

(16) Cirni. *Op. cit.*, p. 29, recto.

(17) Voir sur ces événements Ch. Monchicourt. *L'Expédition Espagnole de 1560 contre l'île de Djerba*. Paris, 1913. Cf. sur le rôle du chabbi les pp. 106-107, 120, 191, 194, 197, 200, 205, 211.

(18) Emile Dermenghem. Traduction de *l'Eloge du Vin* (*Al Khamriya*), *poème mystique* d'Omar ibn Al Faridh *et de son commentaire par* An Nabolosi. Paris, 1931, p 266. Le poète égyptien Ibn El Faridh mourut trois siècles avant les Chabbïa.

3. Evacuation de Gafsa et Kairouan par les Turcs et prise de Tozeur par Mahammed Zefzef, fils de Sidi Arfa (1560). — Si la solution, favorable aux Turcs, de la lutte pour Djerba, affermissait finalement leur emprise sur la bande du territoire tunisien voisine de la mer, le conflit se répercutait dans l'intérieur d'une manière fâcheuse pour les Osmanlis. La nouvelle de l'arrivée de la flotte espagnole avait révolutionné l'esprit léger des Arabes.

Depuis que le raid de Dragut avait livré Gafsa au corsaire, le 20 décembre 1556, un caïd turc régentait cette bourgade. Il avait fort à faire avec l'ancien cheikh qui rôdait aux alentours et avec certains villages de la région qui n'étaient les sujets de personne. Les gens d'Ahmed Soulthane, en garnison à Tozeur, et le délégué de Dragut à Gafsa, isolés au milieu de populations plutôt hostiles, se serraient les coudes. Vers le début de 1560, Ahmed Soulthane assurait le caïd ottoman de Gafsa qu'il sortirait bientôt avec sa mahalla pour l'appuyer contre leurs ennemis communs (19).

Mais, les tribus de l'obédience du Chabbi se déclaraient partisanes du hafside errant, Mouley Mohammed, gendre de Mohammed ben Abi Taïeb. Le 3 mars, Alonso de la Cueva, outre ce renseignement, en expédiait une série d'autres au roi d'Espagne, d'après le rapport d'un de ses agents indigènes qui avait notamment recueilli à Tunis des indiscrétions échappées à Ahmed Soulthane :

« Dragut ayant renvoyé de Djerba ses Turcs, par voie de terre, des Bédouins qui les escortaient les ont attaqués en apercevant la flotte (chrétienne) Avec la complicité d'autres Arabes qui se sont joints à eux, il les ont tous occis, sauf le chef et 8 cavaliers. Malgré qu'il n'y ait guère à se fier aux paroles des Mores, on peut les croire en l'espèce parce que l'amitié des Bédouins ne dure avec personne et parce qu'ils sont très montés contre les Turcs à cause des mauvais traitements qu'ils en reçoivent.

L'espion entendit aussi exprimer comme une chose sûre que les Turcs de Gafsa avaient vidé les lieux au profit du cheikh, ce qui peinera le roi de Tunis.

---

(19) *Carta del Rey de Tunes escrita al alcayde que esta en Cabça por los turcos que se llama Hamet, recibida*, (c'est-à-dire interceptée et arrivée entre les mains d'Alonso de la Cueva) *a 25 de hebrero 1560* (*Arch. de Simancas*, *Estado*, liasse 485).

D'après l'informateur et d'après d'autres, le Çef Çef, (Mahammed Zefzef) fils d'Arfa et neveu du roi de Kairouan, honoré chez eux comme Luther chez les chrétiens et qu'accompagnent sans solde un nombre d'hommes infini, a cassé naguère un cheikh, qui tranchait en maître dans ces parages. Faute de s'entendre avec le roi de Tunis, ce dernier, quoique adversaire habituel des Osmanlis, s'était lié avec les Turcs de Biskra. Il fut vaincu avec eux par Zefzef. Plus de 400 turcs, dit-on, mordirent la poussière. Zefzef s'empara de certaines pièces d'artillerie, puis se retourna victorieux contre Tozeur, localité du pays des dattiers que le roi de Tunis avait conquise ces années dernières et où il tenait un préside de fantassins et de cavaliers. Ceux-ci, raconte-t-on, abandonnèrent la place et s'en allèrent, malgré l'obligation où ils furent de s'esquiver demi-nus... ».

Ce succès de Zefzef, peut-être gonflé en volant de bouche en bouche du Djerid à Tunis, a revêtu dans les traditions de l'actuelle zaouïa chabbïa de Tozeur une forme différente. Selon celles-ci, les Chabbïa, après la perte de Kairouan, auraient été pourchassés par les Turcs jusqu'aux environs de Gafsa. Après une nuitée passée à dix milles de ce bourg, Mahammed Zefzef proclama devant les siens le décès du caïd turc, appelé Mâfoune Rhir Makhtoune (L'Impur incirconcis). Effectivement, ce renégat, commandant de la colonne ottomane, était mort subitement, foudroyé à distance par les malédictions de Zefzef.

Krama parmi les *kramate*. Prodige parmi les prodiges accomplis par Zefzef. On enterra sa victime dans un endroit, encore connu aujourd'hui sous le nom de Qober Mâfoune (Tombeau de Mâfoune). La bande étrangère rebroussa chemin vers Kairouan.

Mais continuons la lecture de la lettre précitée d'Alonso de la Cueva :

« Aujourd'hui, 2 mars, au moyen d'un émissaire, le cheikh de Gafsá m'a averti que ses affaires contre les Turcs locaux marchaient bien et il m'a demandé d'empêcher le roi de Tunis de seconder ceux-ci. Il m'a adressé en même temps trois lettres, saisies sur un courrier du caïd de Gafsa à son collègue de Gabès dont deux en langue turque et la troisième émanant d'Ahmed Soulthane et destinée au caïd de Gafsa en question.....

Et ce même jour, ajoutait Alonso de la Cueva, on m'a avisé de Tunis qu'au bruit de l'apparition (sur la côte) de la flotte (chrétienne), les Kairouanais ont expulsé leurs Turcs qui se dirigeront probablement sur Tunis, ce sur quoi on me fixera. C'est cet itinéraire, à mon sens, qu'ils emprunteront, à l'instar des autres, car ils n'ont pas de ligne de retraite moins dangereuse, ni où on se donnera plus de mal pour les mettre en sûreté [20].

Cependant, Ahmed Soulthane avait quitté sa capitale avec des troupes pour réduire certains villages indisciplinés et secourir Tozeur. Il avait planté ses tentes dans la banlieue de Kairouan et engagé des négociations avec les Arabes du Chabbi, auxquels il avait versé 20.000 doubles pour se concilier leur condescendance. Malgré cela, ces derniers qui depuis quinze ou seize ans avaient plusieurs des leurs en otage à la Goulette, l'assaillirent durant l'obscurité nocturne pour le massacrer lui et les siens. Il ne dut son salut qu'à la fuite [21] et sans doute aussi à l'intervention de Mahammed Zefzef « indigène actuellement très puissant au Djerid et son ennemi » [22] qui se refusa probablement à sanctionner pareille traitrise.

En somme, si l'expédition espagnole contre Djerba n'avait pas réussi à libérer l'île, elle avait, par un contrecoup inattendu, abouti à la perte de Tozeur pour Ahmed Soulthane et à l'évacuation de Gafsa et de Kairouan par leurs caïds et garnisaires turcs.

Aucun document n'incite à penser qu'un manipule osmanli ait réoccupé Kairouan aussitôt après. Tout l'intérieur retombait donc en 1560 aux mains des Arabes et de leurs inspirateurs chabbïa.

A Mohammed ben Abi Taïeb, évanoui avec son califat dans les brumes de l'histoire et ayant peut-être perdu ses fils [23] dans l'émeute qui salua l'arrivée de Dragut devant Kairouan, à Mohammed ben Abi Taïeb, disons-nous, succède comme chef des Chabbïa son cousin germain Mahammed Zefzef. En même temps, la capitale de la thriqa n'est plus Kairouan, mais Gafsa ou Tozeur. Comment cet apôtre, ce Luther africain, qu'Alonso de la Cueva nous montre traînant après

---

(20) Lettre d'Alonso de la Cueva au roi d'Espagne du 3 mars 1560. (*Arch. de Simancas*, *Estado*, liasse 485).
Une des historiens de l'affaire de Djerba de 1560 dit que Piali pacha pour mieux vaincre les Espagnols réfugiés dans le fort de l'île appela à lui les contingents ottomans de Kairouan, Sfax, Tripoli et autres places maritimes. (Ulloa, *La Historia dell'Impresa di Tripoli di Barberia*..., sans lieu ni date, (Edition Tebaldi, 1566), p. 25, recto).

(21) Lettre d'Alonso de la Cueva au roi d'Espagne du 23 mai 1560. (*Arch. de Simancas*, *Estado*, liasse 485).

(22) Lettre précitée du 23 mai 1560.

(23) En 1550, il a son fils aîné à l'armée (Nucula, *op. cit.*, p. 168).

lui des foules fanatisées, n'a-t-il pas usé de son ascendant sur les tribus pour reconstituer dans toute son ampleur l'hégémonie chabbïa ? Comment n'a-t-il pas profité de ce deuxième exode turc pour se faire réintégrer dans la cité où son père Sidi Arfa avait si heureusement rempli sa double tâche d'homme de Dieu et de prince séculier ?

C'est que Zefzef était plutôt un apôtre qu'un politique. C'est aussi que Kairouan, quoique débarrassée de la tutelle osmanlie, n'avait pas réadopté les Chabbïa. Au dedans de ses murailles, inviolables pour des hordes bédouines, elle gardait à sa tête le cheikh Mohammed El Rhariani.

La conquête de Kairouan par Dragut marque sans conteste le commencement de la main mise turque sur l'intérieur tunisien. Mais, à bien examiner l'événement, ce que l'on constate surtout pour le moment, c'est la substitution d'un marabout local à un autre. Le Rhariani relaie le Chabbi en le supplantant. Dans cette ville religieuse, le clan vaincu et celui qui exploite la victoire d'autrui après y avoir collaboré, sont tous deux des familles maraboutiques. Ainsi, souventes fois dans notre Afrique du Nord, époque contemporaine non exclue, les modifications politiques ou administratives, œuvre des étrangers, revêtent aux yeux des gens du pays l'allure du triomphe d'un çof local sur son concurrent. Et, s'ils ne sont pas uniquement cela, ces changements s'imprègnent en tout cas très fortement de ces rivalités et les traduisent en actes visibles.

4. **La principauté Chabbïa de Gafsa-Tozeur après 1560.** — Les succès de Mahammed Zefzef en 1560 dans la région Sud-Ouest de l'actuelle Tunisie nous persuadent que ce fils de Sidi Arfa devait y exercer son apostolat depuis déjà quelque temps, pendant le règne même de Mohammed ben Abi Taïeb à Kairouan. Probablement, la prépondérance acquise par ce dernier dans la ville au détriment des descendants de Sidi Arfa, avait-elle poussé ceux-ci à chercher plus loin une zone d'action bien à eux. Le *Fetah El Mounir*, sans préciser la date, nous dépeint Zefzef comme siégeant à Gafsa avec son naïb ou vicaire Mahammed Bennour, arrière petit fils d'Ahmed ben Makhlouf et père de Mohamed El Messaoud, l'auteur du Fetah el Mounir.

Ainsi, l'expansion de la confrérie des Chabbïa hors de Kairouan, amorcée sous Sidi Ahmed chez les Hanencha, se poursuit non seulement sous Sidi Arfa, mais encore sous Mohamed ben Abi Taïeb. Elle est loin d'être arrêtée par la déconfiture de ce dernier. Bien au contraire, l'expulsion des Chabbïa de Kairouan, en éparpillant les membres de cette famille maraboutique, développe leur propagande dans l'espace. Projetant le présent dans le passé, Mohammed El Messaoud raconte dans son ouvrage que Sidi Ahmed avait prévu la dispersion de sa postérité, en observant qu'elle garderait néanmoins la faveur des populations. « La meule qui moud les fèves en épargne les charançons » [24].

Le *Fetah el Mounir*, où nous puisons des indications utiles sur cette diffusion, n'en échelonne pas les étapes. Tout nous est offert sur un même plan où l'on ne distingue pas ce qui a précédé la catastrophe de décembre 1557 de ce qui lui est postérieur. En revanche, l'aire du mouvement s'y aperçoit très bien. Endroits mentionnés ou ethniques des moqaddems nous conduisent tous au midi ou à l'occident de Kairouan. Pour les raisons déjà expliquées par nous, le prosélytisme de la confrérie n'avait pas mordu sur le Sahel de Sousse ni sur le reste du littoral tunisien et les missionnaires avaient été surtout attirés par les contrées sauvages de l'Ouest où beaucoup plus d'âmes croupissaient dans l'erreur et la barbarie.

Sidi Arfa avait enregistré des résultats d'ordre général du Maghreb au Cherg, du Maroc à l'Orient. Mais ces progrès étaient-ils bien assis ? Nous constatons, en tout cas, qu'après lui les membres de sa famille concentrent leurs efforts dans un secteur relativement proche et restreint.

Un de ses enfants, Tahar, propage la *thriqa* dans le Djebel Rhariane de Tripolitaine. Mais, c'est à son aîné, Mahammed Zefzef, qu'échoit le rôle principal. Tandis que Mohammed ben Abi Taïeb usait en gestes profanes et illusoires les jours que Dieu lui avait accordés, les véritables représentants de la pensée du fondateur de la confrérie persévéraient dans la grande œuvre. Zefzef rayonne de sa résidence de Gafsa; il pérégrine dans l'Aurès, à l'Oued Béjer où il compte des fidèles. D'autre part, il envoie chez les montagnards Beni Salah (au

(24) *Fetah El Mounir*, pp. 101, 102.

N. de la Medjerda entre Souk-Ahras et Bône) son fils Badereddine que nous rencontrons aussi à Ergou [25].

Zefzef se campe devant nous, soit du temps de Mohammed ben Abi Taïeb, soit après, comme le véritable chef Chabbi du Sud Tunisien et de la portion méridionale et orientale de la province de Constantine.

Aux dires du *Fetah el Mounir*, ses tournées dans les massifs tourmentés de cette région ne sont pas uniquement pastorales, mais témoignent d'une préoccupation de sécurité pour l'avenir. Dans la vallée de l'O. Bejer, il monte à Tizigrarine [26] et s'adressant à ses adeptes (*foqra*) il leur dit : « Cette qalâa sera plus tard un refuge pour mes descendants et seule elle les sauvera des Turcs ». Un faqir lui ayant objecté que l'endroit manquait d'eau, il répondit : « Cette gorgée (*jorâa* جرعة) les abreuvera », ce qui signifie sans doute « La parole mystique leur suffira ». Au bout de quelques années, Zefzef est derechef à Tizigrarine, cette fois avec Bennour. Il campe sous la qalâa dont il invite son compagnon à faire l'ascension :

« Examine-la bien, car c'est la seule retraite où les Chabbïa seront ultérieurement à l'abri des Turcs ».

D'un passage un peu vague du *Fetah el Mounir*, nous déduisons que les Chabbïa de Gafsa brûlaient après 1557 de se réinstaller à Kairouan. Aspiration condamnée à demeurer un simple vœu. Voici en effet une conversation entre Zefzef et Bennour, relatée par le fils du second d'après les confidences de celui-ci :

« Lorsqu'il (Zefzef) habitait Gafsa, il me (à moi Bennour) fit une autre prédiction pendant que j'étais avec lui. Une jour où je préparais 50 fusils (*bondoq*) avec leurs munitions, comme je me trouvais dans la chambre des armes, il entra et me dit « Qu'est cela ? ».

Je lui répliquai « Maître, ce sont des fusils que je veux remettre à 50 hommes pour vous servir ». A ce moment, nous étions sur le point de partir pour retourner dans notre ville (Kairouan).

(25) Tous ces renseignements sont donnés par le *Fetah El Mounir* aux pages 114-117.

(26) Dans le Djebel Chechar de l'Aurès, au Nord du Djebel Tafrent, la petite qalâa de Tizigrarine domine toujours comme au XVIe siècle la rive droite de l'oued Bejer. On en trouve une description dans l'étude de MASQUERAY. *Le Djebel Chechar*, (*Rev. Afric.*, 1878, pp. 138-139). Nos cartes françaises orthographient le nom de la rivière « Bidjer » au lieu de « Bejer ».

Il prononça alors : « ô Bennour, je vais te donner un conseil ». « Bien », lui répondis-je. Il continua : « Envoie ces fusils chez les Drid et laisse les là-bas, tu en auras besoin dans l'avenir.

Je lui objectai : « je vous obéirai, mais après les avoir employés pour recouvrer notre pays. Peut-être Dieu nous y aidera-t-il ».

Il articula alors : « Votre ville vous ne l'atteindrez pas. Quant à moi, j'expirerai dans son voisinage et je serai enseveli à côté de mon père. Après mon trépas, vous quitterez ce lieu (Gafsa) et certes vous regretterez de n'avoir pas écouté ce que je vous prescrivais ».

Lui éteint, ce qu'il avait vaticiné se réalisa. Que la miséricorde de Dieu soit sur lui ! Nous émigrames du Djérid vers l'Oued Béjer et j'eus, en effet, à déplorer de n'avoir pas cédé à ses suggestions et cru à sa prophétie [27] ».

Les traditions des Chabbïa de Tozeur veulent que Zefzef se dirigeant vers Kairouan ait succombé en route, à l'endroit appelé Zebbès (territoire des Hamama). Il existe en effet dans le midi du Bled Hechrïa, à l'E du vieux chemin de Maknassy à Sidi Bou Zid de Gamouda, et à 25 km. environ au S. de ce village, un Djebel Zefzef, colline isolée, avant poste orographique de la longue montagne du Mellousi [28]. C'est de là que son cadavre fût transporté à Kairouan et inhumé dans le mausolée de son père Arfa. Les dépouilles mortelles de deux de ses fils l'y avaient précédé ou le rejoignirent [29].

Nous avons signalé plus haut qu'il avait de son vivant domestiqué les djinns. Il s'entretenait avec deux dans leur langage dont la tonalité évoque le sifflement du vent. D'où, allègue-t-on, son surnom de Zefzef (زفزاف) à rapprocher du mot *zafif* (bruissement). Reconnaissantes, toutes les fractions des djinns, les Beni Lahmar (les démons rouges) en tête, viennent visiter depuis plus de trois siècles la tombe de leur ancien patron. Aussi, y mène-t-on les enfants possédés des génies et on y implore les bons offices du santon auprès de ses anciens sujets pour qu'ils abandonnent le corps hanté par eux et où leur présence détermine la maladie. Parmi les marabouts de Tunisie, amis des djinns, évoquons Sidi Abdallah ben Hassine aux environs de Téboursouk, Sidi Aamer enterré non loin de Djemmal, etc...

(27) *Fetah el Mounir*, p. 116.

(28) Carte de Tunisie au 100.000e. Feuille de Sidi Ali ben Aoun.

(29) Cf. *supra*, fig. 5.

Au XVIe siècle, l'érudit constantinois Amor el Ouezzane, le contradicteur religieux des Chabbïa, passait pour être lui aussi un familier des djinns [30].

Si les victimes des esprits trouvent au sépulcre de Zefzef le soulagement de leurs maux, l'historien, comme nous l'avons expliqué auparavant, n'y rencontre pas ce qu'il y cherche, à savoir une stèle funéraire où soit inscrite la date de décès du santon. Faute de *terikh*, nous sommes condamnés à ignorer quand les Chabbïa esquissèrent la tentative de rentrer à Kairouan dont il est question dans le *Fetah el Mounir*. Essai probablement effectué alors que la ville n'abritait aucune garnison turque, c'est-à-dire entre 1560 et 1573.

5. **La troisième occupation turque de Kairouan (1573-74).** — Comme nous avons eu l'occasion de le marquer, les Osmanlis avaient déjà au XVIe siècle introduit et entretenu des troupes à Kairouan à deux reprises, et, les deux fois, dans des conditions précaires. Après une première résidence de quatre ans (août 1534-avril 1538) dans la cité d'Oqba, les Turcs en avaient été délogés par Sidi Arfa [31]. Un deuxième séjour avait été encore plus éphémère (déc. 1557-fév. 1560). Isolé au milieu des nomades et pour ainsi dire cerné par eux, amoindri par les désertions, le préside avait fini par déménager et se réfugier dans le Nord où il s'était fondu dans les troupes d'Ahmed Soulthane. Après la victoire de Piali et de Dragut à Djerba et la capture de l'armée espagnole (31 juillet 1560), un représentant et des soldats turcs regagnèrent-ils Kairouan ? Des investigations dans les Archives de Simancas permettraient seules de l'affirmer ou de le nier.

Dans l'état actuel de nos connaissances, le fil des vicissitudes kairouanaises ne se renoue que treize ans plus tard. En 1569, les Hafsides subissent le sort des Chabbïa : Euldj Ali, promu pacha d'Alger, envahit la vallée de la Medjerda et force Ahmed Soulthane à s'enfuir à la Goulette où commandait don Alonso Pimentel. Il remplace le prince à Tunis par le renégat sarde Ramdane. Bientôt, ce gouverneur est obligé à son tour d'évacuer la capitale devant les armes de

(30) *Neil El Ibtihej*, p. 197. Voir notre chap. I *in fine*.
(31) Cf. *supra*, chap. II, 1.

don Juan d'Autriche (10 octobre 1573) qui y intronise non plus Ahmed Soulthane, rétif à accepter les clauses d'un protectorat, mais le frère de celui-ci, l'éternel vagabond Mouley Mohammed. Quant à Ramdane, il se retire avec les siens à Kairouan, pour y attendre le moment de la rescousse. Il en partira au printemps de 1574 pour se rendre, par Sousse et la voie de mer, à Alger, poste pour lequel l'avaient désigné les demandes du peuple et la confiance de la Sublime Porte [32].

Tout en essayant de ne pas trop s'éloigner de Tunis et de la bloquer à distance, Ramdane avait, à cause de son importance stratégique et politique, choisi Kairouan comme base, plus spécialement confiée à son adjoint Haïder.

Ruffino qui rédigea une relation, encore inédite, des évènements tunisois de 1573-74 auxquels il assista, n'appelle jamais les soldats de Ramdane que « *gli Turchi del Caroano* ». D'un autre côté, lorsque le dernier jour de janvier 1574, Mouley Mohammed dirige, avec l'aide d'un corps espagnol, une expédition contre les Osmanlis maîtres d'Hammamet et en train de piller Nabeul, les têtes des chrétiens tranchées par les Turcs vainqueurs sont expédiées par eux à Kairouan [33]. Ibn Abi Dinar confirme ce détail en ajoutant que l'envoi de ces trophées macabres eut pour objet d'y calmer les esprits [34], ce qui suggère que Kairouan n'était peut-être pas alors très chaude pour les Turcs. Mouley Mohammed n'avait-il pas écrit le 30 octobre 1573 à don Juan d'Autriche qu'une tentative sur cette ville ne se heurterait pas à une résistance sérieuse ? [35].

D'après Ibn Abi Dinar, qui est le seul à nous fournir quelques renseignements sur cette installation turque dans sa cité natale [36], la situation des Osmanlis n'y était pas brillante. Pas brillante non plus, celle de la cité elle-même. Haïder, successeur de Ramdane, s'y trouvait si mal que, plus d'une fois, il voulut l'abandonner. Dans ses

(32) De Haedo. *Histoire des Rois d'Alger*, traduction De Grammont. Alger, 1881, pp 158-160. De Haedo séjourna à Alger de 1578 à 1581.
(33) Ruffino. *Sopra la desolatione della Goletta e forte di Tunisi* (Bibliothèque du duc. de Gênes, à Turin, Ms 690), p. 32, recto.
(34) Ibn Abi Dinar. *Trad. cit.*, p. 300.
(35) Voir cette lettre dans Garrigou-Grandchamp. *Doc. relatifs à la fin de l'occupation espagnole en Tunisie.* (*Rev. Tun.*. 1914, p. 11).
(36) *Trad. cit.*, p. 301. Texte arabe, pp. 167-168.

crises de découragement, il allait consulter le marabout Ahmed Ez Zennane qui lui conseillait de patienter et d'espérer une solution heureuse (37).

Cependant, l'Ifriqia remuait. A la vérité, quelques illusionnés excitaient les chrétiens à poursuivre leurs avantages dans l'intérieur et sur la côte du Sahel et les agents de Philippe II n'étaient pas sans prêter l'oreille à ces exhortations chimériques.

« La façon dont les Espagnols traitent les indigènes est tellement meilleure que la manière dont en usent les Turcs envers les mêmes indigènes qu'il y a présentement, à Palerme, 2 notables maures, et à Tunis plusieurs autres, qui sont venus, de la part des gens de Tripoli, de Djerba, et de Kairouan, dire qu'à la seule apparition de la flotte espagnole dans leurs parages ils expulseraient ou tueraient les Turcs de chez eux sans besoin de mettre un soldat à terre. Chose croyable, vu les énormes cruauté et exactions des Turcs (38) ».

En réalité, la chute de Tunis, la décision des Espagnols de s'y fixer grâce à l'édification d'une forteresse, leur casernement dans un quartier de la ville, la destruction par eux de pas mal de maisons pour y chercher des trésors ou en extraire du bois à brûler (solives, poutres, portes), leurs difficultés journalières avec les habitants musulmans, retentissaient douloureusement dans l'âme des populations de l'Ifriqia. Chacun sentait confusément que ce protectorat espagnol direct, exercé à Tunis même sur le hafside Mouley Mohammed, était quelque chose de tout nouveau et de très dangereux pour l'intégrité islamique du pays entier. Sur son isthme étroit, coupé par surcroit d'un canal, la Goulette se présentait comme un véritable îlot extérieur à la région, comme une excroissance, gênante pour les relations maritimes commerciales des Tunisois, mais sans inconvénient majeur pour leur vitalité politique ou religieuse. Il en était autrement de la prise de possession effective de Tunis. Ainsi, un anthrax au cou d'un homme n'entraîne pas pour lui péril mortel comme une tumeur en pleine chair.

(37) Le tombeau d'Ahmed Zennane se trouve à Houmt Chorfa (Quartier des Chorfa) près de la mosquée des Ançar. Dans le texte imprimé à Tunis, d'Ibn Abi Dinar, ce cheikh est appelé par erreur Ahmed Er Rennane, par suite de l'absence de point diacritique sur la lettre initiale du nom.

(38) Relation déjà citée de J. de Soto, de Madrid, le 20 juin 1574, *in fine*.

Peut-être, Turcs et Tunisiens auraient-ils longtemps encore toléré le maintien de la garnison chrétienne de la Goulette qu'Euldj Ali s'était gardé de molester après son succès sur Tunis en 1569. Contre l'implantation espagnole dans la vieille capitale historique des Hafsides, ils réagirent violemment.

Un armement en règle fut préparé à Constantinople. Les agents de la Sublime Porte, les derviches prédicateurs entretinrent et renforcèrent le sentiment anti-chrétien des masses jusqu'à les soulever en guerre sainte. Mouvement très bien exprimé par Ibn Abi Dinar, mais qu'ont perçu également les narrateurs européens de l'époque. Après avoir expliqué que les Maures et Arabes de Biskra, Constantine, Bône, Bizerte, Kairouan et Tripoli s'étaient unis au détriment des Espagnols, Ruffino conclut : « Il semblait que tout l'univers se fût associé dans cette conjuration pour notre expulsion » (39).

A en croire Ibn Abi Dinar, les Kairouanais auraient joué un grand rôle dans ce rassemblement des forces islamiques. Ce serait à leur appel que se seraient mis en route les gens de Tripolitaine et d'Algérie (40). Pleins d'ardeur combative, tous ces contingents, encadrés par les garnisons turques de Tripoli-Djerba sous le pacha Mustapha et de Kairouan sous Haïder, devancèrent en juin de deux semaines sous les murs de Tunis le corps expéditionnaire ottoman venu de Constantinople. Deux mois de siège régulier (13 juillet-13 septembre 1574) eurent raison à la fois de la Goulette et de Tunis.

Le marabout Sidi Mohammed El Rhariani dont nous avons déjà constaté l'action fructueuse à propos de l'entrée de Dragut à Kairouan à la fin de 1557, ne manqua pas en l'occurrence de prêter aux Turcs son concours le plus efficace.

C'est sur quoi ne laisse aucun doute la lecture d'un décret du pacha Hassine du printemps 1596 que nous avons signalé antérieurement. En voici la traduction, débarrassée des formules religieuses ou protocolaires oiseuses.

(39) *Op. cit.*, p. 51, v°.

(40) *Trad. cit.*, p. 302.

AMRA DU PACHA HASSINE

(En marge, cachet du pacha)

« Louange à Dieu. La prière et le salut sur l'Envoyé de Dieu, sur ses parents et ses compagnons, salut parfait.

Qu'il sache ce qui suit, celui qui prendra connaissance de notre présent amra parmi les fonctionnaires militaires et civils (*el qouad ou el ommal*), parmi les particuliers ou le public de la ville de Kairouan ou de son vilayet (*ouilaïatha*).

Il est établi par devers Nous et nous avons la certitude que le cheikh, l'honorable, qui jouit de la miséricorde de Dieu, le saint (*el moqaddes*) feu Sidi Abou Abdallah Mohammed El Rhariani, est bien celui qui a été l'artisan (*houa elladi kan sebeb*) de la conquête de la ville de Kairouan et de sa soumission aux Sultans ottomans, et ce par l'intermédiaire du saint (*moqaddès*), le serviteur des Osmanlis, celui dont les traces attestent les œuvres et les actes louables, l'homme aux bonnes actions (*Abou El Kheirate*) Dragut Pacha. Que Dieu rafrachisse sa tombe.

Dragut a maintenu le cheikh sus-nommé en qualité de cheikh dans la ville de Kairouan (*aqarra ech cheikh el madzkour cheikhen bi medinet el Qairouane*) et lui a recommandé de veiller au bon ordre, de concert avec ce qu'il y a laissé comme troupes ottomanes victorieuses (*âsaker el atsmane el mançoura*) afin d'y assurer la sécurité (41).

Le cheikh ne cessa de fournir un service satisfaisant et d'appuyer sans défaillance les troupes ottomanes victorieuses résidant dans la ville de Kairouan et dans tout le domaine des Sultans ottomans. Il affrontait leurs ennemis en payant de sa personne et en coopérant avec elles en argent et en hommes. Il s'associait à leurs expéditions à Tunis, à la Goulette, dans les territoires (*bled*) d'Hammamet et d'El-Djem, au Djerid et à Gafsa, etc. Il attirait les Arabes dissidents (*el Arab el mounefiqine*), leur persuadait de demander l'amane et s'employait par son loyalisme à consolider l'autorité du Gouvernement ottoman. Il a toujours agi de cette façon jusqu'à sa mort.

Il a eu des enfants, entre autres le cheikh Abou Baker qui montra ses qualités dès qu'il eut atteint l'âge de la raison et le plein développement de l'esprit.

Nous avons consulté Dieu (*estakheirna Allah*) et nous avons investi (Abou Baker) du poste de cheikh de la confrérie (*qararnaho cheikh fi thriqa*) de son père comme l'était ce dernier. Nous lui avons accordé le cheptel (*dzib*) de son père, les compagnons et les ouailles (*râaïa*) de celui-ci (42),

(41) El mançoura est une épithète de style.

(42) *Azib* a, sans doute, ici le sens figuré de groupe de fidèles et non de troupeau. De même, *râaï* pl. *râaïa* signifie à la fois « bétail d'un pâtre » et

tant ceux restés avec lui que ceux qui s'étaient séparés des autres. Il les reprendra chez quiconque les aura accaparés.

Nous en ordonnons la restitution de la part de ceux chez qui ils peuvent se trouver et leur retour à lui dans les mêmes conditions où ils étaient quand ils ressortissaient de son père en tant qu'ouailles (*mostardine* مسترعين) de ce dernier. A eux tous, ils forment le « *Talmoud* » (groupe des disciples). Parmi eux Abdessadoq, Brahim et les leurs qui étaient les ouailles (*mostardine*) du père d'Abou Baker ainsi que les Ouled Zenag, les Ouled Mohammed et les compagnons du feu cheikh, connus dans l'Ousselet comme étant à lui (*el mâloumine la ho bi Ouslet*), etc .. Restitution sans aucune opposition ni contestation, ni résistance. Celui qui, parmi les administrateurs civils (*el ômmal*) contrecarrerait le cheikh en ce qui concerne l'un d'entre eux, en rendra compte à Dieu.

Abou Baker bénéficiera comme par le passé de son traitement (*morateb*) : 16 dirhems par jour qu'il touchera du Souq el Kharrazine. En outre, seront exonérés des dîmes et des droits tous ses laboureurs travaillant sur les terres de Kairouan et autres terres de l'*amala* (zone ou s'exerçait le pouvoir turc ?). Exonération parfaite de tout ce à quoi ils pourraient être astreints. Salut.

Ecrit sur l'ordre du serviteur de Dieu (*abdallah*), celui qui met sa confiance en Dieu (*el motaouakkel ala Allah*) le pacha Abou Mohammed Hassine, que Dieu l'affermisse (*aïadaho Allah*). Daté de la première décade du mois de châbane 1004 (printemps 1596) ».

Tel était le souvenir que, dans les hautes sphères de Tunis, on gardait de l'éminente collaboration de Sidi Mohammed El Rhariani, longtemps après sa mort. Figure comme il en surgit quelques-unes par intervalles dans l'histoire africaine. Personnalité qui témoigne sur le vif de quel secours peut être un marabout pour rallier les bédouins à la politique gouvernementale.

Comme quartier général des forces osmanlies en 1573-74, comme point de diffusion de la propagande proturque de Sidi Mohammed El Rhariani, Kairouan continuait, comme sous les Chabbïa, à se tenir en Ifriqia au premier rang. Quelle va être son existence, ou du moins certains des aspects de sa vie durant la phase initiale de la domination ottomane ? Avant toute coordination des renseignements recueillis par nous à ce sujet, qu'on nous pardonne une digression.

« ressortissants d'un chef temporel ou spirituel ». *Mostardine* est de la même racine.

6. **Quelques mots sur la monnaie haïdrïa.** — Dans le passage où il raconte le séjour d'Haïder à Kairouan, Ibn Abi Dinar glisse cette phrase : « S'y trouvait (en cette ville) le pacha Haïder. C'est lui qui frappa la (monnaie) haïdrïa, notoire (*el mechhour*) à Kairouan » [43].

Bien que l'auteur taise le nom du centre d'émission, on a cru légitime jusqu'ici d'induire de ces quelques mots que l'atelier monétaire du haïdri fonctionnait à Kairouan même. Hypothèse que tendrait à corroborer la rencontre de cette monnaie dans divers documents inédits postérieurs à 1574 et relatifs à Kairouan. C'est ainsi que dans la première décade de hidjé el haram de 996 Hég. (22-31 octobre 1588), le sieur Mohammed ben Belgacem ben Bou Haha Er Râini y achète la moitié indivise d'une maison située au commencement d'une rue dite rue des Rheraïna (*ala ras ez zqaq en nafed el mârouf bi zqaq er Rheraïna*) [44] pour la somme de 252 dinars en naçris haïdris, espèce de l'époque (*bi maïtine dinar etnine ou khamsine dinar nouaçer haïdria ouaqtia*) [45].

Un siècle s'écoule et voici qu'un amra du bey Mohammed El Hafsi de 1083 Hég. (1672 de J. C.), concernant les droits à percevoir par les cadhis de Kairouan pour les actes relevant du ministère du Charâ, en fixe les tarifs en dirhems haïdrïa, « le *haïdri* étant, dit ce décret que nous publierons plus loin, la monnaie connue (*el mâloum*) dans leur ville susvisée » [46]. Expression à peu près équivalente à celle d'Ibn Abi Dinar, la différence entre *mâloum* et *mechhour* étant simplement une différence de degré dans le genre de celle entre l'adjectif ordinaire et le superlatif. Comme cet écrivain, natif de Kairouan, rédi-

(43) *Trad. cit.*, p. 301, texte arabe, p. 167.

(44) *Zqaq* « passage », *zqaq en nafed* « rue passagère », *zqaq rhir nafed* « impasse ».

(45) Cet acte d'achat se trouve reproduit presque en entier au folio 62 du tome V du *Recueil de Fetouas* de Belgacem ben Mohammed Merzoug ben Abdeljelil ben Mohammed Addhoum, muphti de Tunis, originaire de Kairouan. Ce tome V fut rédigé en 997 Hég. (nov. 1588 à nov. 1589). L'ouvrage manuscrit fait partie de la bibliothèque de Si Hassen Abdelwahab qui a bien voulu nous indiquer que dans les autres actes du recueil de Si Belgacem Addhoum les sommes d'argent sont énoncées en *courouna* كرونة (couronne espagnole).

(46) *Mechhour* et *mâloum* équivalent étymologiquement à nos mots « réputé » et « connu ». Pratiquement, on peut les traduire, en l'espèce, par « usité, employé ».

Ahmed Soulthane



1er type — 2e type

Fig. 14
naçri (argent)

Selim II



Fig. 15
naçri (argent)



Fig. 16
fels de cuivre

Mourad III



1er type — 2e type

Fig. 17
naçri (argent)

NAÇRIS ET FELS TUNISIENS
(seconde moitié du XVIe siècle)

Copie grandeur nature et montrant le genre de taille aux fig 14 et 15

geait en 1681, il est avéré que la monnaie d'argent (*naçri* ou *dirhem*), appelée haïdri d'après son créateur, était en usage dans la cité d'Oqba à la fin du XVI^e siècle et durant tout le XVII^e.

Aujourd'hui, au contraire, c'est uniquement dans cet ouvrage que les lettrés kairouanais puisent leur notion de l'existence ancienne du haïdri. Personne n'en a vu de spécimen. Nul n'est en mesure de le définir, encore moins d'en présenter un exemplaire.

Devant l'insuffisance des renseignements notariés ou livresques et des traditions, interrogeons, si nous voulons identifier le haïdri, les monnaies en cours en Tunisie au début de la période turque dont quelques unes sont couchées dans notre médailler. Observons d'abord ce naçri carré de Selim II, descendant direct du naçri hafside d'Ahmed Soulthane, transcrit par nous une trentaine de pages plus haut et reproduit en tête (fig. 14) de la planche numismatique ci-incluse. Ce naçri d'Ahmed suivait lui-même, naturellement, le naçri moumeni de type almohade, avec adjonction de la date en chiffres.

Naçri de Selim II (fig. 15)

Petite pièce rectangulaire en argent. Encadrement de petits ronds. Exemplaires très mal taillés, ayant l'un dans l'autre 1 cm. 5 au carré. Poids moyen : 1 gr. 15. (Voir fig. 15).

AVERS	REVERS
سلطان	عز نصره
سليم	ضرب
بن سليمان	بتونس
خان	سنة ٩٧٧

TRADUCTION

Sultan	Que (Dieu) favorise sa victoire,
Selim,	Frappé
fils de Soliman	à Tunis,
Khan	Année 977 (Hég.) (47).

(47) Sur notre pièce, les deux premiers des trois chiffres sont d'une lecture certaine. Le troisième, quelque peu écrasé, pourrait être un 9 aussi bien qu'un 7, mais, 977 ou 979, il n'en résulte pas moins que les Turcs frappèrent monnaie à Tunis dès leur première prise de possession de cette ville.

Selim II, fils de Soliman le Magnifique, régna à Constantinople de 1566 à 1574. C'est sous lui que les Ottomans s'établirent temporairement dans la capitale hafside durant environ quatre ans, des derniers jours de 1569 jusqu'à octobre 1573, avant de s'y asseoir à demeure le 13 septembre 1574, un trimestre avant la mort de Selim II. L'année hégirienne 977 correspond aux douze mois compris entre le 16 juin 1569 et le 5 juin 1570. Les Turcs, à peine entrés à Tunis (48), s'empressèrent donc d'y battre monnaie tant pour y affirmer la souveraineté du Sultan que pour le profit pécuniaire à tirer d'une opération de cette espèce.

Un autre naçri de notre collection étale un texte presque pareil (49). Seul changement : au lieu de 977, on y lit comme date musulmane 982. Cette année là s'étendant du 28 avril 1574 au 12 avril 1575 du calendrier chrétien, il appert que, dès leur réinstallation à Tunis, les Turcs y rouvrirent un hôtel monétaire.

Durant leur première occupation de Tunis (1569-1573), leur chef était le caïd Ramdane et son adjoint ou principal subordonné le caïd Haïder. En 1574, après la conquête de la Goulette et de Tunis, Sinane Pacha qui commandait l'expédition victorieuse ne dut pas tarder à se rembarquer. Il n'est guère possible en effet de reculer beaucoup au delà du premier octobre la navigation de retour à Constantinople des vaisseaux osmanlis, à cause de la nécessité pour les flottes méditerranéennes d'alors d'éviter absolument les mauvais temps de l'automne, générateurs de catastrophes maritimes (50). Il y a donc bien des chances pour que ce soit Haïder, laissé à Tunis comme pacha par Sinane à son départ, qui ait fait frapper cette monnaie de Selim II de 982 Hég.

---

(48) Ibn Abi Dinar donne pour les événements de 1569-1574 des dates hégiriennes légèrement erronées.

(49) Un épais *fels* de cuivre que nous devons à M. Farrugia de Candia porte les mêmes légendes moins la dernière ligne de chaque face :
Avers : Sultan Selim fils de Soliman.
Revers : Que (Dieu) favorise sa victoire. Frappe de Tunis (*Dharb Touns*).
Le fels non daté et de forme ronde pèse 4 grammes (Voir fig. 16).

(50) Cf. dans notre étude déjà citée sur *Dragut, amiral turc*, pp. 7-8, ce que nous disons de l'obligation technique où étaient les flottes de ne naviguer que dans la période allant de la mi avril à la fin septembre, sous peine de risques très graves.

C'est en tout cas certainement sous son gouvernement que fut jeté dans la circulation à Tunis, toujours en 982 Hég., un autre naçri de mêmes poids et apparence, intitulé à Mourad III, successeur de Selim II à la mi-décembre 1574. En dehors du nom du prince, la seule différence qu'offre cette pièce avec sa devancière est un fleuron qui coupe le revers en deux registres de deux lignes chacun et l'absence sur ce revers du mot سنة. Enfin, encore en 982, voit le jour un second type de naçri du sultan Mourad.

Naçris de Mourad III (fig. 17)

1er type :

Avers	Revers
سلطان مراد	عز نصره
بن	ضرب
سليم	بتونس
خان	٩٨٢
Sultan Mourad, fils de Selim Khan	Que (Dieu) favorise sa victoire, Frappé à Tunis, 982 (Hég.).

2e type :

Avers	Revers
سلطان مراد	الله ربنا محمد
بن سليم خان	رسولنا
عز نصره	ضرب بتونس
	٩٨٢
Sultan Mourad, Fils de Selim Khan, Que Dieu favorise sa victoire.	Allah notre Dieu, Mohammed notre Envoyé. Frappé à Tunis 982 (Hég.)

Certaines pièces de Mourad du premier type accusent la date de 986.

S'il y a des naçris dignes du titre de haïdri, ce sont bien ces monnaies tunisoises de 982 Hég. car elles ont été émises, sans doute aucun, par Haïder. Mais pourquoi le haïdri prit-il figure de monnaie plus spécialement kairouanaise ? Serait-il né à Kairouan durant les huit mois où Haïder y gouverna (mi-octobre 1573-mi-juin 1574), autrement dit dans la seconde moitié de 981 ou le début de 982 Hég. ?

D'autre part, seize ans après cette date, deux décrets de Djafer Pacha (51), l'un de chaoual 998 Hég. (mi août 1590), l'autre de rbïa el aoul 999 Hég. (janvier 1591) parlent, le premier de 16 naçris tunisiens (*naçrïa tounsïa*) et le second de 2 naçris tunisiens (*naçrine tounsïne*) alloués à Kairouan à des membres de la famille Addhoum. Naçri haïdri. Naçri tounsi. Les deux qualificatifs sont-ils synonymes ou au contraire opposés ? Jusqu'à ce que l'on déniche un naçri kairouanais de Selim II, le problème persistera et s'ajoutera aux énigmes monétaires du *naçri qaïd* et du *dinar abdelli* (52).

---

(51) Ces documents qui figurent aux Vieilles Archives du Gouvernement Tunisien seront par nous analysés ultérieurement.

(52) Un naçri de Mourad IV, fils d'Ahmed I, fabriqué à Tunis en 1033 Hég. (oct. 1623 à oct. 1624), avec les mêmes légendes que ceux de Selim II de 977 ou de 982 Hég. atteste que ce genre de monnaie, le *para* des Turcs, dura de nombreux lustres en Tunisie. Ce naçri est reproduit dans J. Marcel. *Monnaies diverses ayant cours en Algérie, tant celles de l'ancienne Régence que de Tunis, Tripoli, Maroc, etc.* Paris, 1843, Gd in folio de 18 pages, cf. p. 10 avec fig.

CHAPITRE VI

LES HAFSIDES EN EXIL DE 1574 A 1581

Lorsqu'une révolution ou une attaque étrangère terrassent une vieille dynastie, il est assez rare que l'arbre chenu, couché par l'ouragan, ne puise dans le sol où il enfonce ses racines séculaires assez de vigueur pour se relever au moins un moment. Tel fut le cas des Stuart, des Bourbons de France ou d'Espagne, des Bonaparte et tout récemment de la famille royale de Grèce. De même, les Hafsides, assis sur le trône de Tunis depuis trois cent cinquante ans, s'efforcèrent, après leur élimination par les Turcs en 1574, de reprendre pied dans leur ancien domaine. Ils y réussirent partiellement et pour un temps (1581-1592).

Leur échec définitif et leur exclusion de la scène coïncident avec une modification dans le fonctionnement du pouvoir ottoman à Tunis. En octobre 1591 en effet, les janissaires du lieu, devenus à peu près indépendants du Pacha, massacrent les officiers qui composaient leur Divan et obéissent désormais à leurs chefs de section ou deys. Dans l'anarchie qui en résulte, un de ces « oncles maternels » ne tarde pas à établir sa prépondérance sur les autres, ce qui permet une politique plus active dans l'intérieur du pays.

Les trois lustres et demi qui vont de 1574 à 1592 constituent ainsi une période à part, phase initiale de la domination turque en Tunisie. Phase en quelque sorte préparatoire. Phase obscure où l'on devine que pacha et milice s'affrontent et se neutralisent dans la capitale, tandis que, comme on va le constater, des notables de province clament leur détresse auprès des princes hafsides en exil et les déterminent à tenter une restauration.

Cette notion d'un retour des Hafsides est, pour l'érudition moderne, toute nouvelle. Nous avions attiré l'attention sur l'événement, il y a quelques années, incidemment, dans une note au rapport *Costa e*

Discorsi di Barberia (1), signé le 1er septembre 1587 par deux membres de l'Ordre de Malte, Fr. Lanfreducci et Jean Othon Bosio (1). Nous nous étions borné alors à reproduire, à l'appui d'un passage de cet ouvrage, un extrait d'un livre d'un chroniqueur du déclin du XVIe s., Barthélémy Dionigi da Fano. Nous nous étions limité à cette citation, sans la commenter, parce que nous ne jugions pas son contenu sans alliage. Des recherches ardues nous consentent aujourd'hui d'aborder de front la question de la fin des Hafsides et, sinon d'en élucider tous les détails, du moins d'en dégager l'essentiel.

Lorsque les galères de Malte, sorties de cette île le 29 décembre 1569, s'ancrèrent à Palerme dans la première semaine de janvier 1570, elles y apprirent la conquête de Tunis par le beylerbey d'Alger, Euldj Ali (2), favorisé par les habitants, et la fuite d'Ahmed Soulthane et famille à la Goulette. Entraîné par son élan, Euldj Ali inquiète un instant cette place au moyen de grosses barques armées d'artillerie, lancées sur le lac salé qui s'étend entre la Goulette et Tunis. Mais, le dernier jour de février 1570, le gouverneur de la forteresse espagnole, Alonso Pimentel, incendie ces machines de guerre (3) dans leur parc tunisois à la Porte de la Mer. En avril, Euldj Ali a regagné Alger (4) et le caïd Ramdane le Sarde, laissé par lui à Tunis, est trop

(1) Nous en avons publié le texte italien avec une préface dans la *Rev. Afric.* (4e trimestre 1925) et nous avons agrémenté de notes la traduction française due à P. GRANDCHAMP (*ibid.*). L'essai de restauration hafside y est signalé p. 148 dans notre note 7.

(2) GIACOMO BOSIO, *Dell'istoria della Sacra Religione... di San Giovanni Gierosolimitano*, III, p. 846. Ancien lieutenant de Dragut, Euldj Ali, après la mort du grand corsaire le 18 juin 1565, au siège de Malte, l'avait remplacé comme pacha à Tripoli. Nommé ensuite à Alger comme beylerbey, Euldj Ali rejoignit ce poste en mars 1568. Cf. sur ces deux nominations et sur la prise de Tunis par Euldj Ali en 1569, DE HAEDO, *Hist. des Rois d'Alger*, pp. 138, 140-143.

L'abbé de Haedo, dont l'ouvrage embrasse tout le XVIe siècle, se documenta à Alger où il fut captif d'avril 1578 à mars 1581. Après cette date, il fut réduit aux renseignements qui parvenaient à Messine où il s'était retiré auprès de son oncle, archevêque de la ville. (*Op. cit.*, pp. 2, 174-175, 183, 222). Son travail parut à Valladolid en 1612, sous le titre de *Topografia y Historia General de Argel*.

(3) Voir l'estampe qui représente ce fait d'armes et sa légende dans GARRIGOU-GRANDCHAMP, *Doc. relatifs à la fin de l'Occup. espagn. en Tunisie* (1569-1574), (*Rev. Tun.*, 1914, pp. 3-8).

(4) DE HAEDO (*Op. cit.*, p. 143). Le 22 juin, Euldj Ali était derechef à Tunis, à la veille de prendre la mer avec vingt-quatre navires qu'il avait à Bizerte.

occupé à s'y consolider pour inquiéter sérieusement ses voisins chrétiens (5).

Cependant, Ahmed Soulthane (Amida des européens), précipité par le destin dans une situation analogue à celle où se débattit jadis son père Mouley Hassen, n'agit pas autrement que lui. Il harcèle de ses demandes de réintégration Philippe II, ses vice-rois de Sicile et de Naples et don Juan d'Autriche. Le 16 septembre 1571, le conseil de guerre de la Ligue navale chrétienne discute encore s'il ne serait pas préférable de renoncer à mettre le cap sur la Grèce pour écouter la plainte de ce hafside réfugié à la Goulette et qui offre le concours de ses partisans arabes (6). Deux ans plus tard, une expédition commandée par don Juan expulse les Turcs de Tunis (10 octobre 1573).

Ce qui se produit depuis lors jusqu'à la perte irrémédiable de la Goulette et de Tunis, enlevées toutes deux par les Ottomans (août-septembre 1574), est amplement connu, dans ses grandes lignes, par des pièces multiples et indiscutables. Nous n'en dirons pas autant de ce qui touche la période 1574-1592.

1° **Les difficultés de la documentation.** — Cette période est une des plus pauvres qui soient en moyens d'information. Du côté musulman à peu près rien, si ce n'est quelques tableaux de l'organisation du pouvoir turc à Tunis, très sommaires et esquissés bien après coup (deux pages au total dans Ibn Abi Dinar et rédigées un siè-

(Lettres de Paul de Foix, ambassadeur de France à Venise, au roi Henri III, des 14 et 29 juillet 1570, in CHARRIÈRE, *Négoc. de la France dans le Levant*, tome IV), Paris, 1860, Appendice, p. 765.

(5) IBN ABI DINAR, *trad. cit.*, p. 295.

A la liste des quatre premiers gouverneurs de la Goulette, donnée pour la période 1535-1565, au début de notre chapitre IV, ajoutons :

V. — Alonso Pimentel. Débarqué à la Goulette le 27 mai 1565 (*Doc. Ined. para la Historia de Espana*, tome XXIX) il la quitte vers le second trimestre de 1571 (*Arch. de Simancas. Estado, Sicilia*, liasse 1136).

VI. — Pero Diaz Carrillo de Quesada, jusqu'ici ignoré, commande la forteresse du départ de Pimentel à janvier 1573 (*Arch. de Simancas. Estado, Sicilia*, liasse 1139).

VII. — Pedro Puerto Carrero arrive à la Goulette avec les mêmes deux galères qui vont ramener en Sicile son prédécesseur. Il y reste jusqu'au 23 août 1574, jour où il est pris par les Turcs avec la place même.

(6) HIERONYMO DE TORRES Y AGUILERA, *Chronica y Recopilacion de varios successos de guerra... en Italia y partes de Levante y Berberia... hasta que se perdio la Goleta y fuerte de Tunez...* En Çaragoza, MDLXXIX, f° 48 r°.

cle plus tard) (7). Sur le périmètre territorial où cette domination se déployait, pas un mot. Du côté chrétien pèse lourdement, d'autre part, l'absence de l'instructif échange de lettres qui avait lieu auparavant entre les gouverneurs de la Goulette et la cour de Madrid, l'absence aussi d'une histoire de l'Ordre de Malte de la valeur de celle de Jacques Bosio (8).

Heureusement, la résurgence hafside se manifeste avec la complicité de l'Espagne, ce qui maintient pendant quelque temps la Régence dans le rayon visuel de l'Europe. Grâce à cette circonstance, il existe encore des observateurs italiens ou espagnols, et nous leur sommes redevables des principaux matériaux que nous mettrons en œuvre.

Mentionnons en tête de ceux-ci, à cause de sa date et de son importance, la Correspondance du président du royaume de Sicile, Charles d'Aragona, duc de Terranova et prince de Castelvetrano (9) avec Philippe II, durant la seconde moitié de son deuxième intérim, c'est-à-dire de juin 1574 à mai 1577. Elle est d'une consultation aisée puisqu'elle a été publiée jusqu'à la fin mars 1576, d'après des copies conservées à Palerme (10). D'utiles données sont aussi renfermées dans

---

(7) *Trad. cit.*, pp. 338-339. Dans sa bibliographie des historiens ottomans, BABINGER, *Die Geschichtsschreiber der Osmanen und ihre Werke*, 2 vol., Leipzig, 1927, signale à la p. 303, n° 2, que le Cheikh el Islam, Mehmed Asaad (vers l'an 1600), étant qadhi el asker, composa une courte histoire de Tunis, conservée à Constantinople, dans le Millet Kitabhanesi (Bibliothèque Nationale).

(8) L'histoire de l'Ordre, commandée à Jacques Bosio par le Grand Maître (délibération du Conseil du 8 mars 1589), s'arrête au mois de mars 1571. DAL POZZO la continua un siècle plus tard (*Historia della Sacra Religione Militare di S. Giovanni Gerosolimitano, detta di Malta, Parte Prima che proseguisce quella di* GIACOMO BOSIO *dall'anno 1571 fin'al 1636*, Vérone, MDCCIII. Dal Pozzo nous dit (*ibid.*, p. 1) avoir pratiqué les affaires de son temps et consulté les archives, mais son ouvrage reste, comme valeur, bien au-dessous de celui de son prédécesseur.

(9) Ce personnage géra le royaume de Sicile comme président : 1° depuis octobre 1566, où il remplaça le vice-roi Garcia de Tolède, jusqu'à la venue, en août 1568, du vice-roi marquis de Pescaire; 2° du dernier jour de juillet 1571, date de la mort de ce dernier, à avril 1577, où fit son entrée à Palerme le nouveau vice-roi Marc Antoine Colonna, duc de Tagliacozzo.

Charles d'Aragona est plus communément désigné par son titre ducal, usage auquel nous nous conformerons.

Le président du royaume de Sicile était au fond le vice-roi lui-même. Le chef de l'île revêtait le titre de « président » lorsqu'il était sicilien ou chargé de l'intérim, en cas d'absence ou de mort du vice-roi.

(10) Une première suite, en italien, allant du 23 juin 1574 au 24 mai 1575, a vu le jour grâce à Bozzo (d'après le Ms. Septimien F. A. 20 de la Biblio-

les relations adressées à la Cour de Madrid par le successeur du duc de Terranova, Marc-Antoine Colonna, vice-roi de Sicile d'avril 1577 à mai 1584. Nous avons extrait enfin des Archives d'Etat de Palerme (Royale Chancellerie) un document pertinent.

Une seconde catégorie de sources est fournie par des *Diari* ou par des guides anciens de cette ville, possédés par la Bibliothèque Communale. De ces Diari et Guides manuscrits, les principaux ont été imprimés par di Marzo dans une collection intitulée *Biblioteca Storica e Letteraria di Sicilia* (11).

Nous avons éprouvé de quel secours est un Diario, Diurnal, Journal ou Tagebuch, lors de notre reconstitution des pérégrinations européennes de Mouley Hassen. Ces Diari palermitains émanent de bons esprits qui notèrent au fur et à mesure les événements de toute nature survenus dans leur cité (arrivée d'étrangers illustres, nomination de hauts dignitaires, mariages dans les grandes familles, crimes sensationnels, fêtes publiques, émeutes, accidents météorologiques, pestilences, etc...) Observons cependant que ces Diari ne sont pas le plus souvent de vrais journaux, mais plutôt des Annales dont les éléments sont puisés à droite ou à gauche dans des travaux antérieurs. Au lieu d'avoir devant nous un témoignage direct, nos yeux s'arrêtent à l'occasion sur une compilation en forme d'éphémérides (12).

---

thèque Communale de Palerme) dans *Documenti per servire alla Storia di Sicilia* imprimés par la *Società Siciliana per la Storia Patria*. Première série. *Diplomatica*, vol. II, fascicules 1 et 2 (Palerme, 1879) et fasc. 3 (*ibid.*, 1888), en tout pp. 1-185. La couverture des fasc. 1 et 2 porte erronément Quatrième série, vol. 1, 1877.

Ces mêmes lettres figurent, en espagnol, dans un Ms. Corazzien de la même Bibliothèque, coté Q q F 23, où elles sont accompagnées des missives allant du 7 juillet 1575 à mai 1577. SALVO-COZZO (*ibid.*, fasc. 4, pp. 1-64, Palerme, 1896) a publié ces dernières jusqu'à fin mars 1576 seulement, s'arrêtant à la p. 401 du Ms. qui en a 490. Ces 89 dernières pages inédites ont été consultées par nous, à Palerme même, dans le manuscrit.

Certaines au moins des missives du duc de Terranova se retrouvent aux Archives de Simancas, notamment dans *Estado*, liasse 1144.

(11) Cette *Biblioteca Storica e Letteraria di Sicilia* comprend 28 volumes édités de 1869 à 1886. Sur ce nombre, dix-neuf sont des *Diari della Citta di Palermo dal secolo XVI al XIX*, et neuf, des ouvrages proprement dits, comme le *Palermo Restaurato* de DI GIOVANNI ou le *Palermo d'Oggigiorno* du marquis DE VILLABIANCA. Dans le volume I (Palerme, 1869), figure (pp. 1-197) le *Diario* de PARUTA, un des meilleurs de l'ensemble. Pour plus de simplicité, nous désignerons ce recueil sous le nom de Collection di Marzo.

(12) Par exemple, Paruta, érudit de la fin du XVI[e] siècle et du premier tiers du XVII[e], composa son *Diario* qui va de 1500 à 1613 en recopiant celui

Compilations nécessitant, avant tout emploi, un examen critique, sont également les descriptions topographiques de la vieille Palerme, émaillées de quelques détails sur la vie courante des princes hafsides (logement, etc...) [13]. Les principales sont le *Palermo Restaurato* de Di Giovanni, qui remonte à 1615, et le *Palermo d'Oggigiorno* du marquis de Villabianca, rédigé de 1788 à 1802 [14].

Dans ces documents, sans en excepter à l'occasion les officiels, règne l'incertitude majeure sur les appellations et les parentés des hafsides de Sicile. Nous avons expliqué précédemment qu'en ce qui concerne le cheikh des Chabbia, écrivains et fonctionnaires se tiraient d'affaire en continuant à le qualifier de roi de Kairouan, même après qu'il eût perdu sa capitale. Pareillement, scribes administratifs ou chroniqueurs masquent leur ignorance de l'identité de ces divers princes en leur appliquant le titre d'infant de Tunis, ce qui signifie sous leur plume non pas « héritier du trône » mais « membre de la famille royale ».

Quand ils énoncent des prénoms, ils risquent fort de se tromper de personne. Non seulement ils distinguent mal entre un Ahmed et un Mohammed, mais encore ils réunissent sur un individu unique les faits et gestes de deux Ahmed ou de deux Hassen appartenant à des générations différentes. Quant aux degrés de filiation et aux âges, plus d'une fois ils échappent à leur appréciation exacte. La confusion est grande. Nos documents, loin de toujours se sourire et s'accorder en cette matière, se hérissent parfois, l'un en face de l'autre, de tous leurs piquants.

---

de Nicolas Palmerino (1577-1599) qu'il fit précéder, pour la période antérieure (1500-1576), de nouvelles récoltées çà et là et auquel il annexa pour la phase postérieure (1600-1613) des renseignements recueillis par lui-même.

(13) Ces détails pourraient s'augmenter grâce à des recherches palermitaines dans les obituaires, les liasses notariées, les listes des notables, les sommiers des pensions ou des taxes locatives, etc., gisant çà et là dans diverses archives. L'histoire proprement dite y trouverait son compte à l'occasion.

(14) Le premier de ces deux ouvrages a vu le jour dans la collection précitée formée par Di Marzo (tomes X et XI, Palerme, 1872), (vol. 1 et 2 de la 2e série) et le second y occupe les tomes XIII, XIV et XVI (3, 4 et 5 de la série), Palerme, 1873-74.
A noter que *Diari* ou *Descriptions* s'offrent parfois en plusieurs manuscrits à leçons différentes entre lesquelles Di Marzo a choisi forcément un peu au hasard.

Avant donc de narrer l'aventure hafside de 1581-1592 dans l'intérieur de la Régence de l'Est, nous sommes contraint de nous livrer à toute une besogne de dégagement et de déblaiement généalogique et historique. Hors-d'œuvre, dira-t-on. Peut-être. Mais, hors-d'œuvre à bien des égards fructueux par la mise au point d'une série de questions préliminaires qu'il importe d'élucider. Nous attarder un instant en compagnie des derniers hafsides dont on ne savait jusqu'ici absolument rien, ne sera d'ailleurs pas sans profit, car, sur leurs traces, nous recueillerons de quoi augmenter un peu le faible bagage que nous possédons sur la période très obscure des premiers pachas turcs en Tunisie.

2. **Les tribulations d'Ahmed Soulthane et sa mort en Italie (1573-1575)**. — Lorsque l'expédition de don Juan d'Autriche que ses instances avaient peut-être, dans une certaine mesure, contribué à déclencher, eut chassé les Turcs de Tunis, le 10 octobre 1573, Ahmed Soulthane s'attendait à être replacé sur le trône de ses pères. De la Goulette, où il résidait, il avait jusque là dirigé de temps en temps des sorties contre les Turcs, avec l'appui de Mores et d'Arabes à sa dévotion [15]. Il se préparait donc à marcher sur son ex-capitale de concert avec les troupes espagnoles, lorsqu'on le consigna brutalement à la Goulette sous bonne garde [16].

Le 13 octobre, le Conseil de Guerre décidait son internement en Sicile. Le 14, don Juan convoquait à Tunis son frère Mouley Mohammed, qui vivait depuis plusieurs années à Palerme [17] et qu'il avait

---

(15) HIER. DE TORRES (*Chronica*, f° 101 r°). Dans une de ces courses, il prend Béja vers mars 1572 (*Arch. de Simancas*, *Estado*, liasse 1137).

(16) HIER. DE TORRES (*Chronica*..., f° 105 r°). Chez cet auteur, Mouley Mohammed est appelé Mouley Hamet. Son récit exclut toute idée d'offre d'un Protectorat faite à Ahmed Soulthane et refusée par lui comme offensive pour sa dignité. Cette version, due à IBN ABI DINAR (*Trad. cit.*, p. 296) et que nous avons reproduite plus haut (p. 157) a également contre elle la lettre de don Juan du 18 octobre 1573.

(17) (*Chronica*, f° 106 r°). Sur les péripéties de la vie de Mouley Mohammed, voir nos pages précédentes et spécialement les pp. 150-151, notes 71-73. Ajoutons que d'après un rapport officiel espagnol, publié par BRAUDEL, *op. cit.*, p. 127, ce prince, durant le deuxième trimestre de 1562, se serait trouvé en Espagne, d'où Ahmed Soulthane aurait craint qu'il ne revint s'installer à Bizerte ou à Hammamet au nom du roi Philippe II.

emmené sur la flotte. Et le 18, don Juan mandait ceci au duc de Terranova :

« Pour s'occuper du gouvernement des Mores, il m'a paru bon de laisser à Tunis l'infant Mohammed parce que c'est une personne prudente et habile, qualités qu'on a estimé manquer au roi Amida, son frère, qui n'a montré d'ailleurs ni foi, ni gratitude envers S. M. (18). »

On craignait, en outre, à bon droit, qu'il ne fût accepté qu'à contre-cœur par ses anciens sujets et qu'il ne voulût se venger de leur trahison de 1569. Les Tunisois, remarque Hieronymo de Torres, considéraient Amida comme cruel et tyrannique mais reconnaissaient en lui un des plus valeureux Mores de Barbarie, tandis que son frère, Mohammed, était mou et sans compréhension des choses de la guerre (19).

Lorsqu'on lui signifia la résolution adoptée à son égard, Ahmed Soulthane eut une crise de désespoir. Il fondit en larmes et refusa de s'éloigner. Un de ses fils, nommé Hamida, qui l'accompagnait avec des serviteurs, le réconforta en lui représentant l'instabilité de la fortune et en l'engageant à se confier à Dieu. Finalement, un esquif le conduisit à une galère où il monta, salué de deux coups de canon et acclamé par la chiourme, selon la coûtume (20). A Palerme, d'après le Diario de Paruta,

« le premier soir, il dormit à bord. Le lendemain, on le descendit à terre sur un caïque et il alla chez l'Infant, son oncle, qui habitait la maison Lombardo à la Bandera où il demeura plusieurs jours. L'y escortèrent, le capitaine des gardes du président, prince de Castelvetrano, et quelques hallebardiers... Il repartit le 10 novembre sur une galère avec don Juan (21). »

On l'avait accueilli plutôt comme un personnage à surveiller que comme un hôte de choix. Discrédité et suspect, on ne pouvait décem-

(18) Cette lettre est contenue dans la *Relazione della Conquista di Tunisi fatta da Don Giovanni d'Austria e della perdita di essa e della Goletta esibita da* Placido Ragazzoni, *residente veneto in Sicilia negli anni 1570-74* (Collection des *Relations des Ambassadeurs Vénitiens* par Alberi. Série I, vol. VI, Florence, 1862, p. 474.

(19) Hier. de Torres (*Chronica*, f° 107 v°).

(20) Hier. de Torres (*Chronica*, f° 105 recto et verso).

(21) *Diario* de Paruta, p. 51. La rue de la Bandiera existe encore dans l'ancien quartier de la Loggia.

ment l'héberger, à l'instar de Mouley Hassen en 1543, au splendide palais d'Aiutamicristo.

Don Juan voguait vers Naples (22) où il fixa sa résidence jusqu'à la mi-avril 1574. Ahmed Soulthane et les siens y furent casernés au Château Saint Elme, bâti au sommet de la ville. L'historien de Thou, qui visita la forteresse quelques mois plus tard, rend, des membres de cette famille, le témoignage ci-après :

« On le mit (Ahmed Soulthane) prisonnier au Château Saint Elme où je le vis en 1574. Il me parut très vieux et, à la vue, je jugeai qu'il n'avait guère moins de quatre-vingts ans. Cependant, le gouverneur de ce Château m'assura qu'il couchait tous les jours avec une esclave Moresse qui était sa concubine.

« De ses deux fils, il y en avait un boiteux, fort laid, et d'une mine désagréable qu'il aimait passionnément et qu'il avait toujours dans sa chambre. Il ne pouvait souffrir l'autre quoique bien fait, de bonne mine, d'une humeur riante et qui savait parfaitement manier les armes et conduire un cheval sans selle et sans bride suivant l'usage de sa nation. Toutes ces belles qualités firent qu'on lui permit de se promener quand il voudrait dans la ville et on le destinait même pour succéder à Machmet (Mouley Mohammed) : car la haine que son père avait pour lui n'avait pas peu contribué à lui attirer l'amitié des Espagnols (23). »

Après la mi-avril 1574, don Juan accomplit diverses tâches en Lombardie et rentra à Naples le 12 août sur avis de l'apparition de la flotte turque devant la Goulette. Le 21 août, Palerme le recevait dans sa Cala avec 27 galères, traînant après lui Ahmed Soulthane ainsi

(22) Sur le séjour et les divers déplacements de ce prince en Italie, on lira avec fruit l'article d'Angela Valente, *La Dimora in Italia di don Giovanni d'Austria* (*Rivista d'Italia*, 1926, pp. 167-180). Une bonne bibliographie clôt ce travail. Sauf quelques absences motivées par ses fonctions de grand chef maritime, don Juan passa, en somme, en Italie, cinq années, du 26 juillet 1571 au 22 août 1576.

(23) De Thou, *Hist. Univ. depuis 1543 jusqu'en 1607*, éd. de Londres, MDCCXXXIV tome VI, p. 564. L'âge de 80 ans paraît exagéré et ne cadre pas avec ce que l'on sait par ailleurs. Un adolescent prend facilement un sexagénaire pour un vieillard. Tout jeune alors, de Thou faisait partie de la suite du conseiller Paul de Foix, ex-ambassadeur à Venise (1569-70), envoyé en Italie par le roi de France Charles IX, vers la fin de 1573, pour remercier les princes du pays des félicitations qu'ils lui avaient adressées à l'occasion de l'élection de son frère Henri, le futur Henri III, comme roi de Pologne (De Thou, *op. cit.*, tome VII, p. 14).
Ajoutons que St-Elme s'emploie pour St-Erasme (Erasmo, Ermo, Elmo).

que la domesticité et les proches de l'ex-roi [24], à l'exception de son fils Hamida demeuré à Naples.

Don Juan avait rejoint Palerme trop tard et sans forces suffisantes pour aider les deux places investies : la Goulette succombera le 23 août et Tunis le 13 septembre. Il se borne, en conséquence, à parer à toute offense que la flotte turque victorieuse voudrait, avant de regagner Constantinople, infliger à la Sicile. Dans cette pensée, il est à Trapani à la tête de ses navires le 27 septembre [25] toujours avec Ahmed Soulthane sur une galère. Un mois s'écoule : le péril ottoman s'évanouit à l'Est. Don Juan quitte Trapani, puis Palerme, pour aller conférer en Espagne avec Philippe II (29 octobre 1574) [26]. Il laissait en Sicile Ahmed Soulthane, en l'autorisant à rentrer en Barbarie tenter sa chance [27].

Tout en usant de sévérité à l'égard du roi détroné, on ne renonçait donc pas, dans certains cercles, à l'idée de se servir de lui. Le 28 août 1574, don Garcia de Tolède, ex-vice-roi de Sicile, en retraite à Naples depuis 1567, avait signalé à don Juan qu'il serait expédient de débarquer à Bizerte des troupes qui prononceraient une diversion sur les derrières des Turcs assiégeant Tunis et la Goulette. Au besoin, ces soldats marcheraient contre les Ottomans avec le concours de cavaliers arabes convenablement stipendiés par l'Espagne et dûment travaillés par Ahmed Soulthane qu'on renverrait en Afrique dans cette intention [28].

Sur la valeur de cette collaboration, on avait en Sicile une autre opinion, et bientôt, par ses allures équivoques, le prince musulman s'y attirait de nouveaux désagréments. Le 17 février 1575, le duc de Terranova écrivait, en effet, au roi d'Espagne :

« ... le seigneur don Juan nous avait ordonné de remettre en Barbarie le

(24) *Diario* de Paruta, p. 55.

(25) Lettre de Ch. d'Aragona, duc de Terranova, prince de Castelvetrano, président du royaume de Sicile, à Philippe II, de Trapani le 27 septembre 1574 (*Doc. per servire alla Storia di Sicilia, Prima Serie, Diplomatica*, p. 39).

(26) Lettre du duc de Terranova à Philippe II, de Palerme le 30 octobre 1574 (*ibid.*, p. 73).

(27) Lettre du même au même, de Palerme le 24 octobre 1574 (*ibid.*, p. 53).

(28) Corresp. de Garcia de Tolède avec don Juan d'Autriche de 1571 à 1577. (*Doc. Inéd. para la historia de España*, tome III, pp. 161-162).

roi Amida resté ici. Le temps ayant persisté à être contraire au voyage, il sembla inopportun au duc de Sessa et à d'autres du conseil de la flotte d'aventurer 4 galères dont la chiourme renforcée équivalait à la chiourme de 8. On considéra aussi que du retour d'Amida en Barbarie on ne pouvait attendre aucun fruit pour le service de S. M. et on jugea bon d'employer envers lui des moyens dilatoires... Dieu les permit pour éviter qu'à cause de ce roi ne souffrent de déboires les affaires de V. M.

« En effet, ces temps-ci, Amida a procédé de telle façon qu'il m'a persuadé que son âme et ses desseins sont pleins de perversité vis-à-vis des intérêts de V. M. En homme sagace et rusé, il cherche à le dissimuler, mais cela se révèle dans la grande curiosité qu'il a de s'informer. On croit qu'il s'est efforcé de mesurer les murailles et la distance des remparts de cette ville-ci et on m'a dit qu'il avait agi de même à Trapani quand il y fut conduit. En outre, j'ai été averti en plusieurs occasions et par des voies différentes et même par des serviteurs à lui qu'aussitôt qu'il aura mis pied en Barbarie, il a l'intention de passer aux Turcs et de s'arranger avec eux.

« Aussi, ai-je cru du devoir de ma charge de lui faire donner courtoisement hospitalité dans le Château de cette ville, non en tant que prisonnier, mais par sûreté, sans lui ôter aucune commodité de se promener au dehors (du Château) accompagné de personnes à moi à qui j'ai confié ce soin.

« J'estime sa réapparition en Barbarie dommageable et par suite j'ai été d'avis et maintenant plus que jamais, qu'il ne convient pas au service de V. M. de l'y renvoyer. Cette opinion est partagée par le cardinal de Granvelle (vice-roi de Naples) et par le duc de Sessa... [29] »

Comment s'exécuta la mesure ci-dessus annoncée, le Diario de Paruta le marque à la date du 4 février 1575. C'est le capitaine des gardes du président du royaume qui de la maison qu'il habitait transfère le prince au Château de la mer. Ahmed Soulthane obéit de mauvaise grâce, malgré les hallebardiers d'escorte. Une fois à destination, il pleure désespérément, tout en parcourant à cheval ledit Castelammare. Il jette de colère son burnous à terre. Puis, il tire un chapelet de corail et égrène des prières. Jusque-là, il avait été libre de déambuler à sa guise dans Palerme, sous simple défense d'en sortir [30].

On le conviait à des cérémonies officielles. Car, d'après le Diario de Paruta, le 3 avril 1575, Ahmed Soulthane, flanqué de son geôlier d'honneur, le vice-châtelain, assiste avec sept Mores de sa maison à

(29) *Op. cit.*, pp. 125-126.

(30) *Op. cit.*, loc. cit., p. 56.

la fête de Pâques à la Cathédrale, installé sur un siège auprès du Trésor [31]. On évitait donc de rompre avec lui, afin de réserver l'avenir. Le duc de Terranova s'exprime ainsi le 24 avril 1575 :

« Le Roi Amida va s'accommodant à la patience. On use de bons procédés à son égard et on lui donne de temps en temps des secours en argent, quoique, jusqu'à présent, il n'ait pas reçu plus de 400 écus, et on a le soin voulu au point de vue sûreté [32]. »

Cependant, la peste se déclare en juin à Palerme et dans d'autres agglomérations. Afin que l'administration du royaume ne soit pas entravée par les nécessités prophylactiques locales, le président, duc de Terranova, fixe sa résidence, à la fin de juillet, à Termini, bourgade maritime jusque là indemne [33], sise à une trentaine de kilomètres à vol d'oiseau de Palerme. Pour plus de précaution, il s'y fait suivre d'Ahmed Soulthane.

Ce dernier y décéda au mois d'août, on ne nous dit pas de quel mal [34]. On embauma sa dépouille mortelle et on la conserva hors de Termini jusqu'au 29 octobre. A cette date, une frégate où l'on avait embarqué le corps, l'épouse du prince et plusieurs domestiques, appareilla pour Palerme et de là pour Tunis, afin qu'on y procédât à l'ensevelissement du défunt auprès de ses aïeux [35]. Les trois marins de Termini chargés de cette mission étaient de retour en Sicile vers la mi-janvier 1576 [36], après une absence d'environ dix semaines, dont six passées dans l'étang et le port de Tunis. Les Archives de Simancas possèdent leur relation de voyage transmise à Philippe II par le duc de Terranova. Elle est succincte : un millier de turcs vont par les campagnes de Tunis et escarmouchent avec les Arabes. La

(31) *Diario* de Paruta, p. 61.

(32) Lettre à Philippe II, *op. cit.*, p. 164.

(33) Lettre du duc de Terranova à Philippe II, de Palerme le 20 juillet 1575 (*op. cit.*, fasc. 4, pp. 5-6).

(34) *Diario* de Paruta, p. 69. Divers Diari Ms. de la Bibl. Comm. de Palerme ont également ce renseignement.

(35) *Diario* de Paruta, p. 69.

(36) Lettre du duc de Terranova à Philippe II. De Termini, le 23 janvier 1576 (*op. cit.*, fasc. 4, p. 50). La relation de voyage des marins, Jean François Ponte et consorts, est conservée aux *Arch. de Simancas* (*Estado*, liasse 1145).

ville et sa Kasba renferment 200 Turcs. A la Kasba il existe un pacha dont nos marins ignorent le nom et 8 pièces d'artillerie. La Goulette est déserte. Ses bois et pierres servent à fabriquer un fort à Bizerte.

Rien sur les modalités des funérailles d'Ahmed Soulthane, que nous ne connaissons que par Ibn Abi Dinar. Le pacha et la milice avaient jugé le pouvoir turc suffisamment solide pour qu'il tolérât, sans crainte de répercussions politiques, l'introduction dans la Régence du cadavre de l'ex-roi. Cependant, nous dit cet auteur, on ordonna trois jours d'exposition au cimetière du Djellaz, afin que le peuple se persuadât *de visu* qu'Ahmed Soulthane était bien mort. Ce n'est qu'après l'accomplissement de cette formalité de prudence que le corps eut accès en ville, où il fut inhumé dans la zaouia de Sidi Qassem Ez Zlizi [37].

La zaouia de Sidi Qassem ez Zlizi et l'épitaphe d'Ahmed Soulthane. — Le santon avait manqué au monde des vivants en 902 de l'Hégire (sept. 1496-août 1497), sous le règne du sultan Mohammed, père de Mouley Hassen, et avait été enterré dans son propre ermitage, près de la porte qu'on appelait jadis Bab-Khaled [38] et qui, plus tard, fut dite Bab-Sidi-Qassem. Le vocable Zlizi n'est pas ici un ethnique. il atteste plutôt que Sidi Qassem était un fabricant d'*azulejos* ou carreaux de faïence vernissée. En tout cas, son mausolée est paré de *zliz* magnifiques, les plus beaux peut-être de Tunisie.

Quand on pénètre dans la zaouia, on a devant soi une vaste cour, flanquée à droite d'une autre plus petite très pittoresque où sept pierres sépulcrales étalent des décorations géométriques ou florales que leur style conseille d'attribuer au XVIe ou au XVIIe siècle. Entre les deux cours, une huitième dalle funéraire est sculptée d'une façon particulièrement délicate. Ces tombes sont, dit-on, celles de membres ou de ministres de la famille hafside, mais aucun *mechched* ne se dresse sur elles pour révéler à qui elles appartiennent. D'autres tombes analogues, également anonymes, sont semées çà et là dans la zaouia. On en remarque surtout une dans le jardin

(37) Ibn Abi Dinar, p. 165 du texte arabe. La trad. française, p. 296, explique mal les raisons de cette exposition publique. Le texte arabe écrit le nom du santon « *Jelizi* ». Nous avons adopté à cet égard la prononciation actuelle.
G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, Paris, 1927, tome II, pp. 860-862, a décrit, au point de vue artistique, la zaouia de Sidi Qassem, qu'il a cru être andalou alors que l'épitaphe de celui-ci le révèle fasi.

(38) Ibn Abi Dinar (*trad. cit.*, pp. 267-268).

attenant et deux dans une pièce qui ouvre sur la cour principale au fond et à gauche.

Quant au mausolée du saint, il offre cette singularité de n'être pas coiffé d'une blanche coupole ou qoubba comme ses pareils d'Ifriqia, mais bien d'un cône à quatre pans triangulaires, plaqué de tuiles vertes. Sous cet abri deux pièces. Une cloison en menuiserie à jour les sépare du public et les divise l'une de l'autre. Celle de gauche montre en face de sa porte particulière l'épitaphe arrondie en haut de Sidi Qassem, encastrée dans le mur à hauteur d'homme et toute barbouillée de peinture verte. Celle de droite contient le tsabout. Entre le catafalque et la muraille du fond, deux petites stèles s'enfoncent dans le plancher. Basses et mal éclairées, elles sont assez difficiles à copier.

La plus éloignée du tsabout a ses lettres fort effacées. On reconnaît cependant qu'il y est question d'Ahmed Soulthane, décédé, d'après la pierre, dans le mois de rbïa II 983 qui correspond aux deux dernières décades de juillet 1575 et à la première semaine d'août, ce qui corrobore le passage de Paruta.

3. Charles d'Autriche, fils d'Ahmed Soulthane et moine franciscain. — Ahmed Soulthane, à sa mort, en août 1575 à Termini, laissait derrière lui une femme légitime, deux rejetons mâles et une petite fortune de 12.000 écus (39). L'épouse reçut 2.000 de ceux-ci, c'est-à-dire 500 de plus que sa part coranique et elle fut, comme nous l'avons dit, autorisée à regagner l'Afrique. Le fils qui vivait en Sicile et dont nul ne nous a gardé le nom, fut gratifié de 8.000 écus. Après mainte discussion, on attribua les 2.000 restants à Hamida, le fils demeuré à Naples, tout récemment converti au christianisme (40). Le premier des deux infants, sans doute quelque peu rachitique d'après les descriptions que nous en avons, est peint par le duc de Terranova, le 23 décembre 1575, avec les mêmes couleurs que par de Thou :

(39) Lettre du duc de Terranova à Philippe II. De Termini, le 23 décembre 1575 (*op. cit.*, p. 44 du fasc. 4). De Haedo (*op. cit.*, p. 142), dit qu'en 1569, Ahmed Soulthane, fuyant devant Euldj Ali, s'est réfugiée à la Goulette avec ses deux femmes, ses deux fils et ce qu'il a pu sauver de ses trésors.

(40) Légalement, l'épouse avait droit au huitième (1.500 écus). Les autres 10.500 écus revenaient au fils musulman, le fils chrétien étant exclu de l'héritage de par son apostasie.

Le texte de la trêve de décembre 1550 entre Alonso de la Cueva et Ahmed Soulthane, désigne un fils de ce dernier, nommé Azouz (diminutif d'Abdelaziz) comme otage à la Goulette (*Arch. de Simancas*, *Patronato Real*, liasse 11, fol. 160). Serait-ce notre boiteux ?

« Boiteux, faible de fond comme de forme, il demande la permission de se retirer (en Barbarie). D'après moi, il n'y a rien à perdre à la lui accorder, car c'est un homme de maigre considération (41). »

Et, le 14 juin 1576, le duc exprime le même sentiment en réponse à la lettre de Philippe II qui agrée ce désir de rapatriement. Il ajoute que le hafside catholique de Naples s'est présenté à Palerme avec une recommandation de don Juan et réclame une portion plus grande de l'héritage paternel. Le duc a chargé deux fonctionnaires d'étudier la question et il souhaite que l'impétrant ait satisfaction, car en dehors de sa qualité de chrétien, sa prestance et ses bonnes manières méritent qu'on l'exauce. En attendant, il lui a versé 100 écus pour l'aider à subsister à Palerme (42). Le jeune prince avait fait son entrée dans la capitale sicilienne en même temps que la cour vice-royale de retour de Messine. Il chevauchait à la droite du président et le peuple, admirant son allure, jurait que c'était vraiment un fils de roi (43).

Ce transfuge religieux, jusqu'ici presque ignoré, accroît d'une unité la faible cohorte des membres musulmans de familles royales de Barbarie, réfugiés en Europe et passés à la foi du Christ. Petite troupe surtout marocaine, puisque de Castries n'a pas signalé moins d'une douzaine de ces princes appartenant aux dynasties du Maghreb El Aqsa (44). Le Maghreb El Ousth n'en compte qu'un, Carlos de Africa, des Beni Zéyane, fils d'Hassen, dernier roi de Tlemcen (1555). Quant à la Tunisie, en dehors de notre hafside, elle fournira, au milieu du XVIIe siècle, don Philippe Dai, véritable héros de roman, dont le père était le dey Ahmed Khodja (45).

(41) Lettre à Philippe II (*op. cit.*, pp. 44-45 du fasc. 4).

(42) *Bibliothèque Communale de Palerme* (Ms. Q q F 23, p. 421).

(43) *Diario* de Paruta, p. 74 et note 2 de Di Marzo.

(44) *Trois Princes marocains convertis au Christianisme* (*Mémorial Henri Basset*. Public. de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, tome XVII, Paris, 1928, pp. 141-158). De Castries note que ces convertis empruntent généralement leur nom européen à celui du roi d'Espagne ou aux noms des seigneurs qui ont été leurs parrains à l'église.

Parmi ces trois princes, un mérinide, appelé Gaspar de Benemerin, passa la dernière partie de sa vie à Naples où il se maria et décéda centenaire en 1641. Il fit un legs à l'église de Sainte Marie de la Concorde, où l'on voit son tombeau avec épitaphe et son blason (*ibid.*, pp. 148-151).

(45) Dans notre opuscule *La Tunisie et l'Europe. Quelques Doc. relatifs aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.* (*Rev. Tun.*, 1905, pp. 529-530), nous

D'abord captif avec son père au Fort Saint Elme, puis seul à Naples après août 1574, Hamida avait été instruit des principes chrétiens par les Chartreux du monastère de Saint Martin, voisin de ce Château. Il fut baptisé dans la chapelle du Castel Nuovo qui s'érige sur la mer, près du Palais Royal d'aujourd'hui. Après la cérémonie, don Juan lui assigna une pension annuelle de 1.200 écus (46). Voici la copie de l'acte de baptême :

« *A 11 d'agosto detto (1575) se battizò Carlo de Austria, figlio del Re di Tunisi, per il R(everendo) S(ignor) Inquisidor dell'Armada; il compare fù il Serenissimo Don Giovanni de Austria, la comare la Ill(ustrissima) S(ignora) Donna Violante d'Osorio* (47). »

Autant nous avons suivi pas à pas Hamida-Carlo d'octobre 1573 au milieu de 1576, autant nous ne savons rien de sa vie postérieure. Les informations affluent au contraire autour de sa mort, les circonstances ayant voulu qu'on l'enterrât dans un sanctuaire de Naples où son épitaphe est encore visible.

Le monastère napolitain de l'Ordre des Frères Mineurs de l'observance de Saint François d'Assise, intitulé à Sainte Marie, compte parmi les multiples maisons de cette nature, supprimées dans le midi de l'Italie en 1866 après la création du royaume en 1861. Déclassement qui entraîna malheureusement, en l'espèce, la perte des riches et vieilles archives dont on ignore le destin. Donc, ni registres, ni

---

avons signalé une plaquette italienne sur don Philippe et mentionné que d'ARVIEUX, au tome III de ses *Mémoires* (Paris, 1735) lui avait consacré un long développement. Dans les Archives d'Etat de Malte il existe quelques lettres de don Philippe au Grand Maître (*L. Conc. Status*, vol. 258, fol. 566, 606, et vol. 6426, fol. 538), dans lesquelles il demande à aller dans l'île (Indication de M. Ettore Rossi). Une plaquette espagnole *Relacion de la venida a Sicilia del principe Mamet, hijo primogenito de Amat Day, Rey de Tunez à bolverse christiano, este año de 1646. En Madrid*, est reproduite aux pp. 315-320 du tome III des *Relaciones de Africa* de BAUER LINDAUER, Madrid, 1922.

Un premier travail d'ensemble sur ce singulier personnage est dû au père COSTE : *Un prince tunisien converti* (*Rev. d'Histoire des Missions*, n° de déc. 1934, pp. 481-493).

(46) HIER. DE TORRES (*Chronica*, f° 105 v°) raconte cet épisode non sans quelques inexactitudes que nous permet de corriger l'acte de baptême.

(47) Livre I des *Battezzati*, fol. 24 verso (*Arch. de la Chapelle Palatine de Castel Nuovo*). Ces archives se trouvent à la basilique de San Francesco di Paola qui sert maintenant de chapelle Palatine. Nous devons ce renseignement et la connaissance de l'acte de baptême à la courtoisie éclairée de M. Richard Filangieri, surintendant du *Reale Archivio di Stato* à Naples.

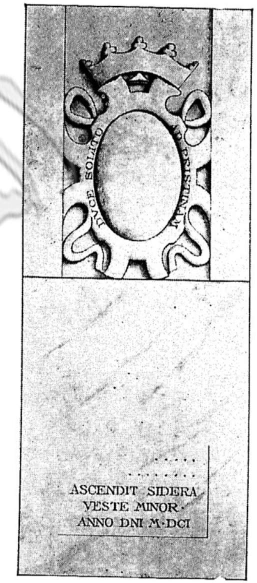


FIG. 18

EGLISE SAINTE MARIE LA NEUVE A NAPLES

Première pierre tombale du Hafside Hamida-Charles (1601)

obituaires, capables de nous livrer la date d'accession à l'Ordre ou le jour du décès de tel ou tel moine. Sans obvier à l'absence de ces sources, un travail inédit du père Testa [48], qui fut provincial au XVIIe siècle, a sauvé quelques renseignements non négligeables sur l'homme qui nous occupe, indications assez récemment vulgarisées par le père Gaétan Rocco dans un intéressant ouvrage [49].

La belle église de Sainte Marie la Neuve, accolée à l'ancien couvent précité, comprend en son sein une sorte d'église annexe, spécialement dédiée à Jacques della Marca, décédé à Naples en odeur de sainteté, en novembre 1476. Lorsque l'on examine la chapelle proprement dite de Saint-Jacques, on aperçoit, à gauche de l'autel, le caveau de la famille du célèbre Gonzalve de Cordoue [50] et à droite, dans le pavement, une dalle funéraire en marbre, divisée en deux registres dont les ornements, le cadre interne et l'inscription ont été aux trois quarts effacés par les pas. (Voir figure 18).

ASCENDIT SIDERA VESTE MINOR ANNO DNI MDCI est tout ce qu'on y discerne encore.

Qui donc est monté au ciel, sous l'habit des frères mineurs (MINOR[VM]), en l'an du Seigneur 1601 ? Quelques auteurs du XVIIe siècle, comme César d'Engenio Caracciolo [51], Wadding [52], De Magistris [53] sans oublier le père Testa, nous ont transmis l'inscription complète :

---

(48) *Frammenti Serafici della Provincia di Napoli e Terra di Lavoro.* Gros Ms. conservé sous le n° 1691 aux Archives du couvent de Saint François al Vomero à Naples. Sorte de chronique de cette province monastique de 1210 à 1690.

(49) *Il Convento e la Chiesa di S. Maria la Nova di Napoli nella Storia e nell'Arte*, avec 30 gravures, Naples, 1928, p. 403. Nous avons eu la bonne fortune de visiter Sainte Marie la Neuve en compagnie de l'auteur dudit livre, ministre provincial de Saint Jacques della Marca et professeur de sciences sacrées, dont le savoir et la complaisance nous ont facilité notre tâche.

(50) Appelé « le Grand Capitaine », premier vice-roi espagnol de Naples.

(51) *Napoli Sacra*, Naples, 1623, p. 494. Par erreur, il écrit PRAETORE au lieu de PECTORE.

(52) *Annales Minorum in quibus res omnes trium ordinum a S. Francisco institutorum...* Tome I, Lugduni, MDCXXV. Les autres tomes ont été imprimés à Lyon en des années postérieures. La 2e édition est de Rome 1731-45. Cf. t. IV, p. 290.

(53) *Status rerum memorabilium tam ecclesiasticarum quam politicarum ac etiam aedificiorum fidelissimae civitatis Neapolitanae. Naples*, 1678, p. 437. Cet auteur écrit TVNISII, ASTRIADES, PRECIBVS, ANNO DOMINI.

TUNISI REGIS SOBOLES HIC EXTAT AMIDAE
CAROLUS AUSTRIADES LUMINE DICTUS AQUAE
CAENOBIO QUI CUNCTA DEDIT MITISSIMUS ISTI
UT PRO SE PRAECIBUS COELICA REGNA PETANT
PECTORE MAGNANIMO PIETATE INSIGNIS ET ARMIS
VIXIT ET ASCENDIT SYDERA VESTE MINOR
AN. DOM. MDCI (54)

Ci-gît le fils du roi de Tunis Amida, (devenu) Charles d'Autriche par la vertu de l'eau (lustrale). Dans sa tendresse pour ce monastère, il lui donna tous ses biens afin que des prières lui vaillent le royaume du ciel. Cœur magnanime, insigne par la piété et les armes, il vécut et mourut sous l'habit des Frères Mineurs. An du Seigneur, 1601.

Ce texte signale que Charles d'Autriche revêtit pendant assez longtemps le froc franciscain et qu'avant de mourir, en 1601, il légua sa fortune au couvent de Sainte Marie la Neuve. Un versement d'argent, exécuté par l'intermédiaire de la Banque du Saint-Esprit, le 31 octobre 1601, prouve à la fois qu'à ce moment le « *quondam D. Carlo d'Austria, infante di Tunisi* » était décédé et que le monastère, son héritier, ayant réalisé les facultés mobilières du testateur, en employait le prix à dorer certaines parties hautes de l'église (55). En 1605, on payait encore sur ce legs, toujours au moyen de la même banque, d'autres dorures et des tableaux à fresque du peintre Corenzio (56), de sorte que la décoration du plafond est, dans une forte proportion, due à la générosité explicite de Charles d'Autriche (57).

Au témoignage de vieillards, recueilli par le père Testa, Charles d'Autriche aurait vécu et serait mort à l'Infermeria (58), l'important hôpital des Franciscains, qui formait comme un second couvent à côté du premier et où l'on soignait jusqu'à 200 frères, vieux ou malades, tant de la province monastique de Naples et Terra di Lavoro que des provinces limitrophes (59).

(54) L'énumération est trop longue pour avoir pu tenir dans le cadre de la pierre tombale sans abréviations. Au début, il faudrait EXSTAT.
(55) Père GAÉTAN ROCCO, *op. cit.*, p. 389.
(56) *Ibid.*, p. 88, note, et p. 77.
(57) Le père TESTA, in GAETAN ROCCO, *op. cit.*, p. 77.
(58) Le père TESTA, in GAÉTAN ROCCO, *op cit.*, p. 77.
(59) P. GAÉTAN ROCCO, *op. cit.*, pp. 296-300.

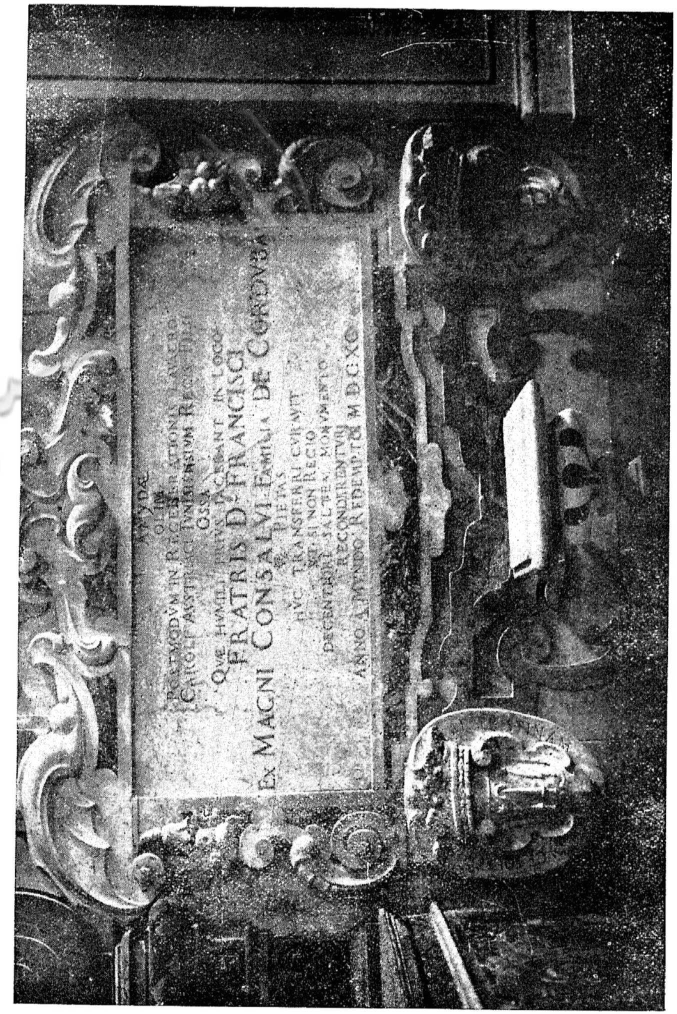


FIG. 19
EGLISE SAINTE MARIE LA NEUVE A NAPLES
Seconde pierre tombale du Hafside Hamida-Charles (1690)

Personnage évidemment peu banal et dont nous aurions aimé savoir davantage. La farouche animosité de son terrible père, la conviction que tout en Tunisie était fini pour les Hafsides, la nécessité de se créer une autre existence, aident à expliquer son changement religieux. Quel était son âge à ce grave instant de sa vie ? Le mot « *armis* » de son épitaphe signifie-t-il qu'il guerroya pour le roi d'Espagne ? Quelle raison le décida à endosser l'habit franciscain et quand ? Quel rôle remplissait-il à l'hôpital de Sainte Marie la Neuve ? Malade ? Infirmier ? Administrateur ? Autant d'interrogations auxquelles pourra répondre un chercheur napolitain, fervent de la petite histoire de sa cité (60).

Constatons, quant à nous, que Charles d'Autriche conserva, longtemps après sa disparition, des sympathies agissantes. Presque un siècle plus tard, comme l'épitaphe de sa tombe s'usait sous les pieds des passants, on releva ses os et on les déposa dans le mur même de l'église, au-dessus de l'endroit qui les abritait précédemment. A droite de l'autel, à hauteur d'homme, une plaque de marbre rectangulaire oblongue, entourée d'un bel encadrement du plus pur style baroque, nous montre l'inscription suivante (fig. 19) :

AMYDAE
OLIM
POSTMODUM IN REGENERATIONIS LAVACRO
CAROLI AUSTRIACI TUNISENSIUM REGIS FILII
OSSA
QUAE HUMILI PRIUS IACEBANT LOCO
FRATRIS D. FRANCISCI
EX MAGNI CONSALVI FAMILIA DE CORDUBA
PIETAS
HUC TRANSFERRI CURAVIT
UT SI NON REGIO
DECENTIORI SALTEM MONUMENTO
RECONDERENTUR
ANNO A MUNDO REDEMPTO MDCXC

---

(60) Wadding, l'érudit rassembleur de tant de documents relatifs à l'Ordre de Saint François, après avoir reproduit l'épitaphe de don Carlo d'Austria, ajoute l'avoir très bien connu à Lisbonne « *Mihi olim Ulyssipone*

« Les ossements de celui qui, après avoir été Amida, fils du roi des Tunisiens, devint Charles d'Autriche par la régénération du baptême, (ossements) qui gisaient auparavant dans un humble emplacement, furent par la piété du frère don François, de la famille du grand Gonzalve de Cordoue, transférés ici, afin d'être renfermés dans un monument, sinon royal, du moins plus décent. An de la Rédemption du monde 1690 (61). »

En dessous de la plaque funéraire de 1690 se détachent de la paroi deux écussons de marbre en relief, d'un modèle identique, se faisant pendant à droite et à gauche. Au centre de chacun, sous une couronne ducale, est sculpté ce blason : épée ou dague entre deux poignards, tous trois la pointe en l'air. L'épée est coiffée d'un croissant tourné vers le bas et les deux poignards le sont d'une étoile à huit branches. L'ensemble évoque cette phrase de Marmol :

Mouley Hassen « portait pour armes en son Ecu une lance entre deux épées qui avaient la pointe en haut avec trois croissants au-dessus et sur les croissants une couronne et sur la couronne une étoile, ce que son fils Muley Mahamet me montra dans Palerme sur une épée (62). »

Armoiries de Charles d'Autriche, armoiries de son grand-père Mouley Hassen sont donc fondamentalement pareilles, car, épée entre deux poignards ou lance entre deux épées sont des choses bien voisines au point de vue de la figuration. La seule différence réelle offerte par le blason de Charles d'Autriche est que, chez ce dernier, la demi-lune est convexe et non concave, comme pour attester aux

familiaris ». Nous n'avons pas fait état de cette indication. En effet, d'après ses biographies, Lucas Wadding, né le 16 octobre 1588 en Irlande, n'alla en Portugal qu'à l'âge de quinze ans, c'est-à-dire en 1603, et en Italie en 1618. Or, Carolus Austriades est bien décédé à Naples en 1601 puisqu'en dehors de l'inscription de sa pierre tombale cette date est également fournie par une pièce bancaire. Wadding se trompe ici de personne.

(61) On notera que le frère François de Cordoue eut soin de mettre en vedette son propre nom par l'emploi de lettres d'une double grandeur; nous voilà bien loin de l'humilité franciscaine. Notons encore que dans un des piliers de l'arc de la chapelle de Saint Jacques reposent les restes de Pedro Navarro qui appartient à l'histoire de la Tunisie pour avoir dirigé la grande expédition espagnole de 1510 sur Tripoli et Djerba et celle de 1511 sur les Kerkenna. L'inscription funéraire de Pedro Navarro est relatée par le père Rocco, *op. cit.*, p. 245.

Sur les entreprises de cet homme de guerre en Tunisie, nous avons publié trois pièces espagnoles de 1510 dans *La Tunisie et l'Europe. Quelques documents relatifs aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles* (*Rev. Tun.*, 1905, pp. 89-104).

(62) *Trad. cit.*, II, pp. 454-455.

yeux de tous que son possesseur a renversé l'Islam dans son âme. Interprétation dont nous convainct la présence d'un croissant, également convexe, dans le blason de Gaspar de Benemerin, l'émule de notre Charles d'Autriche (63). Quant à la devise « DUCE SOLITO AD PRISTINAM » qui borde les deux écussons d'Hamida-Carlo, celui de 1690, comme celui de 1610, le sens en échappe.

Mésaventures italiennes d'Ahmed Soulthane, péripéties de l'existence de son fils Hamida-Charles d'Autriche, nous sommes, à première vue, assez loin de l'histoire de l'intérieur de la Tunisie. Digression indispensable pourtant, car elle établit d'une manière objective et irréfutable qu'aucun de ces deux Amida n'était celui que les écrivains du déclin du XVIe siècle et leurs successeurs campent devant nous comme le héros de la tentative de restauration hafside de 1581.

4. Velléités de revanche hispano-hafside. De la perte de la Goulette-Tunis à la trêve avec les Ottomans (1574-1580). — La chute entre les mains des Turcs de la forteresse chrétienne, considérée jusque là comme inexpugnable, et celle de la capitale hafside, sont le signe tangible de l'expiration de la prépondérance espagnole en Barbarie orientale.

Quelque accablés qu'ils fussent par la gravité de ce coup, les contemporains n'eurent pourtant pas d'emblée, en Europe, la sensation que ce désastre marquait le terme d'une période d'histoire. Car, ils étaient aux prises avec un problème angoissant qui persistait, le problème de la protection des plages italiennes contre les insultes barbaresques.

Bordée de pays plutôt pauvres et au littoral découpé en arcs successifs, la Méditerranée, abandonnée sans contrepoids à sa nature, a toujours été une mer de pirates. En temps normal, la Méditerranée enfante le corsaire, comme la Steppe crée le nomade. Du XVe au XVIIIe siècles, s'y meuvent deux grandes organisations de rapine maritime,

(63) DE CASTRIES, *Trois Princes marocains convertis au christianisme* (*Rec. cit.*, p. 150, planche II). Notons que dans le blason écartelé de Gaspar de Benemerin, un des quartiers comprend trois épées sous des étoiles. L'écu lui-même est surmonté d'une couronne ducale.

la *taïfa* (corporation) des raïs d'Alger et l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem à Malte. L'une embryonnaire, l'autre plus perfectionnée. La première au détriment des chrétiens, la seconde au dommage des musulmans. Toutes deux, implantées en des positions d'avant-garde, l'une aux aguets des catholiques du Ponent, l'autre à l'affût des mahométans du Levant. Toutes deux masquent, derrière un paravent de croisade religieuse, l'appétit du lucre et l'exercice de la violence.

Aux Occidentaux d'Europe s'offraient deux procédés contre les corsaires de Barbarie. Recourir au mouvement et avoir assez de navires de guerre pour interdire à l'adversaire les eaux ioniennes ou tyrrhéniennes, sans parler de celles des Baléares, de Valence ou d'Andalousie. Ou bien, statiquement, occuper les places côtières d'Afrique pour tenir les bases mêmes de la piraterie antagoniste et en empêcher la formation. Ainsi, pour maîtriser les nomades de la Steppe, s'empare-t-on des endroits fixes, sources ou qalaas, où les tribus se ravitaillent en eau ou emmagasinent leurs grains.

Sauf peut-être don Juan d'Autriche, les Espagnols n'ont jamais songé à la conquête de la Tunisie. Ils se sont au contraire attachés avec persévérance, au cours du XVIe siècle, à garantir l'Italie des atteintes des larrons de mer africains. La Goulette de 1535 à 1574, Mehdia, de 1550 à 1554, ne sont pas des pions pour une marche en avant, mais simplement des forts d'arrêt, privant, en outre, l'adversaire, de points d'appui offensifs. Ces forts d'arrêt reportaient pour ainsi dire la frontière d'Italie au-delà de la mer, sur la lisière même de l'ennemi. A l'usage, ce mode de défense s'était avéré coûteux et quelque peu décevant. Philippe II n'en était pas très partisan.

L'obsession de couvrir les grèves siciliennes contre les incursions ottomanes est particulièrement vive dans la correspondance du duc de Terranova avec ce roi.

Les fauteurs de l'installation permanente en des coins de Barbarie bien choisis n'ont pas désarmé après 1574. Seulement, ils ont rayé de leurs papiers La Goulette, démolie et nivelée par les Turcs, à l'exception du bastion de la mer. Quarante ans de possession, évaporés en quarante jours, ont désabusé bien des gens et accusé les inconvénients de la Goulette dont l'unique privilège était de commander l'accès maritime (militaire ou commercial) de Tunis. Dès le 28

août 1574, l'ex-vice-roi de Sicile, don Garcia de Tolède, soumet ce site à une critique sévère dans une lettre à don Juan d'Autriche :

« Place bâtie sur le sable et avec des terre-pleins de sable, vouée par là à une destruction rapide, comme cela s'est produit. Place dénuée d'agglomération urbaine, privée d'eau potable, sans bois, sans port, sans fonds marins, de sorte qu'il est complètement impossible à une galère ou à un navire de lui prêter assistance sans un miracle de Dieu.

« ... Elle gît, en outre, à l'écart, dans un golfe, loin de tout autre itinéraire que celui qui y mène. Place incapable de renfermer un effectif supérieur aux besoins de sa propre défense... (64) »

Mieux vaudrait Bizerte ou Porto-Farina, laquelle est

« pourvue d'un bourg, d'eau, de bois, de fonds marins, d'un port susceptible de recevoir une grande flotte et s'élève en un lieu facile à secourir (65). »

Le duc de Terranova n'est pas d'un avis différent. Dans ses épitres à Philippe II, il patronne inlassablement la prise et la fortification de Bizerte et de Porto-Farina (66). Il y traite aussi de localités à saccager (Djerba) (67) ou à raser au sol (Tripoli) (68). Il y dévoile également les intelligences nouées avec le caïd Ferhat, pacha de cette dernière cité, qui doit essayer de se faire nommer pacha à Alger pour livrer ensuite cette ville à Philippe II (69), etc... Machinations ou projets avortèrent.

Seul acte d'énergie durant ces années vides, l'expédition d'Alvar de Bazan, marquis de Santa Cruz, général des galères de Naples, contre les Kerkenna. Sa flotte s'arrête, en avril 1576, à Syracuse. Il en profite pour avertir le duc de Terranova de la campagne qu'il va ouvrir en Barbarie « par la volonté et l'ordre de don Juan d'Autri-

(64 et 65) *Corresp. de don Garcia de Tolède avec don Juan d'Autriche* de 1571 à 1577 (*Doc. Ined. para la Historia de España*, tome III, pp. 164-167). Garcia de Tolède mourut à Naples, à 64 ans, le 31 mai 1578.

(66) Lettre de Palerme du 23 septembre 1574 (*op. cit.*, p. 38) et lettres diverses suivantes, dont une du dernier jour d'avril 1576 (*Bibl. Comm. de Palerme*, Ms. Q q F 23, p. 404).

(67) Lettre du 10 décembre 1574 (*op. cit.*, p. 90).

(68) Lettre du dernier avril 1576 (Ms. Q q F 23, p. 404).

(69) Lettre du 15 décembre 1574 (*op. cit.*, p. 91) et du 9 janvier 1577 (Ms. Q q F 23, p. 466).

che » (70). Le 4 juillet, il envoie d'Augusta au duc une relation de sa « *jornada* », relation dont le président transmet copie à Philippe II (71). Après s'être grossi à Malte de 4 galères de la Religion, le marquis se dirige vers les Kerkenna. But : râfler les habitants de ces îles pour recruter de la chiourme et s'emparer de leurs biens. La gigantesque razzia (24 juin) ne réussit pas complètement. Par un canal entaillant le socle sous-marin et qu'on avait omis de bloquer, beaucoup d'insulaires s'enfuient sur le continent tout proche. Quatre à cinq cents captifs et 200.000 ducats de rapines dont 8.000 têtes de bétail, tel est cependant le butin de l'ultime tentative méditerranéenne inspirée par don Juan.

La Goulette espagnole possédait un Service de Renseignements indigènes dont nous avons loué le fonctionnement. La catastrophe de 1574 l'a anéanti. On s'efforce néanmoins, en Sicile, de ne pas perdre l'ancien contact. Tabarca, seul point de l'Ifriqia où il y ait encore un établissement italien et où l'on se rend par la Sardaigne, n'est pas négligée (72), car le négoce attire dans ce comptoir des naturels de l'arrière pays, qui bavardent à l'occasion. Si, par la voie de Venise, Philippe II est plus ou moins vite au courant des événements du Levant, il a en Barbarie des agents spéciaux, comme par exemple à Tripoli les frères Ansalone, familiers du pacha. Mais, surtout, il recrute des espions dans l'entourage des Hafsides exilés ou chez leurs fidèles d'Afrique dont certains font d'eux-mêmes le voyage de Palerme, camouflés probablement en commerçants, et cachent sous leurs burnous des messages pour Ahmed Soulthane ou pour d'autres membres de la maison royale tunisienne.

---

(70) Lettre du duc de Terranova à Philippe II, du dernier jour d'avril 1576 (*ibid.*, p. 422).

(71) Lettre du même au même du 11 juillet 1576 (*ibid*, p. 427). La copie de la relation du marquis de Santa Cruz se trouve aux Archives de Simancas (*Estado*, liasse 1145).
Ce chef avait embarqué à Malte (14 juin 1576) un contingent de l'Ordre commandé par trois sergents majors, c'est-à-dire chefs de bataillon dont l'un était le commandeur Fr. François Lanfreducci. (Dal Pozzo, *op. cit.*, I, pp. 117-119). Ce François Lanfreducci est un des futurs auteurs de *Costa di Barberia* (1587). En 1603, le même, d'abord prieur de Hongrie, est nommé bailli de Naples (Dal Pozzo, *ibidem*, p. 482).

(72) Lettre du duc de Terranova à Philippe II. De Palerme, le 24 avril 1575 (*op. cit.*, p. 163).

Ce personnel composite, fatalement hâbleur de métier, procure, comme il est de règle, bien des déboires. Un More de confiance recommandé par l'Infant, fils de Mouley Mohammed, se sauve aussitôt après avoir foulé la terre africaine (73). Un second ne reparaît qu'au bout de presque une année (74). Un sieur Peloso qui opère en Levant, pour mieux appâter le duc, jure ses grands dieux qu'il empoisonnera Euldj Ali et les principaux capitaines du Sultan et fera sauter la poudrière de Constantinople (75). On lui alloue une large subside.

Quant aux renseignements acquis de cette manière sur l'état des choses dans la Régence de Tunis, il nous faut les chercher à Simancas, car le duc, sans en garder copie (76), a envoyé ces papiers à Madrid et, dans ses dépêches, il ne parle que succinctement de leur contenu. Il déclare d'ailleurs se méfier des protestations de dévouement qui s'y étalent et du désir qui s'y exprime de revoir don Juan en Afrique (77). A la vérité,

« il est certain que la Barbarie est agitée, comme on l'apprend par d'autres sources, et que les populations sont hostiles aux Turcs et mécontentes d'eux. Ceux-ci sont peu nombreux et il ne serait pas malaisé à don Juan de les chasser s'il allait là-bas avec une flotte... (78) »

Et, en novembre 1577, un informateur indigène qui, de Tabarca, s'est rendu à Béja et à Bizerte, raconte que le nouveau bordj de cette ville n'a que 15 Turcs de garnison tandis qu'il n'y en a que 8 dans les ruines de la Goulette. Il raconte encore

« que les habitants de Tunis s'étant révoltés contre les Turcs en ont tué 25 et ont assiégé les autres dans la Kasba, que ces citadins avec tout le reste

---

(73) Id., *ibid.*

(74) Id. du 16 décembre 1576 (Ms. Q q F 23, p. 463).

(75) Lettre du duc de Terranova à Philippe II, du 9 août 1575 (*op. cit.*, fasc. 4, pp. 7-8).

(76) Cette façon défectueuse de procéder a été de tout temps en honneur dans les bureaux. On la constate par exemple aux Archives de la Résidence générale de France à Tunis où, dans la correspondance du consul Roustan avec le Quai d'Orsay, de 1874 à 1881, manquent les copies des pièces envoyées en annexe à Paris.

(77) Lettres à Philippe II des 15 et 18 juillet 1575 (*op. cit.*, fasc. 4, pp. 4-5).

(78) Lettre du 18 juillet 1575. Même musique dans la lettre du 16 décembre 1576 (Ms. Q q F 23, p. 463).

de la Barbarie souhaitent qu'un des infants d'ici (de Sicile) les délivre des Ottomans... [79] »

En 1575, on avait en Sicile préparé un armement offensif. La peste obligea à licencier les hommes qu'on avait levés et à tout ajourner. En 1576, c'est le royaume de Naples qui monte l'affaire des Kerkenna. Razzia sans rien de politique, dont les déprédations d'Euldj Ali en Calabre le trimestre suivant [80] furent la réplique et dont la seule conséquence ne pouvait être que de persuader citadins et bédouins de la Régence de l'utilité des Turcs comme défenseurs.

L'année 1576 est aussi celle où don Juan, jeune et un peu léger, mais hardi et enthousiaste, vainqueur de Lepante et de Tunis, est arraché à la tâche méditerranéenne à lui impartie lorsque le 18 janvier 1568 on l'avait nommé général de la mer [81]. Tâche où il aurait eu vraisemblablement à cœur de persévérer s'il n'avait été soudain, en 1576, bombardé gouverneur des Pays-Bas. Il quitte Naples en mai pour la Haute Italie. Le 22 août, de Gênes, un bateau le conduit en Espagne où il reçoit les instructions du roi avant de gagner les Flandres où il mourra à 33 ans, à l'automne de 1578.

Cet animateur, écarté du théâtre de ses exploits, nul, dans les sphères gouvernementales, n'a assez d'autorité pour imposer une politique de guerre maritime contre les Turcs et d'occupation de places côtières sur la rive sud de la Méditerranée. La mutation de don Juan, de Naples à Bruxelles, symbolise le changement que subit la politique de Philippe II. Parallèlement, le marquis de Santa Cruz, le meilleur des marins espagnols, quoique n'étant général et fermier des galères de Naples que depuis un an (1er février 1575) est, dès le 26 mars 1576, investi du commandement des galères d'Espagne [82]. Dans les conseils de Madrid, l'Europe passe nettement désormais avant la Barbarie et

(79) *Lo que refiere Ami, moro que el año passado embiò el duque de Terranova a Berberia y a buelto a X de noviembre* (1577). (*Arch. de Simancas, Estado*, liasse 452).

(80) De Haedo (*op. cit.*, p. 150).

(81) Décision relatée dans *Doc. Ined. para la Hist. de España* (III, p. 304) et signalée par Duro (*Armada Esp.*, II, p. 453).

(82) Ces deux décisions sont mentionnées par Duro (*Armada Esp.*, II, p. 457).

surtout avant la Barbarie de l'Est. L'effet déprimant de la victoire turque de 1574 n'est pleinement réalisé qu'en 1576.

Les corsaires d'Afrique profitent de ce fléchissement de la volonté de l'adversaire chrétien. Témoin cet épisode. Le duc de Terranova, prince de Castelvetrano, avait cessé ses fonctions de président du royaume de Sicile au profit du vice-roi Marc Antoine Colonna, duc de Tagliacozzo, le 22 avril 1577. Un an plus tard, le 25 avril 1578, le duc partait pour l'Espagne avec deux galères où s'étaient embarqués nombre de gentilhommes, notables, moines et religieux. En route, elles furent attaquées par huit galiotes algériennes commandées par le célèbre Morat Raïs. Le duc et ses gens ne se sauvèrent qu'avec peine en s'échouant sur l'île de Capri, en vue de Naples. Leur navire fut pillé et l'autre galère amarinée avec tout ce qui s'y trouvait comme matériel, chiourme et passagers [83]. Parmi ces derniers, on comptait le bénédictin de Haedo [84]. Incident qui valut à celui-ci une captivité de trois années à El Djezaïr et aux historiens futurs son Epitome des Rois d'Alger.

L'éclatant coup de maître de Morat Raïs ne déclenche aucune réaction. Naples est lasse de se saigner aux quatre veines pour l'Afrique. En Sicile, situation budgétaire aussi précaire. Quant à Philippe II, il est, en 1575, quasi banqueroutier pour la seconde fois. Le triste refrain qui résonne depuis quarante ans dans l'air méditerranéen, celui de la « *falta de dinero* », le manque d'argent, traîne plus que jamais comme un lamento sur les lèvres des autorités espagnoles. Souci de réprimer la révolte des Pays-Bas, convoitises sur le Portugal, d'autres soins européens encore, absorbent l'esprit de

(83) *Diario* de Paruta, pp. 85-86, et *Palermo Restaurato* de Di Giovanni (tome XI de la *Bibl. Stor. e Letter. di Sicilia*, p. 237).
Di Blasi, *Storia Cronologica dé Vicerè di Sicilia* (tome II, p. 288), cite une Relation de cette aventure, rédigée d'après les lettres d'un des passagers captifs, le père bénédictin Zapparone, relation publiée par le père Tornamira à Palerme en 1674.

(84) Voir son *Histoire des Rois d'Alger*, p. 175. Morat Raïs était sorti d'Alger en janvier 1578. Il avait suivi la côte jusqu'à Porto-Farina où, à cause du mauvais temps, il avait séjourné deux mois, abondamment ravitaillé par le pacha de Tunis, Ramdane. De là il était passé en Calabre occidentale où il avait relâché assez longtemps, puis piquant au Nord, il avait découvert près de Policastro les deux galères de Sicile qu'il avait prises en chasse. Des huit galiotes, trois appartenaient à Morat Raïs et cinq à des raïs, ses amis.

Philippe II. Depuis 1574, la flotte ottomane d'Euldj Ali, sauf son incursion calabraise de 1576, n'a d'ailleurs plus promené ses étendards dans les mers du Ponent.

De son côté, le Sultan a son activité accaparée par l'Asie et notamment par la Perse contre laquelle la guerre va durer douze ans (1578-1590). Espagne et Turquie traitent d'un arrangement qui, dès Lépante (sept. 1571), cheminait cahin-caha par des sentiers de traverse. Après 1577, la négociation est confiée à l'un des anciens prisonniers de l'affaire de Tunis, le comte Jean Marigliano, milanais. En mars 1580, la Porte « cale les voiles » et accorde à l'Espagne une suspension d'armes jusqu'à janvier 1581, suspension qui sera prorogée en trêve de trois années, à son expiration [85].

Cependant, contre la piraterie, à défaut d'armements navals et d'installation permanente en des points du littoral tunisien, on supputait, dès 1574, les avantages d'un troisième procédé de défense : une restauration hafside au bénéfice de tel prince de cette famille proscrit et résidant en Sicile.

5. **Les Hafsides de Sicile** (**1574-1580**). — Pour aider à renflouer en Barbarie orientale la fortune d'Espagne, il était naturel que vice-rois ou capitaines de Philippe II cherchassent à utiliser les relations ou l'influence qu'avait pu conserver dans son ancien domaine la dynastie déchue. Et, au fur et à mesure que progressait l'idée d'une trêve hispano-turque, les exilés hafsides demeuraient de plus en plus la seule carte à jouer par l'Espagne dans la Régence [86].

Ibn Abi Dinar se trompe lorsqu'il énonce qu'après le transfert de Mouley Mohammed à Constantinople, il ne restait plus des Beni Hafs que des veuves, des femmes et des filles [87]. Il en subsistait encore,

(85) Voir, sur cette trêve, *Relazioni degli Ambasc. Veneti al Senato durante il secolo decimosesto*, recueillies par Alberi, série I, tome V, Florence, 1861, p. 328, et pour plus de détails la correspondance des ambassadeurs de France à Venise et à Constantinople, recueillie par Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, tome III, Paris, 1853, pp. 413, 470, 689, 705, 710, 886 et tome IV, Paris, 1860, p. 26, note 1.

(86) La Sicile abrita également d'autres réfugiés politiques musulmans, par exemple un fils du cheikh Soliman de Djerba, pris par Dragut. En mars 1558, ce fils sollicitait l'appui de l'Espagne pour rentrer dans son île.

(87) *Trad. cit.*, p. 337.

comme nous l'avons vu, quelques hommes, réfugiés en Italie. Si les frères ennemis, Ahmed Soulthane et Mohammed, ont disparu tous deux presque ensemble de la scène du monde au bout du troisième quart de siècle, d'autres hafsides, oncles ou fils des précédents, aspirent à jouer un rôle à leur tour.

Ahmed Soulthane, rappelons-le, est décédé en Sicile en août 1575, au moment où un de ses fils, Hamida, se ralliait au christianisme à Naples. Quant au fils boîteux, dont on ne sait pas le nom et qu'on nous peint comme un sujet médiocre, il ne ressort pas de la correspondance du duc de Terranova, close en mai 1577, que son vœu de rentrer en Afrique ait, à cette date, été exaucé. Le duc renseigne, en effet, en ces termes, Philippe II, le 14 juin 1576 :

> « Jusqu'à présent j'ai entretenu le fils d'Hamida (le fils d'Ahmed Soulthane) dans son espoir qu'on lui donnera licence de s'en aller, conformément aux instructions de V. M. Aucun inconvénient, à mon avis, à l'y autoriser, vu le peu de considération qu'il mérite, comme je l'ai écrit à V. M. [88]. »

A côté de ce membre de la branche aînée, la branche cadette avait-elle un champion ?

Après s'être montré, durant ses dix mois de règne (14 octobre 1573-23 août 1574), très au-dessous de sa tâche, surtout comme guerrier, Mouley Mohammed avait été emmené sur la flotte ottomane à Constantinople, où il vivait encore en 1576 dans des conditions assez honorables. A l'instigation du grand vizir, Mehemet Sokolli, n'ose-t-il pas se plaindre de son vainqueur Sinane ? Il l'accuse de lui avoir ravi un bijou de prix. Le Divan est saisi de l'imputation dont une enquête prouve la véracité [89].

Quelle était sa postérité ? D'après un document de la fin de 1573 [90],

(88) Ms. Q q F 23, p. 421.

(89) *Relation de 1576 de* Tiepolo, *ambassadeur vénitien à Constantinople*, (Coll. Alberi, série III, vol. II, p. 160).

(90) *Relatione di Tunisi e Biserta con l'osservationi delle qualità e costumi degli habitanti, fatta l'anno dell'Impresa di esse per il Sereniss : Sig^r Don Gio : d'Austria*. Cette relation très intéressante se répandit rapidement en Europe. Nous en connaissons cinq exemplaires : Bibliothèque du Vatican à Rome, du duc de Gênes à Turin, Biblioteca Nacional à Madrid, ex-Bibl. Impériale à Vienne (fonds Rangoni), Arch. Espagnoles du Gouv^t gén.

le 22 octobre de ladite année, un fils de ce hafside, raconte à un des chefs italiens de l'armée, Paul Giordano, que son père à deux enfants, Abderrahmane et... (91) D'autre part, selon Ruffino, Mouley Mohammed s'est, aux premiers temps du siège, retiré à la Goulette avec son fils « Molle Nasser » (92). Et voici ce qu'écrivait à Philippe II le duc de Terranova, de Palerme, le 24 octobre 1574 :

« L'Infant Mouley Mahamet qui était à Tunis a été pris à la Goulette et ses deux fils sont morts et un autre, jeune homme (*giovine*), de bel aspect et de bonnes manières, se trouve ici avec leurs épouses. Sur la caisse de cette cour royale, par ordre de N. Père feu l'Empereur (Charles Quint), l'Infant précité (Mouley Mohammed) touchait 850 ducats par an pour son entretien. On payait, en outre, pour son habitation, un loyer annuel d'environ 150 ducats. Ces mois derniers, j'ai demandé à V. M. si cette dépense devait persister. Elle s'en est remise à la décision à laquelle il plairait au Sr Don Juan de s'arrêter, et par l'ordre de celui-ci, j'ai aidé le fils susvisé à vivre ainsi que leurs femmes (93). »

Des deux fils de Mouley Mohammed dont le duc de Terranova signale le décès, il y a bien des chances pour que l'un soit le Molle Nasser de Ruffino, tué sans doute lors de l'assaut turc de la Goulette. Mais Abderrahmane était-il l'autre ? Etait-il, au contraire, le fils survivant ? Le 24 avril 1575, le duc de Terranova couchait encore ceci sur le papier pour Philippe II :

Outre Hamida, « on caresse aussi le fils de l'Infant captif en Levant (c'est-à-dire le fils de Mouley Mohammed), jeune homme (*giovine*) assez bien et de bonnes façons. Des 850 écus que l'on versait chaque année à son père, on lui en donne 500 pour sa subsistance et celle de sa mère. Mais il n'en

---

de l'Algérie. Ces copies ne sont malheureusement pas sans défaut. Une traduction médiocre a été donnée par De la Primaudaie dans ses *Doc. Inéd. sur l'hist. de l'occup. esp. en Afrique*, pp. 280-285.

(91) Le texte a ici une lacune qui porte précisément sur le nom de l'autre fils.

A une époque qui demeure imprécise, cet Abderrahmane adresse à un haut personnage qu'il qualifie d'Excellence une lettre (non datée) sur la conduite à suivre à l'égard de Tunis après sa récupération. Elle figure aux *Arch. Esp. du Gouv. Général de l'Algérie* dans le registre n° 1686, aux fos 205-206.

(92) *Op. cit.*, p. 62 v°.

(93) *Op. cit.*, pp. 54-55.

est pas satisfait et il insiste pour toucher la même allocation que son père, car il a à sa charge toute la maisonnée de celui-ci (94). »

Le Boîteux, fils d'Ahmed Soulthane, le « giovine », fils de Mouley Mohammed, cela fait deux princes, cousins germains, dont par malchance, les noms manquent dans les épitres du duc de Terranova. Or, dans cette même correspondance, on lit, à la date du 16 décembre 1576, qu'à Palerme vivent trois infants, toujours non dénommés. En dehors de la progéniture des deux frères, Ahmed et Mohammed, l'île triangulaire hospitalisait donc encore un hafside, et depuis assez longtemps, semble-t-il (95).

Emoustillés par les lettres séductrices émanant de leurs partisans de la Régence, les Hafsides de Sicile, quels qu'ils soient, se bercent des espoirs que ces missives suscitent en eux. Comme tous les émigrés, ils s'imaginent que les populations tunisiennes ne rêvent qu'à eux et à leur réintégration. Sur la foi de leurs correspondants et des racontars des espions, ils sont assez naïvement persuadés qu'il leur suffira de paraître pour triompher et ils importunent le duc de Terranova pour être autorisés à regagner la Barbarie. Mais, fort judicieusement, le duc remarquait à propos des trois infants, en décembre 1576 :

« Je ne doute pas qu'avec quelque secours de V. M. ils n'expulsent les Turcs. Mais, pour le moment, je ne vois pas la possibilité de seconder leur dessein. Malgré qu'il n'y ait pas d'inconvénient à leur laisser courir leur chance, j'estime que s'ils vont sans aide on ne pourra guère espérer d'eux un service dans la suite (96). »

Le duc de Terranova pensait très justement que ces Hafsides, s'ils s'aventuraient dans la Régence sans subsides espagnols en monnaie sonnante ou en soldats, seraient hors d'état de réussir. En les vouant

---

(94) *Op. cit.*, p. 164. On a vu précédemment (p. 150, note) que la pension de Mouley Mohammed avait été fixée en 1550 à mille ducats lorsqu'il avait été question de la faire payer par Ahmed Soulthane.

(95) Dans la lettre d'Alonso de la Cueva à la princesse de Portugal, du 15 mars 1558 (*Arch. de Simancas*, *Estado*, liasse 484, f° 68), à propos du prince errant Mohammed, il est question d'autres parents de celui-ci que le roi d'Espagne est obligé de nourrir.

(96) Lettre à Philippe II, de Palerme, le 16 décembre 1576 (Ms. Q q F 23, p. 463).

à un échec, faute d'un appui congru, on gâcherait, en leur personne, un moyen d'action qu'il était préférable de réserver pour l'heure où l'on serait à même de l'employer avec toute chance de succès.

Dans les papiers officiels du temps du vice-roi Marc Antoine Colonna (mai 1577-mai 1584), le hafside en vedette se nomme Hamet. Déjà, avant 1574, ce Hamet avait accablé Philippe II de lettres ou mémoires auxquels le roi n'avait pas daigné répondre. En avril 1574, il récidive, fort des trente années d'allégeance espagnole dont il se pare [97].

Les chefs de la Goulette et de Tunis, annonce-t-il en substance, dans une lettre en espagnol, à Philippe II, ont saisi de certaine affaire le concernant le président du royaume de Sicile et ils ont envoyé à Palerme deux notables, l'un de la région de Tripoli, l'autre de Kairouan, pour expliquer au duc de Terranova quel intérêt puissant offrait son propre retour en Afrique. Ces émissaires avaient également pour le prince Hamet une missive de l'ex-cheikh de Djerba. Le prince supplie S. M. de lui bailler licence d'aller rétablir dans leur assiette le Centre et le Sud de cette zone de la Barbarie. Et il signe en arabe « *Khedim siatkoum* » (le serviteur de Votre Seigneurie) *Abou El Abbas Ahmed ben el Soulthane Abou Abdallah Mohammed* [98]. Lequel Mohammed n'était pas le fils de Mouley Hassen qui régnait alors à Tunis, sous l'égide des Espagnols.

Autre lettre du même Hamet le 10 janvier 1578. Cette fois, c'est toute la Tunisie qu'il faut récupérer. Qu'on le passe donc en Afrique avec une escorte de 4 à 6 galères et un viatique de 6.000 écus : il en restituera 50.000 en laine, cuirs et autres produits du pays. Il laissera d'ailleurs à Palerme femme et enfants [99]. Au bas de cette pièce, sa signature arabe porte « *Mohabb Siatkoum* (l'ami de Votre Seigneurie) *ou Khedimkoum* (et votre serviteur) *Abou El Abbas Ahmed* ».

Le prince Hamet des documents espagnols est donc le hafside Ahmed, fils de Mouley Mohammed et frère, par conséquent, de Mouley Hassen. Ce prétendant revient ultérieurement à la charge et sa re-

(97) Lettre du 12 (ou 22) avril 1574 (*Arch. de Simancas*, *Estado*, liasse 1141).

(98) *Siatkoum*, terme de langage parlé, contraction encore usitée de *siadetkoum*.

(99) *Arch. de Simancas* (*Estado*, liasse 1148).

quête est copieusement exposée, vers 1580, dans un long rapport administratif rédigé à Madrid par un secrétaire. Traduisons ce document capital [100] dont nous devons la communication à l'amabilité de M. Braudel.

« Par deux lettres destinées à Sa Majesté, l'Infant Mouley Hamet et son fils Memu (Mahmoud) sollicitent la permission de se rendre en Barbarie où ils sont appelés par les populations pour les gouverner et chasser les Turcs. A cet effet, ils demandent une aide navale et financière. Même son de cloche dans le mémoire du fils qui énumère les mobiles auxquels obéit son père et supplie qu'on hâte la décision, car bref est le délai dans lequel il doit répondre à ceux qui le pressent d'aller là-bas.

Voici ces raisons. Mouley Hamet est le fils légitime du roi Maamet (Mohammed) et le frère du roi Asan (Hassen) qu'aveugla son dernier fils Amida. Il est désigné par la voix populaire, ce qui, d'après la coûtume du lieu, constitue le plus juste de tous les droits au trône [101].

Déjà, deux fois, il a été appelé les années passées (par les Africains). Il ne les a pas écoutés, faute de l'aveu de S. M. et cela durant la vie du roi Amida, ce qui fut cause du recours (des populations en 1569) à Euldj Ali qui était à Alger.

Son désir est non seulement de devenir le souverain de ce pays, mais encore de le tenir en tant que vassal et serviteur de S. M. et de le régir comme son ministre. Il évoque les nombreuses années durant lesquelles il a servi Charles Quint et Philippe II et son dévouement à leur égard, l'utilité que la réussite (de son plan) aurait pour les royaumes de Naples et de Sicile, l'opportunité de cette tentative maintenant que le roi Amida est mort.

Pour réaliser cette entreprise, que S. M. veuille bien le faire passer (en Barbarie) par le nombre de galères qu'Elle voudra, galères qui rebrousseraient chemin aussitôt près l'avoir débarqué sur la côte.

Que pour payer ses dettes, laisser pourvue sa famille en Sicile, bien s'équiper lui et ses serviteurs et se concilier les Mores, il lui faudrait de l'argent. Il supplie S. M. de lui faire prêter, pour un délai déterminé, 10 ou 20.000 ducats, à défalquer, en cas de non exécution du projet, de sa pension de Sicile. Ducats et fidélité à l'Espagne dans son futur gouvernement seront garantis non seulement par 36 années [102] de loyaux services, mais

(100) *Ibid.* (*Estado*, liasse 486). Quelques redites ont été résumées ou paraphrasées.

(101) C'est la *béida*. Voir sur cette forme musulmane d'accession au pouvoir notre page 105, note 40.

(102) « Trente années » disait la lettre de 1574, ce qui ferait remonter à 1544 l'allégeance espagnole du prince. Celle-ci est, en somme, consécutive à la chute de Mouley Hassen. Quant au rapport ci-dessus, cette allusion le date de 1580.

encore par cette circonstance qu'il laisse en Sicile toute sa famille composée de quatre femmes et de six enfants qui pourront être considérés comme otages.

Marc Antoine Colonna recommande à S. M. le fils de l'Infant ajoutant que l'Infant est attendu avec faveur en Barbarie d'après les avis qu'on en a, mais que cependant il n'a pas voulu l'autoriser à partir sans l'ordre de S. M. »

Voilà donc identifié en la personne du prince Ahmed le troisième Infant des épîtres du duc de Terranova. C'est de beaucoup, en 1581, l'aîné de la famille hafside, en tant que frère de Mouley Hassen qui régna de 1525 à 1543, et fils de Mouley Mohammed qui occupa le trône entre 1493 et 1525. Nous saluons en lui cet oncle d'Ahmed Soulthane qui habitait en 1573 à Palerme la maison de Lombardo, rue de la Bandera et que Paruta mentionne dans son Diario (103).

Ce hafside était jusqu'ici complètement ignoré. On va répétant qu'à la mort de Mouley Mohammed, en 1525 (932 Hég.), Mouley Hassen, son plus jeune fils, usurpa le pouvoir grâce à une intrigue de harem. Appuyé par sa mère Djezia, noble bédouine de la tribu des O. Yahia des Riah, il se débarrassa de ses frères dont deux périrent, tandis qu'un autre, Réchid, échappait au massacre. Affirmation trop générale qui souffre une révision.

Déjà, on connaissait un quatrième frère, Abdelmelek, qui détint l'autorité suprême pendant trente-six jours, lors de la crise de 1543. Notre Ahmed compte comme cinquième. Ne furent donc assassinés, sans doute, en 1525, que les consanguins de Mouley Hassen, car Djezia, l'inspiratrice du complot, n'aurait probablement pas toléré qu'on sacrifiât les fils issus de ses entrailles.

D'après Paul Jove et Marmol, Mouley Hassen serait monté sur le trône alors qu'il avait entre 35 et 40 ans (104). Quant au prince Ahmed, il ne pouvait guère, en 1525, être autre chose qu'un bambin. Né plus

(103) Dans l'ex-quartier Siralcadi, là où s'élève aujourd'hui le théâtre Victor Emmanuel, existait au XVIe siècle « la maison Tornabene où résidèrent longtemps les rois de Tunis » (Di Giovanni, *Palermo Restaurato*, Collect. di Marzo, tome x, p. 209). C'est peut-être là qu'habitaient Mouley Mohammed et sa famille, malgré que dans son *Palermo d'Oggigiorno*, le marquis de Villabianca s'appuie sur un autre manuscrit de Di Giovanni pour y faire descendre Ahmed Soulthane (t. XIII de la même collection, p. 301).

(104) Cf. plus haut, p. 113, note 32.

ou moins longtemps avant cette date, il devait accuser, en 1581, quelques soixante ans. Un document de 1590 le qualifie de « vieil infant » (105). Age vraiment peu favorable aux aventures.

De quels services rendus à l'Espagne dans les trente-six années qui s'écoulent de 1544 à 1580, se targuait ce hafside ? Mystère. Remémorons-nous pourtant que les récits du XVIe siècle de l'affaire de Djerba de 1560 mettent en ligne, à côté du cheikh Chabbi de Kairouan, un infant de Tunis que le chef de l'armée espagnole, Alvar de Sande, qualifie de « *tio del rey de Tunez* » (oncle d'Ahmed Soulthane). Dans sa lettre précitée d'avril 1574, cet oncle, alias le prince Ahmed, évoque lui-même ses relations avec le cheikh de Djerba, nouées à cette époque dans l'île des Lotophages. Il oublie seulement de confesser que son rôle fut nul. D'autre part, d'après le grand rapport de 1580, il se récuse, en 1569, lorsque les Tunisois recourent à lui pour les délivrer de la tyrannie d'Ahmed Soulthane. Collaboration véritablement bien maigre et qui ne révèle pas une personnalité de premier plan.

A travers le document de 1580, le prétendant s'offre à nous comme doublé de son fils aîné Mahmoud. C'est celui-ci qui développe dans une note les titres de son père à la couronne. Sur lui, Marc Antoine Colonna attire spécialement l'attention de Philippe II. Il est licite de penser que ce Mahmoud est l'élément actif de l'essai de restauration hafside qui se déroulera en 1581.

(105) *Relacion del Viage que hizo Juan Sarmiento en Berberia*. Palerme, le 25 avril 1590 (*Arch. de Simancas*, *Estado*, liasse 1157).

CHAPITRE VII

L'ESSAI DE RESTAURATION HAFSIDE (1581-1592)

1. La rentrée en Tunisie de Mouley Hamet (**avril 1581**). — Avec l'impécuniosité (*falta de dinero*), la lenteur (*tardità*) était le péché mignon de l'administration de Philippe II. Lippomano, ambassadeur de Venise auprès de don Juan d'Autriche (1), se sert de ce dernier terme quand il raconte que Pierre de Tolède aimait à dire qu'il voudrait bien que la mort lui vienne d'Espagne parce qu'il aurait ainsi bien des lustres à vivre. Combien de fois les gouverneurs de la Sicile n'avaient-ils pas transmis à Madrid le souhait des émigrés hafsides de retourner dans leur patrie. La répétition même de ces requêtes atteste qu'elles tombaient dans le silence. Ce n'est qu'en 1581 qu'on se résout à les satisfaire et après combien d'atermoîments. Le 4 mars, Marc Antoine Colonna ne signale-t-il pas que le Grand Maître a offert plusieurs fois d'emmener en Barbarie l'Infant de Tunis et que ses galères attendent à Syracuse depuis quatre mois ? (2)

Il y a cependant une fin à tout, même aux tergiversations espagnoles. Mars 1581 ne se clôt pas sans que le prince Hamet, le fils de celui-ci et quatre ou cinq serviteurs (3) soient transportés de Sicile à Malte. Escale d'environ une semaine à la Vallette (4) où, le 8 avril, le Grand Maître signe les instructions suivantes :

---

(1) *Relazione di Napoli 1575* (Coll. Alberi, série ii, vol. ii, Florence, 1841, p. 302). Il y eut à Naples, au xvie siècle, trois Pierre de Tolède, tous parents : un châtelain du Fort St-Elme, un vice-roi et le chef de l'expédition de 1586 contre les Kerkenna.

(2) Lettre de Marc Antoine Colonna, vice-roi de Sicile, à Philippe II, de Palerme, le 4 mars 1581 (*Arch. de Simancas*, *Estado*, liasse 1150).

(3) Quatre d'après une lettre de Marc Antoine Colonna qu'on lira plus loin. Cinq, d'après Dal Pozzo (*Op. cit.*, tome i, p. 176).

(4) Dal Pozzo (*Op. cit.*, tome i, p. 176). Cet auteur semble avoir lu les instructions du 8 avril 1581. Quelques pages plus tôt, il se livre à un récit de la croisière de 1580 (p. 169). C'est toujours Djerba et la fosse de la Rochetta qui attirent les galères de Malte, car à la Rochetta ont l'habitude de séjourner les navires marchands à destination du Levant, une fois sortis à demi-chargés du canal d'El Kantara (*ibid.*, p. 169).

« A Vous, Vénérable Religieux, notre Préclarissime Fr. François de Moretton Chabrillan, bailli de Manosque et Capitaine général de nos galères, instructions sur ce que vous aurez à faire dans le présent voyage de Barbarie, où Dieu vous guide et d'où il vous ramène sain et sauf.

Vous quitterez ce port au plus tôt avec nos galères à destination de Barbarie pour débarquer l'Altesse du Roi de Tunis là où Elle voudra. Il est bien entendu que si le temps vous permettait de vérifier si à la Rochetta et à El Kantara se trouvaient les trois vaisseaux qu'on nous a annoncés, vous vous efforceriez de les enlever et une fois capturés, vous les remorqueriez ici, s'ils en valaient la peine, pour les garer en lieu sûr. Si la prise est de faible importance, vous l'amarinerez (5). En somme, soit avant d'avoir reconnu la Rochetta, soit après avoir procédé à la prise, et cela à votre jugement, vous agirez en sorte que ledit Roi soit mis à terre. »

De Chabrillan devait ensuite longer le littoral de la Libye actuelle (Tripoli, Misurata, Bonandrea), puis pointer sur Rhodes, la Caramanie, Chypre, Cerigotto, le Maine, la Morée. A l'occasion, il saccagerait tel ou tel village. Les instructions se terminent ainsi :

« si vous appreniez avec certitude la sortie de quelque escadre de galères de Constantinople pour secourir ce royaume de Tunis, vous reviendriez immédiatement ici pour prendre telles mesures que de besoin... pour la protection de nos îles... Donné à Malte le huitième jour du mois d'avril MDLXXXI » (6).

Nous savons par l'historien de Malte, Dal Pozzo, que de Chabrillan n'accomplit pas ce beau programme. De la Barbarie, la tempête le chassa sur Malte le 14 avril. Nous aurions aimé lire le compte-rendu officiel de son voyage afin d'y découvrir en quelle plage du littoral tunisien accosta, entre le 8 et le 14 avril 1581, la flotte de la Religion. Nos recherches à cet égard n'ont pas abouti (7). La teneur générale

(5) C'est-à-dire, vous mettrez à bord des hommes à vous pour en prendre la direction.

(6) *Archives du Gouvernement de Malte. Liber Bullarum Magistrorum. Anno 1581*, vol. 439, f° 264. Comme ces instructions comprennent quelques détails intéressants sur les modalités des croisières maltaises, nous en donnerons le texte intégral en appendice à ce travail. Elles sont en italien.

(7) Rien dans le *Liber Conciliorum* pour 1581-1582, aux mêmes archives. Rien non plus dans la série *Relazioni dei Generali delle Galere*, car elle ne concerne que la période 1600-1701, ni dans la série *Corrispondenza* qui ne débute qu'en 1586. Rien encore à la Bibliothèque Publique de La Valette



FIG. 20

Calque de souscription de lettre du prétendant Mouley Hamet à Philippe II, 12 (ou 22 avril) 1574

(*Arch. de Simancas. Estado*, liasse 1141).

Khedim siatkoum Abou El Abbas Ahmed ben es Soulthane Abou Abdallah Mohammed

(Le serviteur de Votre Seigneurie, Abou El Abbas Ahmed, fils du Sultan Abou Abdallah Mohammed)

des instructions pousse à croire que le hafside Hamet et les siens furent déposés sur le sol tunisien en quelque coin du Sud, entre Sfax et Zarzis, loin des Echelles acquises aux Turcs, sur une grève habituellement déserte où leur ouvrirent les bras les nomades de la région, O. Saïd ou Bédouins de l'obédience des Chabbïa.

Peu de temps après, beau tapage à Tunis, en ville et à la Kasba. Mouley Hamet, disait-on, après avoir fait son entrée à Kairouan, en était reparti pour la capitale, entouré d'une foule de Mores et d'Arabes, à pied et à cheval, évaluée à 40.000 hommes. Une troupe de 2.000 soldats, tant Turcs que Mores, expédiée à sa rencontre par le pacha de Tunis, Djafer (*el Baja que alli reside por el Turco, que se llama Xaffer*), avait été écrasée à l'O. Béja. On chuchotait que, par l'intermédiaire d'un notable, Mouley Hamet aurait promis au caïd de la Kasba 3.000 ducats pour lui livrer cette citadelle. L'émotion était à son comble. Un chrétien, Armenio Cacciatore, esclave de l'ex-pacha d'Alger Hassen Veneziano, profita du tumulte pour se sauver de la Kasba et s'acheminer vers Sousse, d'où il gagna Palerme où il déversa, le 22 mai, ce lot de nouvelles sensationnelles [8].

Apparemment, l'Oued Béja dont il s'agit ici n'est point celui dont les eaux pérennes fluent dans la Medjerda, à mi-distance entre Tunis et l'Algérie. Il s'identifie plutôt avec un autre Oued Béja beaucoup plus méridional, dépression avec thalweg à cours intermittent, fameuse pour être plantée en oliviers dépendant de la célèbre fondation habous constituée à l'aube du XVII[e] siècle par la princesse Aziza Othmana. Cet Oued Béja, dont le nom manque sur les cartes, même sur celle au 50.000[e], se place entre Ksour Es Saf et El Djem, à une douzaine de kilomètres au Sud-Ouest du premier de ces deux centres et légèrement au midi de la route qui les réunit.

---

dans un volume évadé des Archives, et contenant des lettres du début du XVI[e] siècle émanant des rois d'Espagne ou des ambassadeurs de l'Ordre à Madrid. (Indications du directeur du *Public Registry Office* de Malte, que nous remercions de son obligeance).

(8) *Lo que refiere de las cosas de Tunez* CACIATORE ARMENIO *a los 22 de mayo (1581)*, document n° 46 et pp. 128-129 du recueil intitulé *Cartas y Avisos del año 1581* formant le t. XVIII de la *Coleccion de libros españoles raros ó curiosos*. Madrid, 1887, petit in 16. Nous en devons la communication à M. Braudel.

Ainsi donc, Mouley Hamet et ses hordes, au lieu de marcher de Kairouan droit sur la capitale, afin de profiter de la surprise provoquée par le débarquement subit du hafside et le rassemblement instantané des tribus autour de sa personne, s'étaient dirigés vers les grosses bourgades du Sahel. A Tunis, les attendaient des citadins, déjà révoltés contre les Turcs en 1577, comme nous l'avons indiqué plus haut. Mais Tunis était gardée par des soldats, de l'artillerie et de hautes murailles. L'instinct de pillage des Bédouins l'avait emporté sur le bon sens et sur le flair politique et les avait inclinés avec leur chef vers la proie la plus voisine et la plus facile.

Que se passe-t-il après la victoire hafside de l'Oued Béja ? (seconde moitié d'avril ou début de mai). L'évadé Cacciatore déclare avoir rencontré dans sa fuite de Tunis à Sousse des gens de Mouley Hamet qui allaient, avec toute l'armée, assiéger la capitale (*ponerse con todo el ejercito sobre Tunez*). Mais aucun document digne de foi n'établit quel fut le résultat final de cette avance. Nulle des pièces officielles consultées ne renferme une allusion, si lointaine soit-elle, à une conquête, même éphémère, de Tunis. Silence sur ce point primordial, faconde sur des secondaires, sont un motif de se refuser, jusqu'à preuve du contraire, à enregistrer sur les cahiers de l'histoire une restauration hafside à Tunis même.

Ici nous formulerons trois remarques dont la première concerne les chroniqueurs italiens de la fin du XVIe siècle et leurs imitateurs. Ce qui s'est déroulé en 1581 dans ces lointains parages se déforme à leurs yeux dans un brouillard. Pour eux, il n'y a qu'un hafside, celui que sa scélératesse envers son père a tristement illustré. Pour eux, l'Infant, descendu en Tunisie en 1581, n'est autre qu'Ahmed Soulthane (alias Amida). L'assonnance des appellations (Amida et Hamet) a achevé de dévier ces écrivains sur une fausse piste. Aussi, pour éviter de perpétuer ce quiproquo, désignerons-nous ici le protagoniste de l'affaire de 1581 sous la forme d'Hamet, à lui attribuée par les documents officiels espagnols.

Autre approximation fâcheuse. Un peu avant cette année-là, Alger tremble sous le joug d'une personnalité truculente, celle d'Hassen ou Hassan le Vénitien, dont la renommée terrible a franchi les flots. Ses exactions et ses injustices sont telles que les janissaires algérois se

mettent, en novembre 1579, en état de désobéissance ouverte et délèguent à Constantinople quelques-uns d'entre eux pour dénoncer sa tyrannie au Padishah [9]. Alger, Tunis, Afrique. Année 1580. Année 1581. Confusion. Mélange. On ignore en Europe dans le public quel est à cette époque le pacha de Tunis. On emprunte inconsciemment celui d'Alger. Et l'on nous offre un tableau aimablement anachronique, où l'on voit les Tunisiens chasser, en 1581, de leur cité, Hassen qui n'est plus pacha, même à Alger, depuis presque un an [10], pour introniser à sa place Ahmed Soulthane qui est mort en Sicile depuis plus d'un lustre [11].

Notre troisième observation touche à la diplomatie. Au moment où Philippe II laisse Mouley Hamet se hasarder en Afrique, l'Espagne est en trêve avec la Turquie. En lâchant le hafside sur la Barbarie, l'Espagne joue un mauvais tour à sa partenaire, mais, en revanche, elle est empêchée d'aider ouvertement son protégé. Elle le peut d'autant moins que toutes ses forces, même maritimes, et c'est le cas des galères de Sicile, sont concentrées dans les eaux du Portugal envahi en 1580 par Philippe II. Ce dernier reçoit, en 1581, l'hommage des Cortès portugaises assemblées à Tomar le 16 avril. Circonstances qui

---

(9) Cette révolte est signalée au roi Henri III par De Germigny, ambassadeur de France en Turquie, le 24 mars 1580. (Rec. CHARRIÈRE, t. III, p. 884). Les plaignants, par suite de divers retards, ne seraient parvenus à Constantinople qu'à la fin de janvier 1580. Voir aussi DE HAEDO (*Op. cit.*, pp. 165-167 et 179-181).

(10) Remplacé par l'eunuque Djafer qui arriva à Alger en août 1580, Hassen le Vénitien quitta cette ville le 19 septembre suivant. (DE HAEDO, *Op. cit.*, *loc. cit.*).

(11) Cette version, sauf le nom du pacha Hassen, est lancée dans la circulation par DIONIGI DA FANO dans une compilation historique très en vogue au XVIe siècle, les *Historie del Mondo* de JEAN TARCAGNOTA. Mises à jour, au fur et à mesure des nouveaux événements, par MAMBRINO-ROSEO, ces *Histoires du Monde* furent ensuite pourvues de suppléments par Dionigi. Une édition, conduite jusqu'en 1583 par ses soins, parut à Venise, chez les Giunti, en 1585. Autres rééditions, dans la même ville, en 1592, 1598, 1617, etc. Cf. le vol. V, p. 335, de celle de 1617. Notre DE THOU (*Op. cit.*, tome VIII, p. 454) s'est inspiré de Dionigi, mais non sans prudence. D'autres, au contraire, crurent bon d'ajouter que le pacha rejeté s'appelait Hassen. La leçon erronée figure au complet dans BONFIGLIO, *Storia Siciliana*, Venise, 1604, p. 653. Elle persiste et s'étale dans DAL POZZO (*Op. cit.*, I, p. 175), APRILE (*Cronol. Univ. della Sicilia*, Palerme, 1725, p. 309), CARUSO (*Memorie Storiche di quanto è accaduto in Sicilia...*, Partie III, Palerme, 1744, p. 224), DI BLASI (*Storia Cronologica de' Vicerè di Sicilia*, tome II, Palerme, 1790, p. 300), **etc...**

expliquent qu'on ait recouru au Grand Maître de Malte pour transférer en Barbarie Mouley Hamet, cet Ordre étant, au surplus, en état d'hostilité perpétuelle avec l'Islam.

D'un autre côté, à la suite de l'insurrection précitée de la milice d'Alger contre Hassen Veneziano, le Sultan avait enjoint à son capitan pacha Euldj Ali de tout préparer pour que la flotte ottomane visitât à la saison prochaine, c'est-à-dire d'avril à septembre 1581, la mer du Ponent où, comme nous l'avons observé plus haut, elle n'avait plus navigué depuis sa courte apparition de 1576 en Calabre. L'Espagne n'ignorait certainement pas cette détermination de la Porte dont la France était instruite (12). Et, d'ailleurs, n'avons-nous pas montré que sa suspension d'armes avec la Turquie avait été déclenchée à Constantinople par la rébellion des janissaires d'Alger (13) ? Mouley Hamet s'était donc lancé en Tunisie dans des conditions et à une heure médiocrement propices. Et cela, Philippe II le savait pertinemment.

Le Portugal et les Flandres, les intrigues anglaises et françaises en Europe, intéressaient ou inquiétaient beaucoup plus le roi que les choses de Barbarie. Peut-être n'avait-il cédé que de guerre lasse aux instances réitérées de Mouley Hamet. Ou bien, par un raffinement de politique tortueuse, avait-il voulu jeter ce bâton dans les jambes de la Turquie pour lui ôter l'envie de le déranger en Portugal comme la France l'y poussait (14).

Quoi qu'il en soit, à force de différer le départ du prétendant, Philippe II, comme cela se vérifie souvent dans des circonstances analogues, y avait acquiescé juste à l'instant où il eût été sage de temporiser encore.

En effet, peu de semaines après le débarquement de Mouley Hamet, Euldj Ali et sa flotte défilaient devant Malte la proue vers la Barbarie.

2. Euldj Ali en Ponent (mai-octobre 1581) et Mouley Hamet. — Les mêmes écrivains des XVI^e^-XVIII^e^ siècles qui ont si étrangement défiguré

(12) et (13) Lettre précitée de M. de Germigny du 24 mars 1580 (Rec. de CHARRIÈRE, t. III, pp. 886-888) et lettre du même du 4 février 1581 (*ibid.*, t. IV, pp. 26-29, note).

(14) Rec. CHARRIÈRE (t. IV, p. 7 et 29 note).

les modalités et les acteurs de la résurgence hafside de 1581, ne prêtent-ils pas aussi le flanc à la critique dans leur récit de la croisière d'Euldj Ali ?

D'après Dionigi, le pacha de la mer aurait eu pour mission de réduire les Tunisiens et de châtier le roi du Maroc qui s'était allié à Philippe II. Euldj Ali, énonce-t-il, se rendit à Alger. Mais, s'étant jugé trop faible pour affronter l'Espagne et surtout pour chasser Amida de Tunis, il rebroussa chemin sans remuer le doigt (15). Grosso modo, les émules de Dionigi s'expriment peu ou prou comme lui. Quant à Ibn Abi Dinar, muet est-il sur l'ensemble de la tentative de Mouley Hamet, muet aussi sur le voyage d'Euldj Ali, soit qu'il ait voulu ménager la susceptibilité des Turcs mouradites de son temps, soit que l'oubli eût déjà, de son vivant, happé et englouti ces épisodes.

Trois seules sources de première main, contemporaines des événements : de Haedo, les relations des bailes vénitiens auprès du Sultan et les épîtres de nos ambassadeurs à Venise et à Constantinople. Mais, le savant bénédictin est précisément libéré de ses fers en mars 1581, avant qu'Euldj Ali ne relâche à Alger, et les pièces diplomatiques ci-dessus n'attachent, à ce qui se déroule en Tunisie, qu'une attention fatalement restreinte.

Tout concorde néanmoins à prouver que deux furent pour les Turcs les causes de la campagne navale d'Occident de 1581 : 1° essayer de conquérir Fès que le Beylerbey d'Afrique n'avait cessé de convoiter; 2° reprendre en main les janissaires d'Alger (16). Quant à la Tunisie, elle est absente des motifs ou des buts des préparatifs, puisqu'au moment où la flotte s'apprête à Constantinople, la navigation inopinée

(15) *Op. cit.*, édit. de 1617, tome V, p. 355. Sur ces événements rien à tirer du livre de DEFONTIN-MAXANGE (*Alger avant la Conquête. Eudj* (sic !) *Ali, corsaire barbaresque, beglier-bey d'Afrique et Grand Amiral*, Paris, 1930), simple vie romancée, farcie d'erreurs allant jusqu'à mutiler le nom, pourtant bien connu du renégat (*euldj*) Ali.

(16) *Relation d'Espagne de 1581* du baile vénitien J. F. MOROSINI (Collection ALBERI, Série I, vol. V, Florence, 1861, p. 328) et *Relation de Constantinople de 1583* du baile CONTARINI (même coll., série III, vol. III, p. 224). Voir dans ce dernier volume sur Euldj Ali les pp. 221 et 295. Sur le but des préparatifs maritimes de 1580, cf. Rec. CHARRIÈRE (t. III, p. 880, note) et sur les visées marocaines d'Euldj Ali, cf. *ibid.* (t. IV, pp. 43, 49, 95 note) ainsi que DE HAEDO (*Op. cit.*, p. 186).

de Mouley Hamet ne s'est pas encore produite, ou bien n'est pas connue à cause de la distance.

Si nous sommes maintenant exactement instruits de l'époque du débarquement du prétendant en Tunisie (second quart d'avril 1581), la même précision manque en ce qui concerne l'arrivée du capitan-pacha en Barbarie.

D'après de Haedo, Euldj Ali se serait ancré à Alger à la fin de mai 1581 (17). Date adoptée par Duro citant à tort un mémoire du marquis de Santa Cruz où elle ne figure pas (18). De son côté, le 10 juin 1581, de Germigny mandait de Constantinople à Henri III que la flotte ottomane à destination de l'Afrique avait « spalmé » à Nègrepont (île d'Eubée) (19), sans dire quand, et Dal Pozzo, qui peut-être se base sur des papiers des Archives des Chevaliers, avance qu'Euldj Ali fut aperçu au large de Malte le 27 juin (20). Mai ou juin, il est à présumer que lorsqu'il double le Cap Bon, l'amiral est au courant de la récente équipée de Mouley Hamet. S'arrête-t-il quelques jours à la Goulette ou à Porto-Farina au début de juin ou de juillet ? Détache-t-il à Tunis des galères ou des troupes ? Questions sans réponse. Ce qu'il y a de sûr, c'est que toute son activité durant cette campagne se déploie à Alger et entre Alger et l'Atlantique.

A Alger, il s'évertue à mobiliser les janissaires pour constituer une armée contre Fès, à l'instar du pacha Ramdane, cinq ans plus tôt (déc. 1575-janvier 1576). Mais la milice, obstinée dans l'indiscipline, et non contente d'avoir rejeté Hassen le Vénitien, avait encore comploté contre son successeur Djafer. Elle refuse d'attaquer le Chérif de Fès (21). Si l'on en croit les auteurs italiens de l'époque, le capitan-

(17) *Ibidem*, même page.

(18) Duro, *Armada Española*, II, pp. 301-302, se réfère au *Discurso del Marques de Santa Cruz sobre la venida de Ochali a Fez y Marruecos*, Ms. de la *Biblioteca Nacional* de Madrid. Ce Discurso, publié par Angel de Altolaguirre dans sa biographie de *Don Alvaro de Bazan*, Madrid, 1888, pp. 301-309, est daté de Lisbonne le 18 août 1581 et parle simplement d'avis d'Oran annonçant qu'Euldj Ali est arrivé à Alger, mais sans dire quand et annonçant aussi qu'on lui prêtait des projets sur Fès.

(19) Rec. Charrière (t. IV, p. 54).

(20) *Op. cit.* (I, p. 177).

(21) De Haedo (*Op. cit.*, pp. 161 et 182-187).

pacha s'en va alors avec ses navires vers l'Ouest pour peser sur la volonté du Saadien ou pour inquiéter Philippe II. Celui-ci aurait pris fort mal ce voisinage et protesté énergiquement contre cette présence qu'il qualifiait de violation de la trêve. Euldj Ali, trop inférieur (50 à 60 galères) pour résister à une offensive éventuelle des diverses escadres espagnoles et italiennes concentrées dans ces parages, cède au destin et quitte la partie. Un renseignement, peut-être douteux, nous le montre à Djerba vers septembre (22).

Henri III avait confiance en Euldj Ali qui, à Constantinople, s'était toujours affirmé ami de la France et hostile à l'Espagne (23). Il aurait voulu qu'il hivernât en Barbarie. La politique française s'efforçait d'obtenir son intervention pour résoudre les difficultés créées par les Génois de Tabarca à notre Société du Corail (Bausset, Antoine Lenche et Cie) à la Calle, au Cap Nègre et à la Fiumare Salade (24). Mais surtout, elle aurait désiré qu'il restât en Occident pour menacer en quelque sorte le flanc de Philippe II, empêtré en Portugal, et même pour se joindre à l'entreprise maritime que Catherine de Médicis avait conçue pour appuyer aux Açores la résistance du parti anti-espagnol (25). Euldj Ali esquiva cette invite tout en ne refranchissant qu'assez tard les Dardanelles, probablement en novembre (26).

Et la Tunisie, dira-t-on ? Les auteurs italiens dont nous avons parlé, ayant admis la réinstallation d'un Hafside à Tunis, s'étonnent, in petto, de la passivité d'Euldj Ali devant cette subversion du régime

(22) Rec. Charrière (t. IV, p. 75, note). D'après De Haedo (*Op. cit.*, p. 188), le sultan Mourad aurait finalement interdit à Euldj Ali de s'attaquer au Chérif. Même son de cloche dans la Relation de Constantinople du baile Contarini (*loc. cit.*, p. 224).

(23) *Ibid.* (t. III, pp. 852 et suiv.).

(24) *Ibid.*, t. III, pp. 929-930 note, et t. IV, pp. 59 note et 117 note). Le Cap Nègre et la Fiumare Salade sont sur le littoral septentrional de la Tunisie actuelle, L'un, au N. de Béja, est bien connu. Pignon pense avoir retrouvé l'autre à 1 km. 500 à l'E. du Cap Serrat, entre celui-ci et Bizerte, au marabout de Sidi Gherib, à l'embouchure de l'O. Guemgoum qui serait la rivière salée d'où le comptoir a tiré son nom. (*La France en Tunisie aux XVIe et XVIIe siècles. Un comptoir français à l'E. du Cap Serrat. « La Fumayre Sallatte »* dans *Premier Congrès de la Fédération des Soc. Sav. de l'Afrique du Nord*, Alger, 1935, pp. 275-279).

(25) Rec. Charrière (t. IV, pp. 87, 131 note et 136 note).

(26) *Ibid.* (t. IV, pp. 89 et 97). En octobre, d'après De Haedo (*Op. cit.*, p. 188).

inauguré par Sinane en 1574. Et ils éprouvent le besoin d'excuser en quelque sorte cette attitude du capitan-pacha en observant qu'il n'était pas en forces pour lutter contre les indigènes.

Déduction insoutenable pour tous ceux qui ont la moindre connaissance des possibilités militaires des Bédouins et de la couardise des Beldis (citadins). Ne prête-t-on pas à Mahammed Bey, qui régna dans la Régence au milieu du XIX[e] siècle, cette phrase : « Les Tunisois sont des poules au bec d'acier » ? Bourgeois oisifs, critiques acerbes, combattants débiles. Bien que nous ignorions ce qu'a pu entreprendre Mouley Hamet entre la bataille de l'Oued Béja et la venue d'Euldj Ali, nous sommes portés à penser que si ce dernier négligea le hafside, c'est parce que celui-ci était parfaitement négligeable.

Voici, en effet, ce que Marc Antoine Colonna en écrivait au roi d'Espagne, de Messine, le 5 octobre 1581 :

« L'Infant de Tunis qui s'en est allé (de Sicile) avec seulement quatre Mores, n'a plus fait aucun bruit depuis l'arrivée d'Euldj Ali en Barbarie. Malgré mes démarches, je n'ai pu avoir aucune nouvelle de lui et jamais il ne m'a écrit.

Je crois qu'il doit s'être retiré dans les montagnes avec les Arabes et qu'il est hors d'état d'attaquer les présides de la côte bien gardée, qui l'empêchent d'avertir du cours de ses affaires.

J'espère bien peu de résultats de cet Infant. Je n'ai jamais eu grande opinion de lui et encore moins de ceux qui sont restés ici » (27).

Si Mouley Hamet avait conquis Tunis et s'il s'y était établi, fût-ce temporairement, au printemps de 1581, le vice-roi de Sicile n'aurait vraisemblablement pas tenu, à l'automne, ce langage désabusé. Il semble ressortir, d'autre part, du paragraphe initial de cette missive, que la seule approche d'Euldj Ali suffit à disperser les hommes qui s'étaient soudain groupés autour de Mouley Hamet dans la région de Kairouan (28). Ainsi s'éparpille la troupe éperdue des souris, au seul

(27) *Archives de Simancas* (*Estado*, liasse 1151). Document communiqué par Braudel.

(28) Rien d'étonnant à cela si l'on songe à la débandade qui, le 10 juillet 1574, sous les murs de Tunis, dissipa en un clin d'œil, au premier pas en avant d'une petite colonne turque, les 30.000 Bédouins et les nombreuses cohortes citadines qui venaient de rendre un solennel hommage à Mouley Mohammed (RUFFINO, *Op. cit.*, pp. 43 v° à 45).

miaulement d'un chat. Par une coïncidence, vraiment malencontreuse pour le hafside, Euldj Ali fendait les eaux tunisiennes presque au lendemain de l'affaire de l'Oued Béja. Qui sait d'ailleurs si les hordes du prince, entraînant leur chef et se moquant de la grande politique, ne se sont pas tout simplement retirées chez elles pour y abriter le butin ramassé au Sahel ? Car les batailles bédouines s'avèrent souvent plus funestes au chef qui les gagne qu'à celui qui les perd. Rapines et dissémination accompagnent généralement le succès et permettent à l'ennemi de se ressaisir et de se refaire.

En tout cas, dès l'été, non seulement les environs de la capitale, si tant est qu'il y ait mené autre chose qu'une brillante fantasia, échappent à Mouley Hamet, mais Kairouan même. L'atout hafside, abattu à contre-temps et sans cartes de soutien, avait été joué en pure perte par l'Espagne. Les habitants de la cité d'Oqba adressent, en effet, au début de janvier 1582, la lettre ci-après au pacha de Tunis :

« Les habitants de Kairouan à Si Mohammed Qaïa, possesseur du trône de Tunis (*çahab koursi Tounes*).

Les Rharianiine sont vos serviteurs depuis l'arrivée des Turcs au temps du sultan Selim. Ils ont l'honneur d'appartenir à la zaouia de Kairouan où l'on se livre à des lectures du Coran, où on enseigne la parole d'Allah, où l'on fait des cours et où l'on distribue de la nourriture aux pauvres. Ils consacrent leur vie à prodiguer les conseils désintéressés. N'écoutez donc pas les gens mal intentionnés.

Dernière décade de dzou el hidjé 989 Hég. (16-26 janvier 1582 » (29).

Les ennemis des Rheraïna les avaient sans doute dénoncés à l'autorité ottomane comme des fauteurs de Mouley Hamet. Pour se défendre, ces fils de zaouia suscitent en leur faveur une protestation des Kairouanais auprès du pacha de Tunis, Mohammed Qaïa محمد قايه. Le pacha en fonctions lors du désastre de l'Oued Béja (avril 1581), dignitaire que l'*Aviso* espagnol de 1581 appelle Djafer, et le Mohammed Qaïa de l'épître des Rheraïna de janvier 1582, voilà deux délégués du Sultan non encore catalogués. Une galère reconduit le pre-

(29) Copie, conservée par Si Mohammed Ej Joudi, muphti de Kairouan, d'un document parvenu entre ses mains et rendu ensuite à son détenteur.

mier à Constantinople à l'automne de 1581 [30]. Quant au second, il meurt avant la fin d'avril 1582 [31].

De ce qui précède, on conclura, pour l'instant, en toute tranquillité d'âme, que si l'intrusion du hafside Hamet a bouleversé l'intérieur de la Régence, elle n'a en rien interrompu à Tunis l'exercice normal du pouvoir ottoman. On en sera absolument persuadé lorsque l'on aura déniché des décrets ou décisions de ce pacha Djafer, des mois d'avril à juillet 1581 (rbia I et II, joumada I et II 989 Hég.), c'est-à-dire, des amras turcs pris dans la capitale de la Régence durant la brève période qui va du combat de l'Oued Béja à l'irruption d'Euldj Ali.

3. Insuffisance et capture de Mouley Hamet (1581-1592). — Dès l'été de 1581, Mouley Hamet, enfoncé et perdu dans l'intérieur de la Tunisie, loin du Sahel, loin même de Kairouan, est privé de communications avec la mer et avec la Sicile, ce qui ne facilite ni son ravitaillement militaire, ni les informations sur son compte.

Lanfreducci et Bosio, dans leur *Costa e Discorsi di Barberia* (1er septembre 1587), nous indiquent ce que l'on sait à cette date des faits et gestes de Mouley Hamet dans les cercles de Malte. Connaissances un peu sommaires. D'après elles, le prétendant, dont tout l'espoir repose sur l'appui espagnol, erre dans les régions de Kairouan, Gafsa, Djérid et les montagnes aidé par les chefs nomades de ces pays avec lesquels il a des liens de parenté et d'amitié. Malgré sa suite de 6 à 8.000 Bédouins, faute d'armes et d'argent, il ne se livre à aucune action de quelque poids (*senza però fare fattione alcuna di momento*). Deux autres princes de sa famille sont entretenus à Palerme aux frais de S. M. Catholique. Le roi d'Espagne aurait avantage à asseoir ce hafside sur le trône de ses ancêtres. Mais, au

(30) Recueil Charrière (tome IV, p. 86 note). Le nom du pacha de Tunis, ramené en Turquie à ce moment, n'est pas indiqué.

(31) Il ne faut pas confondre le nom propre Qaïa avec le nom de fonction كهيا Kahia qui signifie « suppléant ».

Dans Grandchamp, *La France en Tunisie à la fin du XVIe siècle* (1582-1600), Tunis, 1920, p. 5, un document du 21 avril 1582 parle de « feu Caya Bacha ».

(32) *Op. cit.* Texte italien, pp. 83 et 95. Trad. française par Grandchamp et notes de Ch. Monchicourt, pp. 148-149 et 164.

jugement de nos auteurs, il importe bien plus à Philippe II de s'emparer d'Alger et de Tripoli. Les Bédouins vénèrent encore leur vieille maison royale. A Tunis, on tendrait à l'oublier. Jadis intolérables et odieux aux Tunisois, les Turcs sont en train de les rallier. Des intermariages émoussent les angles.

Essayons d'être plus disert, et d'ajouter quelque chose à ces indications utiles mais un peu trop générales. Et tout d'abord, produisons un document inédit de premier ordre qui servira de cadre où insérer les détails non négligeables que nous avons recueillis.

Placet au Roi d'Espagne (1593)

« L'infant Mouley Asena (Hassen), fils de l'infant Mouley Hamet, roi de Tunis et de la reine Embarca, expose à Votre Majesté qu'il y a déjà douze ans que son dit père est parti de Palerme par ordre de Votre Majesté, avec l'infant Maxuni [33], son fils aîné, pour aller dans le royaume de Tunis. Il s'y est mis en campagne, combattant toujours contre les Turcs et les Mores de bonne et loyale manière, rendant des services émérites pendant onze années, conquérant, détruisant et ruinant villes, places et villages dudit royaume. Finalement, ayant voulu entrer dans la dite ville de Tunis et s'en saisir, il fut victime d'une trahison qui l'obligea à s'enfuir jusqu'à la ville de Legini (El Djem) où il fut appréhendé au corps par l'Imbaxa [34] (le Yabachi) Jaffer, l'an passé.

Cette capture fut célébrée à Tunis durant trois jours, au moyen de fêtes, illuminations et salves d'artillerie, ainsi qu'il résulte des renseignements du *Regió Patrimonio* (Royal Patrimoine) du royaume de Sicile, renseignements que nous renvoyons avec le présent.

Mouley Hamet fut ensuite expédié au Grand Turc, à Constantinople, où il est détenu dans un château-fort, avec son fils susvisé qui avait été pris quatre ans plus tôt.

Actuellement, l'impétrant se trouve en la ville de Palerme avec femme et enfants à sa charge, sans subside aucun, ni en argent, ni en nature. Aussi, vu les fidèles services précités, supplie-t-il Votre Majesté de bien vouloir le gratifier de la même allocation de 800 écus par an, plus loyer de la maison, exemption de taxes et autres franchises et grâces [35], concé-

(33) Prononcer *Machouni*. Ce nom estropié par le scribe italien représente le *Memu* (Mahmoud) du rapport espagnol de 1580.

(34) Prononcer *Imbacha*. Le grade de Yabachi venait de suite après celui de Kahia de l'Agha.

(35) Dans le texte : « *plazza di scudi ottocento l'anno, loheri di casa, scasciato et altri franchezzi et grazie...* ».

dées par Votre Majesté à son dit père, à l'effet de subvenir à l'entretien de sa pauvre famille, femme et enfants ainsi qu'à celui de sa mère, tous plongés dans un besoin extrême et sans autre moyen de subsistance que l'aide et la bienveillance de Votre Majesté, pour la longue vie et le prospère succès de laquelle il priera Dieu, Notre-Seigneur. Recevoir satisfaction sera pour lui (Hassen) une faveur inestimable. »

Ce placet, que le roi d'Espagne communiquait, le 11 août 1593, pour avis et suite à donner, au comte d'Olivarès, son vice-roi, lieutenant et capitaine général en Sicile, obtenait, après épuisement de la filière administrative, une suite favorable. (Ordre du comte d'Olivarès du 27 octobre 1593) [36].

D'après le placet, Maxuni serait tombé en main ottomane vers 1588. La phase incidente où figure cette nouvelle est probablement une interpolation du rédacteur sicilien qui semble, en l'espèce, s'être trompé. Voici, en effet, ce que relate, le 24 janvier 1582, un papier de Simancas [37], d'après l'esclave fugitif Barthélémy Rodriguez.

Deux mois plus tôt, le fils aîné de Mouley Hamet, chargé par son père d'une mission en Europe, attendait, en l'île de Tabarca, qu'un navire le transportât en Chrétienté. Dénoncé aux Turcs des environs par l'un des deux indigènes qui l'accompagnaient, le jeune prince fut enlevé nuitamment, par huit Turcs, de la maison où il logeait près de l'immeuble (*almagazen*) qui abrite les pêcheurs de corail. Averti de cet exploit, le Pacha dépêcha 200 cavaliers pour transférer le prisonnier à Tunis où il est encore. L'indigène resté avec lui fut pendu. Le traitre reçut un traitement quotidien de 20 aspres. Par les lettres saisies sur le captif, le Pacha sut quels cheikhs, au nombre de quatre, aidaient Mouley Hamet. Il les manda à la capitale sous un

(36) (*Archives d'Etat de Palerme : R. Cancelleria*, volume n° 525, année 1593-4). Nous devons la copie de ce document à la bienveillance de M. La Mantia, Surintendant des Archives. Le placet est en italien, enrobé dans la lettre royale en espagnol qui le renvoie à Palerme. Rédigé par l'administration sicilienne, il renferme quelques phrases qui sont du crû de celle-ci. Nommé le 5 juin 1591, le comte d'Olivarès était arrivé à Messine le 24 mars 1592 et à Palerme le 3 octobre.

(37) *Lo que refiere Bartolome Rodriguez, natural de Salamanca, que ha venido de Berveria a esta ciudad de Palermo* (*Arch. de Simancas, Estado*, liasse 1152). Huit ans esclave en Afrique après sa capture dans le fort de Tunis, ce Rodriguez s'était enfui de la Calle, le 12 janvier, sur un saettie française qui allait à Naples par Tabarca et Palerme. C'est à Tabarca qu'il apprit la triste aventure du fils de Mouley Hamet.

prétexte quelconque et les arrêta. Quant à l'Infant, il est dans les montagnes avec les Arabes sans rien accomplir qui en vaille la peine (*sin hazer cosa de momento*). Tunis est calme.

Mouley Hamet s'avère donc comme extrêmement débile dans le Tell où la proximité de Tunis et des contacts fréquents entre les Turcs de cette ville et ceux de Constantine ne laissent pas s'installer son influence. Son élément est la Steppe où il jouit de l'adhésion des Chabbïa. La Steppe et le Désert.

En mars 1582, les Turcs l'y relancent. Une colonne de 900 d'entre eux, flanquée de plus de 600 Bédouins assiège « Turra, ville située à dix journées de la mer » (dix journées de Sfax), dévouée au prétendant et identifiable à la Thourra signalée par Tidjani au début du XIV[e] siècle comme la capitale du Nefzaoua oriental. Mouley Hamet accourt en hâte, rompt les Ottomans et en tue les deux tiers. Une centaine de fuyards et de blessés atteignent Sfax assez à temps pour que plusieurs esclaves chrétiens qui s'échappent de cette Echelle, puissent annoncer aussitôt, en Sicile, le désastre [38]. Ils ajoutent que Mouley Hamet préparerait son armée pour marcher sur Tunis et compterait sur l'aide de la flotte chrétienne.

Mais cette dernière, occupée ailleurs, ne bronche ni cette année-là, ni les suivantes, tandis qu'Euldj Ali réapparait, en 1582, en Barbarie

(38) *Lo que refieren Juan Franc° Ruxian, Silvio Calabres y Simon Siciliano, Jacobo Liparoto, Marco de Melaço y Basilio Griego que se huyeron de Berberia; .... a los cinco del presente mes de abril 1582 y llegaron a esta ciudad de Palermo a 22 del mismo* (*Arch. de Simancas, Estado*, liasse 1152).

Sur Thourra طرة voir le *Voyage du scheikh* Et Tidjani *dans la Régence de Tunis*..., trad. Rousseau, Paris, 1853, pp. 134-135. Thourra, dont notre document atteste l'existence et la primauté à la fin du XVI[e] siècle, a disparu depuis. Moula Ahmed, au début du XVIII[e] siècle, n'y rencontre qu'une Kasba en ruines (*Voyages dans le Sud de l'Algérie et des Etats barbaresques*..., *par* El Aïachi *et* Moula Ahmed, *traduits*... par Berbrugger. Collect. de l'Explor. Scient. de l'Algérie, Alger, 1846, pp. 280-281). Thourra se trouvait dans la partie N.E. de l'oasis de Telmine, la *Turris Tamalleni* des anciens, à 5 km. au N.W. de Kébili, auprès du village actuel de Mansoura. La tradition locale veut que les habitants l'aient abandonnée sous la pression de leurs voisins et rivaux mansouriens. Les Beys y élevèrent plus tard, sur un monticule, un bordj confié à un poste de zouaoua. On utilisa les restes de cette construction comme prison jusqu'en 1890. Cf. *Notes et Doc. sur les Voies Stratég. et sur l'Occup. milit. du Sud Tun. à l'époque rom. par MM. les cap.* Donau *et* Le Bœuf... *Rapport de* Toutain (*Bull. Archéol.*, 1903, pp. 290-291, 297-299, 303). Gabès est elle même à 142 km. de Sfax et à 115 de Thourra, ce qui fait le compte des « dix journées ».

où Philippe II lui dépêche un agent à Alger pour essayer de le suborner [39]. Il réapparait encore en juillet 1583, à Tunis.

« pour entretenir la réputation du Grand Seigneur parmi ses tributaires, lesquels le voyant empêché en la guerre de Perse, s'étaient retirés plus qu'ils ne devaient de son obéissance » [40].

Des navires italiens menacent bien un moment, en 1586, les côtes d'Afrique. Huit brigantins de Trapani pillent Monastir où ils ne s'emparent que de 40 habitants, les autres s'étant réfugiés à temps dans la Kasba [41].

La même année, le 17 août, Pedro de Tolède, fils de don Garcia et capitaine des galères de Naples, réédite contre les Kerkenna l'attaque menée dix ans auparavant par don Alvar de Bazan. Dans une tentative pour bloquer le canal sous-marin de l'Ouest et couper ainsi aux insulaires toute retraite vers Sfax, l'avant-garde est décimée. Pedro de Tolède, qui avait mis tout son monde à terre, dégoûté par cet incident, reprend sa navigation et regagne l'Europe [42], bredouille.

Cette expédition, pas plus que celle du marquis de Santa Cruz de 1576, n'intéressait ni l'ensemble de la Tunisie, ni la marche générale des affaires. Don Juan d'Autriche qui avait eu l'initiative de la campagne d'Alvar de Bazan, s'était borné à lui commander « de courir la côte de Barbarie en s'y livrant à tout ce qui lui paraitrait convenir au service de S. M. ». En 1586, comme en 1576, nous assistons à des

(39) *Relation d'Espagne* de l'ambassadeur vénitien MATTEO ZANE, 1584. (Coll. ALBERI, série I, vol. IV, Florence, 1861). C'est la seule indication que nous ayions d'une croisière d'Euldj Ali en Ponent, au cours de l'année 1582.

(40) Lettre de De Maisse, notre ambassadeur à Venise, au roi Henri III, du 15 août 1583. (Rec. CHARRIÈRE, IV, p. 212). Arrivée le 5 juillet au Gozzo de Malte où elle séjourne jusqu'au 7, la flotte turque part de là pour Tunis. Le 30 août, de Maisse écrit qu'Euldj Ali est à Bizerte (*Ibid.*, p. 213), d'où il s'en ira à Alger. En octobre, on annonce son retour en Grèce et le 29 novembre, il mouille à Constantinople (*Ibid.*, pp. 213 note et 226 note).

(41) LANFREDUCCI et BOSIO (*Op. cit.*, pp. 67 et 128-129).

(42) Le récit le plus détaillé de cette expédition se trouve dans TOMASO COSTO, *Compendio dell'Istoria del Regno di Napoli in continuazione a quello del* COLLENUCCIO. *Giunta al Compendio*, Venise, 1588, pp. 148 v° à 151 r°.
Quant à celle de 1576, il existe à son sujet plusieurs lettres ou rapports aux Archives de Simancas. L'ouvrage déjà cité d'ANGEL DE ALTOLAGUIRRE contient en annexe une assez longue *Relacion anonima de los meritos y servicios de D. Alvaro de Bazan, primer Marques de Santa Cruz.* Aux pp. 535-538 il y est longuement question de l'entreprise sur les Kerkenna conduite par ce chef.

pirateries de grande allure plutôt qu'à des actes de guerre. Amples ratissages sans liaison avec un plan politique, frôlements extérieurs sans répercussion sur la situation de la contrée. C'est déjà le type des opérations qu'exécuteront, à l'avenir, les Chrétiens en Tunisie et comme le modèle des descentes maltaises de 1602 et de 1606 sur Hammamet.

Combien eût-on été plus avisé à Naples d'envoyer au hafside, en argent ou en matériel, les sommes dépensées dans cette manifestation maritime sans portée. Mais on avait moins pensé à l'aider qu'à monter une razzia fructueuse et d'ailleurs, probablement, était-il impossible aux Espagnols de communiquer avec Mouley Hamet, enfoncé très loin de la côte dans la zone désertique ou montagneuse de l'arrière-pays.

A quoi s'occupait donc le prétendant dans cette région reculée ? Il y errait « *sin hazer cosa de momento* », disait de lui, en 1582, Barthélémy Rodriguez. « *Senza fare fattione alcuna di momento* », déclarent, à leur tour, à son sujet, en 1587, Lanfreducci et Bosio. Qu'à la distance d'un lustre, des personnes qui vraisemblablement s'ignorent s'accordent sur le même jugement dans les mêmes termes, atteste éloquemment l'incapacité de Mouley Hamet à galvaniser la Tunisie contre les Turcs. Les bédouins les plus hostiles aux Ottomans se rendent compte eux-mêmes de la nullité du vieil Infant et se mettent en quête d'un chef plus entreprenant et que l'Espagne épaulerait solidement. Ils jettent ainsi les yeux sur un autre des trois hafsides recueillis, avant 1581, à Palerme. Et voici sortir de la brume l'Infant Abderrahmane.

4. Un retour en arrière sur Mouley Mohammed. — Nous avons précédemment expliqué qu'après la chute de La Goulette et de Tunis en 1574, l'Espagne hospitalisait à Palerme trois membres de la dynastie déchue, à savoir : Mouley Hamet, frère de Mouley Hassen et deux cousins germains anonymes, un boîteux, fils d'Ahmed Soulthane et un « *giovine* », fils du dernier sultan, Mohammed.

Avant son intronisation d'octobre 1573, Mouley Mohammed n'était guère moins que Mouley Hamet, un familier de cette capitale. Le 17 avril 1572, don Juan d'Autriche quittant Palerme avec 26 galères est,

à son embarquement, salué par l'archevêque et par le frère du roi de Tunis [43], lequel frère ne saurait être que Mouley Mohammed. On conjecturera que ce prince logeait dans « la maison de Tornabene où siégèrent longtemps les rois de Tunis » [44], au quartier Siralcadi.

Quoi qu'il en soit, dans un mémorial qu'il adresse de Palerme à Philippe II, le 22 octobre 1570, Mouley Mohammed trace à larges traits son propre *curriculum vitae* [45]. Depuis trente-six ans, énonce-t-il, au service de l'Espagne, il a abandonné son fief d'Hammamet [46] qui lui valait chaque année 25.000 ducats, pour se renfermer à la Goulette. Son frère Ahmed ayant exigé qu'on l'internât en Sicile, comme compensation et corollaire de la trêve désirée par le gouverneur Alonso de la Cueva, il consentit à se retirer dans cette île, mais au préalable, il y a de cela environ onze années (vers 1559), il est allé à Madrid s'incliner devant S. M., laquelle, en deux fois [47], lui a accordé

---

(43) *Diario* de PARUTA, p. 47.

(44) « La casa di Tornabene ove stiedero per gran tempo i rè di Tunisi » (DI GIOVANNI, *Palermo Restaurato*. Coll. DI MARZO, tome X, p. 209). Le cloître des Sœurs fransciscaines qui l'englobait, s'élevait approximativement à l'endroit où, depuis, on a bâti le théâtre actuel.

Le marquis de Villabianca, postérieur de presque deux siècles à Di Giovanni, avance au contraire qu'y habitaient le 22 octobre 1570 le roi Amida de Tunis et ses enfants (*Palermo d'Oggigiorno*, Coll. DI MARZO, t. XIII, p. 301). Il s'appuie, affirme-t-il, sur le manuscrit de Di Giovanni qui, à la vérité, ne contient rien de pareil tout au moins dans la leçon publiée par Di Marzo. Il invoque aussi le tome II de son contemporain DI BLASI (*Storia Cronologica de' Vicerè di Sicilia*, Palerme, 1790).

De l'existence en octobre 1570, à Palerme, de Mouley Hamida et enfants, Di Blasi (p. 245, note 101) rencontre une preuve dans le *Diario* de PARUTA où, d'après lui, on lirait que du 22 au 24 octobre de ladite année, des fêtes célébrèrent l'entrée en fonctions de Fabius Bologna, comme préteur de la ville. Réjouissances terminées par une cavalcade de 70 notables, vêtus de blanc, parmi lesquels les deux fils de Hamida. Or, dans le Paruta de la coll. Di Marzo (p. 57), il n'est pas question d'Hamida, mais seulement de ses fils. Quant au cortège où figurèrent les deux princes, il aurait été, d'après cet exemplaire de Paruta, organisé en l'honneur du mariage de Philippe II avec Anne, fille de l'Empereur Maximilien.

Inextricable embrouillamini de textes et des noms de Ahmed, Hamet et Mohammed. La présence d'Ahmed Soulthane à Palerme, avant son internement d'octobre 1573, reste à démontrer, tandis que celle de Mouley Hamet est certaine et que celle de Mouley Mohammed est, juste à ce moment, attestée par sa lettre du 22 octobre 1570 au roi d'Espagne.

(45) *Arch. de Simancas* (*Estado*, liasse 1136).

(46) Il tenait encore Hammamet en 1546. Cf. précédemment p. 131. Les renseignements puisés dans le mémoire de 1570 complètent ceux que nous avons donnés sur Mouley Mohammed, p. 150.

(47) Peut-être Mouley Mohammed se rendit-il auprès de Philippe II à deux reprises, car, d'une lettre de Juan de Mendoza, capitaine général des galères d'Espagne, de juin 1562, il ressort que le prince hafside était à ce moment dans cette péninsule (Lettre reproduite par BRAUDEL, *Op. cit.*, p. 127).

800 écus de pension sur la douane de Palerme et 300 à son fils Nasser. Récemment, il a voulu retourner à la Goulette, mais le gouverneur de la place, Alonso Pimentel, l'a rembarqué au bout de deux jours, de sorte qu'il a dépensé vainement mille écus en largesses pour se concilier les Mores des environs. Il se plaint enfin de son oncle de Palerme qui répand en Barbarie le bruit que lui, Mohammed, et sa famille, se sont convertis au christianisme.

Et ici nous touchons du doigt une particularité qui a son intérêt. Mouley Hamet et son neveu Mouley Mohammed, tous deux résidant à Palerme, sont tous deux candidats au trône de Tunis, tant durant le règne d'Ahmed Soulthane qu'après la chute de ce dernier sous les coups d'Euldj Ali, à la fin de 1569. Ces deux concurrents cherchent mutuellement à se nuire aussi bien auprès du roi d'Espagne qu'auprès des Tunisiens. Médiocres conditions de réussite pour l'un comme pour l'autre.

Dans une seconde missive à Philippe II, écrite le 25 janvier 1571, Mouley Mohammed, non seulement plaide contre la restauration éventuelle de son frère Ahmed Soulthane, mais revient sur les intrigues de son oncle Mouley Hamet qui, d'après lui, fabriquerait de fausses lettres d'Afrique aux autorités espagnoles où il se fait réclamer comme roi par les indigènes. Cet oncle, affirme-t-il, n'est pas connu en Barbarie. Il n'y jouit d'aucune relation et ne s'est jamais montré capable d'autre chose que d'envie [48]. Compétitions. Discorde.

Il n'est pas audacieux de présumer que le fils de Mouley Moham-

---

(48) *Archives de Simancas. Estado*, liasse 1135. « Chaque jour, dit Mouley Mohammed, son oncle Mouley Hamet va fabriquant des lettres de Barbarie donnant à entendre qu'on l'y voudrait comme roi. Dernièrement, au second voyage des galères à la Goulette, il y envoya deux Mores qu'il avait rachetés parmi les esclaves de ce royaume et de Jean André (Doria) et, pour leur obtenir un sauf conduit, il trompa le marquis de Pescaire (le vice roi) en expliquant que c'était des gens sortis de Barbarie exprès pour lui apporter des missives et qu'il fallait qu'ils repartent avec la réponse... Après leur retour là bas, on a su que des lettres de Carthage réclamaient comme roi Mouley Hamet. Il est à croire qu'elles sont l'œuvre des Mores précités, désireux que leur contenu parvienne aux oreilles de don Alonso Pimentel (le gouverneur de la Goulette) et du marquis pour que ceux-ci en avisent V. M. »

med, ce *giovine* dont l'existence est constatée à Palerme après 1574 n'a pas, trois lustres plus tard, pour son grand oncle Mouley Hamet, des sentiments meilleurs que son père.

5. L'appel africain à Abderrahmane. — Justement, un rapport espagnol, daté de Palerme le 25 novembre 1589, nous raconte [49] ce qui suit. Un certain Mohammed El Gabsi, ex-esclave musulman en Sicile, racheté en 1585, se trouvant à Zurin (Zouarine), à trois journées de Tunis, y avait été, par plusieurs des principaux cheikhs de la région, chargé à Gênes et à Palerme de cette mission : à Gênes, s'aboucher avec Jean André Doria, lui demander 500 soldats pour chasser les Turcs de Tunis, et offrir comme otages les enfants des pétitionnaires; à Palerme, solliciter Mouley Abderrahmane de partir pour la Barbarie avec des galères chrétiennes. Double ambassade dont Mohammed El Gabsi s'acquitta ponctuellement.

Les cheikhs en question, lassés de la tyrannie des Turcs et de leurs mauvais procédés contre les biens et les personnes, y compris femmes et enfants, étaient, d'après lui, les principaux et les plus puissants du royaume de Tunis et pouvaient réunir facilement 30.000 fantassins ou cavaliers. Mouley Hamet, qui est toujours en Afrique, est âgé et sans autorité. A défaut de lui ou d'Abderrahmane, ils accepteraient, de la main de l'Espagne, n'importe qui comme roi et même un poteau (*un palo*) car rien ne peut être pire pour eux que les Turcs.

Un document [50], sans doute annexé au précédent, contient une liste de quinze cheikhs pouvant mettre à cheval à eux tous 6.400 hommes, sans parler du marabout Sidi Slimane qui est capable d'en assembler 2.000. Enfin, un certain Mohammed Etentem et les notables de Tunis sont susceptibles d'armer pour la bonne cause les gens de la ville et du littoral.

Parmi ces cheikhs, Mahamet ben El Marabat appartient peut-être à la famille de cet Ahmed El Mrabeth des Riah, qui, en 1536, campait,

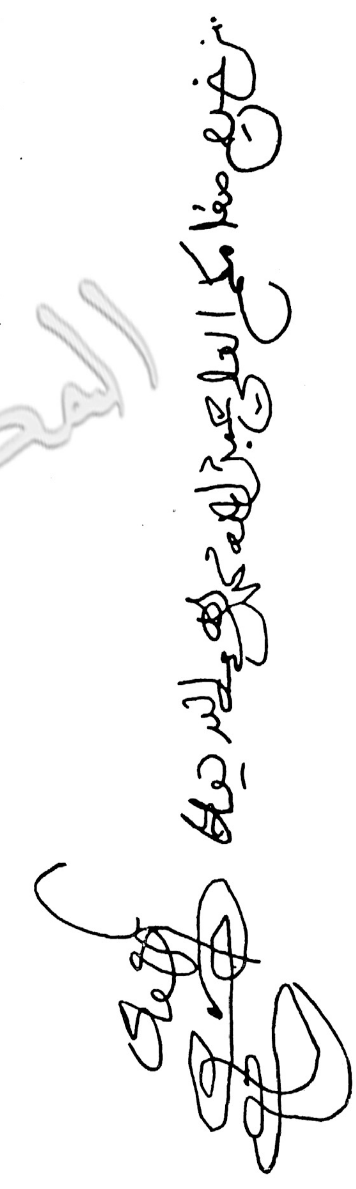
(49) *Arch. de Simancas. Estado*, liasse 1156.

(50) *Lo que los Xeques y otros moros escriven de Berberia al Infante de Tunez Muley Abdaramen, y los cavallos que cada uno puede juntar son los siguientes* (*Arch. de Simancas. Estado*, liasse 452).

FIG. 21

Souscription avec signature du dernier sultan hafside Mouley Mohammed.
Calque pris sur sa missive du 25 janvier 1571 à Philippe II.

(*Arch. de Simancas. Estado*, liasse 1135).



Souscription : Men Khedim maqamikoum el âli, abdallah, Mohammed, lathafa Allaho bihi.
(De la part du serviteur de votre rang élevé, l'esclave de Dieu, Mohammed, Que Dieu lui soit propice).

Signature : Mohammed, lathafa bihi — (Mohammed, que Dieu lui soit propice).

L'ensemble de la souscription se retrouve dans d'autres épitres du même prince, par exemple dans celle qu'il adressa, le 30 octobre 1573, à don Juan d'Autriche et que GRANDCHAMP a publiée, avec phot., dans *Doc. relatifs à la fin de l'Occup. Esp. en Tun. 1569-1574* (*Rev. Tun.*, 1914, pp. 11-13).

La formule d'humilité *lathafa Allaho bihi* est encore très usitée en Tunisie, dans le style épistolaire, après le nom de l'auteur de la lettre

selon son habitude, dans les parages du Djebel Rsas [51]. Des appellations des autres conjurés [52], rien à tirer.

Quant au hafside Abderrahmane, il n'est pas pour nous un inconnu. Nous retrouvons en lui à la fois le fils de ce nom qu'avait Mouley Mohammed en 1573 [53] et le *giovine* anonyme qui avait survécu aux événements de 1574.

Et voilà le mot de l'énigme offerte à notre sagacité par telles épîtres de 1574 et 1575 du duc de Terranova. Le *giovine* de ces missives s'évade de l'obscurité en 1589 en la personne d'Abderrahmane. Si nous manquons de lettres de lui, signées en arabe Abderrahmane ben Mohammed, dans un mémorial au comte d'Olivarès [54], probablement de la fin de 1592, il parle de son oncle Ahmed Soulthane ou Hamida (*mi tio Mulei Hamid*) qu'il accuse d'avoir été la cause de la ruine de la dynastie.

Un papier espagnol du 24 février 1595 donne, il est vrai, Gudemala, mère d'Abderrahmane, comme un ex-épouse de l'Infant Mouley Hamet [55]. Mais, nous avons la sensation que le rédacteur sicilien, peu au courant du lignage hafside, a confondu, en l'espèce, Mouley Hamet avec Mouley Mohammed.

D'un côté, en effet, dans les quelques épîtres où il est question à la fois de Mouley Hamet et d'Abderrahmane, celui-ci n'est nullement présenté comme le fils de celui-là et comme le concurrent de son père. D'autre part, dans le placet de 1593, le personnage qui implore la bienveillance de Philippe II en faveur de la famille de Mouley Hamet tombé au pouvoir des Turcs en 1592, est évidemment le chef de cette dernière. Et ce chef s'appelle Hassen et sa mère Embarca. Quant à Abderrahmane, quoique vivant à Palerme et prétendant au trône, il n'est même pas mentionné dans la pétition. Preuve surabondante qu'il n'est pas de cette branche.

---

(51) Cf. plus haut, p. 6.

(52) Que faire par exemple de ces mentions : « *El Xeque de Auled, el Xeque Ethaar, el Xeque Amet Benamor* », etc. ?

(53) Cf. plus haut, p. 214.

(54) *Arch. de Simancas*, *Estado*, liasse 1158.

(55) Lettre du comte d'Olivares au roi d'Espagne. *Ibidem*, même liasse.

Ajoutons que Gudemala, c'est Khadmallah, vocable qui évoque la petite-fille du chabbi Sidi Arfa, décédée en 1556 et dont nous avons publié précédemment l'inscription tombale [56]. Khadmallah, prénom vraîment peu usité chez l'élément féminin musulman. Et nous nous remémorons qu'entre 1547 et 1550, Mouley Mohammed s'était précisément uni en mariage avec une Chabbïa, fille du cheikh de la confrérie Mohammed ben Abi Taïeb [57]. Si maintenant nous considérons la persistance avec laquelle dans les familles indigènes on reproduit les mêmes prénoms de génération en génération (et nous en avons eu un témoignage avec les trois Ahmed ou Hamida hafsides), on articulera, sans trop risquer de se tromper, que la Gudemala de 1595 est bien la chabbïa, épouse de Mouley Mohammed, et non une des quatre femmes de Mouley Hamet.

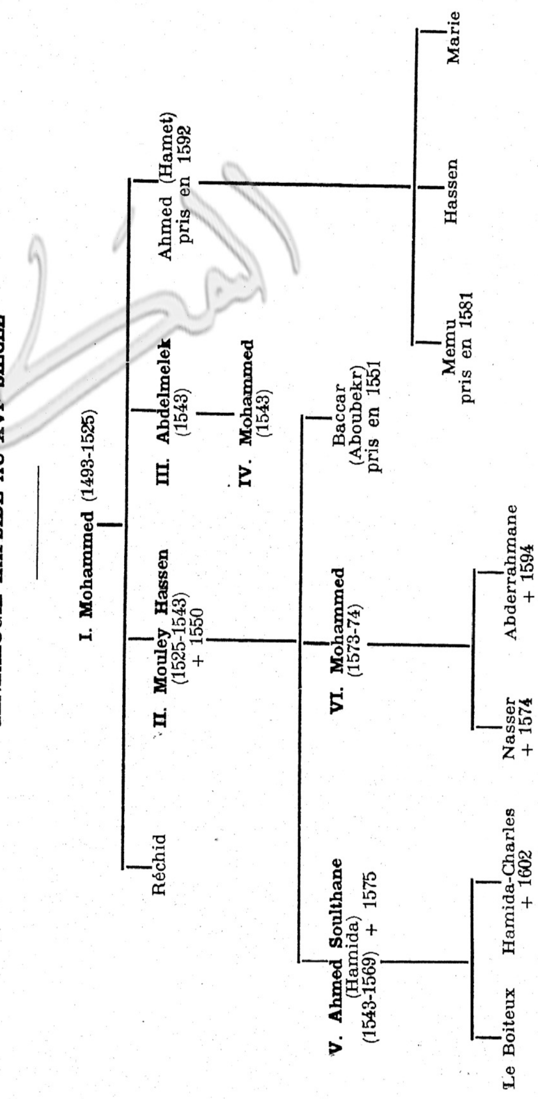
Fils du dernier Sultan de Tunis, et dans la force de l'âge, Abderrahmane a l'hérédité nécessaire pour se poser en compétiteur de son parent décrépit auquel le succès se refuse. Il possède les qualités voulues pour se substituer, dans l'estime des Bédouins, à celui qu'un chacun traite dédaigneusement d' « *infante viejo* ».

Dans la lettre précitée de 1592 au vice-roi de Sicile, Abderrahmane ressasse imperturbablement tous les arguments que, dans leur exil, d'autres hafsides avaient déployés avant lui pour intéresser Philippe II à leur remise sur le trône : appels et promesses de concours des chefs indigènes, haine de ceux-ci pour les Turcs oppresseurs, faibles moyens des Ottomans dans cette portion de l'Afrique, opportunité pour S. M. de ruiner ou d'empêcher leurs fortifications et leurs pirateries. En guide de conclusion, il se plaint que, depuis plus de trois ans (c'est-à-dire depuis 1589) les Tunisiens ne cessent de l'importuner et de « lui casser la tête » pour qu'il aille en Barbarie et il prie qu'on arme à son profit 40 ou 50 galères.

Autre sollicitation de Barbarie en 1594 [58]. Sans plus de résultat, car Abderrahmane, instruit par l'expérience de Mouley Hamet, ne

(56) Cf. *supra*, pp. 78-79.
(57) Cf. *supra*, p. 124.
(58) *Instancia que de Berveria hacen al Infante de Tunez para que passe alla* (*Arch. de Simancas, Estado*, liasse 1158).

GÉNÉALOGIE HAFSIDE AU XVIe SIÈCLE



Bien que tous les Hafsides aient droit au titre de Mouley (mon Maître), nous ne l'avons conservé qu'à un seul d'entre eux, à cause de l'habitude européenne de le désigner de cette façon. Les noms de ceux qui ont occupé le trône sont en caractères gras et les dates des règnes entre parenthèses. Quant aux princes n'ayant joué aucun rôle, nous nous sommes abstenu de les mentionner.

veut évidemment bouger qu'avec la protection effective de l'Espagne et, de son côté, celle-ci répugne toujours à aventurer soldats et navires en Barbarie Orientale ou bien est hors d'état de le faire.

La décision est à Dieu. Le Créateur, qui règle le sort des humains, tranche du même coup maint débat politique : Abderrahmane meurt à Palerme dans l'été de 1594. Sa destinée, fixée par Allah, était de ne retourner dans le royaume de ses pères qu'à l'état de cadavre, si du moins fut exaucée la requête de sa mère Khadmallah tendant à se retirer en Afrique avec la dépouille de son fils (59). Avec la disparition prématurée d'Abderrahmane (60) en 1594, succédant à la capture de Mouley Hamet en 1592, s'affaisse et se dissipe sans rémission toute velléité de restauration hafside dans l'ex Ifriqia.

6. La famille de Mouley Hamet. — Grâce à la requête de Mouley Hamet de 1580, publiée in extenso au chapitre précédent, nous savons qu'à cette date ce prince avait à Palerme quatre femmes et six enfants. Le placet de 1593 nous donne le nom d'une des épouses, Embarca, et celui de deux fils, dont l'un Memu ou Maxouni, est dextrement cueilli dans l'île de Tabarca par les Turcs en 1581 et dont l'autre, Hassen, reste en Sicile à la tête de la famille. Nos recherches nous ont révélé l'existence d'une fille au sujet de laquelle le Diario de Paruta (61) s'exprime comme il suit :

« 3 juin 1588. — On a baptisé la fille du frère de Muleasan, roi de Tunis, cet infant étant en Barbarie et on l'a appelée D(onna) Maria. Le parrain fut

(59) Lettre du comte d'Olivarès au roi d'Espagne du 24 février 1595 (*Arch. de Simancas*, *Estado*, liasse 1158). Le 26 octobre, Olivares quitta Palerme pour Naples où il venait d'être nommé vice roi.

(60) Il existe aux *Arch. Espagn. du Gouv. Gal de l'Algérie*, aux fos 205-206 du Registre 1686, une *Relacion y parescer que da el infante Muley Adramen a V. Exça para conservar el Reyno de Tunez y mantenerlo por Su Md de manera que el turco venga a perder la fuerça que tiene en ello*... Cette pièce, non datée, a été attribuée par JACQUETON (*Les Arch. Esp. du Gouv. Gal de l'Algérie, Hist. du Fonds et Inventaire*, Alger, 1894, p. 90) à l'année 1573. Bien plutôt, à la réflexion, faut-il la reculer à la période où Abderrahmane fait figure de prétendant, c'est-à-dire aux années 1590 à 1594. Cette *Relacion* était sans doute destinée au vice roi de Sicile.

Pareillement (*ibid.*, p. 89), Jacqueton qualifie par erreur de « roi dépossédé de Tunis » un certain Mohameto Abnimiyl (Mohammed ben Abdelmelek) qui, en 1569, écrit une lettre à don Juan d'Autriche. Le texte de celle-ci montre qu'il ne s'agit nullement de l'éphémère jeune roi de Tunis de 1543, mais d'un prince de la famille royale de Grenade.

(61) *Op. cit.*, p. 114.

S. E. le comte d'Albadelista (le vice-roi) et la marraine, la vice-reine, dans l'église de San Pietro lo Palazzo (la chapelle du Palais Royal). Présida à la cérémonie des fonts sacrés le Rév(érend) D(on) François Bisso, chantre de la Madre Chiesa (la cathédrale) et juge de la Monarchie » (62).

Acte inopportun, propre à détacher les musulmans d'Afrique de la fortune du père de la néophyte. Aubaine pour la politique anti-hafside des Turcs.

Quant à Hassen, un passage du *Palermo d'Oggigiorno* du marquis de Villabianca (63) indique que comme mahométan il fut, à sa mort, inhumé dans le jardin de la Guilla (la Villa), le nom de laquelle désigne encore aujourd'hui une rue voisine du Dôme. Au moment où Villabianca rédigeait sa compilation (fin du XVIIIe s.), la tradition palermitaine unifiait donc, comme il sied, ce Hassen sans histoire et son oncle, le célèbre Mouley Hassen.

Dans un autre travail de cet auteur (64), même renseignement et même identification erronée. Nous y rencontrons aussi mention d'un manuscrit antérieur, dû au Dr Joseph Giuliana et Cardines, qui, en ses livres III, f° 108 et IV, f° 110, renfermait des informations sur la descendance de Mouley Hamet, fixée à Palerme. Cet ouvrage que possédait le marquis de Villabianca, manque parmi ceux conservés à la Bibliothèque Communale de Palerme.

Peut-être le découvrirait-on ailleurs. Peut-être des investigations dans les registres des pensionnés fourniraient-elles quelques éclaircissements supplémentaires sur les ultimes représentants de la royauté hafside. Continua-t-on longtemps à verser une allocation à des gens désormais inutiles ? De guerre lasse, d'autres que la princesse Marie embrassèrent-ils le christianisme ? Se fondirent-ils dans des familles palermitaines ou bien leur lignée s'éteignit-elle dans la

(62) Nous avons cherché en vain l'acte de baptême lui-même dans les archives de la Chapelle Palatine intitulée à St-Pierre et dans celles du Dôme (la cathédrale).

Le comte d'Albadelista était arrivé à Palerme, comme vice roi, le 3 août 1585.

(63) Collect. DI MARZO, tome XIV, pp. 137-138.

(64) *Opuscoli Palermitani*, tome XII, f° 147. Manuscrit dont DI MARZO (*loc. cit.*), signale l'existence à la Bibliothèque Communale de Palerme sous la cote Q q E 88.

misère et le dénuement ? Aux érudits locaux d'accroître les notions de cette nature que nous avons recueillies.

En somme, après Mouley Hassen, tous les hafsides mâles terminent leurs jours en terre étrangère, exilés en Sicile à la façon d'Ahmed Soulthane, chrétiens à Naples comme Hamida-Charles, ou captifs à Constantinople, ce qui est le cas des deux fils de Mouley Hassen, Baccar (1551) et Mohammed (1574), et de son frère germain Hamet (1592), le prétendant débile.

Aboutissement inglorieux d'une dynastie qui avait régné presque quatre siècles sur la Barbarie Orientale.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES FIGURES